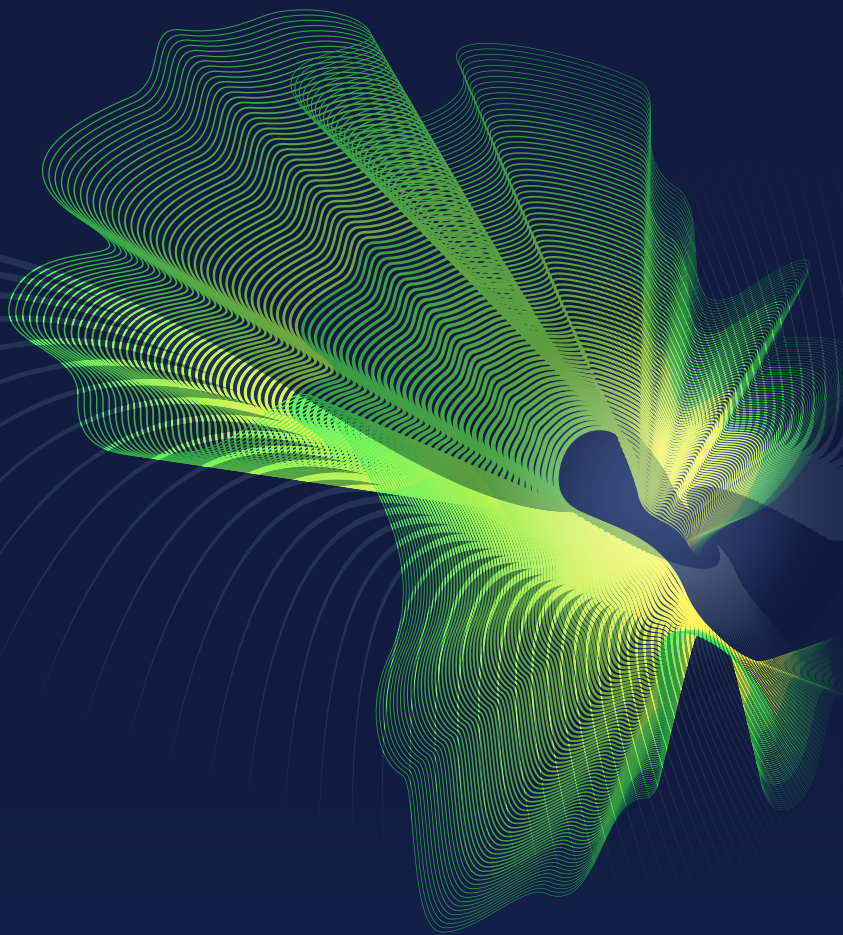
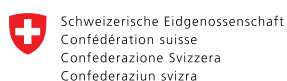




RAPPORT SUR LA MIGRATION EN AFRIQUE

REMETTRE EN
QUESTION LE RÉCIT



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Federal Department of Foreign Affairs FDFA
Directorate of Political Affairs DP
Human Security Division



Les opinions exprimées dans le rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de la Commission de l'Union africaine. Les appellations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIM aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

L'OIM est attachée au principe selon lequel une migration humaine et ordonnée profite aux migrants et à la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM est mobilisée avec ses partenaires de la communauté internationale pour : aider à relever les défis opérationnels de la migration ; faire progresser la compréhension des questions migratoires ; encourager le développement social et économique par la migration, et défendre la dignité humaine et le bien-être des migrants.

La Commission de l'Union africaine est le secrétariat de l'Union africaine et assure les activités quotidiennes de l'Union. La Commission, qui a son siège à Addis-Abeba, en Éthiopie, représente l'Union africaine et défend ses intérêts sous la direction et le mandat de la Conférence et du Conseil exécutif de l'Union. Elle aide les États membres et les communautés économiques régionales à mettre en œuvre les politiques et les programmes de l'Union africaine tout en travaillant étroitement avec tous les organes de l'Union africaine pour guider, soutenir et suivre les performances de l'Union africaine, en assurant l'harmonisation entre les politiques, les stratégies, les programmes et les projets convenus.

Ce projet a été financé grâce au généreux soutien de la Division de la sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères du gouvernement suisse et du Programme de migrations mixtes pour l'Afrique du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du département d'État américain.

Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle des organisations donatrices (Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse).

Ce rapport a été publié sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

Ce rapport n'a pas été traduit par le Service de Traduction de l'OIM. C'est une traduction non-officielle de l'original en anglais "Africa Migration Report - Challenging the narrative".

Éditeur : Organisation internationale pour les migrations
Kirkos Sub-city, Woreda 8
Yemez Building (près de la CEA-ONU)
Addis-Abeba
Éthiopie
Tél. : +251 11 557 0346
Fax : +251 11 557 1884
Courriel : iomaddis@iom.int
Site Web : <https://ethiopia.iom.int>

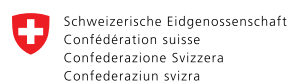
Couverture : Lauréat du concours de conception de la couverture du Rapport sur la migration en Afrique.
© 2019/“Jz” Rabibisoa Mickaia ANDRIANAIVONIRINA

ISBN 978-92-9068-906-5 (version imprimée)
ISBN 978-92-9068-907-2 (PDF)
© 2020 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

RAPPORT SUR LA MIGRATION EN AFRIQUE

REMETTRE EN
QUESTION LE RÉCIT



Federal Department of Foreign Affairs FDFA
Directorate of Political Affairs DP
Human Security Division





Photo de couverture

Nous sommes l'Afrique, nous voulons d'une Afrique intégrée, prospère, pacifique, dirigée par la population et audacieuse au niveau mondial. Ensemble, nous sommes forts, et pour le rester, nous devons travailler ensemble, échanger, partager nos compétences, apprendre les uns des autres, regarder droit devant nous, croire à la même vision et avancer ensemble dans la même direction, au même rythme, en battant d'un seul cœur. C'est l'Afrique de demain, celle où la circulation des personnes fait vibrer le continent sur des ondes positives, et qui représente la liberté de mouvement, l'autonomie et la croissance.

Cette Afrique de demain est représentée par le thème de couleur de l'Union africaine ; le vert représente les espoirs et les aspirations d'un continent unifié et intégré. La ligne ondulée représente le déplacement de concert sur le même rythme tout en reconnaissant la diversité à travers ses différentes amplitudes, ce mouvement a progressivement un impact positif sur tous les pays africains. Parce que nous sommes tous l'Afrique, l'Afrique de demain.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à exprimer ma plus profonde gratitude à la Commission de l'Union africaine et aux collègues du Département des affaires sociales, sous la direction de la Commissaire madame Amira El Fadil, pour la collaboration toujours positive dont nous bénéficions sur toute une série de dossiers relatifs à la migration, et notamment celle qui a rendu possible ce tout premier Rapport sur la migration en Afrique.

Le présent rapport n'aurait pas vu le jour sans le travail acharné de nombreux auteurs, et ce malgré leurs responsabilités à plein temps dans leurs domaines de travail respectifs.

Outre les auteurs principaux, de nombreux autres ont apporté leur appui à la recherche en coulisses pour enrichir les différents chapitres du rapport. Ce Rapport sur la migration en Afrique a vu le jour sous la direction d'une équipe éditoriale engagée et vigilante qui a travaillé pour garantir un produit de haute qualité. Le soutien de Frank Laczko, June Lee, Valerie Hagger, Melissa Borlaza, Harvy Gadia et de toute l'équipe des publications de l'OIM a été déterminant à toutes les étapes de la préparation de ce rapport. Nous sommes également reconnaissants au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya pour leur contribution, qui a permis d'assurer que le rapport ait une perspective transversale des droits de l'homme. Il faut également saluer le travail initial de Joy Kategekwa, du Bureau régional pour l'Afrique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sur les liens entre la migration et le commerce.

Hormis l'immense contribution des collègues du siège de l'OIM, mon équipe à l'OIM Addis-Abeba – en particulier Phumza Manqindi, Jemima Indianola, Carolyne Tumuhimbise et Edwin Righa – a fait le plus gros du travail, et toujours avec enthousiasme et sourire. De nombreux autres collègues de l'OIM à Addis-Abeba ont apporté une contribution inlassable, petite ou grande, et bien qu'ils soient trop nombreux pour être tous cités, je dois souligner la contribution d'Eric Mazango, Alemayehu Seifeselessie, Kemeriyah Mehammed et Rahel Negussie à la conception du rapport et de la stratégie de communication qui l'accompagne. Je remercie sincèrement mes collègues de la Commission de l'Union africaine, du Département des affaires sociales, et plus particulièrement Sabelo Mbokazi et Evelyne Nkeng-Peh, qui ont supervisé sans relâche toutes les contributions et les réactions de la Commission. La Division de la jeunesse de la Commission de l'Union africaine a également été un partenaire important, et je tiens à saluer tout particulièrement leur partenariat dans le cadre du concours de conception de la couverture du rapport, qui n'aurait pas non plus été possible sans le soutien des collègues de l'OIM Madagascar, de l'OIM Afrique du Sud et de l'OIM Nigéria. Je tiens également à souligner la contribution de Corrado Fumagalli, qui, en plus d'être un co-rédacteur général, a participé à la conceptualisation de cette initiative. Ce rapport a largement bénéficié de l'expérience et des connaissances en matière de migration de Gervais Appave, qui, même à la retraite, a pris le temps de relire certains des chapitres du rapport.

Et en dernier lieu mais non le moindre, je tiens à saluer le généreux financement de la Division de la sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères du gouvernement suisse et du Programme de migrations mixtes pour l'Afrique du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations des États-Unis, sans la contribution desquels ce projet ne serait resté qu'une aspiration.

Maureen Achieng

Cheffe de mission en Éthiopie et représentante de l'OIM auprès de l'Union africaine / de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique / de l'Autorité intergouvernementale pour le développement

Addis-Abeba, Éthiopie

ÉQUIPE DE RÉDACTION, DE RÉVISION ET DE PRODUCTION

Rédacteurs	Rédacteur en chef : Aderanti Adepoju Co-rédacteurs : Corrado Fumagalli, Nanjala Nyabola
Pairs réviseurs	Masser Alastair, Gervais Appave, Gibril Faal, Charles Harns, Diego Iturralde, Edward Maloka, Olawale Maiyegun, Otilia Maunganidze, Johnstone Oketch, Linda Oucho, Gideon Rutaremwa, Saurabh Sinha, Joseph Teye, Ayman Zhory
Équipe de coordination du projet	Maureen Achieng (OIM), Phumza Manqindi (OIM), Jemima Idinoba (OIM), Cisse Mariama Mohamed Sabelo Mbokazi, Evelyne Nkeng Peh
Soutien au contenu de la Commission de l'Union africaine	Linda Oucho
Publications de l'OIM	Coordinatrice des publications : Valerie Hagger conception: Harvy Gadia
Dessin de couverture	Rabibisoa Mickaia (Lauréat du concours de conception de la couverture du Rapport sur la migration en Afrique)
Examen de la situation des droits l'homme	Jedidah Wakongo Waruhui (Commission nationale des droits de l'homme du Kenya), Pia Oberoi et Benjamin Lewis (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)

LISTE DES CONTRIBUTEURS

- Avant-propos** Antonio Vitorino (OIM) et
Moussa Faki Mahamat (Commission de l'Union africaine)
- Chapitre 1. Qu'est-ce qui ne va pas avec le récit sur la migration en Afrique ?**
Auteurs : Maureen Achieng (OIM) et Amira El Fadil
(Commission de l'Union africaine)
Contributeur : Edwin Righa (OIM)
- Chapitre 2. La migration en Afrique : une vue d'ensemble des principales tendances**
Auteurs : Béla Hovy (Département des affaires
économiques et sociales des Nations Unies),
Frank Lazcko (OIM) et Rene N'Guettia Kouassi
(Commission de l'Union africaine)
Contributeurs : Elisa Mosler Vidal (OIM), Diego Iturralde
(Statistics South Africa) and Nougbodohoue Samson
Bel-Aube (Commission de l'Union africaine)
- Chapitre 3. La question des données : le défi de la mesure de la migration irrégulière en Afrique**
Auteur : Julia Black (OIM)
Constitutrice : Molly Highman (Université de Georgetown)
- Chapitre 4. Migration et urbanisation en Afrique**
Auteurs : Corrado Fumagalli et Katja Schaefer (ONU-Habitat)
- Chapitre 5. Déplacements internes en Afrique**
Auteurs : Mohammed Abdiker (OIM) et Minata Samate
Cessouma (Commission de l'Union africaine)
Contributeurs : Ginette Kidd et Kerry Maze (OIM) et
Pamoussa Konsimbo (Commission de l'Union africaine)
- Chapitre 6. Le lien entre dégradation de l'environnement et mobilité humaine en Afrique**
Auteurs : Samba Harouna (Programme des Nations
Unies pour l'environnement (PNUE)) et Harsen
Nyambe (Commission de l'Union africaine)
Contributeurs : Saidou Hamani (UNEP) et Leah Wanambwa
(Commission de l'Union africaine)
- Chapitre 7. La réorganisation des frontières à l'époque de la libre circulation en Afrique**
Auteurs : Elizabeth Warn (OIM) et Samir Abi (West
African Observatory on Migrations)

- Chapitre 8. Panafricanisme, intégration régionale et migration**
Auteurs : Achieng Akena (Pan African Citizens Network) et R osette Nyirinkindi Katungye (Commission de l'Union africaine)
- Chapitre 9. Migration et commerce en Afrique**
Auteurs : Paul Akiwumi (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et Chiza Charles Chiumya (Commission de l'Union africaine)
- Chapitre 10. Les transferts de fonds vers et depuis l'Afrique**
Auteurs : Leon Isaacs (Developing Markets Associates) et Claudia Natali (OIM)
- Chapitre 11. Le lien entre migration et développement en Afrique**
Auteurs : Claire Walkey and Sabelo Mbokazi (Commission de l'Union africaine)
- Chapitre 12. Migration et sécurité en Africa : Répercussions sur le programme de libre circulation des personnes**
Auteurs : Tsion Kebede Abebe (Institute for Security Studies) et John Mugabo (Commission de l'Union africaine)
- Chapitre 13. Maximiser les résultats de développement humains issus de la migration de main-d'œuvre en Afrique**
Auteurs : Marina Manke (OIM), Oumar Diop (AUC), Samia Kazi Aoul (Organisation internationale du travail (OIT)) et Kenza Dimechkie (OIT)
- Chapitre 14. Migration et santé**
Auteurs : Sunday Smith (OIM), Benjamin Djoudalbaye (Africa Centres for Disease Control and Prevention) et Adam Ahmat (Organisation mondiale de la Santé)
Contributeurs : Jaqueline Weekers et Kolitha Wickramage (OIM)
- Chapitre 15. Les vulnérabilités inapparentes des migrants africains : Le cas des enfants africains non accompagnés**
Auteurs : Heba Abdel-Latif (OIM) et Edward Addai (UNICEF)
Contributeurs : Ayalew Asseffa et Samrawit Getaneh Damtew (Commission de l'Union africaine/Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant)
- Chapitre 16. L'avenir de la migration en Afrique**
Auteurs : Ashraf El Nour (OIM), Ahunna Eziakonwa (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Daria Krivonos (Copenhagen Institute for Futures Studies (CIFS))
Contributeurs : Timothy Shoup (CIFS), Ayodele Olusola (PNUD) et Abdirahman Olow (OIM)

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	iii
Équipe de rédaction, de révision et de production.....	v
Liste des contributeurs.....	vi
Liste des tableaux, figures, cartes et encadrés.....	x
Liste des acronymes et abréviations.....	xii
Avant-propos.....	xiv

■ Chapitre 1	
Qu'est-ce qui ne pas avec le récit sur la migration en Afrique ?.....	1
■ Chapitre 2	
La migration en Afrique : une vue d'ensemble des principales tendances.....	15
■ Chapitre 3	
La question des données : le défi de la mesure de la migration irrégulière en Afrique	27
■ Chapitre 4	
Migration et urbanisation en Afrique.....	41
■ Chapitre 5	
Déplacements internes en Afrique	54
■ Chapitre 6	
Le lien entre dégradation de l'environnement et mobilité humaine en Afrique	66
■ Chapitre 7	
La réorganisation des frontières à l'époque de la libre circulation en Afrique	79
■ Chapitre 8	
Panafricanisme, intégration régionale et migration.....	93
■ Chapitre 9	
Migration et commerce en Afrique	105

■	Chapitre 10	
	Les transferts de fonds vers et depuis l'Afrique	120
■	Chapitre 11	
	Le lien entre migration et développement en Afrique	137
■	Chapitre 12	
	Migration et sécurité en Afrique : Répercussions sur le programme de libre circulation des personnes.....	151
■	Chapitre 13	
	Maximiser les résultats de développement humain issus de la migration de main-d'œuvre en Afrique.....	161
■	Chapitre 14	
	Migration et santé	175
■	Chapitre 15	
	Les vulnérabilités inapparentes des enfants migrants africains non accompagnés	190
■	Chapitre 16	
	L'avenir de la migration en Afrique	205

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES, CARTES ET ENCADRÉS

Chapitre 1

Tableau 1.	Processus de dialogue interétatique sur la migration en Afrique	8
------------	---	---

Chapitre 2

Figure 1.	Répartition des migrants internationaux résidant en Afrique et destinations des migrants originaires d'Afrique.....	19
Carte 1.	Nombre de profils migratoires disponibles en Afrique	25

Chapitre 3

Encadré 1.	Données sur les stocks et les flux migratoires	29
Figure 1.	Arrivées de migrants en situation irrégulière enregistrées dans les îles Canaries espagnoles.....	32
Encadré 2.	Raisons de la migration en Afrique de l'Ouest	32
Figure 2.	Flux entrants et sortants enregistrés aux points de suivi des flux de la DTM de l'OIM au Niger.....	33
Encadré 3.	L'économie du trafic de migrants en Libye	33
Figure 3.	Tentatives de passage de migrants en Méditerranée centrale	34
Encadré 4.	De nouvelles sources de données pour mesurer la migration irrégulière.....	36

Chapitre 5

Encadré 1.	Définitions	56
Encadré 2.	Mise en œuvre de la Convention de Kampala: Plan d'action de Harare	58
Encadré 3.	Urbanisation.....	60
Encadré 4.	La mobilité au service de l'autonomie.....	61
Encadré 5.	Développement communautaire en Somalie.....	63

Chapitre 6

Encadré 1.	Mise en contexte.....	69
Encadré 2.	Mise en évidence de la situation en Afrique de l'Est.....	71
Encadré 3.	Le cas des régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel	72

Chapitre 7		
Tableau 1.	Pays de l'Union africaine offrant le plus de services en matière de visa aux Africains.....	84
Chapitre 9		
Figure 1.	Principaux pays importateurs de denrées alimentaires provenant d'Afrique.....	111
Figure 2.	Moyenne sur trois ans des importations alimentaires bilatérales par Communauté économique régionale (en milliards de dollars É.-U.).....	112
Chapitre 10		
Figure 1.	Transferts de fonds africains, 2006–2018.....	122
Figure 2.	Les 12 premiers pays bénéficiaires des transferts de fonds africains, 2017.....	123
Figure 3.	Les 15 premiers pays africains bénéficiaires d'envois de fonds sous forme de pourcentage du PIB, 2017.....	124
Figure 4.	Coût moyen pour l'envoi de 200 USD en Afrique subsaharienne.....	125
Encadré 1.	La diaspora et l'Union africaine.....	130
Chapitre 11		
Figure 1.	PIB mesuré à parité de pouvoir d'achat par habitant.....	141
Encadré 1.	La migration au sein de l'Afrique : l'exemple du Botswana.	144
Encadré 2.	Contribution politique de la diaspora ghanéenne.....	144
Encadré 3.	Mobilisation financière de la diaspora kenyane.....	145
Chapitre 13		
Figure 1.	Proportion de travailleurs migrants dans l'ensemble des travailleurs (en %).....	164
Figure 2.	Principaux domaines thématiques du Programme conjoint en matière de migration de main-d'œuvre en Afrique.....	167
Chapitre 14		
Figure 1.	Les déterminants sociaux de la santé des migrants.....	178
Chapitre 15		
Figure 1.	Proportion d'enfants et de jeunes migrants parmi les migrants par région d'accueil, 1990-2019 (en %).....	193
Figure 2.	Modèles de détermination de la vulnérabilité.....	198

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AAPC	Conférence des peuples africains
ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ACP-UE	Afrique Caraïbes Pacifique-Union Européenne
ADFC	African Diaspora Finance Corporation
AFFORD	Fondation africaine pour le développement
AIR	Institut africain pour les transferts de fonds
APE	Aide publique au développement
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
AUFMP	Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes
AU-HoAI	Initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique
BAD	Banque africaine de développement
BMIS	Systèmes d'information sur la gestion des frontières
CADBE	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAEDBE	Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCP-UA	Centre pour la Participation des citoyens au sein de l'Union africaine
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CEA	Communauté économique africaine
CEA-ONU	Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	communauté économique régionale
CMADM	Centre mondial d'analyse des données sur la migration
CMR	Route Méditerranée Centrale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CTDC	Plateforme collective de données sur la lutte contre la traite des êtres humains
DAES	Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales
DIS	détermination de l'intérêt supérieur
DoV	déterminants de la vulnérabilité
DTM	Matrice de suivi des déplacements
EVD	Maladie à virus Ebola
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCR	Pacte mondial sur les réfugiés
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HABITAT III	Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IA	Intelligence artificielle

IBM	gestion intégrée des frontières
ICBT	commerce transfrontière informel
ICESCR	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
ICRMW	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
IDD	Investissement Direct de la Diaspora
IDMC	Centre de surveillance des déplacements internes
IED	investissement étranger direct
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IGAD-PCR	Processus consultatif régional de l'Autorité intergouvernementale pour le développement
JLMP	Programme conjoint en matière de migrations de main-d'œuvre
LMAC	Comité consultatif sur la migration de main-d'œuvre
MDR	multirésistant
MIDCAS	Dialogue sur la migration pour les États d'Afrique centrale
MIDCOM	Dialogue sur la migration pour les États membre du Marché commun de l'Afrique orientale et australe
MIDSA	Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe
MIDWA	Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest
MMC	Centre de recherche sur les migrations mixtes
MPFA	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
NIDCOM	Nigerians in Diaspora Commission
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectif de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OSBP	poste frontière unique
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAC	Position africaine commune
PCF	poste de contrôle frontalier
PCR	Processus consultatif régional sur la migration
PDD	Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes
PIB	produit intérieur brut
PME	petite et moyenne entreprise
PMI	Programme Minimum d'Intégration
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RSI	Règlement sanitaire international
RCP	Répertoire de clés publiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale
TB	tuberculose
UHC	couverture sanitaire universelle
UMA	Union du Maghreb arabe
UMC	enfants migrants non accompagné
SAATM	Marché unique du transport aérien africain
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
WHA	Assemblée mondiale de la Santé
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

AVANT-PROPOS

Ce tout premier Rapport sur la migration en Afrique intervient à un moment où le continent africain traverse une période de changements importants. Le thème de la migration est aujourd'hui au centre du discours politique en Afrique comme dans une grande partie du reste du monde, comme en témoigne l'adoption de deux pactes mondiaux – le Pacte mondial pour les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte mondial sur les migrations) – qui cherchent à aborder la mobilité humaine de manière plus globale. Le thème choisi pour cette édition inaugurale – Remettre en question – ne pouvait être plus approprié étant donné la myriade d'idées fausses, de mythes et de craintes qui persistent autour de la migration. Le présent rapport raconte l'histoire des migrations africaines du point de vue de l'Afrique et démontre le désir ardent du continent de prendre le contrôle de la gestion de ce phénomène de manière à en maximiser les avantages pour les citoyens du continent, tout en s'attaquant aux impacts négatifs qu'une migration continue et incontrôlée implique pour les pays africains et les migrants.

Ces dernières années, la crise migratoire en Méditerranée est malheureusement devenue l'exemple type de la migration africaine. Le désespoir qui caractérise la migration à travers la Méditerranée a renforcé la perception que la migration africaine est un mouvement du sud vers le nord, les migrants africains prenant des mesures extrêmes, souvent au péril de leur vie, pour exploiter la promesse de l'Europe.

Il va sans dire que la migration africaine va au-delà des images de bateaux délabrés sur la Méditerranée ou des déplacements provoqués par les conflits que nous voyons dans les médias. Si ces images ont certainement une place dans le récit, la trame plus large de l'histoire est aussi complexe et diverse que les habitants du continent lui-même. C'est une histoire qui comprend des aspirations sous-régionales, régionales et interrégionales pour une intégration renforcée, et avec elle, la reconnaissance que la migration en Afrique aujourd'hui a le potentiel de conduire au développement et à la transformation du continent. Contrairement aux idées reçues, les données montrent clairement que les Africains sont beaucoup plus nombreux à migrer à travers les frontières terrestres que par-delà les mers et les océans.

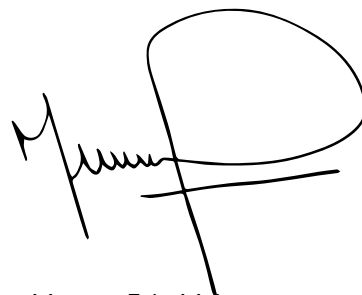
Cette première édition cherche donc à apporter des perspectives supplémentaires qui permettent de mieux comprendre ce phénomène complexe et de corriger ainsi les idées fausses concernant la migration africaine. Le rapport fait le point sur l'ampleur des problèmes qui caractérisent la migration sur le continent, ce dont les praticiens et les décideurs politiques peuvent s'inspirer pour guider leurs actions.

Fruit d'une collaboration entre la Commission de l'Union africaine et l'OIM, le rapport reflète l'engagement des deux entités à exploiter plus pleinement les avantages de la migration sur le continent et à s'attaquer efficacement aux véritables inconvénients lorsque la migration n'est pas bien gérée. Parmi les initiatives clés de la Commission de l'Union africaine et de l'OIM qui visent à atteindre l'objectif d'une meilleure gouvernance de la migration sur le continent, on peut citer le Programme conjoint en matière de migrations de main-d'œuvre, le Protocole sur la libre circulation des

personnes et l'Initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique. En outre, grâce au nombre croissant de ses bureaux sur le continent, l'OIM s'efforce de donner effet à des politiques migratoires progressistes au niveau national.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'António Vitorino'.

António Vitorino
Directeur général de l'OIM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Moussa Faki Mahamat'.

Moussa Faki Mahamat
Président de la Commission de
l'Union africaine

Dans ce dessin, l'Afrique est représentée par des colonnes de feuilles de papier. Chaque feuille représente le peuple africain. Les couleurs variées représentent la diversité du peuple africain. Les trois grandes lignes blanches courbes sont comme un vent violent, ce qui permet aux feuilles de suivre le vent quel que soit son sens. Ces lignes représentent la façon dont les migrants entrent et sortent du continent. Les feuilles courbes sur la carte de l'Afrique représentent le potentiel de liberté de mobilité par-delà les frontières, le potentiel de la libre circulation tout en contribuant à la sécurité et à la protection des parcours migratoires, et ses avantages pour l'intégration continentale. L'Afrique dans la pénombre et les lignes méridiennes signifient que les migrants africains apportent partout leur identité avec eux, contribuant ainsi consciemment au développement du continent.

© 2019/Manda RAKOTONDRABE (Finaliste du concours pour la couverture du Rapport sur la migration en Afrique)



1

QU'EST-CE QUI NE VA PAS AVEC LE RÉCIT SUR LA MIGRATION EN AFRIQUE ?

CHAPITRE 1

QU'EST-CE QUI NE VA PAS AVEC LE RÉCIT SUR LA MIGRATION EN AFRIQUE?

Auteurs : Maureen Achieng (OIM) et
Amira El Fadil (Commission de l'Union africaine)
Contributeur : Edwin Righa (OIM)

“Si vous parlez à un homme dans une langue qu'il comprend, cela lui va à la tête. Si vous lui parlez dans sa langue, cela lui va au cœur.”

– Nelson Mandela

RÉSUMÉ

Ce chapitre expose l'objectif de ce tout premier Rapport sur la migration en Afrique, qui est de faire progresser le programme africain en matière de migration dans le cadre du développement et de l'intégration du continent au sens large. Trois raisons sont identifiées pour expliquer les distorsions qui caractérisent le récit actuel sur la migration en Afrique : (a) la plupart des migrants africains ne traversent pas les océans, mais plutôt les frontières terrestres de l'Afrique; (b) 94 % de la migration africaine à travers les océans prend une forme régulière ; et (c) la plupart des migrants dans le monde ne sont pas africains. L'Afrique représente 14 % de la population migrante mondiale, contre, par exemple, 41 % en provenance d'Asie et 24 % d'Europe. Ces chiffres renforcent la nécessité de raconter à nouveau l'histoire qui concerne en grande partie les migrations intra-africaines, contrairement à la terrible impression sensationnaliste de la migration irrégulière de l'Afrique via la Méditerranée. Ce chapitre donne le ton aux chapitres qui suivent en soulignant la nécessité de dépasser l'approche occidentale et d'amplifier les voix africaines dans le dialogue sur la migration en apportant des réponses aux questions suivantes : À quoi ressemblerait une approche africaine de la mobilité ? Avec quelles hypothèses commencerait-elle ? Comment s'appuierait-elle sur l'histoire du panafricanisme et de l'hospitalité africaine ? Et surtout, quel type de politiques mettrait-elle en place ?

INTRODUCTION

En 2017, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement a indiqué qu'il y avait environ 41 millions de migrants internationaux se déplaçant à l'intérieur, en provenance ou à destination de l'Afrique, dont 5 millions d'immigrants du reste du monde, 17 millions de résidents hors du continent et 19 millions de résidents sur le continent. Les rapports sur les migrations en Afrique se sont

concentrés sur les déplacements et les migrations irrégulières, en particulier vers l'Europe, et pourtant des conclusions récentes indiquent que 80 % des Africains qui pensent à la migration n'ont aucun intérêt à quitter le continent (OIM, 2017), et n'ont aucune intention de le quitter de manière définitive.

Bien que l'Afrique accueille un quart de la population de réfugiés, seuls deux tiers sont des ressortissants de 5 pays sur les 54 que compte le continent.

Il existe un appel à un nouveau récit sur la migration contemporaine en Afrique qui se concentre largement sur la migration intra-africaine, comme le démontrent les interminables passages quotidiens aux frontières par les commerçants, dont beaucoup sont des femmes vendant sur les marchés qui essaient simplement de gagner leur vie. Contrairement à l'impression d'horreur véhiculée par les médias de la migration irrégulière d'Afrique par la Méditerranée, la plupart des migrants africains ne traversent pas les océans, mais plutôt les frontières terrestres. Pour comprendre les divers récits qui existent sur la migration au sein du continent, vers et depuis celui-ci, il faut examiner les réalités en termes de données probantes provenant de différents pays, la perception à travers laquelle la migration est envisagée et l'impact que le récit a eu sur la réponse à la migration aux niveaux national, régional et continental.

RÉCITS EXISTANTS SUR LES SCHÉMAS DE MIGRATIONS MIXTES EN AFRIQUE

Les Africains ont toujours émigré et continueront d'émigrer, et cette tendance semble devoir s'accroître, comme le montrent les tendances actuelles de la mobilité qui émanent des postes frontières nationaux. Ils se déplacent à la recherche d'opportunités et parfois de sécurité. Leur déplacement apporte des avantages à leurs familles et à leurs communautés, et donc à leurs pays. Ce dont ces migrants ont besoin pour assurer leur sécurité et leur productivité, c'est de moins de bureaucratie. Selon certains rapports, 94 % de la migration africaine à travers les océans prend une forme régulière.

Si l'on examine de plus près la migration volontaire, l'accent est toujours mis sur l'impact économique et/ou le rôle que jouent les migrants dans leur pays d'origine et/ou d'accueil. Le commerce, en particulier au sein des États africains, est motivé par les opportunités économiques disponibles dans chaque pays. Ainsi, au sein des régions et entre les pays, il y a beaucoup de migration transfrontalière sur le continent. On observe des schémas de commerce transfrontalier notables sur le continent. Par exemple, à la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, entre les villes de Rusizi et de Goma, selon certaines estimations, jusqu'à 30 000 personnes par jour franchissent la frontière entre ces deux villes. On estime que 75 % de ces personnes sont des femmes. La plupart sont des commerçants itinérants de la République démocratique du Congo qui apportent des bananes, des pagnes (tissu) et d'autres marchandises sur les marchés de Rusizi. Il y a également des commerçants rwandais qui passent à travers la frontière des produits finis comme des vêtements, des petits appareils électroniques et des marchandises emballées provenant de régions plus éloignées. Un petit nombre d'entre eux sont des touristes qui cherchent à percevoir les gorilles de montagne de la région, qui sont très menacés. Il ne leur faudra que quelques minutes avant de poursuivre leur route.

Tandis que le poste frontière de Beitbridge, qui forme la frontière politique entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, reste le poste frontière routier le plus fréquenté d'Afrique australe. Le poste frontière est ouvert 24 heures sur 24, ce qui facilite la circulation quotidienne de plus de 30 000 personnes entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe pour des raisons commerciales et autres. Le commerce transfrontalier répond aux opportunités économiques entre les deux pays et joue un rôle important dans la satisfaction des besoins des consommateurs des deux pays en fournissant des biens à bas prix et en complétant ceux qui ne sont pas disponibles sur le marché.

Il contribue également à l'économie des deux pays par la création et le développement d'entreprises, car les activités économiques des villes de Musina en Afrique du Sud et de Beitbridge au Zimbabwe dépendent fortement des activités transfrontalières, notamment des commerçants et des routiers transfrontaliers informels.

La récente mise en service du poste frontalier commun Seme-Krake entre le Nigéria et le Bénin en octobre 2018, en revanche, devrait révolutionner le commerce et la mobilité transfrontaliers entre les deux pays et la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au sens large. Stratégiquement située sur le corridor Abidjan-Lagos, qui représente 70 % de l'ensemble du commerce de transit dans la sous-région, la frontière favorisera les voies de migration régulières et renforcera la coopération et la coordination des contrôles, réduisant ainsi le trafic illicite et la fraude constatés précédemment à la frontière sud-ouest du Nigéria avec le Bénin.

Ces postes frontaliers illustrent les efforts déployés pour faciliter la mobilité sur le continent, malgré les nombreux obstacles à la mobilité humaine aux points de passage frontaliers africains. L'existence même de ces passages de frontière remet en cause les hypothèses sur la mobilité humaine en Afrique. Cela commence souvent soit par les personnes déplacées de force et leur impuissance présumée, soit par les élites frustrées par l'impotence de leurs passeports nationaux et les hypothèses selon lesquelles l'élaboration de politiques migratoires efficaces est nécessaire et exige beaucoup de ressources. L'élaboration de politiques africaines dans le domaine de la migration ne doit pas imiter les craintes européennes concernant la migration en tant que problème, puisque la migration est inscrite dans l'ADN des communautés, des économies et des sociétés africaines.

La réalité actuelle de la migration en Afrique est que les approches eurocentriques de la gestion de la migration dominent actuellement l'élaboration des politiques nationales et régionales sur la mobilité humaine en Afrique. La sécurisation des frontières dans le Sahel, par exemple, semble répondre principalement aux impératifs sécuritaires européens et pas assez à la réalité de milliers d'années de commerce itinérant à travers le désert du Sahara. Cependant, les discussions et débats récents en Europe montrent un changement dans la compréhension de la réalité des migrations africaines. Bjarnesen (2020) a affirmé que les débats politiques étaient sélectifs et trompeurs en ce qui concerne les informations dont ils disposaient sur la migration en Afrique, ce qui a contribué à la déformation du récit de la migration africaine vers l'Europe. La réalité est que la migration africaine vers l'Europe est constante depuis plus d'une décennie, et que le nombre d'arrivées par la Méditerranée a diminué depuis 2015 et non l'inverse. Alors qu'en Afrique, la demande de passeports et les données biométriques à Namanga et à Lunga Lungu en Afrique de l'Est occulte la réalité d'une population Massai qui

est une communauté nomade répartie entre le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, et d'un royaume swahili qui s'étendait autrefois sur le littoral est-africain entre Mogadiscio et Bera. C'est la réalité de la façon dont l'Afrique se déplace, non pas en réponse aux frontières coloniales, mais aux histoires et aux impératifs locaux et régionaux. Il est nécessaire de reconnaître ces mouvements historiques qui n'étaient régis par aucune politique ni loi avant le colonialisme et qui existent encore de nos jours.

Appiah-Nyamekye Sanny et Rocca (2018) et le Rapport sur l'état de la migration dans le monde de l'OIM (2019) affirment que les migrants africains se déplacent en grande partie dans leurs régions respectives, alors que les motivations des migrants intracontinentaux varient considérablement, y compris ceux qui utilisent des ressources associatives, ce qui permet aux personnes pauvres d'émigrer également, et remet donc en question le récit actuel du lien entre pauvreté et migration. Pourtant, les médias sont parfois inondés d'histoires et d'images trompeuses de migrants africains bloqués, même s'il s'agit pour la plupart de demandeurs d'asile originaires de régions du Moyen-Orient ravagées par la guerre. Il est important d'être conscient que les médias occidentaux et africains diffèrent en termes de ton et d'orientation. Alors que les deux extrapolent les données existantes en se basant sur les preuves rapportées sur la migration, il y a peu de reportages des médias spécialisés pour rechercher la vérité derrière les chiffres.

Selon le professeur Landau, les médias sont paresseux et présentent souvent les données telles qu'elles sont rapportées sans entreprendre de reportages spécialisés. Deuxièmement, il y a peu de journalistes qui se lancent dans des reportages spécialisés sur le continent, ce qui affecte la façon dont les médias rendent compte de la migration en Afrique (Harber, 2015). Les médias occidentaux, en revanche, ont tendance à se concentrer sur les histoires de déplacement, en particulier les réfugiés et les migrants irréguliers à destination de l'Europe, donnant l'impression qu'une grande partie des migrants africains se dirigent vers l'Europe. Il y a un déséquilibre dans les reportages sur les contributions économiques des migrants au sein du continent et au-delà.

UN NOUVEAU PARADIGME SUR LA MIGRATION EN AFRIQUE

Dans ce contexte, il est essentiel de commencer à s'interroger sur les distorsions qui caractérisent la migration africaine et sur les bases de l'élaboration des politiques et des pratiques migratoires sur le continent. Ce premier Rapport sur la migration en Afrique est l'occasion de remettre en question les distorsions existantes de la migration africaine. Trois raisons principales expliquent l'existence de ces distorsions.

Premièrement, et c'est probablement la raison la plus évidente, la migration en tant que discipline universitaire n'est pas bien établie dans les établissements d'enseignement supérieur du continent. Actuellement, il existe trois institutions universitaires bien établies en Afrique qui proposent des formations aux études des migrations. Il s'agit du Centre d'études sur les migrations de l'Université du Ghana, du Centre africain d'études sur les migrations de l'Université de Witwatersrand en Afrique du Sud et du Centre d'études sur les migrations de l'Université américaine du Caire. Par conséquent, la plupart des personnes qui écrivent sur les migrations en Afrique sont originaires de l'Occident en raison de la rareté des bourses

africaines dans le domaine de la migration, et de la sécurité et du développement de l'Afrique, entre autres.

Il en résulte que leurs points de vue sur la migration ont parfois tendance à être transposés sur l'Afrique, ce qui oblige le continent à considérer la migration et la mobilité en Afrique à travers le prisme d'un problème à résoudre plutôt que de la réalité de la vie telle qu'elle est, et une réalité qui, si elle est bien gérée, pourrait profiter tant aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil, y compris les avantages qui reviennent aux migrants eux-mêmes.

Les quelques chercheurs africains sur la migration sont à leur tour largement influencés par la pensée des opinions universitaires dominantes sur le sujet, influençant ainsi les perspectives et l'orientation des décideurs politiques africains. Récemment, il est apparu que de nouveaux chercheurs remettent en question le récit sur la migration et tentent de décoloniser la recherche dans ce domaine. Cela a suscité des appels de la part d'universitaires du monde entier qui réclament un autre récit et soulignent la nécessité de faire entendre la voix des universitaires africains. Selon Vanyoro (2019), cela « implique de s'attaquer aux catégories "coloniales" de gouvernance, de langue... par le démantèlement des "systèmes de connaissance" qui les soutiennent ». En d'autres termes, pour adopter un récit différent sur la migration, nous devons changer notre façon de penser et d'appréhender un phénomène et être ouverts à différents "systèmes de connaissance" sur la migration. Cela est essentiel car, historiquement, les informations et les expériences dans le contexte africain étaient transmises par un dialecte local et des traditions orales. Afin de comprendre les cultures, les normes et les valeurs d'une communauté qui aidera à comprendre les comportements migratoires, il faut en comprendre les significations sans se perdre dans la traduction.

En dehors de la réflexion politique et du travail universitaire, les initiatives en matière de migration sur le continent ne sont pas encore véritablement motivées par les aspirations africaines, car elles sont souvent orientées vers la prise en compte des préoccupations des pays donateurs. Ces préoccupations sont à juste titre associées à la migration africaine qui se fait vers et à travers la Méditerranée – comme on l'appelle aujourd'hui, qui ne représente qu'une fraction de la migration en Afrique. La migration irrégulière est une problématique complexe et dynamique qui recoupe plusieurs questions relatives à la sécurité. Les moteurs de la migration irrégulière sont nombreux, et vont des personnes qui sont poussées par le manque d'opportunités économiques dans leur pays d'origine aux personnes qui fuient un conflit. Les récentes discussions visant à définir la migration irrégulière menées par l'Institut Legatum se sont concentrées sur l'analyse détaillée de ce concept complexe, ce qui peut aider les décideurs politiques à aborder la question plus efficacement. Cependant, selon des statistiques récentes sur la migration irrégulière, celle-ci ne représente que 15 % de l'ensemble de la migration africaine. Or, c'est cette migration qui domine les discussions politiques sur la migration africaine plutôt que les 85 % de personnes qui font activement du commerce transfrontalier au quotidien, comme à Rusizi et à Goma, et qui ont donc un impact positif sur la situation économique de leurs pays malgré les immenses obstacles auxquels elles sont confrontées. Toutefois, l'accent trop important mis sur la migration irrégulière détourne les discussions de l'Union africaine sur les opportunités économiques potentielles qui peuvent être développées et/ou renforcées entre et parmi les États membres en Afrique.

Deuxièmement, il existe un gouffre entre les politiques de l'Union africaine et les pratiques de ses États membres sur le terrain. Les politiques que l'Union africaine a mises en place au cours des deux dernières décennies dépeignent un organe politique continental assez progressiste dans sa réflexion et ses perspectives sur la migration. L'évaluation et la révision du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) en 2017 et 2018 ont offert l'occasion à l'Union africaine et à ses États membres de reconnaître l'importance d'une politique et d'un cadre institutionnel solides pour gérer efficacement la migration en soulignant la nécessité de considérer la migration comme une composante clé du développement, plutôt que comme un sujet brûlant à gérer. À cet égard, le MPFA révisé recommande des stratégies et des approches pour améliorer la gouvernance de la migration aux niveaux national et régional.

Les cadres politiques et les positions sur la migration adoptés par l'Union africaine montrent une certaine imprégnation par les réformes politiques et la pratique au niveau national. Si les signaux de la prolifération des positions et propositions politiques de l'Union africaine en matière de migration se reflètent dans les politiques nationales sur la migration, comme celles du Ghana, du Kenya, du Malawi, du Nigéria et de la Zambie, entre autres, la transposition dans le droit interne ne se fait pas à un rythme souhaitable. On peut dire que si l'ensemble des cadres politiques et des positions sur la migration était comme il se doit les politiques et les pratiques au niveau national, la réalité de la façon dont la migration en Afrique est perçue et caractérisée commencerait à changer. À l'heure actuelle, peu de cadres politiques sont mis en œuvre au niveau national ou régional, ce qui est limité par les ressources et les capacités disponibles. L'évaluation du MPFA 2006 a illustré le manque de mémoire institutionnelle du cadre en raison du transfert de personnel gouvernemental clé sans passation des documents pertinents liés à la migration. Depuis sa révision, l'Union africaine – en partenariat avec les bureaux régionaux et nationaux de l'OIM – aide les États membres à élaborer leurs politiques migratoires nationales et régionales, ainsi qu'à renforcer les politiques existantes afin de les aligner sur les principes directeurs énoncés dans la politique. En outre, l'Union africaine a élaboré un plan d'action décennal qui pourrait conduire à l'élaboration et à la mise en œuvre réussies du cadre d'ici 2030.

De bonnes politiques ont le potentiel de transformer la gouvernance de la migration sur le continent. Outre la myriade de politiques migratoires précédentes, s'il y a une chose que l'adoption récente de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAF) et du Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement (Protocole sur la libre circulation) par l'Union africaine nous apprend, c'est qu'il existe un consensus général croissant parmi les États membres africains sur le fait que la migration fait partie intégrante de l'intégration et du développement. La ZLECAF est entrée en vigueur le 30 mai 2019 pour les pays qui avaient déposé leurs instruments de ratification, et elle devrait être effective le 1er juillet 2020, réunissant 55 États membres avec un PIB combiné de plus de 3,4 billions de dollars.

La ZLECAF a suscité plus d'intérêt parmi les États membres que le protocole de libre circulation, qui ne compte que 32 signataires et seuls 4 pays¹ ont déposé leurs

¹ Sao Tomé-et-Principe, le Rwanda, le Niger et le Mali.

instruments de ratification (Union africaine, 2018). Les préoccupations sont liées à la lenteur des signatures et des ratifications, qui est elle-même liée à l'adhésion et au soutien des États membres quant à la mise en œuvre de ce protocole. En outre, la nature restrictive et prohibitive des lois et politiques nationales entrave l'impact du Protocole de libre circulation. L'impact est également limité par la faible promotion de la libre circulation – promotion qui permettrait de populariser le Protocole et de réfuter les préoccupations des États membres à son égard (Union africaine, 2019).

Troisièmement, et ce malgré l'existence d'une myriade de mécanismes de dialogue et de coopération interétatique sur le continent – huit au dernier décompte – il n'existe pas beaucoup de coopération active et continue ni de partage d'informations entre les pays en matière de migration. Ceci entrave la collecte et la compilation de données significatives et comparables qui pourraient informer les décideurs politiques des tendances continentales et, ce faisant, contribuer à garantir la pertinence et l'adéquation continues des décisions politiques aux niveaux continental et régional aux réalités nationales. La preuve est faite qu'il existe des d'exercices d'évaluation comparative adoptés entre les pays (tels que le Ghana et le Kenya) afin d'obtenir des idées des pratiques optimales en matière de gouvernance de la migration, certains pays recevant un soutien supplémentaire de la part d'experts africains en matière de migration afin de renforcer leurs connaissances et leurs politiques pour les aligner sur les cadres politiques existants. L'Afrique a fait d'énormes progrès depuis l'instauration des dialogues sur la migration sur le continent à partir de 2000. Toutefois, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour que les plateformes de dialogue sur les migrations déjà existantes soient mieux coordonnées afin de réunir les responsables africains des politiques migratoires pour des délibérations soutenues, en vue d'une coopération pratique, et fondées sur une culture de l'information et du partage des données. Le Forum panafricain sur la migration, qui vise à rassembler toutes les communautés économiques régionales africaines, les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) et les mécanismes de consultation interétatiques – dont l'existence ne remonte qu'à 2015 – ont le potentiel, s'ils sont renforcés, d'être une apogée stratégique de coopération pour le continent sur l'élaboration et la fixation de l'agenda des politiques migratoires (voir tableau 1).

Tableau 1. Processus de dialogue interétatique sur la migration en Afrique

PCR	États membres	Principaux domaines de discussion
Initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique	8 États membres Principaux États membres : Égypte, Erythrée, Éthiopie, Soudan Pays limitrophes : Djibouti, Kenya, Somalie, Soudan du Sud	• Cohérence des politiques en matière de migration • Prévention de la traite des êtres humains et du trafic de migrants • Renforcement de la protection et de l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains et du trafic de personnes • Renforcer l'État de droit, les poursuites et la gestion des frontières
Processus consultatif régional de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD-PRC)	7 États membres Djibouti, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Ouganda	• Migration et développement • Migration de main-d'œuvre • Intégration sociale des migrants • Protection des droits des migrants • Trafic et traite des êtres humains • Données et recherche en matière de migration • Migration et santé • Migration et commerce • Migration et environnement • Migration et sécurité • Retour volontaire des migrants • Flux migratoires mixtes et protection des réfugiés • Mouvement des communautés pastorales • Fuite des cerveaux et recrutement non éthique
Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MDSA)	16 États membres Angola, Botswana, Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	• Migration de main-d'œuvre • Migrations irrégulière et mixte • Lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants • Élaboration des politiques • Gestion des risques de catastrophes • Renforcement des capacités en matière de gestion des frontières
Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA)	15 États membres Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo	• Migration de main-d'œuvre • Lutte contre la traite des êtres humains et le trafic • Gestion des frontières • Retour et réinsertion • Données sur la migration data • Migrations mixtes
Dialogue sur la migration pour les États membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (MIDCOM)	19 États membres Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe	• Migration et développement • Migration et commerce • Migration irrégulière • Lutte contre la traite des êtres humains et le trafic • Migration et santé • Migration forcée • Migration de main-d'œuvre • Collectes des données et enquêtes • Liberté de circulation des personnes • Droit de résidence et d'établissement

PCR	États membres	Principaux domaines de discussion
Dialogue sur la migration pour les États d'Afrique centrale (MIDCAS)	10 États membres Angola, Burundi, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe	• Assistance au retour volontaire et à la réintégration • Lutte contre la traite des êtres humains • Lutte contre le trafic des migrants • Migration irrégulière et flux de migration mixte • Migration de main-d'œuvre, recrutement éthique, fuite des cerveaux • Intégration des migrants • Migration et développement • Migration et environnement • Migration et sécurité • Migration et commerce • Données et recherche en matière de migration • Migration et santé • Protection des droits des migrants
Processus de Khartoum	41 États membres : 30 États membres européens 11 États membres africains Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, Estonie, Éthiopie, Érythrée, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kenya, Lettonie, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Espagne, Soudan du Sud, Soudan, Suède, Suisse, Tchéquie, Tunisie, Ouganda	• Lutte contre la traite des êtres humains • Lutte contre le trafic des migrants • Avantages de la migration pour le développement et traitement des causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés • Migration et mobilité légales • Protection et asile • Prévention et lutte contre la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains • Retour, réadmission et réintégration
Processus de Rabat	57 États membres : 26 pays africains 31 États membres européens Allemagne, Autriche, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Cabo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, République démocratique du Congo, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée, équatoriale, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liberia, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, République centrafricaine, Togo, Tunisie	• Avantages de la migration pour le développement et traitement des causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés • Migration et mobilité légales • Protection et asile • Prévention et lutte contre la migration irrégulière, le trafic des migrants et la traite des êtres humains • Retour, réadmission et réintégration

Source : OIM, s.d.

Afin de faire ressortir de manière exhaustive les différentes dimensions des récits en cours sur la migration en Afrique, il est nécessaire de mettre en lumière divers processus interconnectés, à commencer par le rôle de la recherche : (a) comment elle est financée, encadrée et par qui, comment les résultats de la recherche sont présentés et diffusés ; (b) le rôle des médias, électroniques et imprimés, pour influencer l'opinion publique et le dialogue politique ; (c) la politique de formulation et de mise en œuvre de la politique migratoire ; (d) la croissance de l'influence de la droite dans le discours, l'opinion publique et la politique en matière de migration ; et (e) la production et l'utilisation de statistiques sur la migration. Cela contribuerait à étayer le récit réel de l'Afrique, à répondre aux appréhensions identifiées et à garantir un encadrement approprié de la migration et de sa gestion en tant que composante inhérente et intégrale du processus de développement. Il convient de reconnaître que l'Afrique est un continent aux dimensions diverses, très varié dans son architecture sociale, culturelle, économique, politique et environnementale. La configuration des migrations est par conséquent dynamique et extrêmement complexe, contrairement à la vision monolithique du continent qu'ont de nombreux chercheurs, le public, les médias et les hommes et femmes politiques.

Les conférences au cours desquelles sont débattues les questions liées à la migration en Afrique tendent à être largement dominées par les chercheurs occidentaux, dont certains perpétueront naturellement un récit unilatéral, le plus souvent négatif, des migrations africaines et de leurs répercussions. Malheureusement, seuls quelques jeunes chercheurs africains sont en mesure d'assister à ce genre de conférences car ils n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire, et ils sont encore moins en mesure d'accéder à des publications évaluées par des pairs et à large diffusion afin de pouvoir présenter des preuves convaincantes qui contredisent et remettent en question le statu quo dans le domaine de la migration en Afrique. Il y a donc surtout une vision unilatérale de la migration africaine sans qu'un contre-récit convaincant ne soit mis en avant qui pourrait aider à assurer une vision plus équilibrée des réalités de la migration au sein et en provenance de l'Afrique.

CONCLUSION

L'objectif de ce tout premier Rapport sur la migration en Afrique est de faire progresser le programme africain en matière de migration, en s'appuyant sur le rôle stratégique et central que joue la migration dans le développement général du continent, tel qu'il est défini dans les cadres et les principes directeurs de la politique migratoire de l'Union africaine. Il pourrait être nécessaire de dépasser l'approche occidentale et d'amplifier les voix africaines dans le dialogue sur la migration en répondant aux questions suivantes : À quoi ressemblerait une approche africaine de la mobilité ? Avec quelles hypothèses commencerait-elle ? Comment s'appuierait-elle sur l'histoire du panafricanisme et de l'hospitalité africaine ? Et surtout, quel genre de politiques mettrait-elle en place ?

Pour ce faire, les chercheurs qui travaillent sur la recherche et les discours en matière de migration en Afrique doivent remettre en question les perceptions actuelles, dont beaucoup sont inexactes. Il s'agit notamment de s'attaquer aux idées fausses persistantes concernant le nombre croissant de migrants africains à destination de l'Europe en fournissant des preuves sur la nature et les proportions de la migration intra-africaine, par rapport à la migration de l'Afrique vers l'Europe.

Cela nécessite de la transparence, un partage d'informations et de données entre les États africains sur les migrations, et une ouverture à la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes qui jouent un rôle important dans la production de connaissances sur les migrations. Les chercheurs dans ce domaine doivent être conscients des différentes interprétations de la migration africaine qui varient d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. En produisant des connaissances sur la migration africaine à partir des voix des universitaires africains, il pourrait y avoir une plus grande appropriation du récit qui pourrait aider les pays à formuler des politiques migratoires efficaces fondées sur des données probantes et à établir des stratégies de mise en œuvre de ces politiques façonnées par les pratiques optimales et les leçons tirées d'autres États. Pour ce faire, il est nécessaire d'explorer les moyens d'accroître la contribution des universitaires africains sur ce sujet et d'identifier les institutions existantes en Afrique qui peuvent aider à améliorer leurs compétences.

L'espoir de ce tout premier Rapport sur la migration en Afrique est qu'il promeut une conversation franche et façonne le discours actuel sur ce à quoi pourrait ressembler une approche africaine des migrations, et que cette conversation commence à son tour à amplifier le changement de la politique migratoire africaine et à l'ancrer sur des actions transformatrices. Les préoccupations légitimes concernant la migration irrégulière de l'Afrique vers d'autres régions du monde, principalement l'Europe, peuvent être prises en compte et en considération, mais cela ne doit pas se faire au détriment des intérêts africains qui sont liés aux plus de 80 % d'Africains et d'Africaines qui se déplacent continuellement sur le continent.

En fin de compte, une approche africaine de la migration protégera avant tout les Africains et les Africaines. Elle protégera les millions de personnes qui ont été déplacées de force par des conflits et des catastrophes et créera des opportunités de solidarité panafricaine plutôt que de les limiter. Elle ne renforcera pas les frontières avant d'avoir posé les bonnes questions sur les personnes qui en pâtiront les plus. Elle ne considérera pas comme anormaux des siècles de mobilité, de solidarité et de connexion, mais les fera éclore et les modernisera pour mieux répondre aux défis du monde moderne.

Une approche africaine de la migration ne considère pas les femmes de Rusizi et de Goma comme un problème à résoudre. Elle voit de l'ingéniosité, de la résilience, une politique intérieure saine et une approche qui promet des progrès pour l'ensemble du continent.

ANNEXE

Principaux traités, conventions, protocoles et chartes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)/Union africaine concernant les migrations

Traités, conventions, protocoles et chartes de l'OUA/Union africaine relatifs à la migration	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Ratifications (sur 55)
Traité instituant la Communauté économique africaine (traité d'Abuja)	3 juin 1991	12 mai 1994	50
Acte constitutif de l'Union africaine	7 novembre 2000	26 mai 2001	55
Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique (Convention de Kampala)	23 octobre 2009	6 décembre 2012	28
Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique	10 septembre 1969	20 janvier 1974	46
Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement	29 janvier 2018	-	4
Constitution de l'Association des organisations africaines de promotion du commerce	18 janvier 1974	28 mars 2012	15
Convention interafricaine établissant un programme africain de coopération technique	1 août 1975	-	8
Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain	2 mars 2001	14 décembre 2003	51
Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey)	27 juin 2014	-	5
Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	21 mars 2018	-	28
Statuts de l'Institut africain pour les transferts de fonds	21 mars 2018	29 janvier 2018	
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	1 juin 1981	21 octobre 1986	54
Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'action (2018-2027)	Janvier 2018	Non applicable	Non applicable
Plan d'action de Ouagadougou pour la lutte contre la traite dans les êtres humains, en particulier les femmes et les enfants (2006)	Juin 2006	Non applicable	Non applicable
L'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons	Janvier 2015	Non applicable	Non applicable
Position africaine commune sur la migration et le développement	Juin 2006	Non applicable	Non applicable
Initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique	2014	Non applicable	Non applicable
Déclaration de Malabo sur la création d'emplois pour accélérer le développement et l'autonomisation des jeunes	2011	Non applicable	Non applicable
Position africaine commune sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	Janvier 2018	Non applicable	Non applicable
Position commune africaine sur le changement climatique et sa stratégie pour traiter efficacement les dimensions du changement climatique et son impact sur la migration	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Traités, conventions, protocoles et chartes de l'OUA/Union africaine relatifs à la migration	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Ratifications (sur 55)
Plan d'action de l'Union africaine sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif	2015	Non applicable	Non applicable
Pacte de l'Union africaine sur l'emploi des jeunes et des femmes en Afrique	2013	Non applicable	Non applicable
Initiative sur la gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration en Afrique	2015	Non applicable	Non applicable
Stratégie de l'Union africaine sur la gouvernance des frontières	Not applicable	Non applicable	Non applicable
Cadre de politique sociale pour l'Afrique	2008	Non applicable	Non applicable
Programme minimum d'intégration	2009	Non applicable	Non applicable
Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain	Janvier 2012	Non applicable	Non applicable
Loi type de l'Union africaine pour la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique	Janvier 2018	-	-

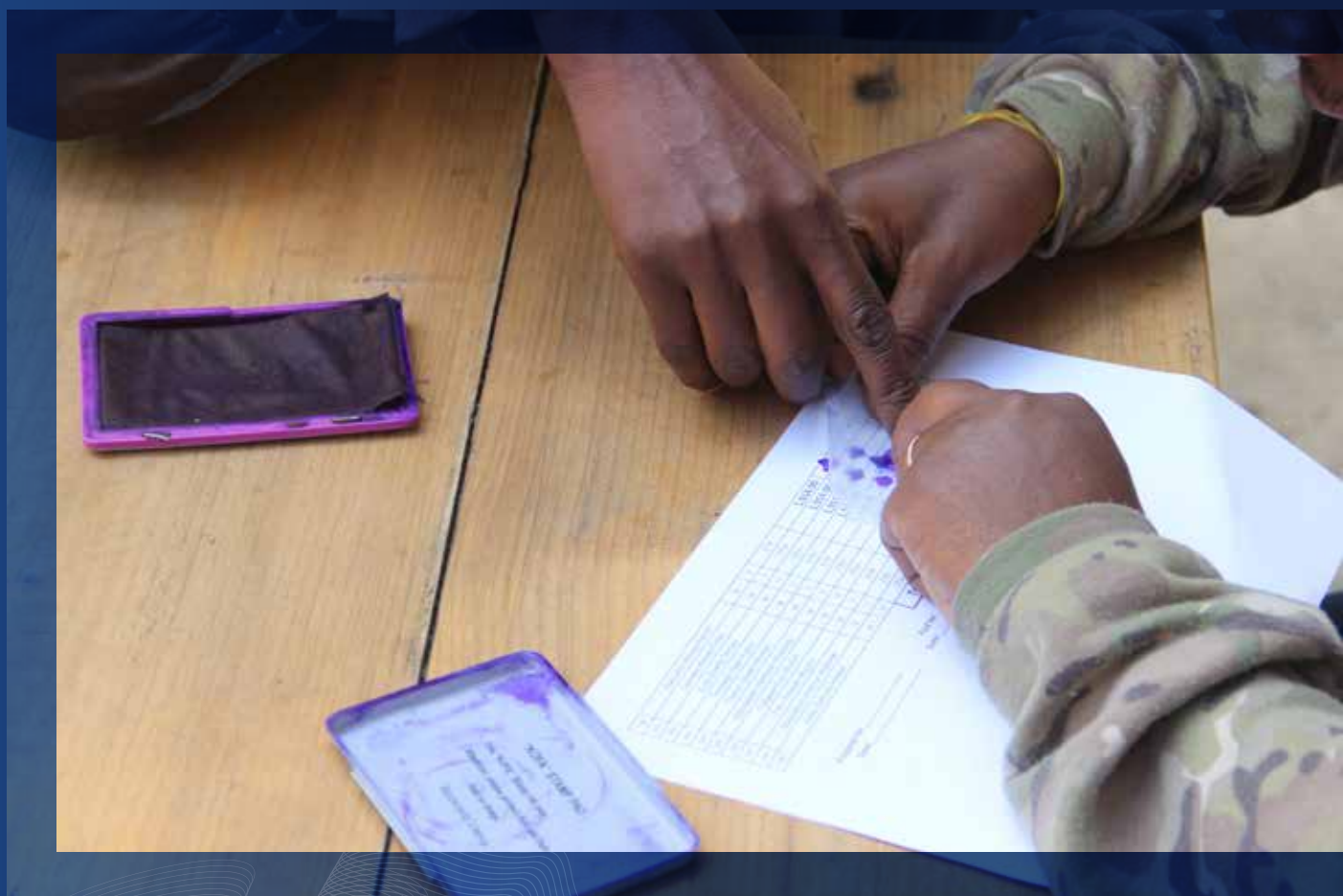
Source : Union africaine, s.d.

BIBLIOGRAPHIE

- Appiah-Nyamekye Sanny, J. et C. Rocca
2018 'Updating' the narrative about African migration. Mo Ibrahim Foundation (MIF) Joint Research Paper. MIF and Afrobarometer. Disponible à l'adresse : <https://afrobarometer.org/publications/updating-narrative-about-african-migration>.
- Bjarnesen, J.
2020 Shifting the narrative on African migration: The numbers, the root causes, the alternatives – get them right! The Nordic Africa Institute Policy Note 2020:1. Oslo.
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
2018 SEME-KRAKE Joint Border Post between Benin and Nigeria now operational. Press release, 22 octobre. Disponible à l'adresse : www.ecowas.int/semi-krake-joint-border-post-between-benin-and-nigeria-now-operational.
- Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (DAES), Division de la population
2019 International Migration Report 2019. Nations Unies, New York.
- Harber, A.
2015 Compelling tales of afrophobia and media selective blindness. In: Moving Stories: International Review of How Media Cover Migration (A. White, ed.). Ethical Journalism Network, Londres, pp. 95-99.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2017 African migration to Europe: How can adequate data help improve evidence-based policymaking and reduce possible misconceptions? Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC) Data Briefing Series, N° 11. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/global-migration-data-analysis-centre-data-briefing-series-issue-no-11-november-2017>.
- 2019 World Migration Report 2020. Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2020>.
- s.d. Regional Consultative Processes on Migration. Disponible à l'adresse : www.iom.int/regional-consultative-processes-migration (consulté le 14 mai 2020).
- Union africaine
2018 Protocol to the Treaty Establishing the African Economic Community Relating to Free Movement of Persons, Right of Residence and Right of Establishment. Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/treaties/protocol-treaty-establishing-african-economic-community-relating-free-movement-persons>.
- 2019 Third Meeting of the Specialized Technical Committee (STC) on Migration, Refugees and Internally Displaced Persons. Progress Report on the Free Movement of Persons in Africa. 4–8 November, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/37472-rp-pa25606_e_original_004_ff.pdf.
- s.d. OAU/AU treaties, conventions, protocols and charters. Disponible à l'adresse : https://au.int/en/treaties?field_tags_programs_tid_i18n=All&field_tags_treaties_tid_i18n=1158 (consulté le 14 mai 2020).
- Vanyoro, K.
2019 Decolonising migration research potential pitfalls: Reflections from South Africa. Pambazuka News, 17 mai. Disponible à l'adresse : www.pambazuka.org/education/decolonising-migration-research-and-potential-pitfalls-reflections-south-africa.

Des rapatriés éthiopiens de la République-Unie de Tanzanie reçoivent une allocation de transport au centre de transit de l'OIM à Addis-Abeba, en Éthiopie.

© OIM 2020/Alemayehu SEIFESELESSIE



2

LA MIGRATION EN AFRIQUE : UN APERÇU DES PRINCIPALES TENDANCES

CHAPITRE 2

LA MIGRATION EN AFRIQUE: UN APERÇU DES PRINCIPALES TENDANCES

Auteurs : Béla Hovy (Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (DAES), Frank Laczko (OIM) et Rene N'Guettia Kouassi¹ (Commission de l'Union africaine)

Contributeurs: Elisa Mosler Vidal (OIM), Diego Iturralde (Statistics South Africa) et Nougbodohoue Samson Bel-Aube (Commission de l'Union africaine)

En utilisant des données du DAES, de l'OIM et d'autres sources, le présent chapitre présente les principales tendances migratoires en Afrique et donne un aperçu des lacunes et des défis en matière de collecte de données. Le chapitre présente une ventilation du nombre de migrants internationaux et de réfugiés en Afrique et leur répartition dans les différentes parties géographiques du continent, y compris l'âge, le sexe et la dynamique de la population des migrants. En 2019, l'Afrique a accueilli 7,3 millions de réfugiés (y compris les demandeurs d'asile), soit 25 % de la population mondiale des réfugiés (28,7 millions), ce qui signifie qu'un migrant international sur quatre en Afrique est un réfugié, contre un migrant international sur dix dans le monde. Les données des enquêtes donnent un aperçu des intentions de migration des personnes vivant en Afrique et montrent que seul un pourcentage relativement faible de personnes planifient et se préparent activement à migrer. Un pourcentage élevé de ceux qui ont l'intention d'émigrer prévoit de se rendre dans un autre pays d'Afrique. La plupart des pays africains n'ont pas la capacité de collecter des données ventilées de grande qualité sur les migrations, nécessaires pour faire des choix politiques éclairés ; à ce titre, le chapitre souligne la nécessité de renforcer les capacités. Ce chapitre se termine par des recommandations sur la manière dont les données pourraient être renforcées, notamment par le biais d'un programme de renforcement des capacités en matière de données sur les migrations à l'échelle de l'Afrique.

INTRODUCTION

Ce chapitre a deux objectifs principaux. Premièrement, il présente les principales tendances de la migration en Afrique sur la base des dernières estimations préparées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES des Nations Unies, 2019a), ainsi que des informations provenant d'autres sources, notamment de l'OIM². Deuxièmement, le chapitre donne un

bref aperçu des principales lacunes en matière de données sur la migration en Afrique, ainsi qu'un aperçu des moyens de renforcer les données sur la migration.

Dans l'ensemble, les données sur les migrations internationales en Afrique restent relativement rares. Par exemple, en 2019, 14 % des pays d'Afrique n'avaient pas actualisé le nombre total de migrants internationaux depuis le cycle de recensements de la population de 2000³. Néanmoins, il est possible, avec les données existantes, de mettre en évidence certaines tendances clés, alors que de nouvelles sources de données apparaissent (voir l'annexe).

LES DÉFIS LIÉS AUX DONNÉES EN AFRIQUE

Les estimations du stock de migrants internationaux, publiées par le DAES, sont basées sur des sources nationales, en particulier le nombre de personnes nées à l'étranger ou de citoyens étrangers, tel que fourni par le recensement décennal de la population. Pour les pays qui ne disposent pas de données de recensement récentes, les estimations sont extrapolées ou imputées.

Certaines initiatives en cours apportent un appui à la production et à l'harmonisation des données sur la migration en Afrique, notamment les suivantes : (a) la Stratégie révisée pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, (b) Statistiques panafricaines, financé par l'Union européenne, et (c) la Coopération entre la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Commission de l'Union africaine-CER-ASDI) en matière de statistiques migratoires. Ces initiatives, ainsi que d'autres, aident les États membres africains à produire des statistiques migratoires améliorées.

Principales tendances⁴

Entre 2000 et 2019, le nombre de migrants internationaux⁵ en Afrique est passé de 15,1 millions à 26,6 millions, soit l'augmentation relative la plus forte (76 %) parmi toutes les grandes régions du monde. En conséquence, la part des migrants internationaux en Afrique par rapport au total mondial est passée de 9 % en 2000 à 10 % en 2019.

Malgré cette forte augmentation relative, le nombre total de migrants internationaux enregistrés en Afrique reste relativement modeste par rapport aux autres régions du monde et à la population totale de l'Afrique. En 2019, l'Asie a accueilli 31 % des 272 millions de migrants internationaux du monde, suivie de l'Europe (30 %), de l'Amérique du Nord (22 %), de l'Afrique (10 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (4 %) et de l'Océanie (3 %). Actuellement, les migrants internationaux représentent 2 % de la population totale en Afrique, contre 3,5 % pour l'ensemble du monde. La part des migrants internationaux dans la population totale est sensiblement plus élevée en Océanie (21,2 %), en Amérique du Nord (16 %) et en Europe (11 %), mais plus faible en Asie et en Amérique latine et aux Caraïbes (1,8 % chacun).

Les sources de données utilisées pour ce chapitre comprennent le DAES 2019 a et le DAES, 2019b.

³ Op cit.

⁴ Les sources de données utilisées pour ce chapitre comprennent le DAES, 2019a et le DAES, 2019b.

⁵ Les estimations du nombre de migrants internationaux sont basées sur la population née à l'étranger ou, en l'absence de telles informations, sur la population de citoyens étrangers.

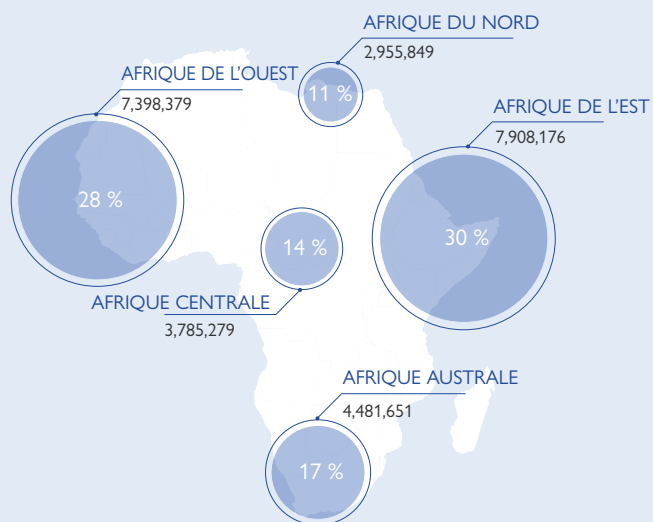
Les estimations du nombre de migrants internationaux sont basées sur la population née à l'étranger ou, en l'absence de telles informations, sur la population de citoyens étrangers.

En 2019, l'Afrique de l'Est a accueilli la plus grande part de tous les migrants internationaux résidant en Afrique (30 %), suivie de l'Afrique de l'Ouest (28 %), de l'Afrique australe (17 %), de l'Afrique centrale (14 %) et de l'Afrique du Nord (11 %) (voir figure 1). Toutefois, par rapport à la population totale, l'Afrique australe a accueilli la plus grande population de migrants (6,7 %), suivie par l'Afrique de l'Ouest (1,9 %), l'Afrique de l'Est (1,8 %) et l'Afrique du Nord (1,2 %). Sept pays d'Afrique ont accueilli plus d'un million de migrants internationaux, dont l'Afrique du Sud (4,2 millions), la Côte d'Ivoire (2,5 millions), l'Ouganda (1,7 million), le Nigéria et l'Éthiopie (1,3 million chacun), le Soudan (1,2 million) et le Kenya (1 million).

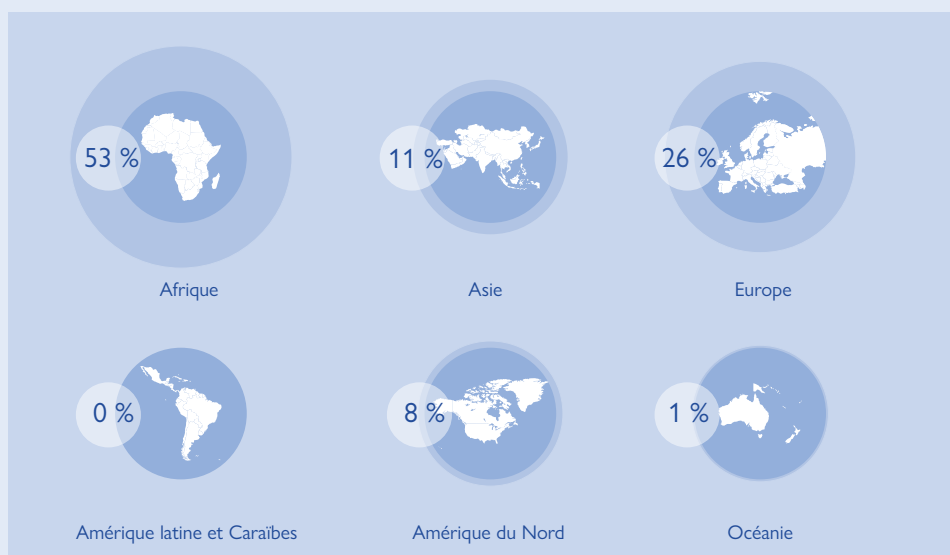
Alors que la plupart des migrations en Afrique ont lieu à l'intérieur du continent (voir figure 1), les estimations de la mobilité intrarégionale varient selon la méthode de calcul. D'un point de vue régional, 79 % de tous les migrants internationaux résidant en Afrique sont nés en Afrique. Toutefois, si l'on compare le nombre global de migrants nés en Afrique au nombre de migrants nés en Afrique qui résident en Afrique, le pourcentage de la migration intrarégionale au sein du continent tombe à 53 %.

Figure 1. Répartition des migrants internationaux résidant en Afrique et destinations des migrants originaires d'Afrique

RÉPARTITION DES MIGRANTS INTERNATIONAUX RÉSIDANT EN AFRIQUE EN 2019.



DESTINATIONS DE 40,2 MILLIONS DE MIGRANTS EN PROVENANCE DE L'AFRIQUE AU MILIEU DE L'ANNÉE 2019



Source: DAES, 2019a.

© IOM's GMDAC 2020

Réfugiés

En 2019, l'Afrique a accueilli 7,3 millions de réfugiés (y compris les demandeurs d'asile), soit 25 % de la population mondiale des réfugiés (28,7 millions). Plus de la moitié des réfugiés en Afrique ont été accueillis par des pays d'Afrique de l'Est (3,8 millions), avec un nombre nettement plus faible de réfugiés résidant en Afrique centrale et du Nord (1,4 million chacun), en Afrique de l'Ouest (383 000) et en Afrique australe (288 000). Entre 2000 et 2019, l'augmentation de la population de réfugiés sur le continent africain (97 %) a été nettement plus importante que celle de la population mondiale de réfugiés (74 %), le nombre de réfugiés qu'accueillent l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe ayant plus que doublé.

En 2019, les réfugiés étaient particulièrement nombreux en Afrique de l'Est (48 %), en Afrique du Nord (46 %) et en Afrique centrale (38 %) par rapport à l'ensemble des migrants internationaux. Dans l'ensemble, 1 migrant international sur 4 en Afrique est un réfugié, contre 1 migrant international sur 10 dans le monde.

Sexe et âge

En Afrique, on estime que 47 % de tous les migrants internationaux sont des femmes, ce qui est très similaire à la proportion mondiale de femmes migrantes (48 %). Au sein du continent, la proportion de femmes migrantes est la plus élevée en Afrique de l'Est (50 %), suivie par l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest (47 % chaque), l'Afrique australe (44 %) et l'Afrique du Nord (43 %).

Au niveau mondial, les migrants internationaux sont, en moyenne, d'environ 10 ans plus âgés que la population totale : en 2019, l'âge médian des migrants internationaux a atteint 39 ans, contre 30,9 ans pour la population mondiale. En Afrique, l'âge médian des migrants internationaux (30,9 ans) et celui de la population totale (19,7 ans) sont tous deux inférieurs d'environ 10 ans à ceux de l'ensemble de la population mondiale.

En 2019, l'Afrique était le continent le plus jeune concernant les migrants internationaux. Avec un âge médian de 33,8 ans, les migrants d'Amérique latine et des Caraïbes étaient les deuxièmes plus jeunes, suivis par ceux d'Asie (35,6 ans), d'Europe (42,7 ans), d'Océanie (42,9 ans) et d'Amérique du Nord (43,5 ans).

En Afrique, l'âge médian est de 27 ans, les migrants sont les plus jeunes en Afrique de l'Est, suivie de l'Afrique centrale (31,1 ans), de l'Afrique du Nord (31,2 ans), de l'Afrique de l'Ouest (32,1 ans) et de l'Afrique australe (33,8 ans). La part des migrants internationaux de moins de 30 ans varie de 56 % en Afrique de l'Est à 39 % en Afrique australe.

Migration et dynamique des populations

Le solde migratoire international⁶ devrait avoir un impact de plus en plus important sur la taille future des populations dans un nombre croissant de pays. En Afrique, cependant, la différence entre la fécondité et la mortalité continuera à être le moteur de la croissance démographique dans un avenir proche, le solde migratoire international continuant à avoir un effet négligeable.

⁶ Le « solde migratoire international » est la différence entre le nombre d'immigrants et le nombre d'émigrants pendant une période donnée, indépendamment du pays de naissance ou de la citoyenneté.

Entre 2015 et 2020, le solde migratoire international n'a pas modifié de manière significative la taille de la population totale en Afrique, en Asie ou en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En revanche, le solde migratoire international positif a contribué pour un tiers ou plus à la croissance démographique en Amérique du Nord et en Océanie. En Europe, la taille de la population aurait diminué au cours de la période 2015-2020 en l'absence d'un solde migratoire positif.

En 2020, en Afrique les jeunes de moins de 25 ans représentent 60 % de la population totale. À mesure que ces cohortes d'enfants et de jeunes vieillissent et étant donné que les taux de natalité devraient continuer à baisser dans toute l'Afrique, le taux de dépendance en Afrique s'effondrera temporairement, offrant au continent une fenêtre d'opportunité démographique. Exploiter le dividende démographique en Afrique, en offrant à la génération actuelle d'enfants et de jeunes des soins de santé et une éducation de qualité et en veillant à ce que les jeunes aient accès à un emploi rémunéré, contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), réduira la demande des jeunes en matière de migration et aidera à rendre l'option qui consiste à rester dans son pays viable pour davantage de personnes.

Les intentions de migration

De nouvelles données émergent des enquêtes qui donnent un aperçu des intentions de migration des personnes vivant en Afrique. À première vue, les données de récentes enquêtes représentatives au niveau national menées par Gallup et Afrobarometer⁷ donnent l'impression qu'un grand nombre de personnes souhaitent émigrer d'Afrique (Appiah-Nyamekye Sanny et al., 2019 ; Laczko et al., 2017). Par exemple, la dernière enquête d'Afrobarometer menée dans 35 pays africains en 2018 suggère qu'en moyenne, un tiers des personnes interrogées << ont envisagé d'émigrer >>, en particulier les jeunes et les personnes instruites. Toutefois, une analyse détaillée des données de ces enquêtes et de celles menées par Gallup suggère que seul un pourcentage relativement faible de personnes planifient et préparent activement leur migration (Laczko et al., 2017). En 2015, seuls 1,3 % des adultes du monde entier avaient l'intention de s'installer de façon permanente dans un autre pays au cours des 12 prochains mois (ibid.).

Moins de 10 % de ceux qui ont exprimé le souhait d'émigrer entre 2010 et 2015 ont déclaré qu'ils prévoyaient de le faire dans les 12 prochains mois. Cependant, selon les données Gallup analysées par l'OIM, le nombre d'adultes qui prévoient de migrer a augmenté depuis 2010, notamment en Afrique de l'Ouest, où le chiffre a augmenté de 7 % entre 2010 et 2015 (Borgnäs, 2018). En Afrique de l'Ouest, 10,3 millions de personnes ont déclaré en 2015 qu'elles prévoyaient de migrer au cours des 12 prochains mois, mais seulement 2,7 millions avaient fait des préparatifs en vue d'un tel déplacement (Laczko et al., 2017). Il convient également de noter qu'un pourcentage élevé de personnes ayant l'intention de migrer prévoit de se rendre dans un autre pays d'Afrique selon les données de Gallup – 40 % des personnes ayant migré en 2015. Dans le cas du sondage Afrobarometer de 2018, seuls 20 % des répondants ont déclaré qu'ils aimeraient émigrer en Europe (ibid.).

⁷ Depuis la création du World Poll en 2005, Gallup a mené des études dans plus de 160 pays qui regroupent 99 % de la population mondiale. À quelques exceptions près, tous les échantillons sont probabilistes et représentatifs, au niveau national, de la population résidente âgée de 15 ans et plus. Afrobarometer est un institut de recherche panafricain non partisan qui mène des sondages d'opinion publique en matière de démocratie, de gouvernance, d'économie et de société dans plus de 30 pays d'Afrique.

RENFORCER LES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE DONNÉES EN AFRIQUE

Les sources de données existantes donnent une image limitée des tendances migratoires en Afrique. Par exemple, seule la moitié environ des pays d'Afrique ont préparé au moins une fois un rapport sur le profil migratoire national (voir carte 1).

Les pays d'Afrique ont reconnu qu'il était urgent d'améliorer les données sur la migration. Par exemple, le plan d'action de l'Union africaine pour la période 2018-2027 reconnaît que les données sur les migrations sont « essentielles pour intégrer la migration dans les cadres politiques et de planification et dans les initiatives de développement, ainsi que pour élaborer des politiques migratoires efficaces et basées sur des données probantes » (Union africaine, 2018).

L'Union africaine a noté que de nombreux pays n'ont pas la capacité de collecter des données de grande qualité, ventilées par sexe et par âge. En décembre 2018, l'Union africaine a publié une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités des États membres de l'Union africaine et des CER pour gérer les migrations (ibid.). L'évaluation basée sur des informations collectées auprès de 39 pays africains et de 3 CER note qu'« en général, les États membres manquent de données sur la migration qui sont nécessaires pour faire des choix politiques éclairés » (ibid., p.14).

La plupart des pays recueillent certaines données sur la migration de main-d'œuvre (97 %), les envois de fonds (64 %), la traite des êtres humains et le trafic de migrants (69 %) et les réfugiés et demandeurs d'asile (84 %). Mais ces données peuvent ne pas être collectées de manière régulière ou peuvent être recueillies par différentes entités ou agences, en utilisant des méthodologies variées. Par exemple, un tiers des pays ont indiqué que les données sur la migration de main-d'œuvre sont rarement collectées. « Bien que la plupart des États membres de l'Union africaine collectent des données sur la migration de main-d'œuvre, cela se produit à des intervalles relativement longs, ou peu fréquemment ; ce qui peut compromettre l'efficacité des données pour la prise de décision » (Union africaine, 2018). Près de la moitié des pays (46 %) ont déclaré ne pas collecter de données sur la diaspora. En outre, ces données peuvent être collectées par différents organismes et différentes méthodes peuvent être utilisées.

Les statistiques officielles ne donnent pas une image complète de la migration en Afrique, car une grande partie de la migration est irrégulière. Comme le souligne l'Union africaine dans le Rapport sur les statistiques de la migration de main-d'œuvre en Afrique en 2015 (Union africaine, 2017) : « La porosité des frontières entre la plupart des pays pourrait également entraîner une sous-déclaration du volume des flux migratoires, car de nombreuses personnes, en particulier celles qui vivent le long des frontières, pourraient ne pas utiliser les points de passage officiels ». Sur les 54 pays étudiés, un peu moins des deux tiers (63 %) ont fourni des données sur les statistiques relatives à la migration de main-d'œuvre.

CONCLUSION

Ce chapitre a fourni un très bref aperçu de quelques faits et chiffres clés sur les tendances migratoires en Afrique. Toutefois, les pays africains reconnaissent qu'il existe un manque de données sur la migration en Afrique, ainsi que des possibilités de mieux utiliser les sources de données existantes et émergentes. Il y a en effet lieu de mettre en place un programme de renforcement des capacités en matière de données sur la migration à l'échelle de l'Afrique. Un tel programme pourrait contribuer à combler les lacunes actuelles en matière de données pour évaluer les principales tendances migratoires et répondre à la demande de données permettant ainsi de suivre la mise en œuvre des engagements liés aux migrations, tels que les ODD et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Un programme de renforcement des capacités en matière de données sur la migration en Afrique pourrait contribuer à relever plusieurs défis :

- Augmenter les ressources humaines et financières pour la collecte, la production et la diffusion des données sur la migration ;
- Promouvoir le partage des données sur les migrations internationales entre les pays d'origine et de destination ;
- Améliorer l'utilisation et l'analyse des données migratoires existantes ;
- Renforcer la capacité des décideurs politiques à utiliser les données sur la migration. Bien que les bureaux nationaux de statistiques disposent souvent d'une expertise statistique, les décideurs politiques peuvent ne pas disposer d'une expertise suffisante au sein des ministères pour analyser et rendre compte des données sur la migration ;
- Améliorer la communication entre les producteurs de données (ministères et offices statistiques nationaux) et les utilisateurs finaux (décideurs politiques) des statistiques migratoires afin de promouvoir une élaboration des politiques davantage fondée sur des données probantes ;
- Promouvoir l'harmonisation des données sur la migration entre les pays d'Afrique. Les pratiques et la terminologie nationales diffèrent souvent des recommandations des Nations Unies sur les statistiques migratoires : même au sein d'un seul pays, les concepts et les définitions peuvent ne pas être harmonisés entre les unités responsables de la collecte et de l'analyse des données ; et
- Renforcer les capacités nationales pour exploiter le potentiel d'utilisation des nouvelles technologies et des données massives (« big data ») comme source d'information pour orienter la politique migratoire.

ANNEXE

Données de l'OIM en Afrique

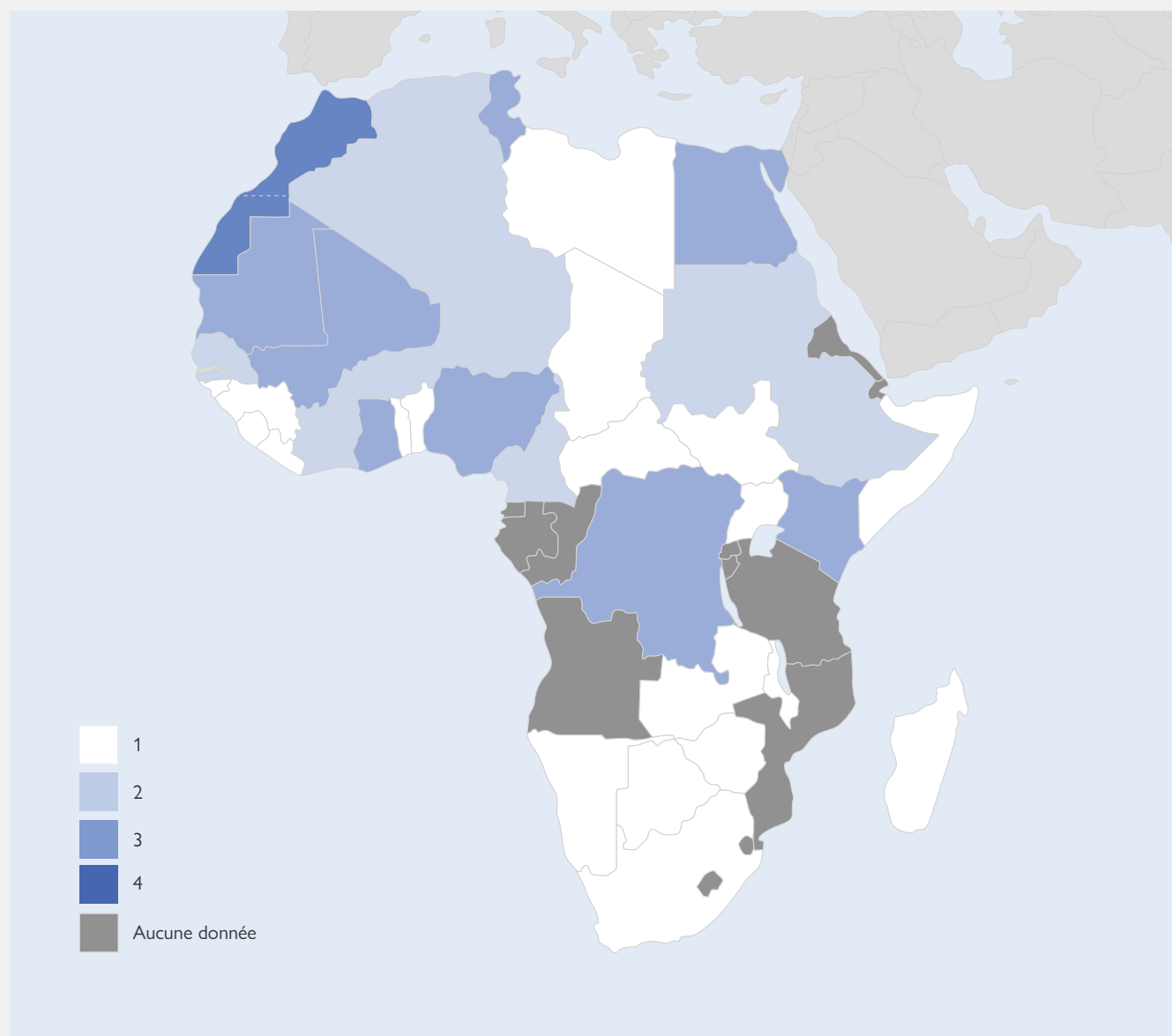
L'OIM recueille des données sur des sujets tels que les migrants disparus, la traite des êtres humains et le retour volontaire assisté et la réintégration. La Matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'OIM recueille des données sur les mouvements de population aux principaux points de transit dans les pays d'Afrique occidentale, centrale et du Nord, tels que le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo, Djibouti, la Guinée, la Libye, le Malawi, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Soudan et le Soudan du Sud. Grâce à ses mises à jour et rapports réguliers, la DTM peut être une source essentielle d'information à jour sur les tendances en matière de migration et de mobilité dans la région. En outre, les outils de la DTM sont parfois utilisés pour recueillir des données sur les profils et les vulnérabilités des migrants le long des routes migratoires, notamment sur la Route Méditerranée Centrale (CMR) et à l'arrivée dans les pays de destination. Par exemple, depuis 2015, l'outil DTM a inclus des questions sur les cas d'exploitation et d'abus – y compris la traite des êtres humains – dans certaines enquêtes qu'il mène sur les principales routes migratoires telles que la CMR, et a produit des rapports sur cette base. Les données de l'OIM sur les cas de traite des êtres humains se trouvent dans la base de données mondiale sur la traite des êtres humains de l'OIM, qui est la plus grande base de données mondiale contenant des données primaires sur les victimes de la traite. Une partie de ces données sont anonymisées et accessibles au public sur le site de la Plateforme collective de données sur la lutte contre la traite des êtres humains (CTDC). La CTDC est le premier centre mondial de données sur la traite des êtres humains et le plus important de ce type, avec des données fournies par des organisations de lutte contre la traite des êtres humains du monde entier sur plus de 90 000 cas individuels de traite des êtres humains⁸. Une version anonymisée de cet ensemble de données peut être téléchargée par le public.

Les profils migratoires (MP) sont devenus des outils d'information essentiels sur la migration dans de nombreux pays. Il s'agit d'analyses des données disponibles sur tout ou partie des aspects liés à la migration dans un pays, préparées en consultation avec un large éventail de parties prenantes. Plus de 100 profils ont été élaborés dans le monde entier. À ce jour, des profils en Afrique du Nord et de l'Ouest sont disponibles pour l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Tunisie, le Soudan, le Bénin, le Burkina Faso, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Togo (voir carte 1). Les profils migratoires analysent les schémas migratoires et leur impact sur le développement et identifient des stratégies pour combler les lacunes en matière de données. Les profils de données sont également des outils qui permettent d'améliorer les capacités en matière de données ; en réunissant diverses parties prenantes concernées par la migration au sein d'un groupe de travail technique ou équivalent, ils peuvent améliorer la coordination sur les questions migratoires au niveau national (Borgnäs, 2018). Le Pacte mondial sur les migrations encourage les États à « [élaborer et utiliser des profils migratoires propres à chaque pays afin d'élaborer des politiques migratoires fondées sur des données probantes », et ces profils continueront à être un outil essentiel. En Afrique du Nord et de l'Ouest, les pays dotés de profils migratoires peuvent utiliser les structures spécialisées existantes pour poursuivre un dialogue national sur les données relatives à la migration, et promouvoir l'intégration des questions de migration dans les stratégies nationales de développement et l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques⁹.

⁸ Dernière consultation le 11 juillet 2019.

⁹ Le présent chapitre décrit les tendances migratoires sur la base de la révision de 2017 des estimations du nombre de migrants au niveau mondial. La révision de 2019 de ce nombre a cependant été publiée par le DAES avant l'impression du rapport. La révision de 2019 peut être consultée sur le site du DAES, 2019a.

Carte 1. Nombre de profils migratoires disponibles en Afrique



Source : Centre mondial d'analyse des données sur la migration (CMADM), Migration Data Portal. Disponible à l'adresse : <https://migrationdataportal.org/?i=migprofile&t=2019> (consulté le 27 mai 2020).

Note : Cette carte est uniquement fournie à titre d'illustration. Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

BIBLIOGRAPHIE

- Appiah-Nyamekye Sanny, J., C. Logan et E. Gyimah-Boadi
2019 In search of opportunity: Young and educated Africans most likely to consider moving abroad. Afrobarometer, Dispatch No. 288. 26 March.
- Borgnäs, E.
2018 Migration Profiles: A useful tool for understanding and improving governance of migration. Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC) Data Bulletin Issue no. 7. Available at https://publications.iom.int/system/files/pdf/07-migration_profiles_final_new.pdf.
- Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (DAES), Division de la population
2019a International migrant stock 2019. United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2019. Available at www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp.
2019b World Population Prospects 2019 revision. Available at <https://population.un.org/wpp/>.
- Laczko, F., J. Tjaden et D. Auer
2017 Measuring global migration potential, 2010–2015. GMDAC Data Briefing Series Issue 9. Available at https://publications.iom.int/system/files/pdf/gmdac_data_briefing_series_issue_9.pdf.
- Union africaine
2017 Report on Labour Migration Statistics in Africa in 2015. African Union Commission, Addis Ababa.
2018 Report of the Assessment of the Capacity Building Needs of African Union Member States and Regional Economic Communities to Manage Migration. Addis Ababa, December.

Transport de réfugiés à Dollo Ado, État régional Somali, Éthiopie.
© IOM 2018/Muse MOHAMMED



3

LA QUESTION DES DONNÉES : LE DÉFI DE LA MESURE DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE EN AFRIQUE

CHAPITRE 3

LA QUESTION DES DONNÉES: LE DÉFI DE LA MESURE DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE EN AFRIQUE

Auteure : Julia Black (OIM)
Contributrice : Molly Highman (Université de Georgetown)

RÉSUMÉ

Le manque de données disponibles et fiables sur la migration irrégulière, ainsi que les limites méthodologiques quant à la façon dont elles ont une influence sur les récits migratoires en Afrique, sont examinés dans ce chapitre. La collecte de données sur les « stocks » de migration irrégulière, en particulier les flux migratoires, est intrinsèquement difficile en raison de la nature de ces derniers. Ils se déroulent souvent en dehors des normes réglementaires et sont susceptibles de ne pas être enregistrés ou de faire l'objet d'un double décompte. L'absence de toute définition internationalement acceptée de la migration « irrégulière »/migrant « en situation irrégulière », parfois appelée « illégale », « clandestine » ou « sans papiers », aggrave le problème. L'auteur met en garde contre le fait que les chiffres utilisés dans l'analyse doivent être considérés comme une indication des tendances générales plutôt que comme des chiffres complets. Un aperçu des données existantes montre qu'en dépit des récits populaires sur la migration irrégulière de l'Afrique vers l'Europe, on en sait relativement peu sur la migration irrégulière dans le contexte africain, car la plupart des migrants africains se déplacent généralement à l'intérieur du continent et que la migration des principaux pays d'Afrique vers l'Union européenne ces dernières années a été essentiellement régulière. Le chapitre conclut que toute discussion sur les données relatives à la migration irrégulière doit toujours être replacée dans son contexte et recommande que l'utilisation des nouvelles technologies puisse donner un aperçu des mouvements irréguliers en Afrique et aider à surmonter certaines des difficultés inhérentes aux sources traditionnelles de mesure de la migration irrégulière.

INTRODUCTION

Les récits populaires sur la migration en Afrique sont largement centrés sur les mouvements irréguliers¹ de l'Afrique du Nord vers l'Europe, souvent en termes exagérés et sensationnels. En réalité, les données disponibles montrent que la

¹ L'OIM définit la migration irrégulière comme « le mouvement de personnes qui a lieu en dehors des lois, règlements ou accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie de l'État d'origine, de transit ou de destination » (OIM, 2019a). Même dans les zones qui permettent la libre circulation des personnes, les mouvements peuvent être considérés comme « irréguliers » si les personnes se déplacent en dehors des points de passage officiels des frontières ou sans les documents requis. Il convient de noter que le terme "irrégularité" fait référence à un statut juridique et ne doit donc pas être appliqué comme un descriptif d'un individu.

plupart des migrants africains se déplacent généralement à l'intérieur du continent, et que la migration des principaux pays africains vers l'Union européenne ces dernières années a été essentiellement régulière : entre 2011 et 2017, les entrées régulières dans l'Union européenne en provenance des principaux pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest ont été plus nombreuses que les entrées irrégulières par voie maritime en Italie (Mosler Vidal et al., 2019). À la mi-2019, plus de la moitié des migrants nés en Afrique vivaient dans un autre pays africain (52,7 %), l'autre moitié résidant en Europe (26,3 %), en Asie (11,4 %), en Amérique du Nord (8,0 %) et dans d'autres parties du monde (1,6 %) (DAES 2019).

Le présent chapitre donne un bref aperçu des données disponibles sur la migration irrégulière dans le contexte africain. Il décrit d'abord les principales tendances de la migration irrégulière en Afrique et en provenance d'Afrique avant d'examiner les principales sources de données et les défis liés à la collecte de ces données. Il se termine par quelques recommandations sur la meilleure façon d'utiliser les données sur la migration irrégulière en Afrique.

PRINCIPALES TENDANCES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE DANS LE CONTEXTE AFRICAIN

Cette section présente les principales tendances de la migration irrégulière en Afrique sur la base de données accessibles au public. Toutefois, étant donné les nombreuses lacunes et limites des données examinées ci-dessous, les chiffres utilisés dans cette analyse doivent être considérés comme une indication des tendances générales plutôt que comme des chiffres exhaustifs.

Encadré 1. Données sur les stocks et les flux migratoires

Les statistiques migratoires disponibles concernent principalement les « stocks » ou le nombre de personnes nées à l'étranger qui résident dans un pays à un moment donné. Les estimations des stocks de migrants internationaux sont régulièrement compilées par la Division de la population du DAES des Nations Unies sur la base des recensements nationaux de la population. Les dernières estimations disponibles se rapportent à la mi-2019 (DAES 2019). Cependant, les données sur les stocks de migrants irréguliers sont plus difficiles à collecter en raison de la nature souvent difficile à cerner de la situation de ces migrants. Un certain nombre de techniques, y compris, entre autres, des méthodes d'estimation « résiduelles » et des méthodes de multiplication, ont été utilisées pour estimer le stock de migrants irréguliers (Jandl, 2008). Plusieurs estimations ont été produites pour différents pays et régions, mais peu en Afrique (Migration Data Portal, s.d.).

À l'échelle mondiale, on dispose de moins d'informations encore sur les « flux » de migrants – le nombre de migrants qui se déplacent de et vers un pays au cours d'une période donnée – et sur d'autres aspects de la migration. Par exemple, les recherches et les données actuellement disponibles indiquent que les migrants africains en situation irrégulière sont confrontés à des risques importants, bien que les données complètes sur les défis spécifiques qu'ils rencontrent sur les différentes routes migratoires du continent soient rares. Près de 7 000 décès et disparitions ont été enregistrés au cours de la migration irrégulière en Afrique depuis 2014, dont 4 555 en Afrique du Nord (OIM, s.d.). Toutefois, ces chiffres ne sont que des estimations minimales, car un nombre inconnu de décès ne sont pas signalés ; ceux-ci peuvent survenir dans des régions éloignées où la détection est peu probable, ou parce que la nature de la migration irrégulière signifie que les décès sont moins susceptibles d'être signalés aux autorités (Sánchez Dionis et Dearden, 2019).

Afrique centrale et australe

Les données sur la migration irrégulière en Afrique centrale et australe sont extrêmement rares, seules quelques sources étant disponibles pour certains itinéraires. Un exemple est la frontière très poreuse entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo, qui a longtemps été un lieu de migration intrarégionale (Bedford et Akello, 2018). Malgré les tentatives de fermeture de cette frontière, la Matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'OIM a enregistré plus de 200 000 passages de frontière irréguliers rien qu'en octobre 2019, dont 61 % étaient des migrants entrant en Ouganda, contre 39 % passant par la République démocratique du Congo (OIM, 2019e). Il convient de noter que les données sur les flux migratoires irréguliers sont sujettes à un certain nombre de biais abordés dans la section ci-dessous, et les initiatives qui visent à estimer la mobilité transfrontalière, telles que la DTM, risquent de compter plusieurs fois le même individu².

Un autre itinéraire de migration commun est la « route du sud » de l'Afrique de l'Est vers l'Afrique du Sud, la Zambie, le Malawi et le Mozambique (Centre de recherche sur les migrations mixtes (MMC), 2019). Depuis les années 1970 au moins, de nombreux travailleurs migrants travaillent dans le secteur minier en Namibie, en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe, dont beaucoup ont voyagé clandestinement depuis l'Afrique de l'Est (Long et Crisp, 2011). Ces mouvements migratoires ont été complétés par d'importants flux de réfugiés en provenance des pays d'Afrique de l'Est et des flux intrarégionaux liés aux troubles civils en Afrique centrale et australe : les conflits dans des pays comme l'Angola, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont fait qu'un grand nombre de réfugiés ont été accueillis par des États voisins de la région (ibid.). Malgré la documentation abondante sur les mouvements le long de cette route dans les comptes-rendus empiriques et les recherches qualitatives³, les statistiques récentes sur les flux migratoires sont pratiquement inexistantes. En 2018, plus de 2 000 migrants éthiopiens ont été bloqués ou détenus en République-Unie de Tanzanie (Agence France-Presse, 2019), ce qui indique que le nombre de personnes empruntant cet itinéraire chaque année est assez important.

Afrique de l'Est

La migration irrégulière en Afrique de l'Est est à la fois intra et extra régionale : sur les près de 445 000 migrants enregistrés par la DTM de l'OIM à Djibouti, en Éthiopie, en Somalie et au Yémen au cours du premier semestre 2018, 45 % ont indiqué qu'ils prévoyaient de rester dans la Corne de l'Afrique, 43 % utiliseraient la « route de l'Est » pour se rendre au Yémen et en revenir, 8 % prévoyaient de migrer vers des pays d'Afrique australe et 5 % se dirigeraient vers le nord (OIM, 2018). Le trafic et la traite des êtres humains⁴ sont courants en Afrique de l'Est, où jusqu'à 80 % des migrants sont concernés (Martin et Bonfanti, 2015).

La migration intrarégionale irrégulière pour des raisons économiques est importante ; par exemple, la DTM de l'OIM (2019b) a enregistré près de 30 000 migrants transitant irrégulièrement par les frontières de la Somalie rien qu'en octobre 2019, la plupart d'entre eux étant originaires de Somalie (50 %), d'Éthiopie (44 %) et de Djibouti

² De plus amples informations sur la méthodologie de la DTM sont disponibles à l'adresse : <https://displacement.iom.int>.

³ Voir par exemple Horwood, 2014 ; Long et Crisp, 2011 ; et OIM, 2009.

⁴ « traite » est basée sur l'exploitation des personnes et ne nécessite pas nécessairement un mouvement transfrontalier (OIM, 2019).

(5 %). Parmi ceux qui avaient l'intention de terminer leur parcours en Somalie, 35 % étaient des migrants saisonniers et 17 % d'autres migraient pour des raisons économiques (ibid.). Par ailleurs, ces dernières années au niveau intrarégional, de nombreux Érythréens ont migré de manière irrégulière vers l'Éthiopie (MMC, 2019) ; toutefois, en juin 2018, les deux gouvernements ont annoncé la réouverture des postes frontières (Al Jazeera, 2018), ce qui a permis de régulariser les mouvements entre les deux pays. Bien que les effets à court terme de cette mesure semblent être une augmentation des flux migratoires vers l'Éthiopie (MMC, 2019), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR, 2019a) prévoit que le nombre de cas de plus de 170 000 Érythréens en Somalie diminuera de 25 % d'ici la fin de 2019.

Les mouvements irréguliers de l'Afrique de l'Est vers d'autres régions sont également importants. Un flux bien documenté est la « route de l'Est » à travers le golfe d'Aden vers le Yémen, puis vers l'Arabie Saoudite. Plus de 150 000 migrants sont arrivés au Yémen par cet itinéraire irrégulier en 2018, malgré l'instabilité qui y règne et une augmentation marquée du nombre de migrants d'Afrique de l'Est expulsés d'Arabie saoudite (MMC, 2019). En plus de la « route du sud » évoquée ci-dessus, la « route du nord » – de la Corne de l'Afrique vers l'Afrique du Nord et dans certains cas vers l'Europe – est utilisée par de nombreux Somaliens, qui terminent souvent leur voyage dans le camp de réfugiés de Dadaab au Kenya ou se rendent dans des pays d'Afrique du Nord via le Soudan. Bien que les données sur les flux irréguliers via la frontière entre le Kenya et la Somalie ne soient pas disponibles actuellement, le HCR (2019b) fait état de 217 139 réfugiés «principalement » somaliens à Dadaab en novembre 2019, un nombre qui est resté relativement stable depuis 2011⁵.

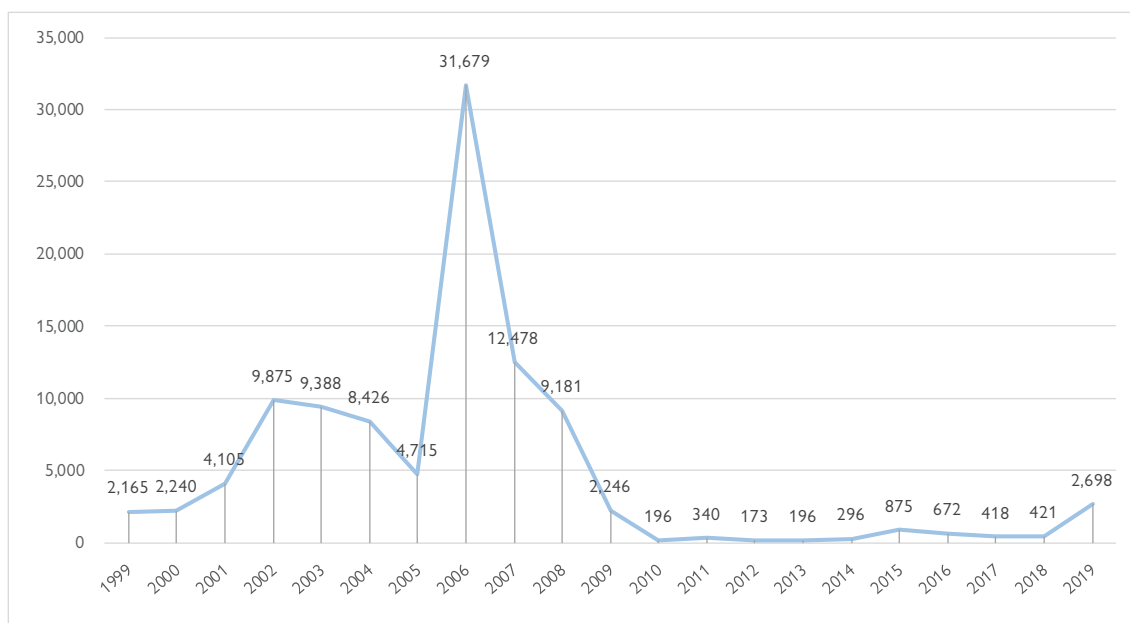
Afrique de l'Ouest

Les migrations internationales sont plus fréquentes en Afrique de l'Ouest que dans toute autre région du continent (Ndiaye et Robin, 2010). La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) prévoit la libre circulation des personnes dans la région (OIM et HCR, 2011). De nombreux migrants en Afrique de l'Ouest passent par les centres régionaux qui ont servi de comptoirs commerciaux transsahariens pendant des siècles – Agadez, Arlit, Dirkou et Gao – où le trafic de migrants représente une part importante de l'économie. Dans ces villes, le coût de la rémunération d'un passeur pour un voyage vers la côte nord-africaine varie de 100 à 1 000 dollars (Carling, 2016).

Les principales voies de migration de l'Afrique de l'Ouest vers d'autres régions sont la route maritime du Sénégal, de la Mauritanie et du Maroc vers les îles Canaries espagnoles, et la route terrestre du Niger vers l'Afrique du Nord (MIDWA, 2015). La première, ou route ouest-africaine, était auparavant la principale route irrégulière vers l'Espagne. Comme le montre la figure 1, les arrivées aux îles Canaries espagnoles ont augmenté au début des années 2000, atteignant plus de 30 000 traversées enregistrées en 2006, mais elles ont diminué depuis pour s'établir à moins de 1 000 arrivées enregistrées par an depuis 2010.

⁵ Pour les chiffres historiques, consulter la page des statistiques sur les opérations du HCR au Kenya : www.unhcr.org/ke/857-statistics.html.

Figure 1. Arrivées de migrants en situation irrégulière enregistrées dans les îles Canaries espagnoles



Source : Ministère de l'Intérieur, Gouvernement de l'Espagne, s.d.

L'itinéraire passant par le Niger est utilisé par des migrants essentiellement ouest-africains en route vers des pays d'Afrique du Nord, comme la Libye et l'Algérie, dans certains cas pour ensuite se rendre en Europe⁶. La DTM de l'OIM au Niger a observé près de 1,2 million d'individus⁷ aux points de contrôle des flux entre 2016 et 2019, dont près de 40 % étaient des migrants « entrants » – ceux qui arrivent de l'extérieur de l'Afrique de l'Ouest et se rendent dans des pays ouest-africains (OIM, 2019c). Bien que le nombre enregistré de migrants qui se déplacent vers le nord via le Niger ait dépassé 300 000 en 2016, le flux est depuis lors tombé en dessous de 100 000 en 2017-2018 et de 174 000 en 2019 (ibid.) ; il n'est pas clair si cela est dû à une diminution réelle des flux, à un changement d'itinéraire ou à une modification de la couverture ou de la qualité de la collecte de données (voir figure 2).

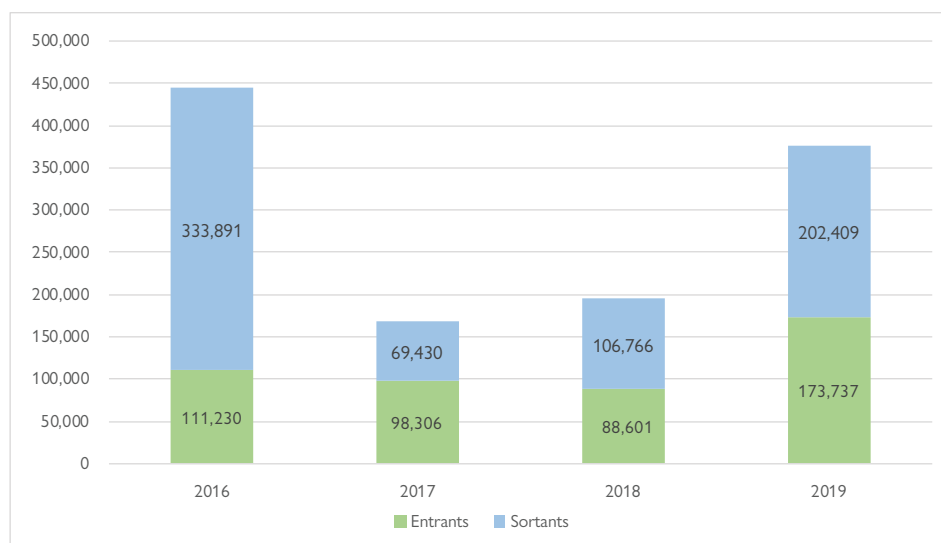
Encadré 2. Raisons de la migration en Afrique de l'Ouest

Selon une enquête menée par le MMC (2019) auprès de 534 migrants au Burkina Faso, au Mali et au Niger, la grande majorité des habitants d'Afrique de l'Ouest émigrent pour des raisons économiques, 93 % des personnes interrogées citent cette raison comme principale motivation de leur départ. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que les Ouest-Africains souhaitent rester dans leur pays de destination de façon permanente : par exemple, la majorité des migrants interrogés par la DTM de l'OIM au Nigéria – l'un des principaux pays de destination en Afrique de l'Ouest et un important pays d'origine pour les flux extrarégionaux – ont déclaré qu'ils ne prévoyaient de migrer qu'à court terme, soit de façon saisonnière (15 %), soit pour moins de six mois (42 %) (OIM, 2019d). Toutefois, il convient de noter que la prise de décision des migrants est un processus qui peut évoluer en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions en route et dans le pays originel de destination.

⁶ Il convient toutefois de noter que la Libye, en particulier, est depuis longtemps un pays de destination pour les migrants subsahariens en quête de travail (de Haas, 2008).

⁷ Comme indiqué ci-dessus, ces observations peuvent compter plusieurs fois le même individu, et sont sujettes à des biais basés sur le lieu et la durée du suivi (voir Mosler Vidal et al., 2019).

Figure 2. Flux entrants et sortants enregistrés aux points de suivi des flux de la DTM de l'OIM au Niger



Source: IOM, 2019c.

Afrique du Nord

Les États d'Afrique du Nord sont historiquement des pays d'origine, de transit et de destination. Le Maroc et la Libye ont été historiquement recherchés par les migrants d'Afrique subsaharienne à la recherche d'un emploi (de Haas, 2008). Cependant, l'augmentation des restrictions aux frontières et l'instabilité, respectivement, ont entraîné une augmentation de la migration irrégulière vers et à travers ces pays.

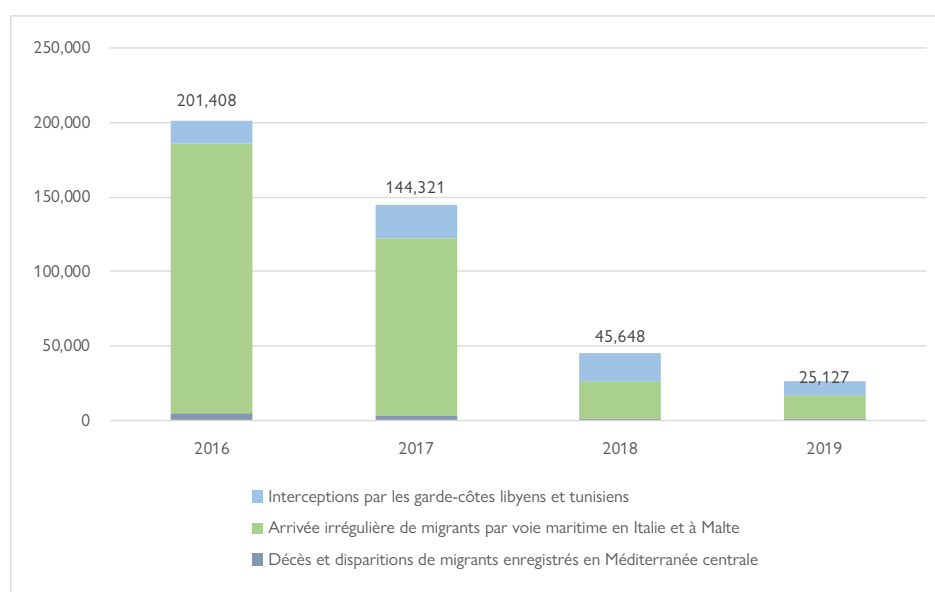
La Libye, en particulier, est devenue à la fois un pays de départ principal pour les traversées en bateau vers l'Europe et un pays d'accueil pour les migrants en situation irrégulière : La DTM de l'OIM (2020) a fait état de 654 081 migrants en Libye en décembre 2019. Un peu moins de 30 % d'entre eux viennent d'autres pays d'Afrique du Nord, 65 % sont originaires d'États d'Afrique subsaharienne et 7 % du Moyen-Orient ou d'Asie (ibid.). Une autre enquête de la DTM menée auprès de 12 913 migrants en Libye en 2019 a conclu que les besoins fondamentaux de ces communautés de migrants sont largement insatisfaits, 74 % d'entre eux déclarant ne pas avoir accès aux services de santé et 18 % n'ayant pas accès à l'eau potable et/ou aux installations sanitaires et d'hygiène (ibid.).

Encadré 3. L'économie du trafic de migrants en Libye

Le trafic de migrants en Libye est assez courant, avec des revenus estimés entre 255 et 323 millions de dollars É.-U. par an (Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, 2015). Dans de nombreuses communautés, les passeurs sont presque considérés comme des services de voyage pour les migrants ; le trafic peut être la principale source de revenus pour les grandes villes de transit comme Agadez (ibid.). Malakooti (2016) rapporte qu'avant 2014, les migrants utilisant des passeurs pour atteindre l'Afrique du Nord et pour se rendre d'Afrique du Nord en Europe devaient payer un prix fixe ; depuis, ces prix dépendent de la nationalité du migrant, du réseau de passeurs utilisé et du niveau de service fourni. Les trajets les plus coûteux peuvent atteindre 20 000 de dollars É.-U. (ibid.).

Depuis des décennies, les migrants traversent l'itinéraire de la Route de la Méditerranée Centrale depuis les côtes nord-africaines jusqu'en Italie et, dans une moindre mesure, jusqu'à Malte. Jusqu'à l'introduction de l'obligation de visa pour les pays d'Europe occidentale dans les années 1970, la migration via la Méditerranée était largement régulière et liée à un travail de courte durée dans les pays européens (Fargues, 2017). Le nombre d'arrivées irrégulières en Italie a été assez stable jusqu'en 2014, année où environ 170 000 migrants irréguliers ont été enregistrés dans le pays⁸. Les flux par cet itinéraire ont chuté de manière spectaculaire depuis la mi-2017, avec moins de 50 000 tentatives de traversée vers l'Italie en 2018, bien que les données disponibles indiquent que le risque de mourir sur cet itinéraire est devenu plus élevé depuis 2017 (OIM, s.d.). La Route de la Méditerranée Centrale est caractérisée pour son nombre élevé de morts : l'OIM a enregistré plus de 17 500 décès et disparitions depuis 2014 (ibid.). Il convient de noter que, bien que la migration irrégulière par la Route de la Méditerranée Centrale ait fait la une des journaux ces dernières années, les flux sont assez faibles par rapport à la migration régulière en provenance d'Afrique de l'Ouest et du Nord : si l'on considère les 10 premiers pays d'origine sur cet itinéraire, moins de 325 000 arrivées irrégulières ont été signalées en Italie entre 2011 et 2017, alors que 1,15 million de premiers titres de séjour ont été accordés à des ressortissants de ces mêmes pays dans l'Union européenne (Migration Data Portal, s.d.).

Figure 3. Tentatives de passage de migrants en Méditerranée centrale



Source : OIM, s.d.; Ministère de l'intérieur, gouvernement italien, s.d. ; OIM, 2020.

Un autre itinéraire historiquement utilisé par les migrants africains pour se rendre en Europe est la Méditerranée occidentale, du Maroc à l'Espagne continentale (par mer) ou pour rejoindre les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla (par voie terrestre). Alors que cet itinéraire a vu plusieurs milliers de migrants – principalement des pays d'Afrique du Nord, arrivant sur les territoires espagnols depuis au moins la fin des années 1990 – les flux sur l'itinéraire de la Méditerranée occidentale ont augmenté en 2017-2018, avec plus de 25 000 arrivées enregistrées au cours de ces années (Ministère de l'Intérieur, Gouvernement espagnol, s.d.). Le nombre de décès de migrants sur cet itinéraire a également augmenté, passant de 128 enregistrés en 2016 à 804 en 2018 (OIM, s.d.).

⁸ Au moins 3 165 personnes auraient perdu la vie lors de la traversée de la Méditerranée centrale en 2014 (OIM, s.d.)

SOURCES DE DONNÉES ET DÉFIS EN MATIÈRE DE MIGRATION IRRÉGULIÈRE

La collecte de données sur les migrations irrégulières, en particulier les flux migratoires, est en soit difficile, car ces mouvements se déroulent souvent en dehors des normes réglementaires des pays et sont donc susceptibles de ne pas être enregistrés. Ces difficultés sont aggravées par l'absence de toute définition internationalement acceptée de la migration « irrégulière/migrant en situation irrégulière », qui peut notamment être également appelée migration « illégale », « clandestine » ou « migrants sans-papiers »⁹. Souvent, les migrants entrent et sortent de situations de (ir)régularité, par exemple en traversant une frontière de manière irrégulière mais en demandant ensuite l'asile et en régularisant ainsi leur statut¹⁰.

La proximité des pays d'origine et de destination, la porosité des frontières et l'informalité des marchés du travail jouent un rôle qui fait qu'une part importante de la migration africaine est informelle (Melde et al., 2014) : on estime que 80 % des migrations Sud-Sud se font entre États voisins (Ratha et Shaw, 2007). La migration en Afrique se caractérise également par une migration « ethnique », par laquelle des groupes ethniques divisés par les frontières cherchent à se réunir (Melde et al., 2014). Un exemple de ces « migrants internationaux » est celui des Massaïs, qui migrent à travers la frontière entre le Kenya et l'Ouganda, où leurs nouveaux voisins parlent la même langue et suivent les mêmes pratiques religieuses et culturelles (ibid.). Compte tenu des « mouvements mixtes »¹¹, la nature souvent informelle des flux migratoires est essentielle pour comprendre la migration dans le contexte africain¹².

Les données sur les stocks de migration irrégulière proviennent souvent de sources administratives nationales qui mesurent la conformité avec la législation sur les migrations, ou de données de recensement et d'enquête (DAES de l'ONU, 2017). Ces données ne sont généralement pas accessibles au public et, dans le contexte africain, elles sont souvent incomplètes ou obsolètes : les données des recensements de plus d'un tiers des pays du continent ne contiennent aucune information sur le pays de naissance et/ou la nationalité des migrants, et seuls 40 % d'entre eux disposent de données sur l'âge des migrants (Migration Data Portal, s.d.). Pour 17 % des pays africains, les données de recensement les plus récentes datent d'avant 2005 (ibid.). Les données sur le trafic de migrants – une question étroitement liée à la migration irrégulière – sont également rares au niveau mondial et dans le contexte africain.

Les initiatives en matière de données, telles que la DTM de l'OIM et l'Initiative du mécanisme de suivi des migrations mixtes (4Mi) du MMC, fournissent des données sur les flux migratoires irréguliers et la mobilité humaine dans certains pays et itinéraires en Afrique et, dans certains contextes, sur les expériences de ces migrants. Toutefois, ces données sont affectées par des limites méthodologiques, telles que le biais basé sur les lieux observés et les personnes interrogées, et ne sont donc ni complètes ni représentatives¹³.

¹¹ L'OIM définit les mouvements mixtes comme « un mouvement dans lequel un certain nombre de personnes voyagent ensemble, généralement de manière irrégulière, en utilisant les mêmes itinéraires et moyens de transport, mais pour des raisons différentes » (OIM, 2019a).

¹² On trouvera une analyse détaillée des données sur le trafic illicite dans Carling (2016) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Majidi et Oucho (2016) pour l'Afrique de l'Est et Malakooti (2016) pour l'Afrique du Nord.

¹³ Voir Mosler Vidal et al, 2019 pour une discussion plus approfondie des défis liés aux données de la DTM.

Encadré 4. De nouvelles sources de données pour mesurer la migration irrégulière

Compte tenu des difficultés à mesurer la migration irrégulière à partir des sources traditionnelles, les nouvelles technologies peuvent donner un aperçu des mouvements irréguliers en Afrique. Des données massives (« big data ») ont été utilisées pour suivre la dynamique de la mobilité sur le continent : les données des réseaux de téléphonie mobile ont été utilisées pour étudier la mobilité dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest afin de soutenir les efforts de gestion de l'épidémie d'Ebola (Wesolowski et al., 2014), et plusieurs ensembles de données en ligne à accès libre ont été utilisés pour modéliser le déplacement des réfugiés au Burundi, en République centrafricaine et au Mali, avec une précision de 75 % (Suleimenova et al., 2017). Les nouvelles sources de données peuvent aider à mieux comprendre les schémas de mobilité en Afrique ; cependant, beaucoup de travail est nécessaire pour affiner les méthodologies et aborder les questions d'éthique, de confidentialité et de sécurité liées aux nouvelles sources de données.

La disponibilité de données sur les profils et les risques auxquels sont confrontés les migrants qui se déplacent illégalement en Afrique est encore plus rare que les chiffres sur les stocks et les flux. La Plateforme collective de données sur la lutte contre la traite des êtres humains (2018) comprend plus de 55 000 enregistrements de cas de traite documentés de 2000 à 2018 ; cependant, seuls 1 314 d'entre eux (2 %) concernent des ressortissants de pays africains. Certains modules des enquêtes de la DTM et de 4Mi comportent des questions sur les risques en matière de protection, mais celles-ci ne sont pas assez largement déployées pour être représentatives. Plus de 20 % des décès de migrants enregistrés par le Missing Migrants Project de l'OIM depuis 2014 sont survenus en Afrique ; au total, plus de 30 % des enregistrements du Missing Migrants Project incluent le décès d'un migrant africain. Les décès lors de la migration en Afrique sont probablement largement sous-déclarés (Sánchez Dionis et Dearden, 2019) et la base de données comprend près de 14 000 personnes décédées d'origine inconnue, ces chiffres sont toutefois susceptibles d'être très incomplets.

CONCLUSION

Malgré les conceptions populaires sur la migration irrégulière de l'Afrique vers l'Europe, on sait relativement peu de choses sur la migration irrégulière dans le contexte africain. Sur la base des données présentées ci-dessus et des nombreuses lacunes dans ce qui est actuellement disponible, les recommandations suivantes doivent être prises en compte comme faisant partie intégrante de toute discussion sur la migration africaine.

Il est urgent de disposer de données de qualité sur la migration irrégulière.

De meilleures données sont nécessaires non seulement sur les flux migratoires irréguliers, mais aussi sur les profils et les expériences des personnes qui effectuent ces parcours. Cela nécessite à la fois une augmentation quantitative et qualitative des données collectées et une harmonisation des données déjà collectées par les autorités nationales. L'amélioration de ces données doit être prioritaire afin de fournir des données probantes qui permettront d'informer les politiques d'assistance et de protection adéquates.

Les discussions sur les données relatives à la migration irrégulière doivent toujours être replacées dans leur contexte.

Les données sur la migration irrégulière sont souvent dramatisées et mises en valeur sans aucun élément de contexte, et ce malgré le fait qu'historiquement il y a eu plus de migration régulière qu'irrégulière en Afrique et de l'Afrique vers l'Europe. Une analyse contextuelle plus solide est nécessaire pour s'assurer que le débat sur les questions liées à la migration est bien étayé, mais il faut pour cela renforcer les capacités des acteurs nationaux et régionaux en matière de collecte et d'harmonisation des données. L'inclusion du contexte plus large de la migration africaine dans toute discussion sur la migration irrégulière contribue à garantir des réponses rationnelles et bien informées.

BIBLIOGRAPHIE

Agence France-Presse (AFP)

2019 *Ethiopia to aid return of 541 nationals stranded in Tanzania*. 15 février.

Al Jazeera

2018 *Ethiopia accepts peace deal with longtime rival Eritrea*. 6 juin. Disponible à l'adresse : www.aljazeera.com/news/2018/06/ethiopia-accepts-peace-deal-longtime-rival-eritrea-180605201305717.html.

Bedford, J. et G. Akello

2018 *Uganda-DRC cross-border dynamics*. *Social Science in Humanitarian Action: A Communication for Development Platform*. Disponible à l'adresse : www.socialscienceinaction.org/resources/uganda-drc-cross-border-dynamics/.

Carling, J.

2016 *West and Central Africa*. In: *Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base* (M. McAuliffe and F. Laczko, eds.). IOM, Genève, pp. 25-53. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/migrant-smuggling-data-and-research-global-review-emerging-evidence-base>.

Centre de recherche sur les migrations mixtes (MMC)

2019 *Quarterly Mixed Migration Update: East Africa & Yemen*. Genève. Disponible à l'adresse : www.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2019/05/qmmu-eay-q1-2019.pdf.

Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA)

2015 *Irregular migration between West Africa, North Africa and the Mediterranean*. MIDWA 2015 Conference Research Paper.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Division de la population

2019 *UN migrant stock by origin and destination*. In: *International migrant stock 2019*. United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2019 (consulté le 26 février 2020).

Division des statistiques du DAES de l'ONU

2017 *Handbook on Measuring International Migration through Population Censuses*. Draft as of 1 March 2017. Nations Unies, New York. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/48th-session/documents/BG-4a-Migration-Handbook-E.pdf>.

de Haas, H.

2008 *The myth of invasion: The inconvenient realities of African migration to Europe*. *Third World Quarterly*, 29(7):1305–1322.

Fargues, P.

2017 *Four Decades of Cross-Mediterranean Undocumented Migration to Europe: A Review of the Evidence*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/four-decades-cross-mediterranean-undocumented-migration-europe-review-evidence>.

Horwood, C.

2014 *Irregular migration flows in the Horn of Africa: Challenges and implications for source, transit and destination countries*. *Research Programme Occasional Paper Series*, No. 18. Policy Research and Statistics Branch, Department of Immigration and Border Protection, Canberra. Disponible à l'adresse : www.homeaffairs.gov.au/research-and-stats/files/horn-of-africa.pdf.

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

2019a *Ethiopia Country Refugee Response Plan: The integrated response plan for refugees from Eritrea, Sudan, South Sudan and Somalia*. Janvier 2019 – décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/67744>.

2019b *Kenya: Registered refugees and asylum-seekers (as of 30 November 2019)*. Disponible à l'adresse : <https://reliefweb.int/report/kenya/kenya-registered-refugees-and-asylum-seekers-30-november-2019>.

Initiative Globale contre la Criminalité Transnationale Organisée (GITNOC)

- 2015 *Libya: A growing hub for criminal economies and terrorist financing in the Trans-Sahara. GITNOC Policy Brief*, 11 mai. Genève.
- Jandl, M.
2008 Methods for estimating stocks and flows of irregular migrants. In: Report on Methodological Issues (A. Kraler et D. Vogel, eds.). Commission européenne, Bruxelles, pp. 19-38.
- Long, K. et J. Crisp
2011 In harm's way: The irregular movement of migrants to Southern Africa from the Horn and Great Lakes regions. New Issues in Refugee Research, Research paper no. 200. HCR, Genève. Disponible à l'adresse : www.unhcr.org/en-us/research/working/4d395af89/harms-way-irregular-movement-migrants-southern-africa-horn-great-lakes.html.
- Majidi, N. et L. Oucho
2016 East Africa. In: Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base (M. McAuliffe et F. Laczko, eds.). OIM, Genève, pp. 55–84. Disponible à l'adresse : [books/migrant-smuggling-data-and-research-global-review-emerging-evidence-base](https://publications.iom.int/books/migrant-smuggling-data-and-research-global-review-emerging-evidence-base).
- Malakooti, A.
2016 North Africa. In: Migrant Smuggling Data and Research: A global review of the emerging evidence base (M. McAuliffe et F. Laczko, eds.). OIM, Genève, pp. 85–104. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/migrant-smuggling-data-and-research-global-review-emerging-evidence-base>.
- Martin, I. et S. Bonfanti
2015 Migration and asylum challenges in Eastern Africa: Mixed migration flows require dual policy approaches. Migration Policy Centre, Florence. Disponible à l'adresse : <https://pdfs.semanticscholar.org/b24d/79750dce922b0574cd459c79e3afbe2dad7f.pdf>.
- Melde, S., R. Anich, J. Crush et J. Oucho
2014 Introduction: The South–South migration and development nexus. In: A New Perspective on Human Mobility in the South (R. Anich, J. Crush, S. Melde et J. Oucho, eds.). OIM et Springer, Dordrecht, pp. 1–20.
- Migration Data Portal
s.d. Irregular migration. IOM's Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC). Disponible à l'adresse : <https://migrationdataportal.org/themes/irregular-migration> (consulté le 20 mai 2020).
- Ministère de l'intérieur, gouvernement de l'Italie
s.d. Daily statistical dashboard. Disponible à l'adresse : www.libertaciviliimmigrazione.dlci.interno.gov.it/it/documentazione/statistica/cruscotto-statistico-giornaliero (consulté le 21 octobre 2019).
- Mosler Vidal, E., E. Borgnäs et M. Rango
2019 African migration to the EU: Irregular migration in context. GMDAC Briefing Series. GMDAC, Berlin. Disponible à l'adresse : https://gmdac.iom.int/sites/default/files/03_-_residence_permits-bbb.pdf.
- Ndiaye, M. et N. Robin
2010 Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest. Hommes & Migrations, 1286/1287:48–60 (en français). Disponible à l'adresse : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-07/010057435.pdf.
- OIM et Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)
2011 Protecting Refugees and Other Persons on the Move in the ECOWAS Space. IOM Regional Office for West and Central Africa and UNHCR Regional Representation for West Africa, Dakar. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/protecting-refugees-and-other-persons-move-ecowas-space>.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2009 *In Pursuit of the Southern Dream: Victims of Necessity: Assessment of the irregular movement of men from East Africa and the Horn to South Africa*. Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/pursuit-southern-dream-victims-necessity>.
- 2018 *Mixed Migration in the Horn of Africa and the Arab Peninsula (January–June 2018)*. IOM Regional Office for the East and Horn of Africa, Nairobi. Disponible à l'adresse : <https://migration.iom.int/reports/mixed-migration-horn-africa-and-arab-peninsula-january-june-2018>.
- 2019a *Glossary on Migration*. International Migration Law No. 34. Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/international-migration-law-ndeg34-glossary-migration>.
- 2019b *Cross border movements – Somalia (May 2019)*. Disponible à l'adresse : https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/05_Somalia_FMP%20Dashboard_May_2019.pdf?file=1&type=node&id=5973.
- 2019c *Population flow monitoring – Niger*. Dashboard #30, 1–31 décembre 2019. Disponible à l'adresse : <https://migration.iom.int/reports/niger-%E2%80%94-flow-monitoring-report-december-2019>.
- 2019d *Population flow monitoring – Nigeria*. Dashboard #23, 1–31 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://displacement.iom.int/node/5260>.
- 2019e *Uganda flow monitoring dashboard, Uganda-DRC border (octobre 2019)*. Disponible à l'adresse : <https://migration.iom.int/reports/europe-uganda-%E2%80%94-flow-monitoring-dashboard-ugandadrc-border-1-31-october-2019..>
- 2020 *Libya's Migrant Report Round 28 (octobre–décembre 2019)*. Disponible à l'adresse : <https://dtm.iom.int/reports/libya-%E2%80%94-migrant-report-28-oct-dec-2019>.
- s.d. *Missing Migrants Project data set*. Disponible à l'adresse : <https://missingmigrants.iom.int/downloads> (consulté le 22 mai 2020).

Plateforme collective de données sur la lutte contre la traite des êtres humains (CTDC)

- 2018 *The Global Dataset*, 3 septembre 2018. Disponible à l'adresse : www.ctdatacollaborative.org/dataset/resource/511adcb7-b1a2-4cc7-bf2f-0960d43a49cc (consulté le 16 octobre 2019).

Ratha, D. et W. Shaw

- 2007 *South-South migration and remittances*. World Bank Working Paper No, 102. Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6733>.

Sánchez Dionis, M. et K. Dearden

- 2019 *Missing Migrants Project data: A global overview*. In: *Fatal Journeys 4: Missing Migrant Children* (F. Laczko, J. Black et A. Singleton, eds.). OIM, Genève, pp. 1–52. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/fatal-journeys-volume-4-missing-migrant-children>.

Suleimenova, D., D. Bell et D. Groen

- 2017 *A generalized simulation development approach for predicting refugee destinations*. Scientific Reports, 7 (1):13377.

Wesolowski, A., G. Stresman, N. Eagle, J. Stevenson, C. Owaga, E. Marube, T. Bousema, C. Drakeley, J. Cox et C. Buckee

- 2014 *Quantifying travel behavior for infectious disease research: A comparison of data from surveys and mobile phones*. Scientific Reports, 4:5678.

« Personnellement je pense qu'une migration organisée et stratégique pourrait permettre le développement de l'Afrique dans le futur. Sur la couverture, le marqueur situé au centre du continent africain illustre le fait que l'Afrique, dans quelques années, deviendra la destination préférée des investisseurs étrangers et aussi des personnes venant d'autres continents. À mon avis, cela se fera par le fait que les dirigeants africains développeront des stratégies pour encourager d'autres personnes à se déplacer et à consommer en Afrique. Une fois ces stratégies mises en place, nous aurons un flux migratoire important. Ce flux migratoire est illustré par les courbes en pointillés sur la couverture. Ces courbes représentent la migration d'autres peuples et de la diaspora africaine vers le continent africain. Une bonne gestion des ressources résultant de la migration permettra d'accélérer la croissance économique du continent. Ainsi, la fusée, le bateau, le bâtiment et le diagramme sur la couverture représentent les avancées du continent grâce à la bonne gestion des ressources financières, humaines et autres issues de la migration ».

© 2019/Aiko SILAS (Finaliste, conception de la couverture du Rapport sur la migration en Afrique)



4

MIGRATION ET URBANISATION EN AFRIQUE

CHAPITRE 4

MIGRATION ET URBANISATION EN AFRIQUE

Auteurs : Corrado Fumagalli et Katja Schaefer
(ONU-Habitat)

RÉSUMÉ

La migration vers les grandes villes africaines et les réponses des résidents, des migrants, des administrations locales et des gouvernements à l'urbanisation sont examinées. Les engagements mondiaux et régionaux, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Position africaine commune sur Habitat III, le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) en 2015 et l'Objectif de développement durable 11 (ODD), ont préconisé une plus grande intégration de la gouvernance de la migration dans les politiques urbaines, et l'utilisation de l'urbanisation comme outil stratégique pour un développement inclusif et durable, notamment pour rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables. Les migrations (rurales-urbaines et externes), ainsi que la croissance naturelle de la population, ont contribué à une image négative des migrants ruraux, qui ont tendance à s'installer dans des établissements non planifiés et informels, remettant en cause une urbanisation bien planifiée et engendrant parfois des attitudes xénophobes à l'égard des migrants internationaux. En dépit de cette conception populaire, les villes africaines sont d'importants moteurs de développement inclusif et durable pour tous, car elles sont de plus en plus pertinentes dans la chaîne de valeur mondiale. L'intégration croissante des villes africaines dans la mondialisation offre des possibilités d'emploi dans le secteur privé et, associée à des initiatives locales de création d'emplois et de développement des compétences, elle peut transformer le paysage social des scènes urbaines contemporaines. Le présent chapitre conclut que la transformation des villes en moteurs d'un développement social et inclusif pour tous impliquera l'intégration de la gouvernance de la migration dans le discours sur l'urbanisation.

INTRODUCTION

Le déplacement de la population des zones rurales vers les zones urbaines (urbanisation) est un phénomène mondial intrinsèque. En Afrique, le pourcentage de la population qui vit dans des zones urbaines est passé de 15 % dans les années 1960 à 43 % en 2018, et devrait atteindre 50 % d'ici 2030 (CEA, 2017).

Le lien entre migration et urbanisation est un fait bien connu, et l'Afrique ne fait pas exception, les villes africaines étant des lieux d'origine, de transit, de destination et de retour.

De manière générale, les migrants ont tendance à se déplacer vers les villes où ils s'attendent à trouver de meilleures opportunités qui résultent de la concentration des activités économiques ou d'un environnement plus sûr que dans leur lieu de résidence actuel. À l'intérieur d'un pays, les migrants peuvent se déplacer vers les villes pour les raisons suivantes : (a) diversifier les revenus du ménage ; (b) en réponse à des chocs environnementaux ; (c) à la suite de troubles sociaux et politiques dans les zones rurales ; ou (d) en réponse à la perte de moyens de subsistance due au changement climatique et à l'accès de plus en plus difficile à la sécurité foncière, ou pour travailler en tant que main-d'œuvre urbaine occasionnelle ou à bas salaire (Cobbinah et al., 2015 ; Lohnert, 2017).

La combinaison de la migration et de la croissance naturelle de la population a contribué à une image négative des migrants ruraux, qui ont tendance à s'installer dans des zones d'habitat non planifiées et informelles, remettant en cause une urbanisation bien planifiée et engendrant parfois des attitudes xénophobes à l'égard des migrants internationaux (Sassen, 2014 ; van Noorloos et Kloosterboer, 2018). Il existe peut-être des problèmes quotidiens tangibles communs à de nombreuses villes africaines et à sa population jeune en plein essor, mais l'urbanisation peut encore être rendue durable et inclusive. À l'heure actuelle, par rapport aux zones urbaines d'autres pays en développement, les villes africaines sont coûteuses, fragmentées et déconnectées. Par exemple, comme le rapporte la Banque mondiale (Lall et al., 2017), à Harare, au Zimbabwe, et à Maputo, au Mozambique, plus de 30 % des terrains situés dans un rayon de 5 km du quartier central des affaires ne sont pas construits. À Abidjan, comme le montre un autre rapport de la Banque mondiale (2016), 50 % des habitants vivent au moins à trois par pièce. Certains décideurs politiques affirment que ces villes sont des cas d'urbanisation sans développement et caractérisées par une mauvaise répartition de la main-d'œuvre, de faibles niveaux de productivité et des infrastructures de gouvernance mal coordonnées pour accueillir, intégrer et autonomiser les migrants. Sans développement formel suffisant, comme le montrent des cas tels que celui de Kibera à Nairobi, les établissements informels, pourtant proches du lieu de travail, connaissent une croissance démographique constante (Lall et al., 2017). Pourtant, les villes peuvent être, et sont, un important moteur de développement personnel pour tous, y compris les migrants.

L'adoption de politiques appropriées garantit que la migration a des effets bénéfiques sur les zones urbaines et promeut les droits de l'homme pour tous. Un grand nombre d'engagements mondiaux ont déjà préconisé une plus grande intégration de la gouvernance de la migration dans les politiques urbaines. En Afrique, le cadre stratégique de l'Agenda 2063 sur la transformation socio-économique envisage un continent où les établissements urbains sont des centres de développement inclusif et durable.

Cela montre la nécessité de repenser la relation entre les mécanismes locaux ou municipaux et les mécanismes nationaux de gouvernance de la migration : alors que les gouvernements nationaux réglementent souvent les migrations au niveau national, les gouvernements locaux supportent la charge plus importante de l'accueil et de l'assistance aux migrants sans être impliqués dans l'élaboration de la politique migratoire nationale.

Par conséquent, sans une planification inclusive au niveau local et un bon équilibre de la charge entre les autorités nationales, régionales et locales, les villes africaines

seront inefficaces pour garantir l'accès des migrants aux services publics, aux opportunités et à la protection des droits et libertés fondamentaux pour tous.

MIGRATION ET URBANISATION : UNE VUE D'ENSEMBLE

La migration et l'urbanisation ne sont certainement pas des phénomènes nouveaux, même si les chiffres sont plus élevés que par le passé (OIM, 2015). Dans le cadre d'une transformation démographique en cours, on constate également une augmentation de la part de la population des pays africains résidant dans les zones urbaines, créant des mégapoles, des villes moyennes et de petites villes. Cette augmentation n'est pas homogène dans tous les pays africains, mais la croissance de la population urbaine se produit principalement dans les villes moyennes et petites (Satterthwaite, 2016).

En Afrique, quelle que soit la taille des villes, la croissance de la population urbaine est fonction de deux facteurs étroitement liés : l'accroissement naturel de la population (écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès) et la migration vers les zones urbaines. Par exemple, la population urbaine d'Antananarivo augmente de 5,1 % par an. La population urbaine de Ouagadougou croît de 7,2 % par an. Mbouda (Cameroun) est la ville qui connaît la croissance la plus rapide, avec 7,8 % par an (Muggah et Kilcullen, 2016). Un certain nombre d'études ont souligné le lien important qui existe entre croissance démographique en Afrique et urbanisation, en particulier parmi les segments vulnérables de la société (Potts, 2012). En outre, la migration des zones rurales vers les villes et des villes vers les villes est également un facteur essentiel qui influence la croissance de la population urbaine et la forme des villes à travers l'Afrique (Mercandalli et Losch, 2017).

En tant que centres de population et d'activité économique, les grandes et les petites villes attirent des personnes qui se déplacent pour différentes raisons, notamment de meilleures opportunités économiques, de nouvelles solutions à la dégradation des conditions de vie et aux risques naturels. Les zones urbaines « deviennent donc non seulement la forme dominante d'habitat pour l'humanité, mais aussi le moteur du développement humain dans son ensemble » (ONU-Habitat, 2014). Tout en représentant 54 % de la population mondiale, les villes représentent 80 % du PIB mondial (ibid.). En Afrique, l'emploi urbain a augmenté en moyenne de 6,8 % au cours de la dernière décennie, soit deux fois plus que le taux national moyen de 3,3 %. En outre, l'urbanisation offre également plusieurs avantages liés à un indice de développement humain plus élevé, en particulier en Afrique. Par exemple, il est prouvé que l'accès à l'éducation et à un approvisionnement amélioré en eau et à l'assainissement sont plus élevés et moins coûteux à fournir, dans les zones urbaines que dans les zones rurales (CEA, 2017).

La population migrante diversifiée en Afrique est composée d'hommes, de femmes, ainsi que de garçons et de filles, qui ont tendance à être attirés vers les villes par des opportunités sociales (c'est-à-dire l'éducation, la vie culturelle, l'accès aux équipements urbains et l'accès à la modernisation) et économiques (meilleure intégration de la ville dans l'économie capitaliste, opportunités d'emploi formel et informel, diversification des moyens de subsistance et hausse des revenus) ou par les liens familiaux existants. La répartition des opportunités entre les zones urbaines et rurales reste inégale dans les pays africains.

La colonisation a également une influence majeure sur les tendances contemporaines de l'urbanisation. La plupart des colonies ont été conçues dans l'espace pour l'industrie extractive, et la capitale, grande et prépondérante, correspondait à l'espace où les ressources pouvaient être regroupées avant d'être extraites.

En tant que telles, les capitales étaient grandes et dominantes dans l'économie politique nationale. La violence physique directe (comme l'amputation pour refus de travailler), l'appropriation des terres par les colons, le régime de taxation par hutte ou ménage et l'impôt de capitation injustes, la production agricole monocultures et la proximité de mines géantes ont déclenché une demande et une offre de travailleurs à faible revenu qui ont forcé les petits agriculteurs et les éleveurs africains à se rendre dans les villes (Freund, 2012).

Aujourd'hui, les zones rurales ont en général des taux de pauvreté plus élevés, et en termes de revenus, l'écart urbain-rural reste important sur le continent, où les travailleurs urbains ont tendance à avoir des salaires plus élevés que leurs homologues ruraux (FAO, 2017). Les villes sont également essentielles à l'économie politique des pays africains : tous les pays d'Afrique sub-saharienne – à l'exception du Botswana, du Cameroun, d'Eswatini, du Lesotho et du Mozambique – ont des taux de prééminence (pourcentage de la population urbaine vivant dans la plus grande ville) supérieurs à 30 % et plusieurs ont des taux supérieurs à 50 %, comme l'Angola, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Liberia et la Somalie (Kriticos, 2017).

Il existe d'autres facteurs qui incitent à émigrer, notamment des facteurs d'incitation d'origine humaine comme l'insécurité et les conflits, ou la perte d'habitat due à des facteurs environnementaux et humains. Il s'agit notamment de l'acquisition illégale de terres, des privatisations et des ventes de biens publics qui obligent de nombreux agriculteurs de subsistance africains à se déplacer vers les villes pour y trouver des moyens de subsistance. En outre, les changements climatiques associés à une fréquence accrue des sécheresses et des inondations peuvent exacerber les effets des facteurs d'origine humaine en provoquant une insécurité alimentaire et une précarité des moyens de subsistance. Les événements à évolution lente, tels que l'augmentation des températures, la dégradation des terres et des forêts, la perte de biodiversité et la désertification, entre autres, peuvent également pousser les populations rurales vers les zones urbaines. Une conséquence mécanique de ces facteurs de répulsion dans les zones rurales est que les gens diversifient leurs moyens de subsistance grâce aux opportunités que créent les migrations temporaire et circulaire, ou trouvent des emplois supplémentaires non agricoles dans les petites et moyennes villes. Par ailleurs, des événements soudains, tels que les inondations côtières et fluviales, les tremblements de terre et les cyclones, peuvent également déclencher l'émigration.

Il convient de noter que les réponses aux facteurs de répulsion et d'attraction ne sont pas uniformes en fonction des revenus, des compétences, du sexe et des groupes d'âge. La plupart des personnes qui émigrent des zones rurales vers les zones urbaines ne s'installent pas de façon permanente dans les villes, en particulier en Afrique du Nord, d'où beaucoup ont tendance à poursuivre leur parcours vers l'Europe et les États arabes (ONU-Habitat, 2018). Les groupes ruraux les plus pauvres qui migrent vers les villes d'Afrique n'ont généralement pas les compétences nécessaires pour travailler dans les industries manufacturières et des services en milieu urbain. En conséquence, ils acceptent des emplois informels et saisonniers comme point d'entrée, tandis que les migrants qualifiés, qui ont des niveaux de revenus plus élevés, accèdent à des emplois dans le secteur des

services, à mesure que les zones métropolitaines en croissance rapide deviennent plus importantes dans la chaîne de valeur mondiale.

Le sexe est un facteur important dans la décision de migrer vers les zones urbaines (CNUCED, 2018). De la fin du XIXe siècle jusqu'aux années 1950, de nombreuses politiques ont été conçues pour maintenir les femmes dans les zones rurales, laissant ainsi pour longtemps les mouvements entre la campagne et les villes dominés par les hommes.

La proportion de femmes dans les villes était de 15 % au Kenya en 2005 et de 15 % au Rwanda en 2002 ; ce sont des exemples frappants de rapports de masculinité très déséquilibrés dans les zones urbaines (Tacoli, 2012). Cependant, au cours de la dernière décennie, la migration vers les villes africaines est devenue moins sélective en raison des améliorations significatives de l'éducation des femmes, du nombre croissant de femmes qui se déplacent vers les zones urbaines à la recherche de meilleures opportunités et également en réponse à la discrimination et aux abus sexuels et à la violence subis dans leurs relations familiales.

L'âge des personnes qui migrent vers les villes a également diminué de manière importante ces dernières années (ibid.). Les jeunes Africains s'installent dans les villes où l'écrasante majorité de leurs activités économiques se déroule dans le secteur informel où ils gagnent souvent des sommes dérisoires dans des emplois précaires ou en vivant chez leurs employeurs.

De toute évidence, il est difficile de généraliser les liens qui existent entre migration et urbanisation lorsqu'il existe des différences importantes entre les personnes, les groupes, les villes, les pays et les sous-régions. Dans les années à venir, les villes continueront à être des acteurs majeurs dans les discours sur la migration, et la migration vers les villes nécessiterait une réflexion politique systématique qui considère les autorités locales comme étant des acteurs centraux dans les solutions durables en vue d'améliorer les zones rurales et urbaines.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR LES MIGRANTS DANS LES VILLES

La concentration des personnes et des activités dans les villes peut permettre aux pays de promouvoir une croissance économique positive pour tous, à l'intérieur et à l'extérieur des zones urbaines. Des recherches récentes montrent que ces avantages sont parfois contrebalancés par des problèmes tels que la surpopulation, les embouteillages, l'absence de services publics adéquats, les faibles perspectives économiques, le manque d'accès au logement et à la sécurité foncière et l'exploitation des jeunes garçons et filles (Tacoli et al., 2015). Pour les résidents des villes africaines où, comme le dit une étude (Pieterse et al., 2018), l'eau et le logement doivent être payés en espèces, la faiblesse des revenus est une préoccupation majeure qui, une fois combinée aux coûts élevés des prestations de services, à l'absence de filets de sécurité sociale, au surpeuplement et au faible accès à la sécurité du logement, expose les ménages urbains à faible revenu à un risque particulier. Ces problèmes peuvent se traduire par la violation des droits et libertés fondamentaux, notamment la protection contre la discrimination, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle, le droit à la sécurité sociale, le droit à l'éducation et le droit de participer à la vie culturelle communautaire. Il est certain que si les autorités locales ou les municipalités demeurent incapables

de gérer la fourniture de services adéquats au grand nombre de nouveaux arrivants, surtout lorsque ce phénomène est associé à la croissance naturelle de la population urbaine due à des taux de fécondité élevés, la concentration des activités économiques dans certaines zones peut favoriser la croissance informelle et non planifiée des villes, ainsi que la marginalisation des migrants sans liens sociaux solides ni compétences pour entrer sur le marché du travail formel.

L'urbanisation étant le présent et l'avenir des pays africains, l'adoption de politiques multisectorielles appropriées et d'une structure de gouvernance adéquate est donc cruciale pour garantir que les villes soient des systèmes résilients. Une ville résiliente est une ville qui évalue, planifie et agit pour se préparer et répondre à tous les risques – soudains ou lents, attendus ou non.

Dans cet esprit, une ville résiliente peut être la source d'opportunités pour tous, tout en faisant progresser le développement des zones rurales. Une ville résiliente est également prête à absorber et à se remettre de tout choc environnemental et de toute pression démographique, tout en conservant ses fonctions essentielles, sa structure et son identité. Si elle est mal gérée, la combinaison de la croissance naturelle de la population urbaine et des migrations permanentes et temporaires peut exercer une pression sur les infrastructures locales et les services publics, ce qui se traduit par une insécurité sociale, des attentes déçues et de la colère. Ainsi, aujourd'hui, les bidonvilles constituent toujours un problème important dans toute l'Afrique, avec des pays comme le Zimbabwe, qui compte 17,9 % de personnes vivant dans des bidonvilles, et le Niger, qui compte 81,9 % de personnes vivant dans des bidonvilles (Chenal, 2016). Les populations africaines qui vivent dans des bidonvilles ont du mal à accéder à un logement et à des infrastructures adéquats et abordables (ONU-Habitat, 2014), ont des taux de chômage élevés malgré des flux continus de personnes et leur accès aux opportunités d'emploi en dehors de l'économie informelle est très faible (Avner et Lall, 2016).

La croissance économique a entraîné des prix particulièrement élevés par rapport au niveau de développement et à la qualité des services publics fournis, ainsi qu'une forte congestion et un manque d'aménagements dans de nombreuses villes africaines. En outre, l'insuffisance des transports publics, l'inadéquation des infrastructures et le coût élevé des trajets domicile-travail contribuent à l'exclusion des migrants des possibilités d'emploi (Lall et al., 2017).

La ségrégation spatiale exacerbe les coûts élevés des déplacements domicile-travail et de la recherche d'emploi. Les données montrent qu'à Addis-Abeba et Kigali, les jeunes résidents des quartiers périphériques qui ne bénéficient pas d'une subvention non fongible pour les transports en commun sont plus susceptibles d'avoir des emplois informels (ibid.). Pour les migrants, il y a donc un compromis à trouver entre la recherche de nouvelles opportunités et des prix plus élevés dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales en raison des coûts des déplacements domicile-travail, des terrains et des loyers. Les produits alimentaires, tels que les légumes frais ou réfrigérés, les œufs, le lait et les produits à base d'œufs, sont également relativement plus chers dans les villes africaines que dans les autres régions (Nakamura et al., 2019). Dans ce contexte, les prix élevés marquent une réduction significative du bien-être des ménages, tandis que les

frais de déplacement et la médiocrité des transports publics affectent également les chances des migrants de trouver un emploi régulier. De même, les réseaux de transport déterminent la densité des emplois et de la population dans les villes. De plus, la congestion des rues dans plusieurs villes africaines, comme Accra, Dar es Salaam, Kinshasa, Lagos et Nairobi, affecte les interactions économiques et la répartition des opportunités entre les migrants. Les villes intermédiaires apparaissent ainsi comme des premières destinations plus réalisables, car elles tendent à être physiquement et culturellement plus accessibles. Elles sont moins coûteuses à atteindre et, par conséquent, les réseaux de migration sont également plus susceptibles d'avoir été établis, ce qui réduit encore le coût de la migration et de l'intégration. En outre, la proximité des villes intermédiaires aide les populations rurales à devenir socialement et économiquement mobiles (Ingelaere et al., 2018).

La mobilité circulaire (mouvement répétitif d'un travailleur migrant entre les zones d'origine et d'accueil) est essentielle. Les travailleurs saisonniers sont très importants pour les ménages « multilocaux » car ils diversifient leurs moyens de subsistance (Agesa, 2004). La migration est donc considérée comme une stratégie d'atténuation des risques en réponse à des conditions de pression environnementale (Hunnes, 2012 ; Smucker et Wisner, 2008).

Des études ont permis d'observer que dans de nombreux cas, les envois de fonds des zones urbaines sont une ressource vitale pour les ménages ruraux (de Brauw, 2014). Par exemple, dans les zones sahélienne et soudanaise, les mouvements circulaires saisonniers mobilisent la main-d'œuvre pendant les saisons des pluies. Les ménages qui dépendent de systèmes diversifiés peuvent libérer leur main-d'œuvre pendant la saison sèche et accéder à la migration sur de longues distances vers les villes du Golfe de Guinée ou d'Afrique du Nord ou centrale (FAO, 2017). Souvent, la migration saisonnière est liée à des niveaux élevés d'informalité en termes d'activités économiques et de logement. En général, ces migrants sont susceptibles d'être plus vulnérables une fois qu'ils se sont installés en ville (Potts, 2013).

La mobilité circulaire inclut également les migrants qui rentrent chez eux car les conditions de vie dans les villes sont trop mauvaises. Par exemple, les migrants qui sont moins connectés au niveau local peuvent être plus vulnérables lorsqu'il s'agit de travailler dans des secteurs mal payés et de partager leur chambre (ibid.). Dans ces cas, l'insécurité et la vulnérabilité peuvent entraîner une importante émigration hors des villes. Jusqu'à présent, les organismes de charité et les églises ont joué un rôle important dans l'atténuation de la précarité des migrants circulaires dans les villes africaines (ibid.). En réalité, des tendances migratoires circulaires bien gérées peuvent contribuer à atténuer le grave déséquilibre entre les zones rurales et urbaines en créant des liens socioéconomique entre les zones urbaines et rurales, avec un impact positif sur le développement communautaire. De cette manière, les politiques et la planification pourraient considérer les zones rurales et urbaines comme les extrémités d'un même continuum humain plutôt que comme des entités concurrentes.

En grande partie à cause de la pénurie de logements décentes, de la hausse du marché locatif et du coût élevé des déplacements, les migrants n'ont pas de meilleur choix que de s'installer dans des bidonvilles et des taudis, où les migrants les plus vulnérables sont représentés de manière disproportionnée dans des établissements informels de très mauvaise qualité (OIM, 2015). Malgré des configurations spatiales et une occupation des sols différentes d'une ville à l'autre, il

existe quelques grandes tendances. À la périphérie de nombreuses villes africaines, il existe de nombreuses pratiques officieuses de gestion des terres. Ces systèmes sont source d'incertitude quant aux droits des personnes à posséder et à occuper des biens et sont des sources d'insécurité. Dans les établissements informels, les expulsions à grande échelle sont une réalité qui, combinée aux problèmes de régularisation de l'accès au logement et à la sécurité foncière, exacerbent la précarité des migrants qui – contrairement à d'autres habitants pauvres des bidonvilles urbains et ruraux – peuvent dans certains cas être contraints de payer des pots-de-vin pour pouvoir rester dans le système non formel.

Le développement urbain non planifié, l'accroissement de la population urbaine et l'expansion physique des établissements urbains alimentent les discours sur la croissance urbaine improductive, la dégradation de l'environnement, les inégalités croissantes et alimentent le ressentiment à l'égard des migrants qui sont à l'origine de nombre de ces problèmes. Néanmoins, la transition urbaine en Afrique est en cours et il existe donc plusieurs possibilités de jeter les bases d'un avenir urbain meilleur et inclusif.

Les choses changent à différents niveaux de la gouvernance urbaine. Dans les villes, les associations locales, les fédérations des personnes urbaines pauvres, les associations de femmes et les associations religieuses continuent de jouer un rôle important pour répondre aux défis spécifiques relatifs à l'accès au logement et aux premiers besoins d'hébergement des nouveaux migrants urbains. Parallèlement, ces dernières années, les villes sont reconnues comme des acteurs essentiels de la gouvernance de la migration.

Les gouvernements africains et les organismes continentaux, tels que la Banque africaine de développement, l'Union africaine et la CEA, ont reconnu l'impact positif de l'urbanisation sur le développement du continent. Un récent rapport de la CEA-ONU (2017) énonce que « la croissance urbaine rapide de l'Afrique est à la fois une opportunité et un défi. Si le discours dominant s'est largement concentré sur les externalités négatives de l'urbanisation de l'Afrique, on reconnaît aujourd'hui de plus en plus son potentiel de moteur de croissance et de transformation. Les dirigeants africains ont clairement affirmé la nécessité d'exploiter le potentiel de l'urbanisation pour une transformation structurelle par le biais de la Position africaine commune lors de la troisième conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (HABITAT III) adoptée en 2016 ».

Au niveau international, il existe un accord général sur l'idée qu'une urbanisation bien gérée est la clé pour réaliser le potentiel de développement du continent. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États membres des Nations Unies ont spécifiquement inclus l'ODD 11 (l'« objectif urbain ») qui vise à « rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables ». L'ODD 11 appelle tous les pays à « renforcer l'urbanisation inclusive et durable et la capacité de planification et de gestion participative, intégrée et durable des établissements humains dans tous les pays ». La Position africaine commune sur Habitat III considère l'urbanisation comme un moyen stratégique pour une croissance inclusive et durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015 affirme également le lien crucial qui existe entre les stratégies nationales de développement durable et l'urbanisation inclusive (DAES, 2015).

Dans le même ordre d'idées, l'Agenda 2063 reconnaît l'urbanisation étant comme l'un des principaux moteurs de la renaissance et de la transformation. Dans le

rapport de 2016 intitulé « Dans la sécurité et la dignité : faire face aux grands mouvements de réfugiés et de migrants », le Secrétaire général des Nations Unies déclare que les gouvernements locaux sont très importants dans la mise en œuvre des politiques migratoires. La déclaration de Mechelen sur les villes et la migration apporte une contribution importante à l'intégration des politiques migratoires dans la gouvernance et la planification urbaines. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Pacte mondial pour les réfugiés et le Cadre révisé de politique migratoire pour l'Afrique et le Plan d'action 2018-2020 de l'Union africaine soulignent que le renforcement de la dimension locale des politiques migratoires est essentiel pour tirer parti des possibilités de développement qu'une urbanisation bien gérée peut offrir. Le nouvel agenda urbain s'engage à aider les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées en milieu urbain à accéder à un niveau de vie adéquat et à des possibilités de travail productif et décent tout en tenant compte des circonstances nationales.

Dans l'ensemble, on constate une prise de conscience croissante du rôle des villes dans le cycle des politiques migratoires. Entre 2013 et 2018, Accra, Addis-Abeba, Le Cap, Dakar, Durban, Kigali, Lagos, Louxor, Nairobi et Paynesville ont rejoint L'Initiative des 100 villes résilientes pour établir des priorités et mettre en œuvre des stratégies de résilience. Les autorités urbaines de Narok (Kenya) et de Moshi (République-Unie de Tanzanie) ont investi dans la modernisation urbaine. Aujourd'hui, les décideurs politiques africains, les autorités locales et plusieurs gouvernements nationaux reconnaissent les importantes contributions sociales, économiques et culturelles que les migrants peuvent potentiellement apporter à la vie urbaine.

CONCLUSION

L'argument selon lequel, malgré le discours populaire qui décrit les villes africaines comme des zones métropolitaines surdimensionnées incapables de répondre aux attentes sociales et économiques d'une population jeune en plein essor, les villes africaines peuvent être d'importants moteurs de développement inclusif et durable pour tous bénéficie donc d'un large soutien institutionnel.

Premièrement, les villes africaines sont de plus en plus importantes dans la production mondiale de biens et de services. Dans le contexte des processus de mondialisation, l'intégration croissante des villes africaines peut favoriser la création de possibilités d'emploi dans le secteur privé et, associée à des initiatives locales de création d'emploi et de développement des compétences, elle peut transformer le paysage social des scènes urbaines contemporaines. À cet égard, ces dernières années, de nombreuses organisations ont mis en œuvre des programmes qui s'adressent aux jeunes, qui sont les principales victimes du chômage. Les efforts déployés pour remédier aux défaillances du marché du travail comprennent l'assainissement dans la communauté, les coopératives de ramassage des déchets urbains, ainsi que des subventions de démarrage pour les entreprises et des services de développement commercial pour les travailleurs indépendants, et des efforts d'innovation pour l'intensification des programmes d'emploi pour les jeunes les plus vulnérables.

Deuxièmement, l'amélioration des conditions de vie des migrants dans les villes africaines nécessite également des cadres de financement qui permettent aux

administrations locales et aux citoyens de gérer la migration tout en capitalisant sur les atouts économiques et naturels de leurs villes. La transformation des villes en moteurs du développement social et inclusif pour tous implique également l'intégration de la gouvernance de la migration dans le discours sur l'urbanisation. Certes, les gouvernements nationaux restent des acteurs centraux dans la définition de politiques et de législations urbaines inclusives et efficaces pour un développement urbain durable, mais les gouvernements infranationaux et locaux, ainsi que les groupes de la société civile, peuvent aussi être essentiels dans la réalisation du développement durable et de la prospérité pour tous. Comme en témoignent plusieurs engagements internationaux, le transfert de la responsabilité de la gestion urbaine du gouvernement central au gouvernement local est de plus en plus important dans le contexte de l'élaboration des politiques migratoires. Un tel transfert, qui s'écarte des solutions ad hoc, profiterait à la fois aux migrants urbains et aux communautés d'accueil.

Troisièmement, la planification d'une urbanisation durable exige que l'on prête attention aux liens entre les zones rurales et urbaines, à la croissance démographique, aux possibilités d'emploi, aux mécanismes de gouvernance et aux schémas de migration internationale. L'Ouganda en est un bon exemple.

En 2010, le ministère des terres, du logement et de l'urbanisme a entamé le processus d'élaboration de son programme urbain national avec les contributions et le soutien de différentes parties prenantes, telles que des partenaires internationaux, nationaux et locaux. Cette approche communautaire a particulièrement bien réussi à faciliter l'intégration des migrants dans les zones urbaines. En règle générale, les approches réussies sont celles qui sont centrées sur les personnes, y compris les groupes et associations de la société civile, qui travaillent ensemble et qui essaient de trouver un terrain d'entente.

Quatrièmement, il est important d'évoluer vers la normalisation, la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur les migrants au niveau local. Des contributions systématiques et rapides peuvent renforcer l'impact de la politique migratoire dans les zones urbaines de toutes tailles, où les parties prenantes sont pleinement impliquées dans l'analyse et la planification de la mise en œuvre des projets et des améliorations infrastructurelles.

Combinés, les nouveaux instruments de financement qui permettent aux villes de maintenir la valeur générée par les migrations, la coopération entre les autorités nationales et urbaines dans le domaine de la gouvernance des migrations, la planification urbaine et territoriale à long terme, intégrée et participative, et les activités centrées sur les personnes sont autant d'avancées cruciales vers un changement de paradigme qui permettra de transformer les villes en pôles de développement inclusif pour tous. Dans un contexte où les rapports suggèrent que la xénophobie et les attitudes négatives à l'égard des migrants sont répandues dans les villes africaines, il est encore plus stratégique de faire passer les politiques migratoires au premier rang des priorités de la gouvernance urbaine afin de déployer pleinement le potentiel des villes, à la fois comme des centres qui catalysent les personnes et comme pôles dans un monde de plus en plus connecté.

BIBLIOGRAPHY

- Agesa, R.
2004 One family, two households: Rural to urban migration in Kenya. *Review of Economics of the Household*, 2:16 -178.
- Avner, P. et S.V. Lall
2016 Matchmaking in Nairobi: The role of land use. Policy Research Working Paper No. 7904. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale
2015 Côte d'Ivoire Urbanization Review. *Diversified Urbanization*. Washington, D.C.
- Chenal, J.
2016 Capitalizing on Urbanization. The Importance of Planning, Infrastructure, and Finance for Africa's Growing Cities. Brookings, Washington, D.C.
- Cobbinah, P.B., M.O. Erdiaw-Kwasie et P. Amoateng
2015 Africa's urbanisation. Implications for sustainable development. *Cities*, 47:62-72.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
2018 *Economic Development in Africa Report 2018: Migration for Structural Transformation*. United Nations, New York and Geneva.
- Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-ONU)
2017 *Economic Report on Africa 2017: Urbanization and Industrialization for Africa's Transformation*. United Nations, Addis Ababa.
- de Brauw, A.
2014 Migration, Youth, and Agricultural Productivity in Ethiopia. Disponible à l'adresse : <https://ageconsearch.umn.edu/record/189684/?ln=en>.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES)
2015 Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development. United Nations, New York.
- Freund, B.
2012 The African City: A History. Cambridge University Press, Cambridge.
- Hunnes, D.E.
2012 Understanding rural-to-urban migration in Ethiopia: Driving factors, analytical frameworks, and recommendations. *Journal of Global Health Perspectives*, 2(1):12-31.
- Ingelaere, B., L. Christiaensen, J. de Weerdt et R. Kanbur
2018 Why secondary towns can be important for poverty reduction – A migrant's perspective. *World Development*, 105(C):273-282.
- Kriticos, S.
2017 Urban Giants: The Costs of Primacy in Sub-Saharan Africa. University of Oxford and the London School of Economics and Political Science, Oxford.
- Lall, S.V., J.V. Henderson et A.J. Venables
2017 Africa's Cities: Opening Doors to the World. Banque, Washington, D.C.
- Lohnert, B.
2017 Migration and the Rural-Urban Transition in Sub-Saharan Africa. Centre for Rural Development (SLE) Discussion Paper 05/2017. Berlin.

- Mercandalli, S. et B. Losch (eds.)
2017 Rural Africa in Motion. Dynamics and Drivers of Migration South of the Sahara. FAO and Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, Rome.
- Muggah, R. et D. Kilcullen
2016 These are Africa's Fastest-Growing Cities – and They'll Make or Break the Continent. World Economic Forum on Africa, Kigali, 11-13 mai.
- Nakamura, S., R. Harati, S.V. Lall, Y. Dikhanov, N. Hamadeh, W.V. Oliver, M.O. Rissanen and M. Yamanaka
2019 Is living in African cities expensive? *Journal of Applied Economics Letters*, 26(12):1007–1012.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
2017 The State of Food and Agriculture: Leveraging Food Systems for Inclusive Rural Transformation. Rome.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2015 World Migration Report 2015 – Migrants and Cities: New Partnerships to Manage Mobility. Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2015-migrants-and-cities-new-partnerships-manage-mobility>.
- Pieterse, E., S. Parnell et G. Hayson
2018 African dreams: Locating urban infrastructure in the 2030 Sustainable Developmental Agenda. *Area Development and Policy*, 3(2):149-169.
- Potts, D.
2012 *Whatever Happened to Africa's Rapid Urbanisation?* Counterpoints. Africa Research Institute, London.
2013 Rural-urban and urban-rural migration flows as indicators of economic opportunity in Sub-Saharan Africa: What do the data tell us? Migrating Out of Poverty Research Programme Working Paper. University of Sussex, Brighton.
- Sassen, S.
2014 *Expulsions: Brutality and Complexity in the Global Economy*. The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge.
- Satterthwaite, D.
2016 Background Paper: Small and intermediate urban centres in sub-Saharan Africa. Working Paper no. 6. International Institute for Environment and Development (IIED), London.
- Smucker, T.A. et B. Wisner
2008 Changing household responses to drought in Tharaka, Kenya: Vulnerability, persistence and challenge. *Disasters*, 32(2):190-215.
- Tacoli, C.
2012 Urbanization, gender and urban poverty: paid work and unpaid carework in the city. Urbanization and Emerging Population Issues Working Paper 7. IIED, London and New York.
- Tacoli, C., G. McGranahan et D. Satterthwaite
2015 Urbanisation, rural-urban migration and urban poverty. IIED Working Paper. IIED, London.
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2014 *The State of African Cities 2014: Re-imagining Sustainable Urban Transitions*. Nairobi.
2018 *Migration and Inclusive Cities: a Guide for Arab City Leaders*. Nairobi.
- van Noorloos, F. et M. Kloosterboer
2018 Africa's new cities: The contested future of urbanisation. *Urban Studies*, 55(6):1223-1241.

Les habitants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à Pulka bénéficient d'une brève mais nécessaire période de pluie à la fin de la saison de l'Harmattan, lorsque les tempêtes de sable deviennent plus fréquentes. À l'approche de la saison des pluies, les personnes déplacées ici à Pulka viennent des villages environnants rasés par Boko Haram.

© OIM 2018/Alfred CABALLERO



5

DÉPLACEMENTS INTERNES EN AFRIQUE

CHAPITRE 5

DÉPLACEMENTS INTERNES EN AFRIQUE

Auteurs : Mohammed Abdiker (OIM) et Minata Samate Cessouma (Commission de l'Union africaine)
Contributeurs: Ginette Kidd et Kerry Maze (OIM) et Pamoussa Konsimbo (Commission de l'Union africaine)

INTRODUCTION

Les conflits, la violence, les catastrophes et les effets du changement climatique déplacent des millions de personnes, mais la grande majorité des déplacés restent à l'intérieur des frontières de leur propre pays, un phénomène appelé « déplacement interne ». Pour ces personnes, familles et communautés, la mobilité n'est pas un choix mais une réponse nécessaire à la survie, vitale pour leur sécurité et leur bien-être. Au niveau mondial, on estime à 41,3 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur des frontières de leur pays en raison de conflits et de violences, dont près de 41 % se trouvaient dans des pays d'Afrique en 2019 (IDMC, 2019a)¹. La même année, les sécheresses, les inondations et les cyclones tropicaux sur le continent ont déplacé 2,6 millions de personnes supplémentaires (IDMC, 2019a, 2019b).

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ne sont pas des réfugiés : elles ne bénéficient pas de la protection internationale qui découle du franchissement d'une frontière nationale en temps de crise. En tant que citoyens du pays où elles continuent de résider – bien qu'ayant quitté leur lieu de résidence habituel – la protection des personnes déplacées à l'intérieur de son propre pays incombe entièrement aux autorités nationales et locales. Cependant, les crises qui ont conduit à des déplacements internes affaiblissent souvent la capacité de réponse de l'État ; et parfois, l'État peut être responsable du déplacement interne, soit directement, soit par son incapacité à fournir une protection adéquate avant (et pendant) le déplacement. Le système humanitaire s'engage donc, le cas échéant, à aider l'État à protéger et à assister ses citoyens. Néanmoins, ce sont souvent les communautés d'accueil et les généreuses populations d'accueil qui sont en première ligne, ce sont elles qui fournissent aux populations touchées protection et assistance, en prenant en charge les impacts du déplacement.

¹¹ Le présent rapport présente les données suivies et rapportées par l'IDMC en 2018 et examine les principales situations de déplacement affectant les continents. Voir également OCHA, 2019.

L'action humanitaire est indispensable pour sauver des vies et répondre aux besoins fondamentaux, mais elle ne suffit pas à elle seule à traiter les causes sous-jacentes et les conséquences des déplacements internes. Étant donné que les facteurs et les impacts des déplacements internes sont souvent multiples et interdépendants, les initiatives de développement et de paix doivent aller de pair avec l'aide humanitaire et la protection. Bien que la nécessité d'élargir le prisme du traitement des déplacements internes au-delà de la seule action humanitaire soit largement reconnue, les structures et les praticiens de l'assistance ont été lents à mettre en pratique cette reconnaissance.

En 2015, les États membres des Nations Unies se sont engagés à atteindre 17 Objectifs de développement durable (ODD), y compris un engagement ferme de ne laisser personne derrière, ce qui comprend également les personnes déplacées. Comme le stipule l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la résolution des problèmes liés aux déplacements et la prévention de nouveaux mouvements forcés sont essentielles pour la prospérité et le développement futurs du continent africain.

Après un bref aperçu du contexte actuel des déplacements internes en Afrique, le présent chapitre examine la relation entre la réponse humanitaire, la paix et le développement pour aider à prévenir et à atténuer les impacts des déplacements et à résoudre progressivement les situations de déplacement.

Encadré 1. Définitions

Par « déplacement interne », on entend le mouvement, l'évacuation ou la réinstallation involontaire ou forcée de personnes ou de groupes de personnes à l'intérieur des frontières internationalement reconnues d'un État.

Le terme « personnes déplacées à l'intérieur de son propre pays » désigne les personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, d'une situation de violence généralisée, d'une violation des droits de l'homme ou d'une catastrophe, naturelle ou d'origine humaine, ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi une frontière internationalement reconnue d'un État.

CONTEXTE DES DÉPLACEMENTS INTERNES EN AFRIQUE

Ces dernières années, les questions liées aux déplacements internes ont touché, au moins dans une certaine mesure, presque tous les pays africains, depuis une poignée de foyers fuyant une catastrophe localisée jusqu'à des millions de personnes déplacées par un conflit, la violence, une catastrophe ou une combinaison de ces facteurs (IDMC, s.d.).

Alors que certaines personnes déplacées ont trouvé des solutions à des déplacements antérieurs², en 2018, plus de 10,1 millions de personnes ont été nouvellement déplacées à l'intérieur du continent, principalement dans 21 pays³. Pour la grande majorité de ces pays, les nouveaux déplacements ont aggravé les situations de déplacement interne existantes. Au niveau mondial, plus des deux

² Il est important de noter que l'obtention de chiffres précis sur l'ampleur des déplacements internes, même lorsque des chiffres sont disponibles, ne reflète pas nécessairement les diverses dimensions et impacts des déplacements ou la mise en place de solutions durables. Voir par exemple, IDMC, 2019a.

³ Cela n'inclut pas le nombre complet de pays qui ont également entrepris des activités de prévention, de résilience et de réduction des risques de catastrophe, dont le but est de minimiser les risques de déplacement. Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont tous tirés de l'IDMC, 2019b.

tiers des pays africains figuraient parmi les 10 premiers en termes de nouveaux déplacements internes liés à des conflits, à savoir : l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Nigéria, la République centrafricaine, le Cameroun et le Soudan du Sud, respectivement ; le Nigéria, la Somalie et le Kenya se classant parmi les 10 premiers en termes de nouveaux déplacements liés à des catastrophes. Environ 80 % des pays (en Afrique) qui ont répondu aux nouveaux déplacements en 2018 ont dû faire face aux conflits et aux déplacements liés aux catastrophes de façon simultanée, parfois dans le cadre de multiples facteurs de déplacement, mais aussi dans des cas distincts dans différentes parties du pays.

Cela montre l'importance pour les pays d'Afrique de s'attaquer aux causes multiples des déplacements dus aux conflits et aux catastrophes et de comprendre les liens entre les deux dans le cadre du traitement et de la résolution des situations de déplacement. Par exemple, les conflits armés et la fragilité tendent à accroître l'impact des catastrophes, tandis que les effets du changement climatique peuvent alimenter les déplacements internes, car les phénomènes météorologiques violents, les régimes climatiques irréguliers et la désertification rendent les moyens de subsistance des populations rurales plus précaires et augmentent la vulnérabilité saisonnière, ce qui accentue la compétition pour les ressources naturelles déjà restreintes. Si les déplacements provoqués par les catastrophes naturelles sont souvent de plus courte durée, leur caractère récurrent contribue à une vulnérabilité croissante et exige des efforts pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui y contribuent.

Les causes et les conséquences des déplacements relatifs aux conflits et aux risques naturels sont liées à la vulnérabilité, dont la pauvreté, les inégalités, l'instabilité et la dégradation de l'environnement sont les principaux facteurs. Si l'on considère les indicateurs de développement, plus des trois quarts (76 %) des pays africains confrontés à des déplacements internes figurent dans la classification des pays les moins avancés des Nations Unies (DAES, Division de l'analyse économique et des politiques, s.d.). Le sous-développement peut être un facteur d'instabilité (mais pas le seul), tandis que les déplacements peuvent saper les progrès en matière de développement, appauvrir les populations et entraîner des besoins de protection non satisfaits, une perte de capital social, des tensions sociales, notamment avec les communautés d'accueil, et bien d'autres conséquences négatives. Il existe donc un lien inextricable entre le développement et la lutte contre les déplacements internes, qu'il s'agisse de la prévention et de la réduction des risques, de l'atténuation des effets des déplacements prolongés ou de la recherche de solutions durables.

CADRES PERTINENTS POUR LE CONTEXTE AFRICAIN

Le large éventail d'instruments et de cadres internationaux qui régissent les déplacements internes témoigne également de la complexité du sujet :

(a) Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) ; (b) Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, (c) Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, (d) Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 (Cadre de Sendai), (e) Accord de Paris sur le changement climatique (Accord de Paris), (f) Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, (g) Protocole du Pacte des Grands Lacs relatif aux personnes déplacées, et (h) Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance

aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (Convention de Kampala). Bien qu'ils proviennent de domaines différents et empruntent des voies différentes, ces instruments contribuent tous à une certaine dimension de la prévention, de la réduction du risque, de la réponse et de la résolution des déplacements internes.

Il est important de noter que l'Afrique accueille le premier instrument régional juridiquement contraignant au monde sur les déplacements internes, la Convention de Kampala. Cette étape importante pour les personnes déplacées en Afrique et les dirigeants du monde entier représente l'engagement des États africains à aborder de manière globale les déplacements internes. Adoptée en 2009, la Convention de Kampala est entrée en vigueur en décembre 2012. Quarante (40) États membres de l'Union africaine sont signataires de la Convention et, en février 2020, 29 États l'avaient ratifiée. Si les États ont déjà pris un engagement remarquable en faveur de la Convention, celle-ci doit encore être systématiquement et complètement mise en pratique par les États africains en vue de réaliser son plein potentiel (CICR, 2018). Entre autres choses, un solide organe de suivi et d'établissement de rapports sur le traité pourrait en promouvoir la mise en œuvre. En 2019, la Convention a célébré son dixième anniversaire, ce qui a donné une forte impulsion à l'Union africaine et à ses États membres pour qu'ils fassent pression en faveur d'un engagement total relatif à la Convention à l'échelle du continent.⁴ Un site Internet (Union africaine, s.d.) a récemment été lancé en marge de la trente-troisième Assemblée ordinaire de l'Union africaine, il a pour but de suivre la signature et la ratification des traités par les États membres, afin de promouvoir un plus grand soutien à la Convention de Kampala et à d'autres traités.

Encadré 2. Mise en œuvre de la Convention de Kampala : Plan d'action de Harare

Une conférence ministérielle des États parties à la Convention de Kampala a adopté le premier plan d'action pour sa mise en œuvre en avril 2017. Le plan d'action de Harare définit les domaines prioritaires, ainsi que les activités qui seront adoptées et mises en œuvre par l'Union africaine, les États parties, les communautés économiques régionales et les partenaires.

Le plan d'action est structuré autour des cinq objectifs de la Convention de Kampala :

- (a) Établir un cadre de solidarité, de coopération et de promotion de solutions durables entre les États parties;
- (b) Établir un cadre politique pour la prévention, la protection et l'assistance aux personnes déplacées au niveau national;
- (c) Promouvoir et renforcer les mesures régionales et nationales visant à prévenir et à éliminer les causes profondes des déplacements internes et à fournir des solutions durables;
- (d) Promouvoir les obligations et les responsabilités des États parties;
- (e) Identifier les obligations, les rôles et les responsabilités spécifiques des groupes armés, des acteurs non étatiques et des autres acteurs concernés, y compris les organisations de la société civile.

D'autres initiatives régionales complémentaires et qui se renforcent mutuellement comprennent celle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dont le cadre plus large de politique régionale migratoire (2012) fait référence au déplacement interne ; ceci favorise, entre autres, la ratification et

⁴ Certains pays comme le Kenya disposent de cadres normatifs et de politiques sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sans avoir ratifié la Convention de Kampala.

la mise en œuvre de la Convention de Kampala. La déclaration de Nairobi sur les réfugiés somaliens (2017) reconnaît la nécessité d'examiner l'environnement somalien de manière globale, notamment au vu du nombre important de personnes déplacées à l'intérieur de son propre pays et de la nécessité de rechercher des solutions durables pour les réfugiés somaliens de retour ainsi que pour les personnes déplacées somaliennes, conformément au plan de développement national somalien.

En outre, les principes directeurs de 1998 relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays et les protocoles pertinents du Pacte des Grands Lacs ont également été intégrés dans certains cadres normatifs ou politiques nationaux sur la protection des personnes déplacées, notamment au Kenya, au Mali et en Ouganda.

RÉPONSE AUX SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE

Protection et assistance humanitaires

Les personnes déplacées ont souvent des besoins et des défis spécifiques en matière de protection et d'assistance qui doivent être satisfaits et relevés conformément aux instruments et aux normes juridiques internationaux, régionaux et nationaux applicables. La réponse immédiate aux déplacements internes est centrée sur la protection vitale, y compris l'accès à la nourriture, à un abri, à l'eau et à l'hygiène. En particulier dans les situations de catastrophe, les populations peuvent être évacuées avant, pendant ou après la catastrophe. Dans tous les contextes de déplacement, les évaluations identifient les besoins particuliers des populations touchées, en tenant compte des besoins particuliers des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et en identifiant les personnes les plus vulnérables parmi les populations. Comme pour les déplacements de réfugiés, des camps peuvent être établis afin de fournir efficacement une série de structures et de services de soutien aux populations touchées. Cependant, de plus en plus, les personnes déplacées cherchent refuge auprès des communautés d'accueil ou dans les zones urbaines, souvent dans l'espoir d'un meilleur accès aux services, aux possibilités d'emploi et aux liens sociaux.

De nombreux États membres disposent d'entités spécialisées au sein des structures gouvernementales pour assurer une assistance humanitaire rapide et la coordination avec les acteurs humanitaires, comme le ministère de la solidarité et de l'action humanitaire au Mali ou le comité consultatif national de coordination au Kenya, qui comprend des acteurs étatiques et non étatiques. Certains États établissent des camps, qui assurent la protection des personnes déplacées et facilitant l'acheminement d'une aide ciblée. Dans le nord-est du Nigeria, par exemple, l'Agence nationale de gestion des urgences et l'Agence d'État de gestion des urgences gèrent les camps avec le soutien technique de l'OIM (OIM, 2019).

Encadré 3. Urbanisation

Les zones urbaines se développent rapidement dans toute l'Afrique, le changement climatique catalysant une forte poussée vers les villes africaines. L'Afrique subsaharienne est souvent considérée comme la région du monde qui s'urbanise le plus rapidement (Saghir et Santoro, 2018). Dans le même temps, les personnes déplacées à l'intérieur de son propre pays sont souvent attirées par les centres urbains, y cherchant refuge ainsi que des emplois et des services, même si elles finissent souvent par venir grossir les rangs des pauvres des villes dans les bidonvilles. Cela les expose à des risques supplémentaires, tels que les risques naturels et les expulsions forcées. Mogadiscio, par exemple, abrite quelque 600 000 personnes déplacées, ce qui a pour effet de remodeler le paysage urbain et d'alimenter l'urbanisation (IDMC, 2018a). Au fil du temps, les établissements informels se fondent souvent progressivement dans le tissu urbain. S'ils sont bien gérés, les centres urbains africains ont le potentiel d'utiliser les capacités, les aspirations et le nombre de personnes déplacées pour développer des opportunités économiques et sociales pour tous les résidents urbains. À Maiduguri au Nigéria, par exemple, les déplacements internes ont entraîné l'émergence de marchés locaux dans des zones isolées, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités économiques (IDMC, 2018b).

ATTÉNUATION DES IMPACTS EN CAS DE DÉPLACEMENT PROLONGÉ

Le dessein de l'intervention humanitaire est généralement d'être temporaire. Cependant, dans la réalité, en particulier lorsque le déplacement se produit à la suite d'un conflit ou d'une combinaison complexe de conflit et de risques naturels, les personnes déplacées peuvent rester dans une situation de déplacement prolongé pendant des années, sans qu'aucune solution ne soit en vue. Il faut donc envisager des alternatives à la dépendance vis-à-vis de l'aide pour les personnes déplacées, ainsi que des moyens d'atténuer les impacts du déplacement sur les communautés d'accueil et les communautés voisines. Au début des interventions humanitaires, les acteurs nationaux, les intervenants humanitaires et les agences de développement doivent envisager de passer de l'aide humanitaire à l'aide au développement et à des stratégies d'atténuation si l'on prévoit que le déplacement se prolongera.

Voici quelques considérations essentielles

- (a) **Autonomie** : Il existe un discours de plus en plus répandu sur l'importance d'investir dans des actions qui permettent l'accès aux marchés du travail et aux services locaux pour réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Les efforts déployés en vue de trouver des opportunités dans les économies et les marchés locaux en développement peuvent capitaliser sur les ressources en main-d'œuvre nouvellement disponibles et sur l'augmentation de la demande.
- (b) **Accès aux services** : Les grands afflux de population mettent souvent à rude épreuve les services de base existants. Investir dans les structures et systèmes gouvernementaux existants pour faciliter un accès adéquat et équitable évite la mise en place de systèmes parallèles (souvent coûteux) et permet de remédier aux écarts en matière de disponibilité et de qualité des services.

- (c) **Logement, terres et propriété** : En dehors des camps, les afflux de population peuvent rapidement fausser les marchés du logement et faire augmenter considérablement les loyers en raison de la hausse de la demande. Les personnes déplacées n'ont souvent aucune sécurité de la propriété et vivent dans la crainte d'être expulsées. Les possibilités d'accès à la propriété foncière ou immobilière dépendent généralement de documents et de réseaux potentiellement personnels auxquels les personnes déplacées peuvent ne pas avoir accès, et dans de nombreux cas, la discrimination est un obstacle supplémentaire. Les femmes sont souvent particulièrement défavorisées sur les plans juridique et de la tradition.

Encadré 4. La mobilité au service de l'autonomie

Les personnes déplacées au Sud-Kivu et dans d'autres régions de la République démocratique du Congo, par exemple, adoptent une stratégie appelée déplacement pendulaire : si la sécurité le permet, elles retournent s'occuper des terres agricoles pendant la journée et rentrent la nuit pour dormir dans un lieu de refuge. Une série de mécanismes d'adaptation ont été adoptés par les personnes déplacées à l'intérieur de son propre pays au Burundi, notamment la migration prolongée et l'envoi des membres de la famille à la recherche d'un travail, et en plus de la vente des biens, la réduction de la quantité ou de la qualité de la nourriture, la réduction des coûts non alimentaires tels que les frais de scolarité et les soins de santé, et la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire (OIM, 2017).

Alors que de nombreux contextes fragiles ont connu soit une dépendance excessive à l'égard d'une action humanitaire cyclique, coûteuse et à court terme, soit des interventions de développement qui sont « aveugles au risque » de chocs et de stress potentiels, il est de plus en plus important d'avoir des approches globales qui répondent aux besoins humanitaires et s'attaquent aux moteurs du déplacement, tout en créant des environnements propices à la résolution de la question des déplacements. Les progrès à cet égard peuvent souvent être réalisés de manière progressive en renforçant la résilience et en œuvrant au redressement. Le maintien d'une vision à plus long terme, axée sur le développement, tout au long des interventions humanitaires, contribue à encourager une programmation qui, par la suite, renforce ou conduit à un développement plus robuste.

En plus de se concentrer sur les personnes déplacées, il est de plus en plus nécessaire de prendre en compte l'impact du déplacement sur les communautés, tant les communautés d'accueil que celles d'origine. Les afflux de population à grande échelle peuvent grever les budgets locaux, fausser les marchés, entraîner une dégradation de l'environnement et mettre à rude épreuve des économies, des tissus sociaux et des infrastructures déjà fragiles. Dans les communautés d'origine, pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas fuir, la perte de main-d'œuvre, la réduction des services de base et l'affaiblissement des économies peuvent aggraver les effets plus larges de la crise et accroître les vulnérabilités.

Les programmes qui contribuent à renforcer le bien-être des communautés offrent une meilleure base pour soutenir et répondre aux besoins des personnes déplacées. De même, la planification communautaire qui favorise un engagement actif auprès des personnes déplacées peut contribuer à catalyser les gains. Par exemple, les nouvelles populations, y compris les personnes déplacées à l'intérieur

de son propre pays , augmentent la demande de biens et de services, ce qui peut stimuler les marchés locaux. Les personnes déplacées à l'intérieur de son propre pays peuvent également introduire de nouvelles compétences et élargir la main-d'œuvre. Les communautés d'accueil peuvent également bénéficier de programmes d'assistance qui incluent les membres vulnérables de la communauté ou qui ont des répercussions sur l'ensemble de la communauté grâce aux envois de fonds des migrants, notamment le soutien aux familles, aux entreprises ou aux communautés élargies. Dans les pays qui comptent un grand nombre de personnes vivant dans des situations de déplacement prolongé, le fait de se concentrer sur l'aide à la reconstruction de leur vie et sur la contribution à leur communauté d'accueil permettra de progresser vers la réalisation de bon nombre des objectifs mondiaux en matière de développement durable (IDMC, 2017).

CRÉER DES CONDITIONS PROPICES À LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES LIÉS AUX DÉPLACEMENTS

Dans le contexte de la résolution des problèmes liés aux déplacements internes, il existe trois « solutions durables » typiques. Il est largement reconnu qu'elles sont les suivantes, formulées de la même manière dans la Convention de Kampala : (a) le retour et la réintégration, (b) l'intégration locale, et (c) la réinstallation (Convention de Kampala, article 11).

Il n'existe pas de données fiables sur le nombre de personnes déplacées (personnes déplacées à l'intérieur de son propre pays) en Afrique qui parviennent à une solution durable. Toutefois, les tendances des chiffres relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de son propre pays dans les contextes de déplacement interne à travers l'Afrique suggèrent que les solutions restent hors d'atteinte pour beaucoup. Voici, au minimum, les principales considérations à prendre en compte pour parvenir à des solutions telles que contenues dans la Convention de Kampala :

- (a) Accès à la documentation pertinente ;
- (b) La promotion de l'autonomie et des moyens de subsistance durables ;
- (c) Prévention de l'exclusion et de la marginalisation ;
- (d) Systèmes de regroupement familial, mécanismes de règlement des différends en matière de propriété et recours efficaces en cas de dommages ; et
- (e) Assurer la jouissance des droits civiques et politiques et garantir des investissements dans la réduction des risques de catastrophes et la préparation aux catastrophes dans les zones à risque.

Sans ces investissements à long terme, la persistance des difficultés et de la marginalisation risque d'alimenter à nouveau l'instabilité et les déplacements. Que le déplacement se produise en réponse à un événement soudain tel que l'éruption de violence, ou comme un point culminant de pressions à évolution lente telles que la désertification, les approches qui visent à s'attaquer aux éléments moteurs doivent comprendre des politiques en faveur des pauvres, la croissance économique, la création d'emplois, la diplomatie préventive, la prévention et la résolution des conflits, l'État de droit, les droits de l'homme, les efforts coordonnés

de consolidation de la paix, la cohésion sociale et la résilience.

Encadré 5. Développement communautaire en Somalie^a

Les relations entre le gouvernement et les citoyens et la cohésion sociale sont renforcées dans les districts de Somalie touchés par les déplacements de population grâce à des processus participatifs en termes de vision, de planification et d'établissement des priorités, qui visent à identifier les besoins et les moyens de subsistance des personnes déplacées, des rapatriés et des communautés touchées. Cet effort a permis d'identifier les facteurs d'instabilité et de tension et de hiérarchiser les projets communautaires sous la forme de plans d'action communautaires, qui sont promus par les autorités locales pour orienter le soutien des parties prenantes. Cette intervention menée par le gouvernement promeut des solutions identifiées et prises en charge localement afin de lutter contre la vulnérabilité et l'insécurité chroniques dans les zones où l'on enregistre un nombre important de personnes déplacées (à l'intérieur de son propre pays) et de rapatriés.

Note : Cette initiative menée par le gouvernement de Somalie, pour laquelle le soutien technique et le renforcement des capacités sont fournis par l'OIM et ONU-Habitat, vise à soutenir les communautés qui résident dans les zones touchées par les déplacements et les retours.

CONCLUSION

Les déplacements internes restent une préoccupation importante en Afrique en raison des conflits, des catastrophes et d'une combinaison complexe des deux⁵. Comme le dit le proverbe, « mieux vaut prévenir que guérir ». La meilleure solution pour faire face aux déplacements internes est de prévenir et de réduire les risques qu'ils se produisent et de renforcer la résilience pour résister aux impacts des crises. Toutefois, un certain degré de déplacement sera toujours inévitable. Se mettre à l'abri permet de sauver des vies, et les gens doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité. C'est pourquoi, lorsqu'il a lieu, l'objectif est d'en minimiser autant que possible les impacts négatifs et de travailler progressivement à des solutions afin que les populations touchées puissent reprendre une vie sûre et digne. Grâce à l'innovation et à une planification minutieuse, les communautés pourraient également être soutenues non seulement pour surmonter les difficultés que le déplacement entraîne pour elles, mais aussi pour offrir des opportunités qui profitent aux personnes déplacées, aux membres de la communauté et au bien-être et à la résilience des communautés dans leur ensemble.

Le déplacement interne est de plus en plus reconnu comme étant un défi complexe dans les domaines de l'humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, qui exige une direction forte de l'État, le cas échéant soutenue par une série d'acteurs de l'humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, pour traiter de manière globale les moteurs et les conséquences des crises. Dès le départ, les besoins, les capacités et les aspirations des communautés déplacées et d'accueil, ainsi que de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas quitter leur foyer, doivent être systématiquement pris en compte. S'il est impératif de veiller à ce que les besoins de protection et d'assistance humanitaires soient satisfaits, des politiques et des pratiques inclusives et tournées vers l'avenir permettent

⁵ Des lacunes en matière de données sont également constatées, les données disponibles sur les déplacements résultant de grands projets de développement étant peu nombreuses.

de résoudre progressivement les situations de déplacement et de créer des sociétés pacifiques et prospères qui profitent à tous. Cette optique encourage des approches plus holistiques, globales et stratégiques qui intègrent des mesures de prévention dans le cadre de solutions plus larges.

L'Union africaine a déclaré 2019 « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays », pour commémorer le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention de Kampala. Jusqu'à présent, les gouvernements nationaux ont pris des engagements fermes pour aborder globalement la question des déplacements internes, faisant preuve d'une volonté politique et d'un leadership solides. Si les pays africains ont montré la voie en adoptant des lois et des politiques nationales sur les personnes déplacées à travers la Convention de Kampala, les efforts visant à transposer et à mettre en œuvre et suivre de manière exhaustive les dispositions de la Convention doivent être revigorés.

BIBLIOGRAPHIE

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

- 2019 Global Humanitarian Overview 2020. Genève. Disponible à l'adresse : www.unocha.org/sites/unocha/files/GHO-2020_v9.1.pdf.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

- 2018 Translating the Kampala Convention into Practice: A Stocktaking Exercise. Genève.

Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC)

- 2017 2017 Africa Report on Internal Displacement. Genève.
2018a City of flight: New and secondary displacements in Mogadishu, Somalia. UnSettlement: Urban displacement in the 21st century (Thematic series). Genève.
2018b City of challenge and opportunity: Employment and livelihoods for internally displaced people in Maiduguri, Borno State. UnSettlement: Urban displacement in the 21st century (Thematic series). Genève.
2019a Africa Report on Internal Displacement, Décembre 2019. Genève. Disponible à l'adresse : www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/201912-Africa-report.pdf.
2019b Global Report on Internal Displacement (GRID). International Displacement Monitoring Centre, Genève. Disponible à l'adresse : www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/2019-IDMC-GRID.pdf.
s.d. 2018 internal displacement figures by country. Global Internal Displacement Database. Disponible à l'adresse : www.internal-displacement.org/database/displacement-data (consulté le 22 mai 2020).

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Division de l'analyse économique et des politiques

- s.d. List of least developed countries (as of December 2018). Disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc_list.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2017 Displacement Tracking Matrix: Burundi, Septembre 2017. Disponible à l'adresse : www.iom.int/sites/default/files/dtm/Burundi_DTM_201709.pdf.
2019 DTM Nigeria, Displacement Tracking Matrix Round 26, Janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://displacement.iom.int/reports/nigeria-%E2%80%94-displacement-report-26-january-2016>.

Saghir, J. et J. Santoro

- 2018 Urbanization in Sub-Saharan Africa: Meeting challenges by bridging stakeholders. Center for Strategic and International Studies (CSIS), Washington, D.C.

Union africaine

- s.d. Interactive map. Disponible à l'adresse : <https://treaties.au.int/> (consulté le 22 mai 2020).

La dégradation des conditions continue d'épuiser les capacités de survie des éleveurs vulnérables dans les zones touchées par la sécheresse. Lorsque les femmes sont obligées de quitter leur maison, elles ne transportent souvent que des biens considérés comme essentiels pour la famille.

© OIM 2017/Rikka TUPAZ



6

LE LIEN ENTRE LA
DÉGRADATION
DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MOBILITÉ
HUMAINE EN AFRIQUE

CHAPITRE 6

LE LIEN ENTRE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA MOBILITÉ HUMAINE EN AFRIQUE

Auteurs : Samba Harouna (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)) et Harsen Nyambe (Commission de l'Union africaine)
Contributeurs : Ginette Kidd et Kerry Maze (OIM) et Pamoussa Konsimbo (Commission de l'Union africaine)

RÉSUMÉ

Le lien entre la mobilité humaine et l'environnement en Afrique est examiné, suggérant qu'une approche de la migration environnementale doit s'éloigner du déterminisme environnemental pour prendre en compte les contextes politiques, sociaux et économiques qui exposent les populations touchées à beaucoup de stress. La vulnérabilité, les faibles niveaux de résilience et de capacité qui résultent de la croissance démographique, de l'urbanisation, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques sont les principaux facteurs de risque de déplacement des populations en Afrique. Pour atténuer les vulnérabilités et les risques de déplacement, il est impératif de s'attaquer aux faibles niveaux de développement humain, car l'échec favorise les conflits et l'instabilité, augmentant ainsi le risque d'un cercle vicieux de déplacement. Des exemples sont tirés de la région du Sahel, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest à titre d'illustration. De même, l'ampleur de la mobilité humaine déclenchée par des catastrophes naturelles à déclenchement rapide est largement déterminée par l'emplacement des habitations dans des zones sujettes aux impacts et la vulnérabilité sous-jacente des personnes aux chocs et aux stress qui peuvent rendre leurs habitations inhabitables, perturber ou détruire leurs moyens de subsistance, les laisser avec peu de solutions sûres et durables à leur situation difficile et les empêcher de se remettre rapidement d'une situation de déplacement. Ce chapitre souligne la nécessité de disposer de plus de données pour mieux comprendre le lien entre la mobilité humaine et les changements climatiques dans toute leur complexité.

INTRODUCTION

Selon l'OIM, les changements environnementaux et les catastrophes naturelles ont toujours été les principaux moteurs de la migration. Toutefois, les prévisions relatives aux changements climatiques pour le XXI^e siècle indiquent que davantage de personnes encore devraient se déplacer à mesure que les catastrophes liées aux conditions météorologiques telles que les précipitations et les températures extrêmes deviennent plus fréquentes et plus intenses (GIEC, 2014), et à mesure que les changements des conditions climatiques ont un impact sur les moyens de subsistance.

Les migrants environnementaux sont des personnes ou des groupes de personnes qui, principalement pour des raisons de changement soudain ou progressif de l'environnement qui affecte négativement leur vie ou leurs conditions de vie, sont obligés de quitter leur domicile habituel, ou choisissent de le faire, de manière temporaire ou permanente, et qui se déplacent soit dans leur pays soit à l'étranger (Ionesco et al., 2017).

La migration environnementale est un fait. La plupart des pays connaissent une forme de migration associée aux changements environnemental et climatique ou à l'immobilité forcée des populations qui finissent par être coincées. Les catastrophes soudaines ainsi que les changements environnementaux à évolution lente qui se produisent dans le monde entier, qu'ils soient naturels ou provoqués par l'homme, affectent profondément les facteurs et les modèles de migration, même si la relation entre les facteurs environnementaux concrets et la réponse migratoire est rarement directe et linéaire. En effet, la migration ou l'immobilité environnementale résulte de l'interaction de dynamiques économiques, politiques, sociales et environnementales complexes, dont la composante environnementale est parfois difficile à identifier mais néanmoins essentielle (ibid.).

La dégradation de l'environnement due aux changements climatiques redessine fondamentalement la carte de l'Afrique. Le climat affecte les lieux et les modes de vie des populations. Il entraîne des déplacements humains et des migrations forcées en menaçant des vies à court terme et en rendant les moyens de subsistance des populations intenables à long terme, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables.

Toutefois, si la vulnérabilité et les faibles niveaux de résilience et de capacité sont les principaux facteurs de risque de déplacement des populations en cas de catastrophe (Ginnetti et al., 2015), en Afrique, l'exposition aux aléas devrait probablement l'accroître dans la région dans un avenir proche. Ceci est le résultat – entre autres – de la croissance démographique et de l'urbanisation, ainsi que du changement climatique. Afin d'atténuer le risque de déplacement, il est impératif d'intensifier les efforts qui visent à réduire la vulnérabilité des populations aux risques en s'attaquant aux facteurs liés aux faibles niveaux de développement humain, qui sont également des moteurs essentiels du déplacement dans d'autres contextes. Faute de quoi, la vulnérabilité et l'instabilité s'en trouveront accrues, ce qui augmentera le risque d'un cercle vicieux de déplacement (IDMC, 2017a).

L'ampleur de la mobilité humaine déclenchée par les catastrophes naturelles à déclenchement rapide est largement déterminée par l'emplacement des habitations dans des zones sujettes à leurs impacts, et par la vulnérabilité sous-jacente des personnes aux chocs et aux stress qui peuvent rendre leurs habitations

inhabitables, perturber ou détruire leurs moyens de subsistance et les laisser avec peu de solutions sûres et durables à leur situation.

L'aspect de l'équation qui correspond à la vulnérabilité comporte des aspects à la fois économiques et politiques. La pauvreté touche environ 330 millions d'Africains ce qui signifie que les communautés ont peu de ressources à investir pour rendre leurs maisons sûres afin de pouvoir y rester ou pour se remettre rapidement d'une situation de déplacement (Beegle et al., 2016).

La dégradation de l'environnement due au changement climatique, associée aux facteurs d'exposition et de vulnérabilité croissantes des populations, devrait accroître le risque de déplacement à l'échelle mondiale dans les années et décennies à venir, à mesure que les phénomènes météorologiques extrêmes deviendront plus fréquents et plus intenses (GIEC, 2014). Les modèles météorologiques prévus au cours du XXI^e siècle comprennent une augmentation de la sécheresse et des fortes précipitations en Afrique australe et orientale, des précipitations plus intenses en Afrique de l'Ouest et des vagues de chaleur plus fréquentes en Afrique du Nord (Niang et al., 2014).

Parallèlement, les conflits armés entraînent de nouveaux flux de personnes qui fuient la violence soit à l'intérieur de leur pays (déplacements internes), soit à travers les frontières internationales (réfugiés). L'analyse des guerres civiles au cours des 70 dernières années indique qu'au moins 40 % sont liées au contrôle ou à l'utilisation contestés des ressources naturelles, telles que la terre, l'eau, les minéraux ou le pétrole (PNUE, 2009)¹.

En Afrique, il est désormais évident que les problèmes liés à la dégradation de l'environnement sont l'un des facteurs de la mobilité humaine. Mais ce qui est désormais différent, c'est que le degré de dégradation de l'environnement et les moyens de se déplacer se combinent pour créer un effet d'incitation et de répulsion à une échelle jamais constatée auparavant (Ionesco et al., 2017).

Encadré 1. Mise en contexte

En Afrique, le changement climatique intensifie la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et les risques naturels dans de nombreuses régions. Les effets connexes modifient déjà directement et indirectement les mouvements humains, tant à l'intérieur des pays qu'au-delà des frontières, et ce sera de plus en plus le cas. Parfois, la migration qui s'ensuit peut être une adaptation au changement climatique. À d'autres moments, les impacts climatiques augmentent la probabilité d'une migration en situation de détresse, créant ainsi des défis croissants pour le développement humain. Les personnes les plus vulnérables peuvent être incapables de se déplacer et se retrouver « coincées » dans des zones à risque.

Les conséquences sur le développement seront considérables pour les personnes touchées. Il est essentiel pour les pays et les autorités locales de comprendre l'ampleur des migrations climatiques internes et les schémas de déplacement des personnes afin de pouvoir planifier et préparer ces migrations. L'accent mis sur la migration climatique « interne » est motivé par le consensus selon lequel la migration à l'intérieur des pays, plutôt que la migration transfrontalière, est de loin le phénomène le plus important (Ionesco et al., 2017), mais les deux requièrent une action concertée. (Rigaud et al., 2018)

⁵ Les années ont été mises à jour par l'auteur.

COMPRENDRE LES MOUVEMENTS DE POPULATIONS CAUSÉS PAR LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les catastrophes ont provoqué d'importants déplacements ailleurs en Afrique subsaharienne, forçant près de 2,6 millions de personnes à fuir leur foyer en raison de la sécheresse, des cyclones et des inondations en 2018 (IDMC, 2019). Les catastrophes de petite échelle et fréquentes passent relativement inaperçues car les conflits occupent le devant de la scène, mais ces crises localisées montrent que les déplacements sont davantage un problème endogène de pauvreté et de manque de développement que la conséquence de menaces externes posées par des risques naturels. On prévoit que la population et le taux d'urbanisation de l'Afrique subsaharienne augmenteront de façon spectaculaire au cours des prochaines décennies, ce qui exposera davantage de personnes aux risques de catastrophes. Si l'on ne fait rien, la pauvreté, la vulnérabilité et le changement climatique augmenteront le risque de mouvements de population.

La combinaison du changement climatique et de l'augmentation de la vulnérabilité devrait exacerber cette tendance au cours des prochaines décennies, à mesure que les calamités extrêmes d'origine météorologique deviendront plus fréquentes et plus intenses (IDMC, 2017b).

Mais le tableau est compliqué. Les groupes les plus vulnérables n'ont souvent pas les moyens ou les relations nécessaires pour se déplacer et peuvent être coincés sur place. D'autres, telles que les communautés pastorales, dans les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique, dépendent de la migration saisonnière comme stratégie de subsistance. Parallèlement, la relocalisation planifiée des populations face à un risque particulier tel qu'une dégradation majeure des terres peut agir comme une soupape de détente, réduisant les pressions environnementales sur les écosystèmes fragiles mais « exportant » en réalité aussi leur empreinte écologique ailleurs.

Il est également important de se rappeler que le déplacement/la migration lui-même peut avoir des impacts environnementaux, provoquant une dégradation de l'environnement qui peut prolonger l'urgence humanitaire ou aggraver les relations avec les communautés d'accueil. L'urbanisation rapide ou la mauvaise gestion des camps de réfugiés et des installations de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays peuvent exercer une pression sur les rares ressources en eau, en énergie et en nourriture, entraîner une gestion incontrôlée des déchets et mettre les réfugiés et les migrants en concurrence directe avec les communautés locales².

² Le rétablissement, la reconstruction et la satisfaction des besoins en énergie et en abris des personnes déplacées exigent des ressources naturelles. Par exemple, en République démocratique du Congo, 36 millions d'arbres du parc national des Virunga ont été utilisés pour répondre aux besoins des réfugiés en matière de cuisine et d'abris entre 1994 et 1996.

Encadré 2. Mise en évidence de la situation en Afrique de l'Est

La dépendance à l'égard de l'agriculture – en particulier de l'agriculture pluviale pour la consommation humaine et animale – est élevée en Afrique de l'Est et elle est, par conséquent, très sensible et vulnérable à la variabilité et au changement climatiques. Si les systèmes de subsistance existants, tels que le pastoralisme, sont traditionnellement bien adaptés à la variabilité des précipitations, la hausse des températures et la fréquence et l'intensité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes exercent la pression exercée sur la disponibilité de l'eau et les systèmes de culture.

La variabilité du climat, et en particulier la sécheresse dans les zones arides, a été un moteur commun de migration dans la région. Les grandes sécheresses et les conflits ont contribué à l'histoire des déplacements internes et des flux migratoires mixtes dans la région. La migration climatique devrait augmenter dans les prochaines décennies, et la région de l'Afrique de l'Est pourrait compter jusqu'à 12,1 millions de migrants climatiques d'ici 2050.

En 2017, la population de l'Afrique de l'Est était de 422 millions d'habitants. Dans le cadre de scénarios de développement modérés et inégaux, la croissance démographique sera rapide dans toute la région, ce qui se traduira par 675 millions et 786 millions de personnes respectivement d'ici 2050. Cette croissance crée des défis pour le développement qui seront amplifiés par les futurs impacts du changement climatique. La croissance démographique rapide du passé a contribué non seulement à la fragmentation des terres, qui a entraîné une migration des zones rurales vers les villes, mais aussi à une urbanisation rapide, ainsi qu'à des pressions sur les ressources naturelles et les institutions. Les futures migrations internes se produiront dans ce contexte de mobilité interne et de croissance démographique déjà élevées.

En Afrique de l'Est, entre 2020 et 2050, le nombre de migrants climatiques internes devrait augmenter. Dans l'ensemble, l'Afrique de l'Est pourrait compter en moyenne 10,1 millions de migrants climatiques d'ici 2050 selon le scénario de référence pessimiste, avec des chiffres en constante augmentation par rapport aux 2,6 millions de 2020. La part des migrants climatiques dans la population devrait passer de 0,6 % à 1,3 % au cours de la même période. Le scénario le plus favorable en terme de climat prévoit un nombre plus faible de migrants climatiques. Selon ce scénario, le nombre de migrants climatiques passera de 1,8 million en 2020 à 6,9 millions en 2050 en moyenne.

La région connaîtra également une forte augmentation du nombre d'autres migrants internes pour des raisons économiques, sociales, politiques ou environnementales. La part des migrants climatiques dans le total des migrants internes augmentera dans tous les scénarios, mais à un rythme plus lent, et représentera 11 à 15 % du total des migrants internes d'ici 2050.

(Rigaud et al., 2018)

Encadré 3. Le cas des régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel

Avec une population de 382 millions d'habitants en 2017, l'Afrique de l'Ouest abrite 5% de la population mondiale. Cette population a été multipliée par cinq depuis 1950, année où 73 millions de personnes vivaient dans la région, ce qui fait de l'Afrique de l'Ouest la région du monde qui connaît la croissance la plus rapide. À titre de comparaison, la population mondiale a moins que triplé au cours de la même période. La structure d'âge jeune de la population ouest-africaine – près de la moitié des Africains de l'Ouest ont 15 ans et moins – garantit une croissance démographique continue à court et moyen termes. En supposant un modèle de fécondité moyen, la population de la région devrait dépasser le milliard d'ici 2059, date à laquelle près d'un habitant sur dix de la planète sera ouest-africain (Ministerie van Landbouw, Natuur en Voedselkwaliteit, 2019).

Il est largement reconnu que l'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus mobiles du monde, représentant plus de 50 % des flux migratoires mondiaux. L'Afrique de l'Ouest est également une région très vulnérable au changement climatique qui peut affecter les moyens de subsistance locaux, menacer la sécurité alimentaire et augmenter le nombre de personnes en déplacement, ce qui en fait un lieu important en matière d'examen des liens entre le changement climatique et la mobilité humaine (PDD, 2018).

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2007, les températures moyennes en Afrique de l'Ouest devraient augmenter jusqu'à 3 °C d'ici 2050, ce qui pourrait avoir des effets dévastateurs sur la sécurité de la région. La résilience de cet écosystème sera également mise à l'épreuve par une réduction estimée à 10 % des précipitations annuelles d'ici la même année.

La région sahélo-soudanaise est la plus touchée par la multiplication des événements extrêmes (inondations), l'augmentation des températures ou la diminution et la mauvaise répartition des précipitations. Les impacts sur l'agriculture sont amplifiés en raison de la faiblesse des infrastructures et des systèmes de gestion des risques, et de la persistance d'une agriculture de subsistance (FAO, 2015). Les impacts attendus à court et long termes de ces changements sur l'agriculture sont d'autant plus importants que les zones les plus touchées sont celles à forte densité rurale. Les tensions liées à ces facteurs démographiques et environnementaux rendent difficile l'intégration des jeunes ruraux. Ces tensions contribuent à la dynamique de la migration régionale dont les conséquences varient selon les situations nationales.

Le rapport de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) (2014) a noté que dans la région du Sahel, le changement climatique et la désertification déplacent de plus en plus de personnes et les forcent à migrer. La désertification et la déforestation ont mis en danger 67 millions de personnes vivant dans cette région.

LA LUTTE CONTRE LES MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les questions liées à la migration et au déplacement sont reflétées dans les accords historiques adoptés en 2015 qui définissent une grande partie du cadre de développement pour les 15 prochaines années. Les Objectifs de développement durable (ODD), par exemple, comprennent un engagement à faciliter « une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable » dans le cadre de l'Objectif 10 qui visent à réduire les inégalités au sein et entre les pays³. L'ODD 11 souligne la nécessité de « rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résistants et durables », tandis que la cible 11.5 vise à « réduire sensiblement le nombre de décès et le nombre de personnes touchées et à diminuer sensiblement les pertes économiques directes par rapport au produit intérieur brut mondial causées par les catastrophes, y compris celles liées à l'eau, en mettant l'accent sur la protection des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité » d'ici 2030. L'ODD 13 préconise « une action urgente pour combattre le changement climatique et ses impacts », tandis que la cible 13.1 vise à « renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles dans tous les pays ». L'environnement et la migration causée par le climat sont également largement traités dans l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

Le Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, adopté en 2015, crée un cadre mondial pour la réduction des risques de catastrophes et des pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et soins de santé, et vise à réduire substantiellement le nombre de personnes déplacées dans le monde d'ici 2030 (UNDRR, 2015).

Un certain nombre d'autres initiatives mondiales cherchent également à aborder directement les aspects du déplacement environnemental lui-même. La Plateforme sur le déplacement de personnes en cas de catastrophe est un processus mené par les États qui s'efforce de forger un consensus sur les droits et les besoins de protection des personnes déplacées à travers les frontières dans le contexte des catastrophes et du changement climatique⁴. Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a convoqué une réunion de haut niveau sur la manière de faire face aux grands mouvements de réfugiés et de migrants afin de dégager un consensus international en vue de relever le défi croissant de la migration internationale et du flux croissant de réfugiés. La réunion a adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières – signé en 2018 à Marrakech, au Maroc – propose un ensemble de principes directeurs et formule également des mesures concrètes d'action liées à la gestion des frontières, à la documentation, aux services aux migrants, au renforcement des capacités des États, à la protection consulaire, à la reconnaissance des compétences, aux mécanismes de transférabilité et à la création d'environnements permettant aux migrants et aux diasporas d'être des acteurs du développement. Le texte contient également de multiples références à la migration environnementale, formulant une compréhension large et complète des défis liés au lien entre l'environnement et la migration. La plupart des références relatives aux migrations environnementales sont faites au titre de l'objectif 2 (Réduire au minimum les facteurs défavorables et structurels qui poussent les gens à quitter leur pays d'origine), qui contient une

³ L'ODD 10, cible 7 : « Faciliter une migration et une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées (Nations Unies, s.d.).

⁴ Anciennement connue sous le nom d'Initiative Nansen (PDD, s.d.).

section spécifiquement consacrée à ce sujet et intitulée « Catastrophes naturelles, effets néfastes du changement climatique et dégradation de l'environnement » (Objectif 2, paragraphes 18.h-18.l). En outre, quelques références importantes se trouvent sous l'Objectif 5 : « Améliorer la disponibilité et la flexibilité des voies de migration régulière » (l'Unesco et Traore Chazalnoël, s.d.).

Pendant ce temps, en Afrique, la question de la migration irrégulière et des déplacements forcés a pris beaucoup d'ampleur dans l'agenda politique, attirant l'attention des universitaires, des décideurs politiques et de la communauté humanitaire. Les gouvernements africains ont pris une série d'engagements en matière de collecte et de partage des données dans le cadre des efforts visant à prévenir les déplacements internes et à protéger et aider les personnes déplacées, en intégrant les principes du droit international dans la législation nationale et les cadres régionaux tels que la Convention de Kampala (Union africaine, 2009).

En effet, la gestion de la mobilité humaine liée au climat nécessite une approche intégrée qui combine les connaissances sur les risques climatiques avec les réalités sociales et politiques des régions africaines. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont reconnu les risques croissants liés au changement climatique.

Au niveau de l'Union africaine, la Feuille de route pour l'Architecture de paix et de sécurité 2016-2020 souligne que le changement climatique est l'une des questions transversales en matière de paix et de sécurité. Elle reconnaît la vulnérabilité causée par le changement climatique et a organisé deux sessions ouvertes axées sur les liens entre le changement climatique et la sécurité. Le document de l'Union africaine intitulé « Faire taire les armes à feu en Afrique d'ici 2020 » souligne également l'existence de liens entre le changement climatique et la sécurité. L'espoir est que ces cadres créeront une réponse internationale nouvelle et renforcée à la migration irrégulière et aux flux de réfugiés.

CONCLUSION

La dégradation de l'environnement (et sa mauvaise gestion) due au changement climatique contribue à de nombreux facteurs politiques, économiques et sociaux de déplacement. Il est nécessaire de mieux comprendre et d'atténuer ces facteurs complexes et interdépendants. En fin de compte, si l'on ne parvient pas à traiter la vulnérabilité environnementale à long terme, un nombre considérable de personnes déplacées chaque année pourrait devenir la « nouvelle norme ». Fondamentalement, il est nécessaire de trouver un moyen de faire plus que simplement répondre aux crises récurrentes.

La communauté environnementale a un rôle important à jouer dans les domaines suivants : (a) sensibiliser aux facteurs écologiques de déplacement ; (b) renforcer la capacité des communautés et des pays à résister aux chocs et aux changements environnementaux ; et (c) aider à planifier la réinstallation des communautés susceptibles d'être déplacées par des changements environnementaux inévitables.

En fin de compte, la mobilité humaine causée par le climat n'est pas seulement un défi politique. Il faut la considérer comme un défi de développement et, surtout, un défi de gestion de l'environnement. L'ampleur des déplacements futurs possibles, même dans le cadre de scénarios modérés de changement climatique, signifie que

les acteurs qui travaillent dans les domaines de l'environnement, de l'humanitaire et des déplacements doivent travailler de concert pour renforcer la résilience des populations dans un monde en mutation.

Il est essentiel de disposer de données fiables sur les mouvements de population en Afrique afin de garantir une réponse opérationnelle et politique prompt et bien ciblée. Les données relatives aux causes multiples de la mobilité humaine et à son impact sur les priorités de développement, telles que la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé et la protection des groupes vulnérables, en mettant l'accent sur les solutions, peuvent étayer une action plus globale des gouvernements et des organismes d'aide.

Les systèmes d'alerte précoce et les systèmes de réduction, de préparation et de gestion des risques de catastrophes reposent également sur des données crédibles. Les informations de base et un suivi cohérent peuvent permettre de mieux comprendre les besoins des populations et les stratégies d'adaptation nécessaires dans des conditions qui se détériorent progressivement, comme celles provoquées par la sécheresse, ce qui peut à son tour éclairer l'élaboration de plans de prévention et de préparation. L'identification de schémas de migration inhabituels ou intensifiés peut servir d'indicateur de la nécessité d'intervenir au moins pour atténuer une crise. C'est pourquoi il est important d'investir dans les services d'observation terrestre et climatologiques, ainsi que dans les progrès technologiques.

Les prochaines années seront cruciales pour le développement d'une approche de la mobilité humaine plus efficace, plus compatissante et fondée sur les droits. Il est nécessaire de travailler de manière plus proactive pour réduire les risques et éviter les réactions purement réactives. En d'autres termes, il est nécessaire de faire plus de prévention et moins d'interventions d'urgence.

Il faut également garder à l'esprit la nécessité d'intégrer les considérations environnementales dans la formulation des politiques nationales et régionales de gestion de la migration afin de mieux s'attaquer aux causes des mouvements migratoires liées à l'environnement, ainsi qu'à l'impact des mouvements migratoires sur l'environnement. Il est également nécessaire d'accroître la collaboration avec les agences internationales compétentes à cette fin, notamment en renforçant la recherche, la collecte et l'échange de données sur la relation qui existe entre la migration et l'environnement.

Il est essentiel d'améliorer l'adaptation et la résilience des pays africains aux effets néfastes du changement climatique pour prévenir la mobilité humaine massive et forcée à travers le continent, voire au-delà. Cela peut se faire par les moyens suivants : (a) améliorer la compréhension locale des questions liées au changement climatique, c'est-à-dire la connaissance de ce que le changement climatique signifie pour les gouvernements et les communautés locales en termes concrets et tangibles, comme les informations sur la nature et les risques auxquels ils sont confrontés ; (b) en adoptant des mesures axées sur le développement humain pour améliorer les moyens de subsistance des personnes exposées aux effets du changement climatique et accroître leur résilience, afin de contrer la nécessité de mouvements involontaires ; et (c) en mettant en œuvre des solutions fondées sur les écosystèmes/la nature pour l'adaptation et la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

Il est également nécessaire de renforcer les capacités des gouvernements afin de reconnaître les effets négatifs potentiels du développement économique tel que défini à travers le PIB, et la nécessité de modifier et/ou d'élaborer de nouvelles politiques qui poursuivent des modèles de développement durable.

Il convient également d'identifier les objectifs prioritaires (par la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières) auxquels les gouvernements locaux peuvent contribuer, afin de démontrer une action concertée et de galvaniser les engagements d'autres acteurs pour soutenir les efforts au niveau local.

Le lien entre la mobilité humaine et le changement climatique n'est pas encore pleinement compris dans toute sa complexité, en partie en raison du manque de données, ce qui entrave la capacité des États à coopérer avec les donateurs internationaux, car ces questions ne sont pas encore intégrées dans les priorités de financement. Il est donc nécessaire d'accroître les possibilités de financement en sensibilisant les donateurs internationaux à l'importance du changement climatique et à ses liens importants avec la mobilité humaine forcée.

BIBLIOGRAPHIE

Union africaine

- 2009 African Union Convention for the Protection and Assistance of Internally Displaced Persons in Africa (Kampala Convention). Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa>.

Beegle, K., L. Christiaensen, A. Dabalen et I. Gaddis

- 2016 Poverty in a Rising Africa. Banque mondiale, Washington, D.C.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR)

- 2015 Reading the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030. Genève. Disponible à l'adresse : www.unisdr.org/files/46694_readingsendaiframeworkfordisasterri.pdf.

Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC)

- 2017a Global Disaster Displacement Risk: A baseline for future work, octobre 2017. Rapport thématique. Genève.
2017b Africa Report on Internal Displacement. Genève.
2019 Global Report on Internal Displacement 2019. Genève.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)

- 2014 Desertification: The Invisible Frontline. Second edition. Bonn.

Ginnetti, J., C. Lavell et T. Franck

- 2015 Disaster-related displacement risk: Measuring the risk and addressing its drivers. Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC)/Norwegian Refugee Council, Genève.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

- 2014 Summary for Policymakers. Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Core Writing Team, R.K. Pachauri and L.A. Meyer, eds.). Genève.

Ionesco, D. et M. Traore Chazalnoël

- s.d. 10 key takeaways from the GCM on environmental migration. Disponible à l'adresse : <https://environmentalmigration.iom.int/10-key-takeaways-gcm-environmental-migration>.

Ionesco, D., D. Mokhnacheva et F. Gemenne

- 2017 Atlas of Environmental Migration. Routledge, Londres et New York. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/atlas-environmental-migration-0>.

Ministerie van Landbouw, Natuur en Voedselkwaliteit

- 2019 West Africa, the Dutch and the water-food nexus. 23 janvier. Disponible à l'adresse : www.agroberichtenbuitenland.nl/actueel/nieuws/2019/01/23/west-africa-the-dutch-and-the-water-food-nexus.

Nations Unies

- s.d. Objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs> (consulté le 27 mai 2020).

Niang, I., O.C. Ruppel, M.A. Abdrabo, A. Essel, C. Lennard, J. Padgham et P. Urquhar

- 2014 Africa. In: Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (V.R. Barros, C.B. Field, D.J. Dokken, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea, and L.L. White, eds.). Cambridge University Press, Cambridge, New York.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2015 The State of Food and Agriculture – Social protection and agriculture: breaking the cycle of rural poverty. Rome.

Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD)

2018 Linking migration and climate change in West Africa with MIEUX. 30 novembre. Disponible à l'adresse : <https://disasterdisplacement.org/linking-migration-and-climate-change-in-west-africa-with-mieux>.

s.d. Home page. Disponible à l'adresse : <https://disasterdisplacement.org/> (consulté le 22 juillet 2020).

Rigaud, K.K., A. de Sherbinin, B. Jones, J. Bergmann, V. Clement, K. Ober, J. Schewe, S. Adamo, B. McCusker, S. Heuser, A. Midgley

2018 Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration. Banque mondiale, Washington, D.C

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

2009 From Conflict to Peacebuilding: The Role of Natural Resources and the Environment. Genève.

Un pont frontalier à Dollo Ado, État régional Somali, Éthiopie.

© OIM 2018/Muse MOHAMMED



7

LA RÉORGANISATION DES FRONTIÈRES À L'ÉPOQUE DE LA LIBRE CIRCULATION EN AFRIQUE

CHAPITRE 7

LA RÉORGANISATION DES FRONTIÈRES À L'ÉPOQUE DE LA LIBRE CIRCULATION EN AFRIQUE

Auteurs : Elizabeth Warn (OIM) et
Samir Abi (West African Observatory on Migrations)

RÉSUMÉ

Le présent chapitre examine l'avenir de la gestion des frontières alors que l'Afrique franchit des étapes importantes vers une nouvelle ère de libre circulation sur le continent, en partant du principe que l'aspiration 2 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui envisage un continent aux « frontières sans discontinuité » où « la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services », n'implique pas la suppression des frontières coloniales. En tant que telle, la gestion efficace et efficiente des frontières prendra de nouvelles dimensions et restera une priorité dans un avenir proche. Les questions qui touchent à la gestion des frontières en Afrique sont examinées, notamment les suivantes : (a) la libéralisation des visas en Afrique ; (b) la libre circulation dans les communautés économiques régionales (CER) ; (c) les données sur les frontières et l'importance de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ; (d) une approche de gestion intégrée des frontières (IBM) ; (e) les postes frontières à guichet unique (OSBP) ; (f) les documents de voyage ; (g) le libre-échange ; et (h) le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce chapitre recommande aux États d'adopter une approche de gestion intégrée des frontières et de mettre en place des OSBP là où les flux de personnes et de marchandises sont importants, ainsi que d'établir des systèmes d'information sur la gestion des frontières (BMIS) à tous les principaux points d'entrée.

INTRODUCTION

Pour de nombreux Africains, la migration est devenue un mode de vie, ce qui a incité les observateurs à utiliser des expressions comme « l'Afrique en mouvement » et « la culture de la migration ». Cependant, la plupart des Africains ne migrent pas et ceux qui le font ont tendance à se déplacer régionalement à l'intérieur du continent (Adepoju, 2007). Entre 2015 et 2017, le nombre de migrants internationaux africains vivant dans la région a augmenté de 19 %, passant de 16 millions à environ 19 millions. Au cours de la même période, on a observé une augmentation plus modérée de 6 % du nombre d'Africains se déplaçant hors du continent : passant d'environ 16 millions à 17 millions (McAuliffe et Kitimbo, 2018 ;).

Historiquement, les Africains se déplaçaient à travers le continent sans les contraintes formelles désormais courantes qui existent entre les pays : contrôles aux frontières, documents de voyage, visas dans certains cas et nécessité d'accéder

à diverses monnaies nationales. Alors que les mouvements précoloniaux sur le continent étaient probablement entravés par l'animosité ou la méfiance, voire l'exploitation, en raison de nombreuses structures sociales et de pouvoir rencontrées en cours de route, ainsi que par des problèmes topographiques et météorologiques, les frontières précoloniales étaient plus naturellement alignées sur les groupes ethniques et les grands groupements familiaux, et les mouvements à l'intérieur de ces zones communes étaient probablement largement libérés de toute contrainte autre que les forces de la nature.

Pour de nombreux Africains, en particulier pour les communautés transfrontalières, les exigences actuelles relatives aux voyages continuent de constituer une nuisance et semblent injustifiées par rapport à leur structure sociale naturelle. Pour les communautés transfrontalières séparées par des frontières nationales, ce qui était un mouvement routinier pour rendre visite à la famille et rechercher des ressources est maintenant caractérisé comme une migration internationale transfrontalière – souvent de nature irrégulière.

On peut distinguer trois périodes dans le récit de la mobilité frontalière, à savoir les périodes historiques précoloniale, coloniale et postcoloniale. Ces périodes correspondent à peu près à des périodes de circulation largement libre dans l'espace de son propre groupe social, grâce aux contrôles imposés par les exigences généralement strictes des frontières nationales, associées à une capacité limitée de gestion des frontières délimitées par la colonisation.

L'époque précoloniale et coloniale

Malgré les nombreuses contraintes de déplacement à l'époque précoloniale, au fil des siècles, les Africains ont circulé sur le continent à dos de chameau dans le désert du Sahara, de cheval ou de mule dans l'Afrique côtière, à pied dans les forêts ou en canoë sur les fleuves et les mers qui bordent le continent. Depuis le XI^e siècle, les routes commerciales transsahariennes qui relient l'Afrique du Nord et de l'Ouest, qui ont connu leur apogée entre le XIV^e et le XV^e siècle et sont restées intactes jusqu'au XX^e siècle, sont un exemple de mobilité au-delà des frontières géographiques, socioculturelles, religieuses, climatiques et politiques.

Pendant la colonisation, les habitants des territoires coloniaux sont devenus des sujets belges, britanniques, français, allemands, italiens ou portugais, et étaient généralement libres de se déplacer au sein des empires respectifs. La ruée vers les territoires par les puissances colonisatrices, la concurrence impitoyable et la recherche de minerais ont entraîné la partition du continent sans tenir compte de la configuration existante des langues et des liens familiaux, des cultures et de l'organisation administrative locale, au point que les croquis réalisés au crayon ont littéralement divisé les ménages de part et d'autre des territoires, obligeant les gens à faire des trajets quotidiens à travers les « frontières ». À bien des égards similaires à l'histoire des Tejanos du Texas, ces personnes peuvent raisonnablement affirmer que c'est la frontière qui les a traversées, plutôt que l'inverse.

L'indépendance politique a été accueillie avec de grandes attentes et accompagnée de la promesse faite par les responsables politiques d'emplois en abondance et de meilleures conditions de vie. Cela s'est avéré être une tâche ardue, et les dirigeants se sont rapidement tournés vers les « non-nationaux », les prenant comme boucs émissaires pour tous les défis économiques, en particulier le chômage.

Les frontières ont progressivement pris une dimension sécuritaire accrue afin de dissuader les migrants sans papiers, les criminels et la prolifération des armes légères dans les pays. Plus tard, et plus que jamais d'actualité, le terrorisme a pris le devant de la scène parmi les défis sécuritaires que la formalisation des procédures aux frontières était censée améliorer. Les exigences en matière de documents de voyage, de passeports et d'obtention de visas d'entrée ont été renforcées, de même que la concentration de devises différentes pour les voyageurs entre les pays. Les termes de migration « irrégulière », « illégale » et de migrants « sans-papiers » se sont ancrés dans le débat politique et le discours public.

Les conflits frontaliers sont également devenus une caractéristique de l'époque de l'indépendance en Afrique. Des conflits majeurs, liés aux ressources minérales frontalières et transfrontalières, à la redéfinition des frontières ou simplement à l'appartenance ethnique, ont éclaté, parfois de manière spectaculaire, entre la Somalie et l'Éthiopie, et entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Cette évolution a incité l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à enjoindre aux pays de respecter les frontières héritées afin d'éviter l'escalade des conflits frontaliers qui ont contribué aux déplacements de population tant à l'intérieur du pays (personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) qu'entre les pays en tant que réfugiés. Ce chapitre présente donc certaines des questions les plus importantes en matière de gestion des frontières en Afrique, en fournissant des recommandations pour l'action future des États et d'autres acteurs.

GOVERNANCE DES FRONTIÈRES EN AFRIQUE

Au cours de la dernière décennie, la gouvernance des frontières en Afrique est devenue beaucoup plus complexe que dans les décennies précédentes. Les défis auxquels les États sont confrontés comprennent la gestion de la migration irrégulière, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, la protection des plus vulnérables, notamment les victimes de la traite, les mineurs non accompagnés et les réfugiés, ainsi que la réponse aux épidémies sanitaires et à la mobilité transfrontalière à grande échelle causée par les crises naturelles et humaines. Les changements climatiques exercent également une pression croissante sur les moyens de subsistance et la sécurité dans certaines parties du continent, générant une possible mobilité transfrontalière accrue.

Alors que la gestion des frontières en Afrique s'est traditionnellement concentrée sur la sécurité et la sûreté de la population résidente, et dans une certaine mesure sur celle des migrants eux-mêmes, l'accent est de plus en plus mis sur la meilleure façon de faciliter la circulation des personnes à travers les frontières comme moyen de renforcer le développement économique formel grâce à l'expansion des services et du commerce.

Avec l'évolution de la nature de la gestion des frontières sur le continent, on s'attend souvent à ce que la libre circulation des personnes implique la suppression physique des frontières imposées par la colonisation ; ce n'est pas le cas. Au contraire, la vision énoncée dans l'Agenda 2063, et également reflétée dans les documents de politique migratoire de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) auxquels il est fait référence, est celle d'un continent aux « frontières harmonieuses » où les biens, les personnes et les services peuvent circuler plus librement. Ainsi, l'importance des frontières prend une nouvelle dimension avec le besoin d'innovation, de ressources, de renforcement des

capacités et de solutions technologiques appropriées. En saisissant cette occasion, les États africains sont confrontés à divers défis communs à toutes les frontières, ainsi qu'à certains défis spécifiques au continent, aux blocs régionaux ou à des pays particuliers.

LA LIBÉRALISATION DES VISAS EN AFRIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LIBRE CIRCULATION

La suppression des visas pour les ressortissants africains est un objectif continental qui est défini dans l'Agenda 2063. La fragmentation de l'Afrique en 54 États peut avoir pour conséquence que des personnes qui souhaitent voyager sur le continent par voie terrestre aient à traverser de nombreuses frontières, ce qui peut nécessiter plusieurs visas. Le transport aérien est moins complexe, mais la même problématique dans un ou deux pays situés le long d'une route aérienne peut également décourager les voyages et le commerce.

Les pays peuvent appliquer des politiques de visa ou les libéraliser pour diverses raisons complexes et interdépendantes : libéralisation des visas afin d'accroître les échanges, le commerce et le tourisme, et les avantages économiques potentiels globaux ; ou politiques de visa plus restrictives pour répondre aux préoccupations concernant la migration irrégulière, les instabilités politiques ou économiques et les questions de sécurité (Pécoud et de Guchteneire, 2007).

Alors que de nombreux pays africains, au niveau bilatéral, et certaines CER et autres blocs commerciaux, avaient commencé à s'attaquer à ce problème en mettant en place un régime de déplacement sans visa pour leur circonscription, une avancée majeure a été la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) le 21 mars 2018, et de son protocole complémentaire sur la libre circulation des personnes¹. Les 35 États membres de l'Union africaine, sauf un (l'Érythrée), ont signé l'accord et, le 29 décembre 2019, l'avaient ratifié. L'accord est entré en vigueur le 30 mai 2019 (Trade Law Centre, s.d.).

Les politiques et pratiques en matière de visas sont souvent mal comprises et le discours sur la suppression des visas est souvent trop simplifié. La suppression de l'obligation de visa ou la libéralisation des régimes de visa ne signifie pas qu'un État n'a pas besoin d'une politique des visas ou qu'il a supprimé les contrôles aux frontières. Les processus de gestion des risques, y compris les mécanismes d'autorisation préalable, tels que les informations préalables sur les passagers ou les dossiers passagers, peuvent servir à répondre aux préoccupations légitimes des États concernant l'entrée et le séjour des voyageurs qui ne sont pas de bonne foi. En outre, les pays peuvent être réticents à supprimer les exigences de visa car elles constituent une source légitime de revenus pour les services de l'immigration qui sont souvent mal dotés en ressources. L'utilisation du « visa à l'arrivée » s'est révélée populaire dans de nombreux pays, désireux de supprimer les lourdes obligations de visa pour attirer le tourisme et le commerce. Un certain nombre de pays du continent, dont le Nigéria, le Rwanda et les Seychelles, appliquent le visa à l'arrivée pour la plupart des Africains.

³ Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement.

Le rapport 2018 de la Banque africaine de développement (BAD) sur l'indice d'ouverture sur les visas en Afrique (2018) répertorie les progrès réalisés par les États pour libéraliser au maximum l'accès à leur pays, notamment en ce qui concerne le nombre de pays offrant des visas électroniques aux Africains, qui est passé de 9 en 2016 à 13 en 2017 et à 16 en 2018. Parmi les 20 premiers pays les plus favorables à l'Afrique, les régions prédominantes sont l'Afrique de l'Est (8 pays), l'Afrique de l'Ouest (7 pays) et l'Afrique australe (4 pays), alors qu'il n'y a qu'un seul pays en Afrique du Nord (Mauritanie) et aucun pays en Afrique centrale. Dans l'ensemble, les Africains n'ont pas besoin de visa pour se rendre dans 25 % des autres pays africains, ils peuvent obtenir un visa à leur arrivée dans 24 % des autres pays africains et ont besoin d'un visa pour se rendre dans 51 % des autres pays africains. Là encore, la mise en œuvre progressive de la ZLECAf et du Protocole sur la libre circulation modifie progressivement ce contexte pour la plus grande partie du continent.

Tableau 1. Pays de l'Union africaine offrant le plus de services en matière de visa aux Africains

	Nombre de pays	Pays
Pays offrant aux Africains une entrée sans visa ou avec visa d'entrée	11	Bénin, Cabo Verde, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Rwanda, Seychelles, Togo, Ouganda
Pays offrant des visas à l'arrivée à tous les Africains	4	Comores, Djibouti, Madagascar, Somalie

Source: BAD, 2018.

Le président du Nigéria, Muhammadu Buhari, a annoncé en décembre 2019 que le Nigéria, pays le plus peuplé d'Afrique, commencera à délivrer des visas à l'arrivée à tous les ressortissants africains à partir de janvier 2020. Certaines factions se sont toutefois opposées à la mise en œuvre de cette décision (Olaniyi, 2020).

LIBRE-CIRCULATION ET COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

La liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services sont les quatre libertés fondamentales auxquelles aspirent les programmes d'intégration continentale et régionale en Afrique. La liberté de circulation permet aux citoyens d'une communauté économique régionale de se déplacer, de vivre, de travailler, de fournir un service ou de commercer dans un autre pays de cette CER dans les mêmes conditions (ou dans des conditions similaires) qu'un citoyen de ce pays.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine identifie la libre circulation des personnes comme un élément clé pour réaliser d'autres aspirations de développement. L'idée de la libre circulation des personnes à travers l'Afrique fait l'objet d'un certain nombre de déclarations et d'accords des chefs d'État africains. Le traité instituant la Communauté économique africaine (traité d'Abuja), adopté par l'OUA en 1991, envisage la « libre circulation des personnes et les droits de résidence et d'établissement ». Nous sommes dans la cinquième phase du traité d'Abuja, qui devrait être réalisée d'ici 2023. L'un des objectifs de l'Acte constitutif de l'Union africaine est « d'accélérer

l'intégration politique et socioéconomique du continent ». La libre circulation est un processus dont la mise en œuvre est progressive ; elle concorde étroitement avec les différentes étapes de l'intégration économique régionale, qui vont de la zone de libre-échange à une union douanière, puis à un marché commun. Il existe quatre phases communes de la libre circulation des personnes, de manière générale, sont les suivantes :

(a) la libre circulation des personnes (libéralisation et suppression éventuelle des visas) ; (b) la libre circulation de la main-d'œuvre ; (c) le droit d'établissement ; et (d) le droit de séjour.

L'importance du sujet de la libre circulation au sein des CER, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), les a amenées à adopter des protocoles spécifiques sur ce sujet en plus de leurs traités constitutifs.

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'Union du Maghreb arabe n'ont fait que clarifier les éléments concernant la libre circulation dans leurs traités constitutifs ; cependant, au niveau de la CEEAC, les six pays qui forment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont signé un accord de libre circulation en 2017. Des protocoles sont en cours d'élaboration au niveau de l'IGAD et de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD).

Malgré l'existence de protocoles de libre circulation à la fois au niveau du continent et des CER, tous les régimes de libre circulation du continent ne sont pas en vigueur. Par exemple, alors que le protocole du COMESA sur les visas² est en vigueur, le protocole du COMESA sur la libre circulation³ doit encore être ratifié par le nombre requis de pays pour pouvoir entrer en vigueur. L'article 164 du traité du COMESA exige que le protocole sur les visas du COMESA soit pleinement mis en œuvre avant que la libre circulation des personnes n'entre en vigueur. Le protocole de la SADC sur la facilitation de la circulation des personnes n'est pas non plus en vigueur.

L'une des façons dont les États ont progressé en matière de libre circulation, en particulier lorsque les protocoles de libre circulation ne sont pas en vigueur, consiste à adopter le concept de géométrie variable, qui reconnaît que tous les pays ne peuvent pas avancer au même rythme et que, par conséquent, des mesures individuelles, bilatérales et multilatérales peuvent être prises par les États membres en dehors du programme d'intégration afin de progresser vers la réalisation de la libre circulation des personnes. Plusieurs États ont déjà accompli des progrès significatifs en ce qui concerne les dispositions relatives à la libre circulation, par exemple en matière de libéralisation des visas et de migration de la main-d'œuvre.

Au niveau continental, le Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement (Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation) a récemment été adopté et vise à supprimer les divergences entre les différents accords de libre circulation. Toutefois, le Protocole n'est pas encore en vigueur

² Connu sous le nom Protocole sur l'assouplissement progressif en vue de l'élimination des obligations de visas.

³ Protocole sur la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre et des services, le droit d'établissement et de résidence.

et prévoit également une approche progressive de la mise en œuvre basée sur le concept de géométrie variable.

Les obstacles à la ratification et à la mise en œuvre des protocoles sont liés au désir des États de maintenir leur souveraineté en contrôlant les personnes qui entrent sur leur territoire et en protégeant le marché du travail à l'intérieur des pays. En réalité, la porosité des frontières naturelles des États africains rend difficile le contrôle des entrées et des sorties sur l'ensemble d'un territoire ; cependant, de manière générale, le concept de libre circulation des personnes est souvent mal compris, y compris par les responsables gouvernementaux, le secteur privé et le grand public (voir Adepoju, 2009).

GESTION DES FRONTIÈRES ET LIBRE-CIRCULATION DES PERSONNES EN AFRIQUE

De nombreux pays d'Afrique ont des infrastructures en matière de gestion des frontières et des capacités en personnel insuffisantes, ainsi que des frontières étendues et poreuses, dont un certain nombre doivent encore être définitivement délimitées. Les migrations clandestines et irrégulières sapent le concept de libre circulation associé à la capacité des États à gérer leurs propres frontières.

Le (projet de) stratégie de l'Union africaine pour le renforcement de la gouvernance des frontières en Afrique définit la gestion des frontières comme « la coordination et la coopération nationales et internationales entre toutes les autorités et agences compétentes impliquées dans la sécurité des frontières et la facilitation des échanges, afin d'établir une gestion des frontières efficace, efficiente et coordonnée, pour atteindre l'objectif de frontières ouvertes, mais bien contrôlées et sécurisées ».

On pense souvent à tort que le passage à la libre circulation dans le contexte de l'Union africaine implique la suppression des frontières et entraînera le franchissement irrégulier et incontrôlé des frontières par les personnes. L'aspiration ultime de l'Union africaine est la création d'un marché commun qui assure la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux et d'autres ressources au niveau continental. Toutefois, même à ce stade final du processus d'intégration, il n'est pas prévu de supprimer les frontières intérieures et de les remplacer par une frontière extérieure commune, et le processus de passage des frontières reste un processus géré, bien que fortement facilité et communément soutenu par une technologie avancée et des approches inter-agences plus coopératives ou intégrées de la gestion des frontières.

Les données frontalières et l'importance de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes

Le défi des données sur les flux migratoires sur le continent est l'un des plus importants en ce qui concerne la gestion des frontières. Les données sur les frontières sont généralement destinées à des fins de sécurité plutôt qu'à l'élaboration de politiques, bien que des données sur les frontières complètes et à jour constituent un outil nécessaire pour informer les politiques de gestion des frontières et les politiques migratoires en général. Les données sur l'immigration qui sont saisies à la frontière comprennent l'heure et le lieu de passage de la personne à la frontière (à l'entrée/sortie) par nationalité, sexe et motif de l'entrée.

Les données frontalières peuvent également comprendre des informations concernant les visas, y compris ceux délivrés aux frontières. Les systèmes avancés, de plus en plus courants aujourd'hui, comprennent également des indicateurs biométriques sur les personnes traitées afin de renforcer l'identification de ces personnes au-delà des indicateurs fournis dans des documents de voyage qui souvent peu fiables.

La migration irrégulière qui a lieu en dehors des points d'entrée officiels représente l'un des principaux défis associés à l'obtention de données frontalières précises et complètes, d'autant plus que les frontières africaines sont étendues et souvent poreuses. La saisie manuelle des données aux frontières reste courante à certains postes de contrôle frontaliers (PCF) critiques sur tout le continent.

De nombreux PCF sont confrontés à des contraintes de ressources ; les infrastructures d'énergie et de télécommunications sont des problèmes courants, en particulier dans les régions géographiquement éloignées. Des approches innovantes, telles que l'utilisation de l'énergie solaire aux PCF, sont appliquées dans certaines zones clés, la Somalie en étant un bon exemple.

Les systèmes d'information sur la gestion des frontières (BMIS) sont d'importants outils de saisie de données qui améliorent l'efficacité, en permettant la saisie de données en temps réel, et la collecte, le traitement, le stockage et l'analyse efficaces des informations, permettant ainsi aux pays de mieux suivre la circulation des personnes et des biens à travers les frontières. Le BMIS favorise également la cohérence du processus d'inspection aux frontières et la redevabilité, ainsi que le traitement officiel de l'autorisation de voyage, contribuant ainsi à réduire la confusion, l'inefficacité et la corruption potentielle dans le processus. Les Nations Unies, par l'intermédiaire de leur agence pour les migrations, l'OIM, sont particulièrement actives dans ce domaine et ont fourni un BMIS de leur propre conception à 17 pays africains grâce au soutien de donateurs⁴ qui ont des plans actifs de déploiement dans d'autres pays africains⁵, ce qui a permis de soulager ces États d'une charge économique importante par rapport à la passation de contrats pour des produits BMIS du secteur privé. Des systèmes d'énergie solaire accompagnent ce déploiement sur certains des sites récents.

Une approche intégrée de la gestion des frontières

Une façon de gérer efficacement les frontières pour permettre la circulation efficace des biens, des services et des personnes est l'application d'une approche de gestion intégrée des frontières (IBM) qui comprend les éléments suivants : (a) la coopération intra-service ; (b) la coopération inter-agences ; et (c) la coopération internationale.

L'approche IBM gagne du terrain sur le continent, en partie grâce à l'entrée en vigueur récente de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (mai 2019). Pour que l'intégration régionale et la libre circulation soient un succès, l'approche IBM, qui inclut la gestion des risques, doit être en place pour : (a) soutenir la mobilité transfrontalière régulière ; et (b) s'attaquer à la migration irrégulière, y compris la traite des personnes et le trafic de migrants. La clé de cette approche consiste à s'attaquer à la migration irrégulière, ainsi qu'à mettre

⁴ Le système d'information de gestion des frontières de l'OIM appelé « Migration Information and Data Analysis System » (MIDAS) est maintenant déployé dans certains des postes de contrôle frontaliers des 17 pays africains suivants : Burkina Faso, Burundi, Tchad, Congo, Djibouti, République démocratique du Congo, Guinée, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Somalie, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie et Ouganda sur la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre et des services, le droit d'établissement et de résidence.

⁵ Les frontières de l'Éthiopie ont été évaluées en 2019 en vue d'un probable déploiement du MIDAS dans un avenir proche.

en place des mesures de contrôle aux frontières, notamment des contrôles et une surveillance de routine aux frontières, une coopération avec les pays voisins, des accords bilatéraux, l'échange d'informations et l'harmonisation/normalisation des procédures aux frontières et des documents de voyage.

Poste frontière unique

Le concept de postes frontières à guichet unique (OSBP), qui a été appliqué dans toute l'Afrique depuis plus d'une décennie, combine deux arrêts pour le contrôle des frontières nationales dans un espace commun. Les OSBP ne sont pas seulement un outil clé de la gestion des frontières, mais favorisent également les étapes progressives de l'intégration régionale des différentes CER. Plus de 80 OSBP sont planifiés et/ou mis en œuvre dans diverses régions d'Afrique afin de réduire les délais et les coûts des retards aux postes frontières le long des principaux corridors.

Le système d'information de gestion des frontières de l'OIM appelé « Migration Information and Data Analysis System » (MIDAS) est maintenant déployé dans certains des postes de contrôle frontaliers des 17 pays africains suivants : Burkina Faso, Burundi, Tchad, Congo, Djibouti, République démocratique du Congo, Guinée, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Somalie, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie et Ouganda.

Les frontières de l'Éthiopie ont été évaluées en 2019 en vue d'un probable déploiement du MIDAS dans un avenir proche.

Les OSBP aident à relever les défis de la mobilité humaine et des mouvements commerciaux qui sont communs à de nombreux points de passage frontaliers parmi les plus fréquentés d'Afrique. En même temps, les OSBP nécessitent une coordination et un engagement bilatéraux beaucoup plus importants, notamment la normalisation et la compatibilité de la législation, des cadres administratifs et des procédures opérationnelles. Les OSBP sont plus efficaces pour les frontières qui accueillent de grands volumes de passagers ou de marchandises et peuvent ne pas convenir à la majorité des frontières africaines, en particulier parce qu'ils s'accompagnent souvent d'investissements et de coûts opérationnels à grande échelle. Parfois, les banques de développement, y compris la Banque africaine de développement, aidera à financer un OSBP dans le cadre de l'établissement et de la consolidation d'un corridor commercial particulier.

Documents de voyage et gestion des frontières

Les documents de voyage font également partie d'une gestion efficace des frontières. Un document de voyage valable est généralement une carte d'identité nationale (si l'on s'accorde sur le fait que ce document suffira), un passeport ou une carte-passeport. Dans le contexte africain, des documents spécifiques peuvent également être nécessaires pour les communautés transfrontalières afin de faciliter leurs déplacements transfrontaliers, en lieu et place des documents plus sophistiqués mentionnés, en particulier lorsque les cartes d'identité nationales ne sont pas d'usage courant et lorsque le coût des passeports est hors de portée pour les membres de la communauté transfrontalière locale. Ces cartes d'identité locales spéciales (souvent connues sous le nom de cartes ou laissez-passer de résidence frontalière) sont généralement désignées comme valables uniquement à une courte distance de la frontière, par exemple dans une zone englobant le marché et les lieux de culte communs d'une communauté.

Les documents de voyage doivent être de haute qualité et des mesures d'intégrité en matière de délivrance doivent être mises en place. Une base juridique et des procédures doivent être mises en place pour que les États membres reconnaissent leurs documents de voyage respectifs, y compris une base de données commune permettant de comparer les formats des documents de voyage. En outre, des processus de gestion de l'identité doivent être mis en place pour s'assurer qu'un voyageur est authentique et que les voyageurs de bonne foi sont en mesure de franchir les frontières. Ces systèmes s'appuient de plus en plus sur les données biométriques pour confirmer l'identité du voyageur.

La libre circulation exige que les pays mettent en place des passeports biométriques (passeports électroniques) et remplacent les passeports non biométriques existants. Cela est nécessaire au niveau national et régional (CER) pour la gestion des frontières et sera également utile si le passeport de l'Union africaine voulu est largement mis en œuvre. L'utilisation de la biométrie dans la délivrance des cartes d'identité et des documents de voyage peut contribuer à réduire le risque de fraude d'identité, qui est élevé dans les pays où les capacités en matière de systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil sont faibles. L'amélioration électronique des documents d'identité et de voyage contribue également à accélérer le contrôle aux frontières et, ainsi, à faciliter la circulation des personnes aux frontières et à réaliser les ambitions générales d'un système frontalier harmonieux en Afrique, tout en contribuant à la sécurité et à la stabilité régionales. Plusieurs pays d'Afrique ont déjà mis en place des passeports électroniques, et de nombreux autres sont en cours de mise en œuvre.

Pour que ces passeports électroniques puissent bénéficier de tous les avantages en matière de sécurité et de facilitation, ils doivent être connectés à l'infrastructure à clé publique afin de garantir l'authenticité des données contenues dans la puce. Les pays qui délivrent des passeports électroniques ou qui les lisent à la frontière doivent notamment participer activement au Répertoire des clés publiques (RCP) de l'Organisation de l'aviation civile internationale. En outre, des systèmes de données efficaces doivent être disponibles dans les postes de contrôle frontaliers. La majorité des passeports électroniques africains n'ont pas encore été enregistrés dans le RCP. La situation des systèmes d'information sur la gestion des frontières (BMIS) sur le continent a déjà été décrite, et c'est par le biais des BMIS que les systèmes de données permettant d'utiliser pleinement les passeports électroniques sont déployés.

Une fois en vigueur, le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes (AUFMP) exige des États membres qu'ils coopèrent au processus d'identification et de délivrance des documents de voyage (AUFMP, article 9). L'introduction d'un passeport de l'Union africaine vise à fournir un document de voyage unifié aux ressortissants africains pour voyager sur le continent. Il est également vrai que l'amélioration des documents de voyage nationaux, grâce à la biométrie et aux BMIS aux frontières, contribuerait à ce même objectif et pourrait constituer une condition préalable ou une étape initiale nécessaire avant de se lancer dans le déploiement complet du passeport de l'Union africaine envisagé.

Jusqu'à présent, le passeport de l'Union africaine n'a été introduit que pour les diplomates de haut niveau. La plupart des États africains doivent revoir et améliorer leurs lois sur la protection des données avant de se lancer dans la collecte et le partage à grande échelle de nouvelles données par le biais des documents de voyage et de la base de données correspondante.

LA LIBRE CIRCULATION ET LE LIBRE-ÉCHANGE SONT INTERCONNECTÉS

L'Agenda 2063 de l'Union africaine aspire à stimuler l'intégration régionale en établissant une zone de libre-échange continentale, qui a été adoptée en 2019 par le biais de l'accord instituant la ZLECAf. L'aspiration 2 de l'Agenda envisage un continent avec des « frontières harmonieuses » où « la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services entraînera une augmentation significative du commerce et des investissements entre les pays africains, qui atteindra des niveaux sans précédent, et renforcera la place de l'Afrique dans le commerce mondial » (Union africaine, s.d.). L'adoption de l'AUFMP en mars 2018 à Kigali, et l'entrée en vigueur de la ZLECAf en mai 2019 sont deux étapes importantes à cet égard.

Le commerce, les migrations et la mobilité humaine transfrontalière sont intrinsèquement liés. Sans les personnes, les biens et les services ne pourraient pas traverser les frontières et contribuer au développement économique formel. Les obstacles à la mobilité humaine transfrontalière des commerçants peuvent accroître le coût et l'inefficacité du commerce transfrontalier, en particulier dans les endroits où il y a de grands volumes de commerçants transfrontaliers (à petite échelle et informels). Des mesures doivent également être envisagées pour garantir que le commerce transfrontalier puisse se poursuivre autant que possible pendant les crises transfrontalières. Ceci peut être envisagé comme une approche à six piliers qui comprend la facilitation, la santé, la protection, les capacités, l'intervention humanitaire et la sécurité⁶.

CONSTRUIRE DES FRONTIÈRES HARMONIEUSES POUR L'AFRIQUE DE DEMAIN

La libre circulation des personnes peut stimuler le commerce, assurer la mobilité de la main-d'œuvre, le transfert de compétences, promouvoir les possibilités d'emploi, renforcer l'intégration et le développement régionaux sur le continent, et stimuler davantage l'amélioration des transports aériens et des infrastructures des routes transfrontalières. Pour atteindre cet objectif, les États devront prendre des mesures audacieuses afin de promouvoir des frontières favorisant une libre circulation bien gérée, améliorer leurs documents de voyage nationaux et mettre en place le BMIS avec des systèmes de données reliés, mettre pleinement en œuvre une politique d'exemption de visa ou de visa à l'arrivée, et enfin rendre opérationnel le passeport africain commun. Toutes ces actions sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la ZLECAf et des accords régionaux similaires.

Il est important que les États s'efforcent de libéraliser leurs politiques de visas pour les ressortissants africains conformément aux aspirations de l'Agenda 2063. Dans ce contexte, les États qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à ratifier et à mettre en œuvre les protocoles régionaux et continentaux de libre circulation pertinents, sur la base des recherches sur les politiques menées sur les coûts et les avantages, et comme moyen de renforcer davantage l'intégration régionale.

⁴ Comme le souligne la publication à venir de l'OIM écrite par cet auteur et intitulée « Making the case to integrate human mobility into cross-border trade and trade facilitation - Cross-border trade and border management in select countries and borders in the COMESA Region : A case study ».

Comme les frontières restent en place sur l'ensemble du continent, la gestion effective et efficace des frontières restera une priorité dans un avenir proche. Les États doivent adopter une approche IBM et mettre en place des OSBP aux postes frontières qui connaissent des flux importants de personnes et de marchandises. Ils doivent également mettre en place des BMIS à tous les principaux points d'entrée, avec des systèmes de données reliés et une électricité stable pour les soutenir – en s'inspirant des exemples d'énergie solaire mis en place dans des pays comme le Nigéria et la Somalie ces dernières années.

L'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange de la ZLECAf fait naître l'espoir d'un renforcement du commerce intra- et interrégional et des possibilités d'emploi pour les générations actuelles et futures de jeunes. L'absence de ces opportunités est un déclencheur majeur de la migration irrégulière. Toutefois, pour que cela devienne une réalité, le continent devra poursuivre vigoureusement une politique de libre circulation bien gérée avec une meilleure gestion de la migration qui soit soutenue par une collaboration frontalière renforcée des fonctionnaires afin de répondre aux préoccupations de certaines parties prenantes en matière de souveraineté et de sécurité.

L'Afrique que nous voulons, telle que définie dans l'Agenda 2063, est une Afrique qui facilite la circulation, libérée des barrières artificielles ou onéreuses héritées de la colonisation. Le commerce et la mobilité étant intimement liés, la libre circulation des biens et des services ne peut se faire sans celle des personnes. Les États doivent revoir leurs politiques, leur législation et leurs pratiques en matière de commerce et de migration afin de garantir la cohérence et la complémentarité de leur approche et de leur mise en œuvre.

CONCLUSION

La Commission de l'Union africaine continue de faire des pas de géant vers l'intégration continentale et, plus précisément, vers un régime de circulation des personnes plus libre que celui qui prévaut actuellement. Cette aspiration continentale s'inscrit dans le droit fil du Pacte mondial sur les migrations, qui est l'aboutissement d'un processus de délibérations mené par les États, visant à parvenir à une mobilité bénéfique pour tous en cette époque de mondialisation, et ce dans le respect de la souveraineté des États à contrôler l'entrée et le séjour sur leur territoire, afin de ne pas compromettre leur sécurité. Bien que non contraignant, le Pacte mondial sur les migrations reconnaît et renforce un certain nombre de principes déjà approuvés aux niveaux régional et continental par les CER africaines et l'Union africaine respectivement.

Le désir de libre circulation des personnes en Afrique remonte à l'impulsion donnée à l'intégration politique et économique panafricaine après l'indépendance. Les récents événements régionaux et mondiaux dans le domaine de la gouvernance de la migration donnent un nouvel élan à la libre circulation. Mais pour que ce rêve des pères fondateurs de l'Afrique devienne réalité, il est urgent de mettre en place des systèmes de gestion des frontières toujours plus solides, axés sur la facilitation et le traitement rapide. Ce n'est qu'avec des régimes de libre circulation bien gouvernés sur le continent que nous pouvons espérer voir une Afrique qui commercera davantage avec elle-même, comme le prévoit la ZLECAf, et par conséquent, que les avantages économiques escomptés de l'intégration continentale pourront devenir réalité.

BIBLIOGRAPHY

- Adepoju, A.
2007 Creating a borderless West Africa: Constraints and prospects for intra-regional migration. In: Migration without Borders: Essays on the Free Movement of People (A. Pécoud and P. de Guchteneire, eds.). UNESCO et Berghahn Books, Paris et New York, pp.161–174.
- 2009 Migration management in West Africa within the context of ECOWAS Protocol on Free Movement of Persons and the common approach on migration: Challenges and prospects. In: Regional Challenges of West African Migration: African and European Perspectives (M. Trémolières, ed.). Organisation for Economic Co-operation and Development Publishing, France, pp. 18–47.
- Banque africaine de développement (BAD)
2018 Africa Visa Openness Report 2018. Abidjan.
- McAuliffe, M. et A. Kitimbo
2018 African migration: what the numbers really tell us. World Economic Forum, 7 juin. Disponible à l'adresse : www.weforum.org/agenda/2018/06/heres-the-truth-about-african-migration/.
- Olaniyi, S.
2020 Stop visa-on-arrival policy for 10 years, HURIWA tells FG. The Guardian Nigeria, 20 février. Disponible à l'adresse : <https://guardian.ng/news/nigeria/national/stop-visa-on-arrival-policy-for-10-years-huriwa-tells-fg/>.
- Pécoud, A. et P. de Guchteneire (eds.)
2007 Migration without Borders: Essays on the Free Movement of People. UNESCO and Berghahn Books, Paris et New York.
- Trade Law Centre
s.d. Status of AfCFTA ratification. AfCFTA: Towards the African Continental Free Trade Area. Disponible à l'adresse : www.tralac.org/resources/infographic/13795-status-of-afcfta-ratification.html (consulté le 27 mai 2020).
- Union africaine
2018 Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area, adopté le 21 mars.
s.d. Agenda 2063 : The Africa We Want. Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/agenda2063/overview> (consulté le 31 mai 2020).

L'OIM Égypte célèbre la Journée internationale des migrants 2016.

© OIM 2016/Christine BESHAY



8

PANAFRICANISME,
INTÉGRATION RÉGIONALE
ET MIGRATION

CHAPITRE 8

PANAFRICANISME, INTÉGRATION RÉGIONALE ET MIGRATION

Auteurs : Achieng Akena (Pan African Citizens Network) et
Rosette Nyirinkindi Katungye (Commission de l'Union
africaine)

RÉSUMÉ

Le présent chapitre retrace les origines et le développement du panafricanisme et sa motivation pour la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de son successeur, l'Union africaine, et des communautés économiques régionales (CER) qui sont considérées comme des éléments constitutifs de l'intégration continentale. Le récit du panafricanisme a transformé les normes et les principes du continent, et s'inscrit dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques qui visent à l'intégration du continent et à la résolution des défis liés à la mobilité humaine en Afrique. Un certain nombre d'instruments politiques clés sont cités, dont les suivants : (a) le Plan d'action de Lagos ; (b) le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja), à travers six étapes d'intégration régionale ; (c) le Programme minimum d'intégration pour accélérer la mise en œuvre du Traité d'Abuja ; (d) le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement (Protocole sur la libre circulation) en 2018 ; et (e) l'Accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En ce qui concerne la migration et la mobilité, la réponse du continent a été d'accroître les voies légales de migration en Afrique par le biais du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et l'adoption d'un protocole de libre circulation comme prévu dans le traité d'Abuja. Le chapitre conclut que le défi posé par la circulation des personnes en Afrique n'est pas que les Africains se déplacent, mais l'absence de mécanismes de protection adéquats pour les personnes en déplacement. Il faut que cela change.

INTRODUCTION

Ce chapitre décrit les origines et le développement du panafricanisme en tant que notion¹ et l'impulsion sous-jacente à l'intégration régionale et au mouvement humain en Afrique aujourd'hui. Le chapitre présente le panafricanisme comme étant la raison de la création de l'OUA et de l'Union africaine qui lui a succédé, et dresse la carte des relations avec les CER. Il dispose ensuite que la solution aux défis actuels de la migration à l'échelle mondiale peut être atténuée par le rôle actuel de l'Union africaine et de ses États membres dans la promotion de voies positives et légales pour la migration et la libre circulation, en tant qu'aspect essentiel de l'unité, de la solidarité et de la cohésion du continent.

¹ La description du panafricanisme est ici résumée, donnant au lecteur un aperçu général pour contextualisation. Il n'a pas été possible de reproduire tout l'historique. Pour plus d'informations sur le panafricanisme, le lecteur est invité à explorer les références supplémentaires jointes à ce chapitre.

LE PANAFRICANISME AU 21IÈME SIÈCLE

Le panafricanisme en tant que notion a été historiquement ancré dans différents mouvements politiques et culturels à travers l'Afrique et dans la diaspora. Il s'agissait d'un appel à la solidarité africaine généralisée comme moyen de contrer l'oppression et les conséquences de l'esclavage et du colonialisme, et de récupérer notre héritage africain commun.

L'appel mobilisateur de Dubois pour une race unie contre l'oppression, qu'il a baptisé « Panafricanisme » dans les années 1900, et les idées de Marcus Garvey, George Padmore et CLR James, ont grandement influencé Kwame Nkrumah, qui a non seulement lutté pour l'indépendance du Ghana, mais a également organisé les conférences sur l'unité africaine de 1958 et 1959. Le mouvement de la négritude en Afrique francophone a attiré Léopold Senghor, le premier Président du Sénégal, ainsi que les dirigeants des Caraïbes françaises comme Aimé Césaire, Léon Damas et plus tard, Frantz Fanon. La philosophie de la négritude visait à inspirer la fierté noire et l'africanité pour contrer la supériorité raciste et l'oppression des Européens. Alioune Diop et d'autres leaders d'opinion de Présence Africaine ont eu un profond impact sur la promulgation de la notion de panafricanisme utilisée dans le discours moderne.

Toutefois, c'est Kwame Nkrumah qui est reconnu comme le porte-flambeau des idéaux panafricanistes qui sous-tendent l'Union africaine aujourd'hui, principalement pour avoir accueilli la réunion des chefs d'État et de gouvernement africains, puis la Conférence des peuples africains (AAPC) au Ghana en 1958 et 1959, respectivement. Sa déception face aux résultats de la réunion des dirigeants africains l'a amené à se concentrer plutôt sur les populations africaines et leurs formations, à savoir les partis politiques, les mouvements de libération, les syndicats et les organisations de femmes, d'étudiants et de jeunes. Cependant, les divisions idéologiques, culturelles et linguistiques, les intérêts nationaux et la souveraineté, aggravés par les influences extérieures, ont constitué d'énormes obstacles au programme panafricaniste de Nkrumah. L'AAPC, qui avait un secrétariat permanent à Accra, s'est réunie deux autres fois en 1960 et 1961. Ces conférences ont porté sur la poursuite de la domination des pays africains, tant sur le plan politique qu'économique.

Toutefois, elles ont également entraîné la fragmentation de l'Afrique en ce qui concerne ce qui est communément appelé le groupe de Monrovia et le groupe de Casablanca, qui représentaient les différentes approches de l'unité de l'Afrique, des différences qui continuent à définir les débats sur l'intégration régionale au niveau continental, présentés comme les « immédiatistes » par opposition aux « gradualistes »².

La tentative de fusion de ces factions a abouti à la formation de l'OUA, le prédécesseur de l'Union africaine. L'OUA a été créée lors de la Conférence des États indépendants avec 30 des 32 pays qui étaient indépendants à l'époque, qui a vu la signature de la Charte de l'OUA le 25 mai 1963. L'OUA a cherché à créer une Afrique unie qui parlerait d'une seule voix. Malgré l'impératif d'unité et de solidarité entre les pays africains, l'impact du colonialisme, ainsi que les exigences politiques, sociales et économiques présentes sur le continent ont eu un impact sur l'élaboration du document (Selassie, 2015). La charte reflète donc ces intérêts divergents, notamment,

² « Il existe principalement deux écoles de pensée au sein de l'UA sur le processus d'intégration. L'une favorise l'intégration immédiate avec la création de structures appropriées et le comblement ultérieur des lacunes institutionnelles, tandis que l'autre préconise une approche progressive de l'intégration avec le renforcement des structures existantes pour un continent finalement unifié ». (CCP-UA), s.d.)

l'impératif de préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté, l'indépendance des pays africains restants de la domination et le principe de subsidiarité.

L'Union africaine, en tant qu'organisation, est le résultat de l'institutionnalisation du panafricanisme et a, au cours des 57 dernières années, progressivement ancré les principes fondamentaux du panafricanisme (y compris l'OUA), et a fait progresser le continent vers les idéaux d'unité, de solidarité et de cohésion africaines (Muriithi, 2007). Cela se reflète dans la myriade de traités, politiques, décisions, recommandations, déclarations et autres instruments à valeur normative que l'OUA/l'Union africaine a adoptés au fil des ans (Louw, 2000), sur diverses questions allant de l'égalité des sexes aux mesures phytosanitaires. Bien que les pays restent les principaux sites de mise en œuvre de ces normes, l'Union africaine a fourni une plate-forme pour la coopération entre pays et la normalisation multilatérale sur plusieurs aspects d'intérêt mutuel. Cette action collective se veut un précurseur de l'établissement d'une Afrique libre, unie et interdépendante (Orakçi, 2018), comme le précisent les préambules de la Charte de l'OUA et de l'Acte constitutif de l'Union africaine (Packer et Rukare, 2002).

Au-delà de la pratique des normes et des politiques, le panafricanisme est un symbole de la fierté de l'Afrique pour ses réalisations (Maimela, 2013), et un appel de ralliement à l'unification et à l'intégration politique et économique. Le panafricanisme a également évolué grâce aux « luttes héroïques menées par nos peuples... pour l'indépendance politique (Mkandawire, 2015), la dignité humaine et l'émancipation économique » (Union africaine, 2000). Les citoyens africains ont adopté cette notion et ses idéaux, les enracinant à travers le continent et dans la diaspora, grâce à une action, une organisation et des ressources unifiées (Commission de l'Union africaine, 2015). Bien qu'il reste d'importants défis structurels, juridiques et politiques à relever pour réaliser l'Afrique que nous voulons et l'objectif de l'Agenda 2063, à savoir « une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens » (Union africaine, 2016), le panafricanisme au XXI^e siècle reste au cœur de la « transformation de l'Afrique en la puissance mondiale de l'avenir » (Union africaine, s.d.).

L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET L'AGENDA DU MOUVEMENT HUMAIN

Priorité à l'émergence de l'Afrique

Au cours des cinq dernières décennies, les pays africains ont déployé divers efforts pour raviver le rêve des « pères fondateurs » d'une Afrique unie, en procédant aux ajustements et aux compromis nécessaires. L'une de ces initiatives pour l'émergence du continent a été la notion de Renaissance africaine, l'idée que l'Afrique deviendrait une puissance et un acteur important dans le monde (Mandela, 1997). Cette notion a été annoncée par les essais de Cheikh Anta Diop et par les leaders d'opinion de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle du Liberia, du Nigéria et de l'Afrique du Sud. Le concept a ensuite été popularisé par les Présidents sud-africains Nelson Mandela et Thabo Mbeki, et renforcé par le Programme de redressement africain du millénaire de Mbeki et le Plan Oméga du Président sénégalais Abdoulaye Wade. Le Plan d'action de Lagos de 1980 (OUA, 1980) a également été élaboré pour renforcer l'autonomie et l'interdépendance de l'Afrique. Malheureusement, sa faible mise en œuvre a entravé la réalisation de ses objectifs (ECOSOC et CEA-ONU, 1990).

Ces initiatives ont finalement abouti à l'adoption de l'Union africaine, qui accorde un plus grand crédit à la démocratie, à la bonne gouvernance, aux droits de l'homme et des peuples, à la paix et à la sécurité, à la lutte contre l'impunité et à la participation des citoyens africains. En reconnaissant que le développement économique ne pouvait pas se faire dans un vide de gouvernance et de démocratie (CEA-ONU, InterAfrica Group/Justice Africa, 2002), l'Acte constitutif a été établi pour reconcevoir les principes sous-jacents du panafricanisme, en poussant le continuum de la souveraineté vers l'intervention, plutôt que vers l'intégrité territoriale précédemment vénérée (George, s.d.).

Les graves conflits internes et les catastrophes naturelles du XXe siècle ont montré aux gouvernements africains qu'ils ne pouvaient plus être indifférents aux événements clés qui se produisaient dans les pays du continent, qui étaient si interconnectés qu'ils suscitaient une réaction collective ; et que la diminution des corollaires de l'oppression, de la domination et de la conquête nécessitait une action collective plus vigoureuse.

La Communauté économique africaine

Une étape majeure³ sur la voie de l'intégration régionale a été la création de la Communauté économique africaine (CEA) avec le traité d'Abuja de 1991, qui était une réponse aux crises économiques qui ont frappé le continent et à sa marginalisation à la fin de la guerre froide. Ce traité, qui est toujours en vigueur et qui a été directement intégré à l'Union africaine par l'Acte constitutif, a prescrit le processus d'intégration sur une période de 34 ans et a envisagé une intégration politique, sociale, économique et culturelle complète. Il prévoyait la libre circulation, une monnaie unique et le suffrage universel continental pour un Parlement panafricain. La Commission de l'Union africaine a ensuite élaboré le Programme minimum d'intégration (PMI) après de vastes consultations, qui a défini les actions à mener à plusieurs niveaux par l'Union africaine et les CER. Le processus du MIP vers la libre circulation des personnes comprenait l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre de traités de libre circulation là où ils n'existaient pas encore, la coopération judiciaire et les accords de sécurité interrégionaux et intrarégionaux. En 2018, 29 ans plus tard, l'Union africaine a adopté une zone continentale de libre-échange et un traité sur la libre circulation des personnes.

Dispositions actuelles en matière d'intégration régionale et de migration

Le traité d'Abuja de 1991 visait à promouvoir l'intégration progressive de l'Afrique en commençant par le renforcement des CER et leur création là où elles n'existaient pas encore (Genge et al., 2000). Actuellement, l'Union africaine reconnaît huit CER comme éléments constitutifs de l'intégration de l'Afrique (Mkwezalamba, 2006). Il s'agit des suivantes : (a) La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; (b) le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ; (c) la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ; (d) la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; (e) l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; (f) l'Union du Maghreb arabe (UMA) ; (g) la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ; et (h) la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) (Union africaine, 2005, 2006). En juillet 2007, l'Union africaine a adopté un traité pour formaliser la relation entre l'Union africaine et les CER.

³ Bien qu'il y ait eu plusieurs autres initiatives et réalisations progressives, notamment au niveau sous-régional, qui ont conduit à l'évolution de l'intégration régionale sur le continent et à la formation de l'Union africaine, seuls les étapes clés sont relatées ici.

En plus de faciliter la libre circulation de la main-d'œuvre, des biens et des services (Coulibaly, 2017), les huit CER cherchent à renforcer la croissance et l'intégration économiques, à stimuler les infrastructures et l'agriculture africaines, et à mettre l'accent sur la représentation des sexes et l'investissement dans la jeunesse et les personnes vulnérables en Afrique (FAO, 2008).

Les niveaux d'intégration dans chacune de ces CER varient considérablement (BAD et al., 2013). Par exemple, la CEDEAO est allée le plus loin dans le domaine de la libre circulation, et les citoyens des pays de la CEDEAO peuvent se déplacer dans la région avec rien de plus qu'une carte d'identité. La CAE permet une circulation plus facile sur une base à géométrie variable, des pays comme le Soudan du Sud exigeant toujours de ses voisins qu'ils obtiennent un visa avant de voyager, et le Rwanda, qui permet à certains de ses voisins de s'y rendre avec une simple carte d'identité et à d'autres sans avoir à suivre une procédure de visa fastidieuse. La CEEAC a récemment négocié la libre circulation d'une catégorie spéciale de personnes comme les étudiants et les professionnels, tandis qu'un certain nombre de pays de la SADC exigent toujours des visas des uns et des autres. Le COMESA a tenu à faire avancer le programme de libre circulation et a réussi, entre autres choses, à créer des conditions favorables pour les commerçants qui viennent sur le marché du COMESA en Zambie. Malgré les efforts déployés par les CER, à l'exception de l'IGAD, qui ont adopté des protocoles de libre circulation comme prévu dans le traité d'Abuja et dans le PMI, ces protocoles n'ont pas encore reçu la ratification universelle. L'IGAD négocie depuis 2019 un protocole pour la libre circulation des personnes, qui a été approuvé par les ministres de l'intérieur et du travail de ses pays membres en février 2020 (IGAD, 2020).

Lors des discussions sur l'impasse migratoire au Sommet de l'Union africaine en 2016, après que des images sanglantes d'Africains se noyant en Méditerranée ont fait la une des journaux, les pays africains ont déterminé que la réponse du continent serait d'augmenter les voies légales de migration à l'intérieur du continent, et ont mandaté la Commission de l'Union africaine pour accélérer le développement du traité de libre circulation, parallèlement, et comme composante nécessaire, à la zone continentale de libre-échange, comme envisagé dans le traité de la CEA.

La négociation de l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) de 2018 a débuté en 2012 afin de stimuler le commerce intra-africain, d'accroître l'interdépendance et l'intégration régionale, et de réduire la multiplicité des normes au niveau des CER. Alors que la ZLECAf est entrée en vigueur avec plus de 22 ratifications, le protocole de libre circulation de l'Union africaine (Union africaine, 2018) – élaboré depuis 2013 et adopté lors du sommet de janvier 2018 – n'a recueilli que quatre ratifications⁴. Le traité prévoit trois phases de mise en œuvre, en commençant par les pays africains qui autorisent l'entrée des citoyens africains et suppriment les exigences en matière de visa. En outre, le traité prévoit la délivrance d'un passeport africain par les pays africains à leurs citoyens. Le traité prévoit des dispositions spéciales pour la circulation des communautés frontalières, des étudiants, des chercheurs et des travailleurs. Le traité vise également à assurer la protection des Africains qui se déplacent en interdisant les expulsions massives et en leur garantissant la protection des lois du pays d'accueil.

⁴ Le Rwanda a été le premier à ratifier le traité en mai 2018, suivi par le Mali et Sao Tomé-et-Principe en mai 2019, puis par le Niger en juillet 2019. Voir Union africaine, 2019.

Le cadre de politique migratoire pour l'Afrique, adopté en 2006 et renouvelé en 2018, fournit des lignes directrices aux États africains et aux CER en ce qui concerne différents aspects de la migration, notamment la migration de main-d'œuvre, la gestion des frontières, la migration irrégulière, les déplacements forcés, la migration interne, la coopération interétatique et le recoupement de la migration avec les questions liées à la pauvreté, aux conflits, à la santé, à l'environnement, au commerce, au genre, aux enfants, aux jeunes et aux personnes âgées.

Tous ces instruments reconnaissent que le mouvement humain fait partie d'un idéal plus vaste d'une Afrique unie, et que la libre circulation des Africains à travers les frontières continentales est un élément essentiel de l'intégration régionale, entraînant la croissance économique et le développement de l'Afrique, et permettant à l'Afrique de devenir « une force dynamique sur la scène internationale » (Union africaine, 2016).

CONCLUSION

Défis

En 2020, il reste des défis structurels et politiques à relever pour réaliser une intégration régionale inclusive et durable en Afrique et la promesse de la libre circulation (Cumbi, s.d.). Ces défis sont les suivants : (a) la multiplicité des mécanismes et des instruments ; (b) les CER confrontées à des chevauchements entre les États membres ; (c) la mauvaise coordination et harmonisation, notamment en matière de certification ; (d) l'absence de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports concernant la mise en œuvre des cadres normatifs ; (e) le manque de ressources financières et de hiérarchisation des priorités ; (f) la faiblesse des institutions ; (g) un agenda surchargé ; (h) des lois et des politiques nationales non alignées qui entravent la libre circulation ; (i) des niveaux d'industrialisation nationaux médiocres ; (j) le manque de participation et d'implication des citoyens ; et (k) le manque d'adhésion aux traités, décisions et autres instruments juridiques (Union africaine, s.d.). La Commission de l'Union africaine a indiqué dans ses rapports adressés lors des Sommets que le taux d'application des traités et des décisions était de 10 %, n'ayant augmenté que de 1 % au cours des cinq dernières années.

Le plus grand défi en matière de mouvement humain en Afrique n'est pas que les Africains se déplacent, mais qu'il n'existe pas de mécanismes de protection adéquats pour ceux qui se déplacent (CCP-UA, 2013). Cela signifie que les vulnérabilités et la criminalité sont exacerbées au détriment des migrants, les passeurs, les esclavagistes et ceux qui violent les droits de l'homme s'installant dans les zones où la protection n'est pas assurée. Pour les femmes, en particulier, l'absence de mécanismes de protection a de graves conséquences en raison des secteurs vers lesquels elles migrent le plus souvent, notamment les secteurs du divertissement et des soins. L'absence d'accès garanti aux soins de santé sexuelle et reproductive les expose à un risque accru de mortalité maternelle.

Solutions et recommandations

Afin de réduire la multiplicité des normes, trois CER – le COMESA, la CAE et la SADC – ont conclu un accord tripartite et une zone de libre-échange en 2008. L'Union africaine a encouragé les autres CER à suivre cette tendance qui rapproche le continent de la convergence. En 2016, l'Union africaine a décidé de mettre en

œuvre des réformes institutionnelles pour uniformiser ses opérations, accroître son efficacité et améliorer la prestation de services (Union africaine, s.d). Un aspect majeur de ces réformes a été la transformation du sommet semi-annuel en un sommet de coordination entre l'Union africaine et les CER en vue d'une cohérence accrue. Le partenariat et l'harmonisation entre l'UA et les CER sont nécessaires pour ce qui suit : (a) créer des plates-formes pour l'engagement du secteur privé, des jeunes et des femmes ; (b) encourager les PME et une meilleure industrialisation nationale ; et (c) renforcer les compétences et les capacités des jeunes dirigeants africains (ibid.).

Un meilleur alignement entre les CER, l'Union africaine et les États membres aidera l'Afrique à réaliser les aspirations au développement, à la paix et à la sécurité, conditions préalables à une migration libre et légale.

À l'avenir, les États membres doivent se montrer redevables envers leurs citoyens des engagements régionaux et internationaux pris en matière de migration et de libre circulation. Ils doivent garantir un accès large et facile aux règles et procédures de circulation légale. Ils doivent améliorer la coopération transfrontalière et l'assistance juridique, accroître la protection, réduire la criminalité et améliorer l'accès à la justice pour les migrants. Les pays africains doivent mobiliser, inclure et impliquer leurs citoyens dans le programme d'intégration régionale, et les convaincre des possibilités offertes par l'unité et la solidarité du continent, afin d'apaiser les sentiments xénophobes et les craintes injustifiées. L'Afrique dispose de vastes ressources et la migration peut être positive lorsque la libre circulation des services, des citoyens et des échanges est motivée par les possibilités d'échanges économiques, de prospérité et de développement de tous les pays africains.

Le panafricanisme du XXI^e siècle doit transcender les instruments et les institutions dans lesquels il s'est inscrit, et l'esprit et l'élan de l'appel à la solidarité, à l'unité et à l'autonomie de l'Afrique doivent être actualisés et ancrés dans l'action, autant que dans le discours. Cela nous permettrait de faire plus et mieux pour les migrants africains. Quelle que soit la cause de leur déplacement, les Africains en déplacement doivent pouvoir le faire avec dignité et en toute sécurité, et voir leurs droits protégés. C'est la cause à laquelle le panafricanisme d'aujourd'hui nous appelle. L'année 2019 étant l'année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, il est d'autant plus important de veiller à ce que les personnes déplacées de force trouvent un asile digne, sûr et protégé partout où elles cherchent refuge sur le continent. Alors que le monde considère les migrants africains comme un fardeau, les principes d'unité et de solidarité sur tout le continent offrent aux pays africains l'occasion d'appliquer des solutions africaines aux problèmes africains.

BIBLIOGRAPHY

- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
2020 Protocol on Free Movement of Persons endorsed at ministerial meeting. 26 February, Khartoum. Disponible à l'adresse : <https://igad.int/divisions/health-and-social-development/2016-05-24-03-16-37/2373-protocol-on-free-movement-of-persons-endorse-at-ministerial-meeting>.
- Banque africaine de développement (BAD), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
2013 African Economic Conference 2013 Report: Regional Integration in Africa. 28-30 octobre.
- Beyer, G.
1981 The political refugee: 35 years later. *International Migration Review*, 15(1/2):26–34. doi: 10.2307/2545321.
- Centre pour la Participation des citoyens au sein de l'Union africaine (CCP-UA)
2013 Continental Report: Freedom of Movement of People Study. Filed by Elijah Munyuki, 16 août.
s.d. Regional Integration and AU Organs and Institutions: Challenges and Opportunities. n.p.
- Commission de l'Union africaine
2015 Background Note on Agenda 2063. Directorate of Strategic Planning, Directorate of Strategic Policy Planning, Monitoring, Evaluation and Resource Mobilization (SPPMERM), Addis-Abeba.
- Coulibaly, S.
2017 Six steps to start changing how Africa does development. Brookings, 19 juillet. Disponible à l'adresse : www.brookings.edu/blog/future-development/2017/07/19/six-steps-to-start-changing-how-africa-does-development/.
- Communauté économique africaine (CEA-ONU) InterAfrica Group/Justice Africa
2002 The economic dimension to the African Union. Issues Paper for the African Union Symposium. African Development Forum (ADF III). Addis-Abeba.
- Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et CEA-ONU
1990 Appraisal and review of the impact of the Lagos Plan of Action on the development and expansion of intra-African trade. UN. ECA Conference of African Ministers of Trade Meeting, Eleventh session, 15–19 avril, Addis-Abeba. Disponible à l'adresse : <http://hdl.handle.net/10855/14129>
- Cumbi, M.
s.d. SADC Study on the free movement of persons. Commissioned by Centre for Citizens' Participation in the African Union.
- Genge, M., F. Kornegay et S. Rule
2000 Formation of the African Union, African Economic Community and Pan-African Parliament. African Union and Pan-African Parliament Working Paper. African Institute of South Africa, Pretoria.
- George, S.
s.d. Democracy, human rights and state reform in Africa. Policy brief 28 (n.p.).
- Louw, A.H.
2000 The concept of the African Renaissance as a force multiplier to enhance lasting peace and stability in sub-Saharan Africa. Research paper, Executive National Security Programme 02/2000, South African National Defence College.
- Maimela, D.
2013 Pan-Africanism of the 21st century – Challenges and prospects. The Journal of The Helen Suzman Foundation, Issue 71. Disponible à l'adresse : https://hsf.org.za/publications/focus/copy_of_focus-71-state-nation/pan-africanism-of-21st-century-d-maimela.pdf.

- Mandela, N.
1997 Renewal and renaissance: Towards a New World Order. Lecture by the President of the Republic of South Africa in the Sheldonian Theatre, Oxford, 11 juillet.
- Mkandawire, T.
2015 Fifty years of African independence: Personal reflections. In: Reimagining Pan-Africanism: Distinguished Mwalimu Nyerere Lecture Series 2009–2013 (W. Soyinka, S. Amin, B.H. Selassie, M. Githae Mũgo and T. Mkandawire). Mkuki na Nyota Publishers, Dar es Salaam, pp. 199-258.
- Mkwezalamba, M.M.
2006 Presentation on “The Rationalization of the Regional Economic Communities (RECS)”. African Union, Pan-African Parliament, Midrand, 3 mai.
- Muriithi, T.
2007 Institutionalising Pan-Africanism: Transforming African Union values and principles into policy and practice, Institute for Security Studies Paper 143. Disponible à l'adresse : www.files.ethz.ch/isn/98931/PAPER143H.pdf.
- Nigerian Institute of Social and Economic Research (NISER)
2002 Reflection on African's historic and current initiatives for political and economic unity. Ibadan. Disponible à l'adresse : www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ADF/ADF3/niser.pdf.
- Orakçı, S.
2018 United Africa revisited. Humanitarian and Social Research Center (iNSAMER), 30 March. Disponible à l'adresse : https://insamer.com/en/united-africa-revisited_1359.html.
- Organisation de l'Unité africaine (OUA)
1980 Lagos Plan of Action for the Economic Development of Africa, 1980–2000, adopté le 29 avril. Lagos.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
2008 Chapter 3: The African Union (AU) strategy for regional integration. In: Towards an African Common Market for Agricultural Products (S. Koromo, V. Mosoti, H. Mutai, A. Coulibaly and M. lafrate). Rome, pp. 24–68. Disponible à l'adresse : www.fao.org/3/i0247e/i0247e02.pdf.
- Packer, C.A.A. et D. Rukare
2002 The New African Union and its constitutive act. *American Journal of International Law*, 96(2):365–379.
- Selassie, B.H.
2015 From colonial borders to African unity. In: Reimagining Pan-Africanism: Distinguished Mwalimu Nyerere Lecture Series 2009–2013 (W. Soyinka, S. Amin, B.H. Selassie, M. Githae Mũgo and T. Mkandawire). Mkuki na Nyota Publishers, Dar es Salaam, pp. 113–160.
- Union africaine
2005 Report of the consultative meeting on the rationalization of the regional economic communities (RECs) for Central, North and West African regions. Meeting of experts on the rationalization of the RECs. African Union and United Nations Economic Commission for Africa (UNECA). Accra, 27-28 octobre.
2006 Report of the consultative meeting on the rationalization of the regional economic communities (RECs) for Eastern and Southern Africa. Meeting of experts on the rationalization of the RECs. Union africaine et CEA, Lusaka, 9–10 mars.
2016 Agenda 2063: The Africa We Want. Popular Version, May 2016 Edition. Commission de 'Union africaine, Addis-Abeba.
2018 Protocol to the Treaty Establishing the African Economic Community Relating to the Free Movement of Persons, Right of Residence and Right of Establishment, adopted by the Thirtieth Ordinary Session of the Assembly. Addis-Abeba, 29 Janvier.
2019 List of countries which have signed, ratified/acceded to the Protocol to the Treaty Establishing the African Economic Community Relating to Free Movement of Persons, Right of Residence and Right

- of Establishment. 16 juillet. Disponible à l'adresse : <https://au.int/sites/default/files/treaties/36403sl-PROTOCOL%20TO%20THE%20TREATY%20ESTABLISHING%20THE%20AFRICAN%20ECONOMIC%20COMMUNITY%20RELAT....pdf>.
- s.d. Agenda 2063: The Africa We Want, Overview. Disponible à l'adresse : Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/agenda2063/overview> (consulté le 12 juin 2020).
- s.d. Governance of integration in Africa: Challenges and way forward. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/26630-wd-issue_paper_on_governance_of_integration_en.pdf.
- s.d. Overview of institutional reforms. Disponible à l'adresse : <https://au.int/AUReforms/overview>.

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

- 2003 The relationship between the ACHPR and organs of the African Union, including NEPAD. Agenda item 9(f), DOC/OS (XXXIV)342. Thirty-Fourth Ordinary Session. Banjul, 6–20 novembre.

CEA-ONU, InterAfrica Group/Justice Africa

- 2002 The architecture and capacity of the African Union. Issues Paper for the African Union Symposium. African Development Forum (ADF III). Addis-Abeba.
- s.d. The Kampala Document: Africa moves to launch a conference on security, stability, development and co-operation in Africa. Available at <https://oldsite.issafrica.org/uploads/CSSDCA.PDF>.

Fondation Nelson Mandela

- 2008 Passports tell a story. News article, 4 mars. Disponible à l'adresse : www.nelsonmandela.org/news/entry/passports-tell-a-story.

Gutto, S.

- 2002 The African Union and the New Partnership for Africa's Development: Human and Peoples' Rights Challenges. Thirty-First Ordinary Session of the African Commission on Human and Peoples' Rights.

Hansungule, M.

- 2009 African courts and the African Commission on Human and Peoples' Rights. Disponible à l'adresse : <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.490.6079&rep=rep1&type=pdf>.

Institute for Security Studies

- s.d. The Kampala Document: Africa moves to launch a conference on security, stability, development and co-operation in Africa. Disponible à l'adresse : <https://oldsite.issafrica.org/uploads/CSSDCA.PDF>.

Organisation internationale

- 1962 All-African People's Conferences. International Organization, 16(2):429–434. doi: 10.1017/S0020818300011164.

Organisation de l'Unité africaine (OUA)

- 1969 OAU Convention Governing the Specific Aspects of Refugee Problems in Africa, adoptée le 10 septembre (CAB/LEG/24.3).
- 1982 African (Banjul) Charter on Human and Peoples' Rights (Banjul Charter), adoptée le 27 juin (CAB/LEG/67/3 rev. 5, 21 I.L.M. 58).
- 1991 Treaty Establishing the African Economic Community. Abuja, 3 juin.
- 1993 1993 Cairo Declaration on the Occasion of the Thirtieth Anniversary of the Organization of African Unity (AHG/Decl. 1 (XXIX)). Disponible à l'adresse : https://archives.au.int/bitstream/handle/123456789/561/AHG%20Decl%201%20%28XXIX%29%20_E.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
- 2001 General Report of the Conference. OAU-Civil Society Conference, Addis-Abeba, 11–15 juin.

Union africaine

- 2000 Constitutive Act of the African Union, adopted by the Thirty-Sixth Ordinary Session of the Assembly of Heads of State and Government. Lome, Togo, 11 juillet.
- 2007 Decision on the protocol on relations between the African Union and the regional economic communities (RECs) (Doc. EX.CL/348 (IX)).

Sur un marché à Dollo Ado, dans l'État régional Somali, Éthiopie.

© OIM 2018/Muse MOHAMMED



9

MIGRATION ET COMMERCE EN AFRIQUE

CHAPITRE 9

MIGRATION ET COMMERCE EN AFRIQUE

Auteurs : Paul Akiwumi (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) et Chiza Charles Chiumya (Commission de l'Union africaine)

RÉSUMÉ

Le rôle de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et des cadres de politique migratoire associés quant au lien qui existe entre la migration et le commerce intra-africain est examiné, en soulignant les canaux par lesquels la migration intra-africaine stimule le commerce et son potentiel en terme de contribution à la transformation structurelle. Les contraintes et les opportunités en matière de commerce et de migration sont également examinées. La ZLECAf est axée sur la création de richesses et le développement des pays africains et contient également des dispositions spéciales pour la circulation des personnes. Le protocole de la ZLECAf sur le commerce des services reconnaît la présence de personnes physiques qui fournissent des services comme étant l'un de ses moyens pour sa prestation de services, ce qui permettrait aux Africains de se déplacer sur les territoires des autres pays pour fournir des services. Le Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement complète le protocole de la ZLECAf. Ce chapitre plaide en faveur de la promotion de politiques migratoires favorables au commerce et conclut que la migration intra-africaine a le potentiel de contribuer à la prospérité économique du continent grâce à un commerce intra-africain plus important, à une demande accrue de tourisme intrarégional et à des revenus plus importants pour les gouvernements et les régions, ainsi qu'à la réduction des écarts de compétences aux niveaux national et régional.

INTRODUCTION

La migration est essentielle au développement de l'Afrique. Reconnaisant son importance dans le programme d'intégration régionale de l'Afrique, les cadres politiques aux niveaux régional et continental, y compris le cadre de politique migratoire de l'Union africaine, ont été conçus pour renforcer la libre circulation des personnes et de la main-d'œuvre entre leurs États membres.

Le développement économique est au cœur de la migration. Il est bien connu que les pays ont tendance à investir et à commercer davantage avec les pays d'où ils ont reçu des migrants (Ethier, 1995 ; Dolman, 2008 ; Ndiaye et al., 2011 ; Ratha et al., 2011 ; Egger et al., 2012 ; ICMPD et OIM, 2015 ; Foresti

et Hagen-Zanker, 2018 ; CNUCED, 2018). Le commerce est un mécanisme important par lequel les migrations intra-africaines contribuent au développement économique du continent et a été reconnu étant comme un élément important dans le Cadre révisé de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union africaine (2018-2027). Afin de mettre en évidence la contribution des migrations intra-africaines au développement du continent, le présent chapitre examine le rôle de la ZLECAf et des cadres politiques associés qui régissent la migration, ainsi que le lien entre migration et commerce, en mettant en évidence les canaux par lesquels la migration intra-africaine stimule le commerce et son potentiel à contribuer à la transformation structurelle. Il explore également les contraintes et les opportunités en matière de commerce et de migration.

MIGRATION ET COMMERCE

Les chefs d'État et de gouvernement africains, dans une décision historique de mars 2018, ont adopté l'Accord portant création de la ZLECAf, une évolution historique qui crée la plus grande zone de libre-échange au monde. Le commerce intra-africain, défini comme la moyenne des exportations et des importations intra-africaines, a oscillé autour de 15,2 % au cours de la période 2015-2017 (CNUCED, 2019). La simulation des modalités de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique – adoptées pour la réduction des droits de douane sur les marchandises dans le cadre de l'accord portant création de la ZLECAf – montre qu'il y aurait une augmentation de 3 % des exportations qui augmenteraient la valeur du commerce intra-africain entre 15 % (ou 50 milliards de dollars É.-U.) et 25 % (ou 70 milliards de dollars É.-U.) d'ici 2040, par rapport au statu quo. Ces chiffres n'incluent pas le commerce informel – qui, en Afrique, est très élevé. Les entreprises non enregistrées, les commerçants informels, y compris les femmes, traversent souvent les frontières africaines, achetant et vendant des produits sur tout le continent. La nature transfrontalière du commerce informel en fait un élément important du lien entre migration, commerce et développement et mérite une attention particulière pour l'élaboration de réponses politiques appropriées.

La migration contribue au développement socioéconomique dans les pays d'origine et de destination. Comme la migration est étroitement liée au commerce, les canaux économiques et commerciaux par lesquels elle se diffuse sont particulièrement importants.

D'une part, la migration agit comme un substitut au commerce, soit par le transfert de main-d'œuvre à travers les frontières directement sous forme de migration, soit par le commerce de biens à forte intensité de main-d'œuvre. La libéralisation du commerce est donc considérée comme diminuant le besoin de migration car elle stimule le commerce et en favorise une convergence des prix des facteurs qui réduit les incitations à la migration.

D'autre part, la migration est considérée comme ayant un fort effet positif sur le commerce, la migration et le commerce se complétant l'un l'autre et le commerce augmentant en même temps que la mobilité des facteurs. En outre, les effets favorables au commerce sont canalisés par des facteurs qui comprennent la diffusion des préférences des migrants pour les biens des pays d'origine, la suppression des barrières informationnelles entre les pays d'origine et de

destination et l'amélioration de la facilitation de l'exécution des contrats dans les environnements institutionnels faibles (CNUCED, 2018). Si l'effet net dépend de la prédominance ou non de l'effet sur la création des échanges commerciaux par rapport à l'effet de réorientation des échanges avec le reste du monde, en général, lorsque les pays commercent davantage, les améliorations en matière de productivité et de niveau de vie ont tendance à suivre (Frankel et Romer, 1999 ; Redding et Venables, 2004 ; Romalis, 2007).

LA CIRCULATION DES PERSONNES DANS LE CADRE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

L'amélioration des moyens de subsistance des populations africaines est un objectif majeur de l'Union africaine, en particulier depuis le traité portant création de la Communauté économique africaine (traité d'Abuja). La facilitation de la circulation des personnes à des fins économiques est au cœur des aspirations de développement de l'Afrique. La manière d'y parvenir, dans le domaine du commerce international et régional, est d'établir des traités et des régimes juridiques accompagnés de cadres de soutien pour assurer un meilleur traitement (favorable) du peuple africain par rapport à celui des pays tiers. Les accords commerciaux le font généralement par le biais de deux instruments : (a) les accords relatifs au commerce des services ; et (b) les accords portant sur les investissements. Dans les deux cas, les personnes – tant juridiques (morales) que physiques – sont les bénéficiaires du traitement préférentiel accordé en vertu de l'accord.

La ZLECAf accordera un traitement préférentiel aux biens et services provenant des pays africains parties à l'accord. Les entreprises africaines et les commerçants transfrontaliers bénéficieront de nouvelles conditions limitant la discrimination, obligeant chaque État partie à la ZLECAf à accorder, immédiatement et sans condition, le traitement de la nation la plus favorisée qu'il accorde à tout bien, service et prestataire de services originaire d'un État partie à la ZLECAf. L'amélioration qualitative du traitement devrait encourager les pays non-membres à y adhérer. Cette première devrait se traduire par des dividendes plus importants dans les exportations – de biens et de services – grâce à la suppression des barrières tarifaires sur les marchandises et des réglementations discriminatoires sur le commerce des services.

Bien que l'ensemble de l'accord soit destiné à promouvoir le développement des pays africains, il comporte une disposition spéciale sur la circulation des personnes. Il s'agit d'un aspect lié au commerce et aux migrations dans la ZLECAf.

Dispositions relatives à la circulation des personnes dans la zone de libre-échange continentale africaine

Le protocole sur le commerce des services de la ZLECAf tient également compte des personnes physiques prestataires de services. Il peut s'agir aussi bien de personnes morales/juridiques (sociétés) que de personnes physiques prestataires de services.

En termes d'architecture juridique, la ZLECAf établit un traitement préférentiel qui interdit toute discrimination à l'égard des services et de leurs prestataires africains, en particulier dans les secteurs où les parties à la ZLECAf doivent respecter les engagements spécifiques des uns et des autres (pour un accès au marché et un traitement non discriminatoires par rapport aux prestataires de services

étrangers). La liste de classification sectorielle des services adoptée comprend un total de 11 sous-secteurs – sur la base desquels les pays africains s'accorderont mutuellement, au cours de cycles de négociations successifs. Ceci assurera un traitement progressif amélioré des services sur leurs marchés.

Les États membres de l'Union africaine ont convenu d'entamer des négociations en vue d'un accès préférentiel dans cinq secteurs prioritaires initiaux, à savoir les services aux entreprises, les communications, les services financiers, le tourisme et les transports.

Dans la mesure où les pays africains s'engagent à permettre aux prestataires de services africains d'accéder aux marchés dans ces secteurs, la ZLECAf promet de créer des opportunités nouvelles et dynamiques de circulation des services au-delà des frontières africaines (CNUCED, 2015).

En plus des secteurs sélectionnés, la ZLECAf exige de ses membres qu'ils travaillent ensemble pour s'assurer que les réglementations adoptées dans ces secteurs soutiennent les objectifs de l'Accord, qui dans ce cas consisterait à permettre aux Africains de se déplacer dans les autres pays de la région pour fournir des services. Les possibilités créées par ces accords pourraient contribuer à réduire la pauvreté, car la nature même de la circulation des personnes pour fournir des services se prête à un enrichissement direct des prestataires de services eux-mêmes. La proximité entre le prestataire de services et l'utilisateur direct implique plus de contrôle sur les gains de ce commerce. Par ailleurs, ces accords structurés sont importants pour établir un canal spécial de protection des personnes qui se déplacent pour fournir des services dans le cadre d'accords commerciaux. Il s'agit d'un déplacement impulsé par l'établissement de contrats et donc à moindre connotation politique que celui motivé par l'espoir de trouver du travail. Il est également préférable d'offrir des possibilités plus équitables de protection des droits des prestataires de services. (Bon nombre de témoignages soulignant les défis des travailleurs sans papiers ont été rapportés).

La phase II des négociations de la ZLECAf portera sur les investissements, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle. En particulier, le Protocole sur l'investissement devrait s'appuyer sur le Code panafricain d'investissement que les États membres de l'Union africaine ont déjà adopté. Ce protocole s'appuiera sur les possibilités de déplacement dans le contexte du commerce intra-africain – pour les investissements liés au commerce des services. Ceci permettra alors d'élargir le champ des personnes, des investisseurs et de ceux qui sont liés au commerce des biens qui se déplacent sur l'ensemble du continent.

Faciliter la circulation pour le commerce dans le cadre d'autres instruments de l'Union africaine : le cas du Protocole au traité portant création de la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement

En 2013, l'Union africaine a adopté l'Agenda 2063. Il définit les aspirations des peuples africains à atteindre d'ici 2063. Ce programme envisage un continent intégré, politiquement uni sur la base des idéaux du panafricanisme. L'un des objectifs à atteindre d'ici 2023 est la libre circulation des personnes au sein des États membres des Communautés économiques régionales (CER) et, au niveau continental, la dispense de l'obligation de visa pour les voyages intra-africains. Parallèlement à la ZLECAf, le 21 mars 2018, 33 États membres sur 55 de l'Union

africaine ont également signé le Protocole au traité portant création de la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Au moment de la rédaction du présent rapport, seul un État membre avait ratifié l'Accord.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'un tel protocole, notamment : pour renforcer le transfert intra-africain de connaissances et de compétences ; promouvoir une identité panafricaine, l'intégration sociale et le tourisme ; améliorer les projets d'infrastructure transfrontaliers et le développement partagé ; ainsi que pour favoriser une approche globale à la gestion des frontières. Pourtant, l'Indice d'ouverture des visas de 2018 de la Banque africaine de développement montre que 50 % des Africains ont toujours besoin d'un visa pour se rendre dans un peu plus de la moitié des autres pays africains. Ce protocole, s'il est ratifié, pourrait avoir une incidence positive notable sur le commerce.

L'approche de mise en œuvre envisagée pour ce Protocole est que les États membres de l'Union africaine mettent en place le délivrance de visas à l'arrivée, pour ensuite, progressivement, supprimer complètement l'obligation de visa et octroyer les droits de résidence et d'établissement.

L'autre initiative importante est la création d'un passeport africain, projet phare de l'Union africaine. Lors du sommet de l'Union africaine de juillet 2016 à Kigali, l'Assemblée a officiellement lancé le passeport africain biométrique électronique commun qui, une fois distribué dans l'ensemble du continent, facilitera la libre circulation des personnes en Afrique. Les États membres de l'Union africaine ont également lancé le Marché unique du transport aérien africain (SAATM), qui devrait : améliorer la connectivité de l'Afrique ; promouvoir le commerce ; l'investissement et le tourisme ; créer davantage d'emplois et de croissance ; et permettre aux Africains de voyager plus facilement sur le continent et ce, à moindre coût. À ce jour, 23 pays sont membres du SAATM.

Le statut de la libre circulation dans les instruments de libéralisation du commerce au sein des Communautés économiques régionales africaines

En Afrique, il existe une série d'initiatives sous-régionales qui cherchent à créer plus d'espace pour que les Africains puissent échanger et se déplacer au sein de ces groupements. Toutes les CER ont mis en place des accords commerciaux régionaux. Toutefois, l'état d'avancement et la mise en œuvre de ces accords varient d'une CER à l'autre (CNUCED, 2019). En ce qui concerne la libre circulation des personnes, des résultats importants ont été obtenus, notamment dans certaines régions, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'Union du Maghreb arabe (UMA). À titre d'exemple, le passeport de la CAE est opérationnel et permet aux citoyens des États partenaires de circuler librement dans la région de la CAE durant six mois (OIM et ACP, 2013). Les ressortissants de la CEDEAO peuvent circuler sans visa en son sein. Le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique (COMESA) propose un système d'octroi de visas assez souple pour ses résidents. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), quant à elle, permet aux citoyens d'obtenir un visa pour une période maximale de 90 jours par an. Toutefois, l'établissement et la résidence nécessitent des démarches supplémentaires. Dans la région de l'Afrique centrale, les progrès ont été lents, tandis qu'au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les pays appliquent des règles de réciprocité

en matière de visas. Dans l'UMA, comme dans l'IGAD, une certaine forme de réciprocité est appliquée en matière de visas, sauf pour la Tunisie, qui permet aux citoyens des autres États membres d'entrer librement dans son territoire.

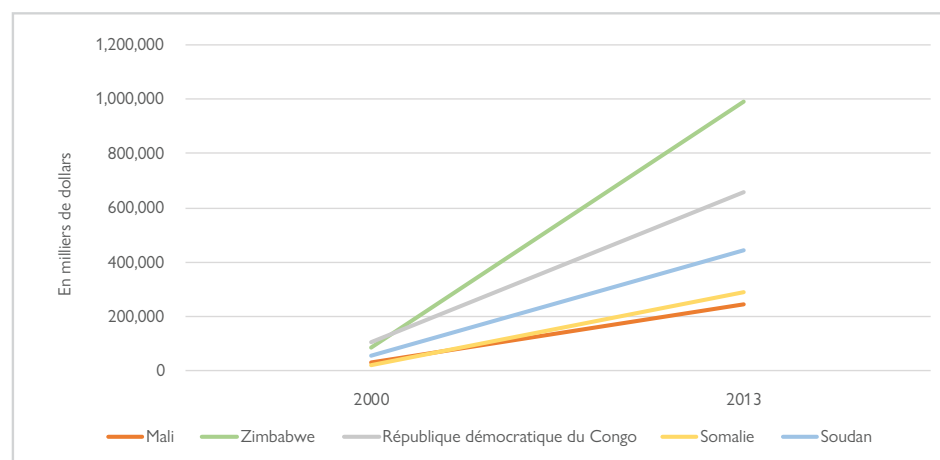
LE LIEN ENTRE MIGRATION ET COMMERCE EN AFRIQUE

Les migrations intra-africaines stimulent les échanges commerciaux principalement par deux canaux : (a) la demande de produits provenant du pays d'origine (commerce de nostalgie) et de services sollicités par les migrants, tel que le tourisme ; et (b) les échanges générés par les commerçants transfrontaliers informels de l'Afrique. Le commerce est également de plus en plus stimulé par les petits commerçants étrangers ayant migrés vers l'Afrique. Toutefois, il est important de noter que si les politiques d'ouverture des frontières au commerce abondent en Afrique, ceci n'est pas le cas de la migration, malgré les études et les preuves empiriques montrant que les migrations ont un impact positif sur le commerce. Il existe donc de bonnes raisons de promouvoir des politiques migratoires favorables au commerce.

Le commerce des denrées alimentaires

La demande de produits des migrants africains, en particulier de denrées alimentaires provenant de leur pays d'origine, stimule les exportations alimentaires de ces derniers. Par exemple, les exportations alimentaires de la République démocratique du Congo, du Mali, du Soudan et du Zimbabwe montrent les liens avec l'émigration de ces pays vers d'autres contrées du continent (voir figure 1). Parallèlement à l'augmentation de la demande de produits alimentaires, la valeur des exportations de denrées alimentaires des exportations dans les pays d'origine a également augmenté. L'émigration des quatre pays ci-dessus a déclenché une nette augmentation des exportations de produits alimentaires vers d'autres pays africains. Dans le cas du Zimbabwe, la valeur des exportations de produits alimentaires vers d'autres pays africains est passée de 100 000 USD en l'an 2000 à 1 million USD en 2013 (CNUCED, 2018).

Figure 1 : Principaux pays importateurs de denrées alimentaires provenant d'Afrique

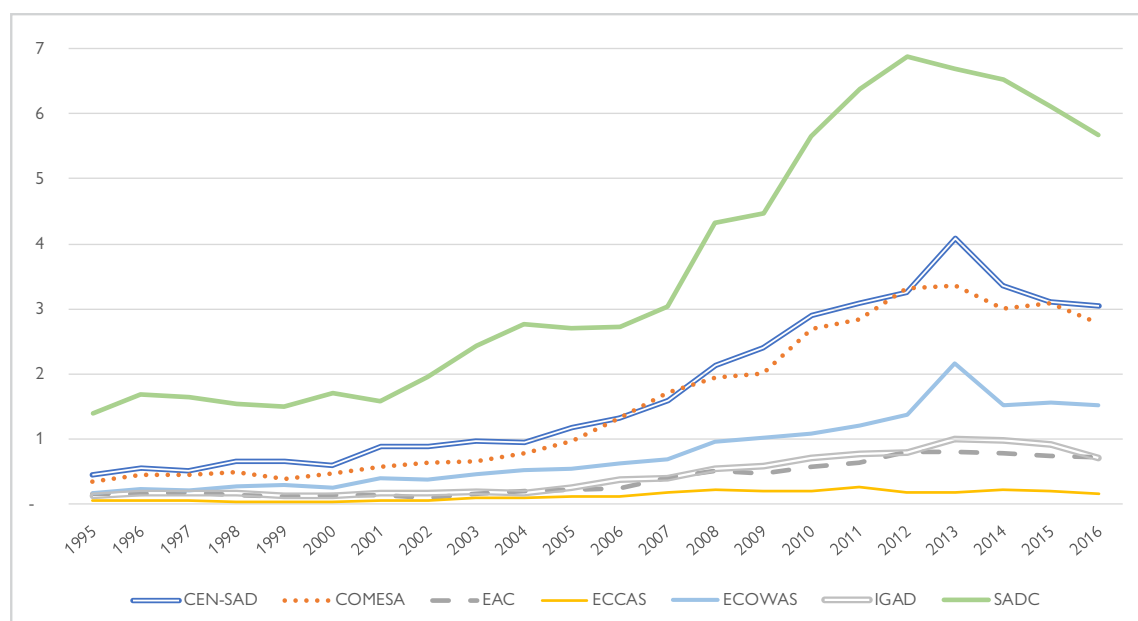


Source: CNUCED, 2018.

Note: Ces principaux pays importateurs ont été établis selon la classification de la Banque mondiale de 2013 et de la base de données de la Banque mondiale sur les migrations bilatérales à l'échelle mondiale.

Une tendance similaire a été constatée à l'échelle régionale. La migration intra-africaine, bien qu'ayant stimulé l'exportation de denrées alimentaires des pays d'origine, a également contribué à l'augmentation de l'importation de denrées alimentaires dans les CER africaines. Concernant le COMESA, la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et la SADC ont toutes deux connu une plus forte augmentation des importations alimentaires, comme le montre la figure 2. Le commerce des denrées alimentaires a également généré des revenus substantiels pour les CER.

Figure 2 : Moyenne sur trois ans des importations alimentaires bilatérales par Communauté économique régionale (en milliards de dollars É.-U.)



Source: Données internes fournies par les auteurs de ce document.

Commerce « nostalgique »

Les migrations intra-africaines stimulent le commerce et le tourisme du patrimoine (nostalgie) (voir ci-dessous), la diaspora servant de vecteurs. La demande des migrants en produits issus de leur pays d'origine est essentielle, car ce commerce génère souvent des revenus importants pour ces pays. En outre, les produits « nostalgiques » nécessitent une forte main-d'œuvre et sont souvent artisanaux. Ainsi, les recettes issues de ce commerce contribuent à la stimulation de l'économie des communautés locales tout en augmentant les revenus des ménages (Newland et Taylor, 2010). Au-delà de la possibilité de créer des liens viables entre les marchés de la diaspora et les producteurs locaux, le commerce de produits nostalgiques joue un rôle fondamental dans le soutien des petits producteurs dans leur pays d'origine, tout en soutenant le développement économique local.

Services

La migration intra-africaine crée une demande importante de services, tels que le tourisme et le transport, qui a tendance à augmenter pendant les vacances et les fêtes, car les migrants de la diaspora rendent visite à leurs parents et amis dans leur pays d'origine. Compte tenu de la hausse de la migration intra-africaine ces dernières années, la part du tourisme intrarégional a également augmenté, passant de 34 % en 2010 à 40 % en 2013 (CNUCED, 2017). Dans le même temps, la migration intra-africaine crée une demande pour d'autres services commerciaux

qui, à leur tour, génèrent de l'emploi. En Afrique du Sud, première destination du continent, le commerce des services représente la plus grande part de l'emploi, soit 20 % de ce dernier (Belaid et Slany, 2018).

Commerce transfrontalier informel

Les opportunités commerciales sont un moteur important de la migration intra-africaine, influençant les modèles, les tendances et les dynamiques de mobilité entre les régions du continent. La demande dans le domaine du commerce est un moteur du commerce transfrontalier informel (ICBT), en particulier chez les femmes. On estime que 85 % des commerçants transfrontaliers dans la région des Grands Lacs sont des femmes (Titeca et Kimanuka, 2012), tandis qu'au Malawi et au Zimbabwe, les femmes représentent respectivement environ 80 % et 74 % des commerçants informels (Ndlela, 2006). De même, en Afrique australe, les migrantes représentent jusqu'à 70 % des commerçants et 30 à 40 % du commerce de la SADC, pour une valeur d'environ 17,6 milliards de dollars par an (Réseaux interinstitutions des Nations unies pour les femmes et l'égalité des sexes, 2011), le Zimbabwe vers l'Afrique du Sud étant un couloir clé (CNUCED, 2018).

Sur l'ensemble du continent, les commerçantes transfrontalières informelles se déplacent de façon circulaire pour une courte durée entre les régions et à leur sein. En Afrique de l'Ouest, les femmes du Nigéria achètent et vendent une variété de marchandises, notamment des vêtements et des produits de beauté qu'elles échangent avec les pays limitrophes, le Bénin et le Ghana (Andall, 2018). En Afrique de l'Est, les commerçantes transfrontalières informelles d'Ouganda et du Kenya font du commerce dans d'autres États de la CAE, notamment au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie, et, à l'échelle interrégionale, au Congo et au Soudan. Les protocoles relatifs à la libre circulation des personnes, à la résidence et à l'établissement de la CEDEAO et de la CAE ont contribué à faciliter la mobilité des migrants sur les marchés du travail de ces régions respectives. Tandis que l'ICBT est dominé par des migrants peu qualifiés, il est important de noter que les commerçants incluent davantage de personnes instruites. Par exemple, dans la CAE, le commerce informel absorbe de plus en plus de jeunes relativement bien éduqués. Certains d'entre eux sont dotés de qualifications professionnelles (Ogalo, 2010), reflétant ainsi un manque d'opportunités économiques dans leurs pays d'origine.

Bien que les enjeux liés à l'ICBT ne soient directement et explicitement reflétés ni dans l'Accord de la ZLECAf ni dans le Protocole de libre circulation des personnes, leur mise en œuvre, elle, est susceptible de jouer indirectement en faveur des commerçants transfrontaliers informels. L'élimination d'un bon nombre de défis et de freins au commerce permettra aux commerçants transfrontaliers informels d'accéder plus facilement à l'emploi formel, générant ainsi d'importants avantages/gains socio-économiques en termes de création de commerce, de collecte d'impôts et de richesse de manière générale.

Le petit commerce (commerce de proximité) et l'entrepreneuriat à l'échelle extracontinentale

La migration extracontinentale vers l'Afrique s'est accrue ces dernières années. Cette migration est étroitement liée aux opportunités économiques des pays du continent. Le commerce et les affaires sur le continent ont créé des opportunités économiques pour les migrants peu qualifiés de Chine, d'Inde, du Liban, du

Pakistan et de pays européens comme le Portugal, entre autres. Les migrants libanais, dont la plupart sont des petits commerçants peu qualifiés, dirigent de petites entreprises au Sénégal, tandis que les migrants indiens font de même dans plusieurs pays d'Afrique occidentale, orientale et australe. Suite au ralentissement économique du milieu de l'année 2008, des ressortissants portugais peu qualifiés ont immigré au Mozambique et ont créé de petites entreprises dont la plupart exploitent des magasins de détail et de gros et de petits restaurants, contribuant ainsi à la croissance du secteur des services dans de nombreux pays africains. Plus récemment, de petits commerçants chinois ont immigré en grand nombre dans des pays africains, créant de petites entreprises sur tout le continent, notamment en Afrique du Sud, en Angola, au Botswana, en Namibie, en Ouganda, au Sénégal et en Zambie (Warmerdam et van Dijk, 2016).

Les cadres politiques n'ont fait qu'amplifier la migration vers le continent. La politique de réforme et d'ouverture de la Chine de 1978, qui a libéralisé l'émigration, et la politique de sortie de 1999, qui a encouragé les investissements étrangers, ont stimulé la migration chinoise, en particulier celle des commerçants, vers l'Afrique (Postel, 2017). Dans le même temps, l'afflux récent de migrants chinois vers l'Afrique du Sud depuis les années 2000 est en partie dû à la souplesse des modalités d'entrée sur le territoire (Park, 2009), qui a fait de ce pays une destination phare pour les migrants chinois, y compris les commerçants ayant des compétences limitées et/ou des qualifications ou des capitaux insuffisants pour se rendre en Amérique du Nord, en Europe ou en Australie (Huynh et al., 2010).

CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS DE LA MIGRATION INTRA-AFICAINE

Contraintes

« Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine » est la deuxième aspiration exprimée par le peuple africain dans l'Agenda 2063. Deux des objectifs de cette aspiration décrivent une Afrique unie grâce au commerce, aux échanges de biens et de services, à la libre circulation des personnes et des capitaux et à la mise en place d'infrastructures de classe mondiale sur le continent afin d'améliorer la connectivité par chemin de fer, route, mer et air ; et en développant des pools énergétiques régionaux et continentaux, ainsi que les technologies de l'information et de la communication.

Bien que l'ouverture sur les visas soit considérée comme une composante de la solution pour concrétiser cette aspiration, le Rapport sur l'indice d'ouverture sur les visas en Afrique de 2019 (BAD, 2019) montre qu'en moyenne, les pays africains sont plus fermés les uns aux autres en matière d'octroi de visas, notant que les Africains ont besoin d'un visa pour se rendre dans 50 % des pays africains. Les États membres de l'Union africaine devraient adopter un système d'attribution de visa plus progressiste, et mettre en place un dispositif pour l'obtention d'un visa à l'arrivée et l'octroi de visas électroniques. Cela permettra aux initiatives d'intégration régionale telles que la ZLECAf et le SAATM, prévues par l'Agenda 2063, de contribuer à la réalisation des aspirations des peuples africains.

De telles contraintes dans la migration intra-africaine entravent son potentiel à contribuer à un plus grand commerce intra-africain et à en tirer profit. L'absence

de protocoles sur la libre circulation des personnes dans certaines CER (à savoir, la CEN-SAD et l'IGAD) et/ou leur mise en œuvre/ratification par certains pays entrave la mobilité des personnes entre les pays et les régions et les empêche de tirer parti des opportunités économiques, y compris dans le domaine du commerce. Dans le cas de la SADC, seuls 7 États membres sur les 15 ont ratifié le Protocole. Celui-ci ne peut être appliqué que s'il est ratifié par au moins 10 États membres. En outre, l'absence de permis de travail et de visas ciblant les migrants peu qualifiés, y compris les commerçants transfrontaliers informels, entrave leur mobilité sur les marchés du travail régionaux et les pousse souvent à se mettre en situation irrégulière. En outre, bien que les transferts de fonds constituent un apport important et stable de capitaux, leurs frais de transfert vers l'Afrique demeurent très élevés. L'Afrique, avec une moyenne de 8,9 % pour 200 USD envoyés, détient le coût des transferts de fonds le plus élevé au monde. La moyenne mondiale, quant à elle, s'élève à 7,3 % (CNUCED, 2018).

Pour les commerçantes transfrontalière informelles, une facilitation défaillante des échanges - qui augmente leurs coûts de transaction - incite également les commerçants à contourner les formalités douanières et commerciales longues et inefficaces, ainsi que les exigences techniques complexes. À cela s'ajoutent les obstacles liés au genre qui créent des désavantages concurrentiels importants pour les migrantes peu qualifiées. Ceci a un impact négatif sur leurs résultats sur les marchés régionaux africains. On peut également citer les responsabilités familiales et de soins dans les pays d'origine difficiles à concilier avec les possibilités d'emploi dans les pays de destination ; les dispositions logistiques et de soins nécessaires pour les enfants ; la gestion financière du ménage ; comme défis supplémentaires auxquels les migrantes font face (Andall, 2018).

Malgré ses avantages pour les pays et les migrants, la migration extracontinentale peu qualifiée vers l'Afrique est souvent considérée comme une menace au développement des entreprises locales. Les petits commerçants chinois, notamment, sont responsables de l'étouffement des entreprises locales par la saturation des marchés de biens de consommation de faible qualité et par la pratique de prix inférieurs à ceux des entreprises locales (Warmerdam et van Dijk, 2016).

Il est essentiel de mettre l'accent sur le renforcement des compétences dans les différents secteurs commerciaux dans lesquels les pays africains ont un avantage comparatif. Ceci permettra de créer des opportunités de commerce intra-africain pour tous les pays. L'accès et l'utilisation de l'Accord de la ZLECAf doivent être véritablement démocratisés. Par conséquent, lorsque les pays préparent leurs engagements sectoriels dans le secteur des services, ils devraient penser au prestataire unique de services africain, ainsi qu'à un collectif approprié de prestataires de services hautement et semi-qualifiés.

Toutefois, il est nécessaire d'accélérer la finalisation et l'adoption d'un cadre africain de qualifications pour permettre la circulation de migrants hautement qualifiés sur le marché africain, et ainsi remédier aux discordances et à la pénurie de compétences sur le continent.

Opportunities

Correctement exploitée, la migration intra-africaine peut contribuer à l'accroissement du commerce intra-africain et au développement économique

du continent. Sachant que les migrants ont tendance à toucher des revenus plus élevés dans les pays de destination, les pays d'origine sont susceptibles de bénéficier davantage de l'augmentation des exportations et des recettes issues du commerce. En outre, étant donné l'importance du flux migratoire dans les régions africaines, la migration intra-africaine est susceptible de générer une plus grande demande de tourisme intrarégional et engranger des recettes pour les gouvernements et les régions. En outre, elle représente un moyen pour combler d'éventuelles lacunes en matière de compétences à l'échelle nationale et régionale.

Tel que mentionné sous le chapitre précédent « La zone de libre-échange continentale africaine sur la circulation des personnes » du présent document, l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine offre une opportunité considérable pour l'exploitation, non seulement, des avantages du libre-échange, mais aussi de la migration en général. Dans le même ordre d'idées, le Protocole de l'Union africaine au traité portant création de la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement complétera la ZLECAf et offrira des possibilités de migration intra-africaine et les avantages en découlant. En effet, elle complétera les efforts de libre circulation déjà obtenus dans certaines régions comme en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est par le biais de la CEDEAO et de la CAE respectivement.

Le commerce a une influence positive sur la productivité du travail et l'emploi dans les secteurs à forte productivité des pays africains. Des recherches originales entreprises par la CNUCED (2018) montrent que la migration renforce la transformation structurelle tant dans les pays de destination que dans les pays d'origine. Les résultats d'un modèle dynamique de données de panel, basé sur un échantillon de 50 pays africains, suggèrent qu'une augmentation de 1 % du stock d'immigrants (émigrants) est associée à une augmentation de 0,43 % (0,30 %) de la valeur ajoutée manufacturière dans les pays de destination (d'origine). Le commerce des services ayant une forte capacité d'absorption d'emploi dans les pays à fort taux de migration, une migration bien gérée qui permet une mobilité régulière et ordonnée vers les marchés régionaux peut entraîner d'autres avantages pour les pays, notamment par une augmentation de la productivité du travail et une croissance dans le secteur des services. En outre, dans certains pays d'Afrique, le passage des travailleurs migrants d'un secteur à faible productivité, comme l'agriculture, à d'autres activités à faible productivité dans l'économie informelle, y compris dans le commerce (ayant probablement un rendement plus élevé de la main-d'œuvre (Hashim et Thorsen, 2011)), souligne les avantages de la migration.

Le commerce intra-africain peut également permettre de relever d'autres défis en matière de développement. L'augmentation du commerce intra-africain de produits alimentaires pourrait atténuer les pénuries alimentaires et contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays et les régions du continent, notamment par un accès accru à des produits alimentaires diversifiés.

De même, étant donné que les touristes de la diaspora et, dans une moindre mesure, les touristes internationaux se procurent souvent des produits et des services auprès d'entreprises des communautés locales, les revenus sont plus susceptibles de se retrouver directement entre les mains des entreprises locales, provoquant ainsi un impact positif sur le développement (Newland et Taylor, 2010).

Les petits commerçants qui se lancent dans de petites entreprises sur le continent, créent de l'emploi pour eux-mêmes ainsi que pour la population locale, tout en générant une demande de biens et de services, et en contribuant à la stimulation du secteur privé dans les pays de destination en Afrique.

La coopération en matière de réglementation est au cœur de la facilitation de la circulation. Il est important de comprendre les fondements réglementaires des différents pays et les défis auxquels ils sont confrontés, qui déterminent non seulement la manière dont ils légifèrent (car les traités eux-mêmes sont ouverts et de grande portée), mais aussi l'application de cette législation aux étrangers au niveau des frontières. L'instauration d'un climat de confiance est fondamentale pour que les Africains puissent circuler sur le continent.

CONCLUSION

L'intégration régionale de l'Afrique, étayée par le lancement du SAATM en janvier 2018 et l'adoption de l'Accord de la ZLECAf par la plupart des pays en mars 2018, est sur la bonne voie. Compte tenu de cette évolution, le continent est prêt à récolter de nouveaux gains économiques, notamment grâce aux migrations et au commerce. Les pays africains doivent mieux exploiter le potentiel de la migration intra-africaine pour contribuer au développement socioéconomique du continent, notamment par le biais du commerce intra-africain. Une migration bien gérée améliore, non seulement, les perspectives de croissance économique de l'Afrique, mais pourrait également considérablement accroître le PIB par habitant du continent d'ici 2030 et ainsi contribuer à la réalisation de l'Agenda 2063 et à la prospérité du continent.

BIBLIOGRAPHIE

- Andall, J.
2018 Intra-African female labour migration: Common issues: work and rights. Background Paper no.1. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) Economic Development in Africa Report 2018, mai.
- Banque africaine de développement (BAD)
2019 Africa Visa Openness Report 2019. Abidjan.
- Belaid, F. et A. Slany
2018 Exploring the relationship between migration and structural transformation in Africa: An empirical analysis. Background Paper no.2. CNUCED Economic Development in Africa Report 2018, mai.
- Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2015 A Survey on Migration Policies in West Africa. Vienne et Sénégal.
Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/survey-migration-policies-west-africa>.
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
2015 Economic Development in Africa Report 2015: Unlocking the Potential of Africa's Services Trade for Growth and Development. United Nations, New York and Geneva.
2017 Economic Development in Africa Report 2017: Tourism for Transformative and Inclusive Growth. United Nations, New York and Geneva.
2018 Economic Development in Africa Report 2018: Migration for Structural Transformation. United Nations, New York and Geneva.
2019 Economic Development in Africa Report 2019: Made in Africa: Rules of Origin for Enhanced Intra-African Trade. United Nations, Geneva.
- Dolman, B.
2008 Migration, trade and investment. Staff Working Paper. Commission pour la productivité, gouvernement de l'Australie, Canberra.
- Egger, P., M. von Ehrlich et D. Nelson
2012 Migration and trade. The World Economy, 35(2):216-241.
- Ethier, W.J.
1995 Theories about trade liberalization and migration: Substitutes or complements? Discussion paper. Institut Tinbergen.
- Foresti, M. et J. Hagen-Zanker
2018 Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development. Overseas Development Institute, Londres.
- Frankel, J.A. et D. Romer
1999 Does trade cause growth? American Economic Review, 89(3):379-399.
- Hashim, I. et D.D. Thorsen
2011 Child Migration in Africa. Zed Books Ltd. Londres et New York.
- Huynh, T., Y.J. Park et A. Ying Chen
2010 Faces of China: New Chinese migrants in South Africa, 1980s to present. African and Asian Studies, 9(3):286-306.

- OIM et African, Caribbean and Pacific Group of States (ACP) Observatory on Migration
 2013 The biggest fish in the sea? Dynamic Kenyan labour migration in the East African Community. Research report, ACPOBS/2013/PUB02. Bruxelles. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/biggest-fish-sea-dynamic-kenyan-labour-migration-east-african-community>.
- Ndiaye, N., S. Melde et R. Ndiaye-Coïc
 2011 The migration for development in Africa experience and beyond. In: *Diaspora for Development in Africa* (S. Plaza and D. Ratha, eds.). Banque mondiale, Washington, D.C., pp. 231-259.
- Ndlela, D.B.
 2006 Informal cross-border trade: The case of Zimbabwe. Occasional Paper no. 52. Institute for Global Dialogue.
- Newland, K. et C. Taylor
 2010 Heritage Tourism and Nostalgia Trade: A Diaspora Niche in the Development Landscape. Migration Policy Institute, Washington, D.C.
- Ogalo, V.
 2010 Informal cross-border trade in EAC: Implications for regional integration and development. Research paper. Consumer Unity and Trust Society, Geneva Resource Centre.
- Park, Y.J.
 2009 Chinese migration in Africa. Occasional Paper no. 24. South African Institute of International Affairs, Braamfontein.
- Postel, H.
 2017 Moving beyond "China in Africa": Insights from Zambian immigration data. *Journal of Current Chinese Affairs*, 46(2):155-174.
- Ratha, D., S. Mohapatra, Ç. Özden, S. Plaza, W. Shaw et A. Shimeles
 2011 Leveraging Migration for Africa: Remittances, Skills, and Investments. World Bank, Washington, D.C.
- Redding, S. et A.J. Venables
 2004 Economic geography and international inequality. *Journal of International Economics*, 62(1):53-82.
- Romalis, J.
 2007 Market access, openness and growth. Working Paper No. 13048. National Bureau of Economic Research, Cambridge, Massachusetts.
- Titeca, K. et C. Kimanuka
 2012 Walking in the Dark: Informal Cross-border Trade in the Great Lakes Region. International Alert, London.
- United Nations Inter-Agency Network on Women and Gender Equality
 2011 Gender Equality and Trade Policy. Resource Paper, 2011. Available at www.un.org/womenwatch/feature/trade/gender_equality_and_trade_policy.pdf.
- Warmerdam, W. et M.P. van Dijk
 2016 Chinese traders in Kampala: Status, challenges, and impact on Ugandan Society. *African Studies Quarterly*, 16(3-4):129-148.

Bénéficiaires du soutien aux moyens de subsistance de l'OIM à Dollo Ado, État régional Somali, Éthiopie.

© OIM 2018/Muse MOHAMMED



10

LES TRANSFERTS
DE FONDS VERS ET
DEPUIS L'AFRIQUE

CHAPITRE 10

LES TRANSFERTS DE FONDS VERS ET DEPUIS L'AFRIQUE

Auteurs : Claudia Natali (OIM) et
Leon Isaacs (Developing Markets Associates (DMA))

RÉSUMÉ

Ce chapitre fournit un aperçu des transferts financiers des migrants - y compris les transferts de fonds et les investissements de la diaspora en provenance et à destination de l'Afrique - de leur impact sur la décision de migrer et sur les communautés vivant dans les pays d'origine. Il présente également une analyse de la manière dont ces communautés contribuent au développement. Cet aperçu montre que sur les 528 milliards de dollars É.-U. de flux mondiaux estimés à destination des pays en développement en 2018, environ 81 milliards de dollars É.-U. concernaient l'Afrique. Environ les transferts de fonds reçus de l'extérieur sont dix fois plus élevés que ceux provenant de l'intérieur du continent. L'Afrique reste le continent dont les frais de transferts sont les plus élevés quelle qu'en soit la provenance. Au quatrième trimestre de 2018, le coût moyen des transferts de fonds vers l'Afrique était de 9 %, contre 7 % en moyenne au niveau mondial. Toutefois, cette moyenne africaine a baissé puisqu'elle s'élevait à 14 % de 2008. Ce chapitre examine notamment les défis associés aux transferts financiers des migrants pour le développement de l'Afrique et formule des recommandations sur la manière d'exploiter le potentiel des transferts de fonds. Pour ce faire, il est nécessaire de : (a) créer un cadre réglementaire favorable aux transferts de fonds transfrontaliers; (b) améliorer l'infrastructure des paiements nationaux grâce aux nouvelles technologies ; (c) procéder à la collecte de données ; (d) accroître la transparence ; (e) assurer l'accès des migrants en situation irrégulière aux services de transfert de fonds ; (f) utiliser les transferts de fonds comme outil d'inclusion financière ; et (g) faciliter le passage des transactions informelles aux transactions formelles.

INTRODUCTION

Les migrants se déplacent pour diverses raisons, notamment économiques, sociales, politiques et environnementales. Ce déplacement est principalement dû à des facteurs économiques. Les transferts de fonds, c'est-à-dire, l'argent envoyé par les migrants à leur pays d'origine, en sont la preuve la plus évidente.

Les transferts de fonds contribuent de manière significative au développement de nombreux pays d'Afrique. En effet, il s'agit de l'un des signes le plus clair et le mieux mesurable de la valeur que la migration apporte au pays d'origine. Il existe une variété de type de transferts de fonds, notamment à caractère social¹ et

¹ On entend par « transferts sociaux » les contributions sociales fournies aux personnes dans le pays d'origine. Il s'agit des idées, des comportements, des identités, des compétences et des connaissances, ainsi que des transferts de technologie.

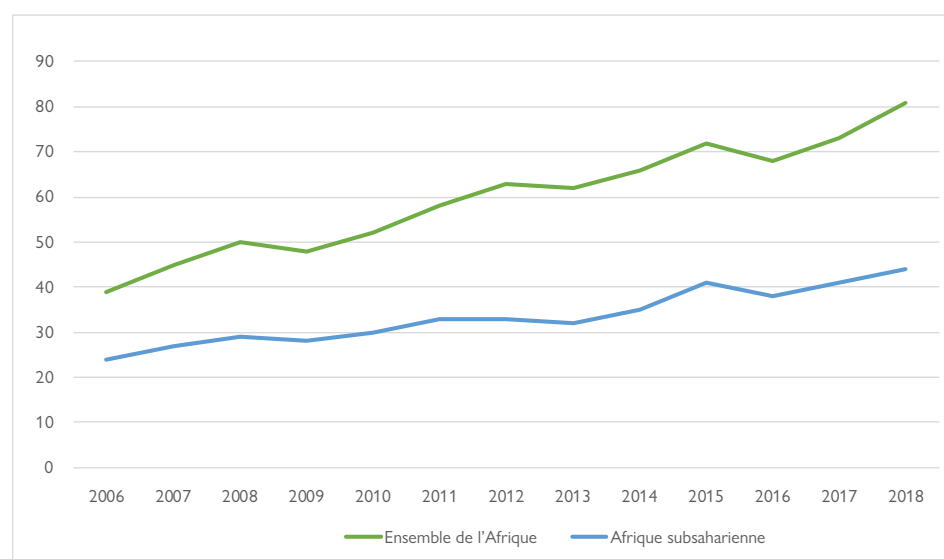
politique, qui contribuent tous au développement. Il ne fait aucun doute que les transferts de fonds jouent un rôle prépondérant dans la réduction de la pauvreté (Adams et Page, 2005). Ces fonds sont utilisés pour les dépenses quotidiennes et offrent des avantages à long terme aux bénéficiaires et les communautés. Ces fonds sont utilisés pour financer la santé, l'éducation (Amega, 2018), assurer l'épargne et l'inclusion financière (ainsi que l'alphabétisation et l'autonomisation). Ils s'avèrent essentiels pour aider à la création d'entreprises et à l'investissement. Bien qu'il existe bon nombre de freins aux transferts de fonds, d'importantes recherches sont menées pour mieux saisir les incidences positives au-delà de celles constatées jusqu'à présent. Ce chapitre présente un aperçu des transferts financiers des migrants, y compris les transferts de fonds et les investissements de la diaspora vers et depuis l'Afrique, et analyse comment ceux-ci peuvent contribuer au développement. Il formule également des recommandations et des pistes pour exploiter leur potentiel.

APERÇU DES FLUX DES TRANSFERTS DE FONDS AFRICAINS

Les transferts de fonds sont définis comme des « paiements transfrontaliers de personne à personne d'une valeur relativement faible. Dans la pratique, les transferts sont généralement des paiements récurrents effectués par les travailleurs migrants » (Banque des règlements internationaux et Banque mondiale, 2007). Les transferts de fonds destinés à des projets d'investissement à grande échelle sont généralement connus sous le nom d'investissements de la diaspora. Ce chapitre étaye ces deux catégories de transferts financiers générés par les migrants.

Puisque que les envois de fonds ont été souvent considérés comme un phénomène, l'obtention de données précises les concernant a été problématique. Les données officielles existantes indiquent que le volume de ces transferts a considérablement augmenté depuis le début de la première mesure en 2005. Les flux vers les pays en développement, tous marchés confondus, ont été estimés à 528 milliards de dollars en 2018 (Banque mondiale, 2018b), dont environ 81 milliards de dollars sont envoyés en Afrique (voir figure 1).

Figure 1 : Transferts de fonds africains, 2006-2018

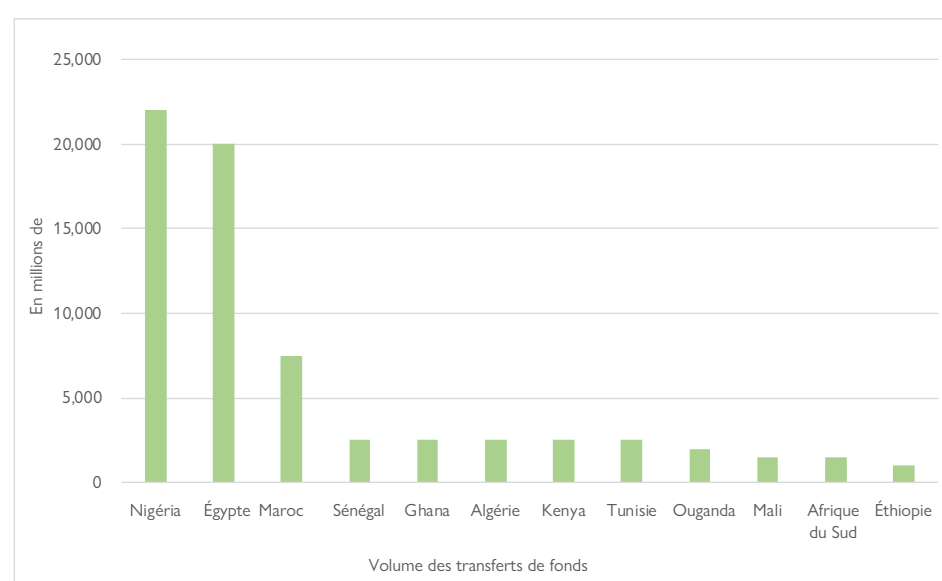


Source : Banque mondiale, 2018b.

L'Afrique est avant tout un récipiendaire de transferts de fonds. Malgré le fait que le volume des envois de fonds des pays africains (en grande partie vers d'autres pays africains) soit en augmentation, les données montrent qu'elle reçoit environ 8 fois plus qu'elle n'envoie. En 2018, les flux entrants vers l'Afrique s'élevaient à 81 milliards de dollars et les flux sortants à 10,33 milliards de dollars (Banque mondiale, 2018b).

Les principaux pays bénéficiaires de transferts de fonds en Afrique sont le Nigéria et l'Égypte (représentant à eux deux plus de 50 %). Parmi les autres bénéficiaires importants figurent l'Algérie, le Ghana, le Maroc et le Sénégal (voir figure 2). Il convient d'être prudent en raison de la difficulté à collecter, quantifier et analyser les données, ainsi que de l'importance du montant de transactions informelles^{2,3}.

Figure 2 : Les 12 premiers pays bénéficiaires des transferts de fonds africains, 2017



Source : Banque mondiale, 2017b.

La majorité des fonds qui sont envoyés en Afrique proviennent de migrants d'Europe (en particulier de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et du Royaume-Uni) et d'Amérique du Nord. La région du Conseil de coopération du Golfe est également responsable d'une part importante des fonds transférés en Afrique du Nord. Malgré la création de moyens formels de transferts de fonds, les transferts informels (tels que les opérateurs Hawala, les porteurs, etc.) sont une caractéristique bien connue des transferts d'argent à la fois à destination et au sein de l'Afrique. Certaines entités ont estimé que les transferts informels représentaient plus de 50 % du chiffre officiel. Le transfert informel de fonds de part et d'autre des frontières physiques, qui sont souvent poreuses, est très répandu en Afrique.

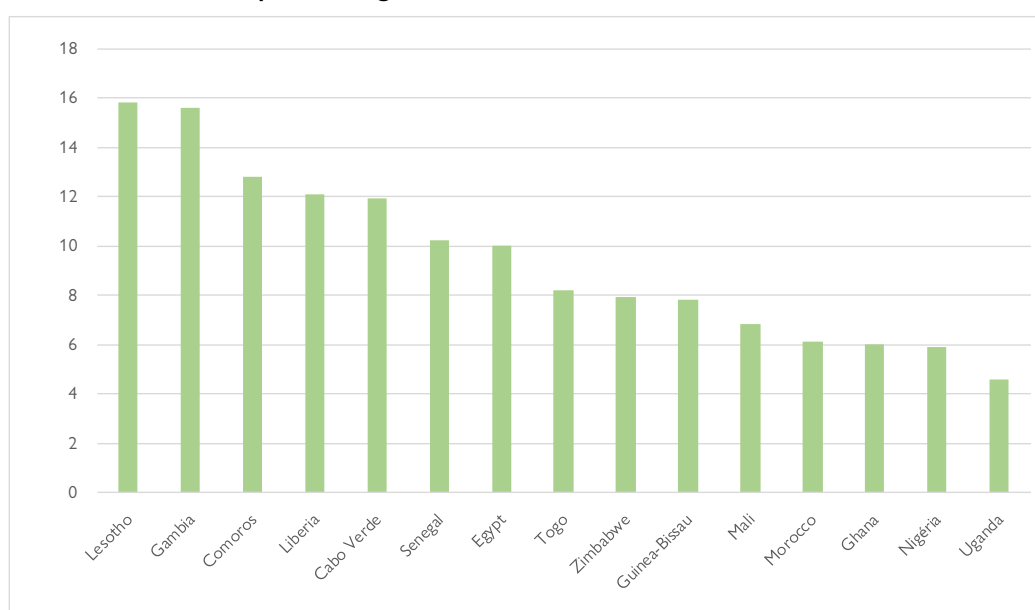
² Les termes « transactions informelles » et « transferts informels » utilisés dans ce chapitre font référence aux flux de transferts de fonds qui ont lieu en dehors des systèmes juridiques officiels ou étatiques et ne sont donc pas inclus dans les données officielles. Les transactions informelles ne sont pas non plus soumises à l'impôt et peuvent constituer un moyen efficace pour les personnes de transférer de l'argent (surtout lorsque les alternatives sont limitées). Toutefois, elles peuvent être coûteuses et ne fournissent aucune protection aux usagers en cas de problème. Le système Kafala est une forme typique de transfert de fonds informel.

³ Par exemple, dans l'étude de l'Union africaine et de la GIZ intitulée « African Union Legacy Project on Diaspora Investment, Innovative Finance and Social Enterprise in Africa » (Faal, 2019), on estime que le total des transferts de fonds formels, informels et en nature vers l'Afrique en 2018 s'élevait à 200 milliards de dollars.

Les transferts de fonds représentent environ 65 % du revenu d'une famille. En moyenne, l'expéditeur transfère environ 15 % de ses revenus, ce qui implique que la majeure partie de ses fonds restent dans le pays d'accueil (Ponsot et al., 2017).

Sachant que ces fonds ont une plus grande importance pour la famille en bénéficiant, il en va de même pour le pays, à un niveau global (voir figure 3). La Banque mondiale (2016) a indiqué que les transferts de fonds individuels représentaient 4,8 % du PIB en Afrique en 2016. Il faut rappeler qu'il s'agit de flux de fonds privés, mais leur utilisation pour la consommation et les investissements locaux peut souvent avoir des effets stimulants sur l'économie communautaire et nationale.

Figure 3 : Les 15 premiers pays africains bénéficiaires d'envois de fonds sous forme de pourcentage du PIB, 2017

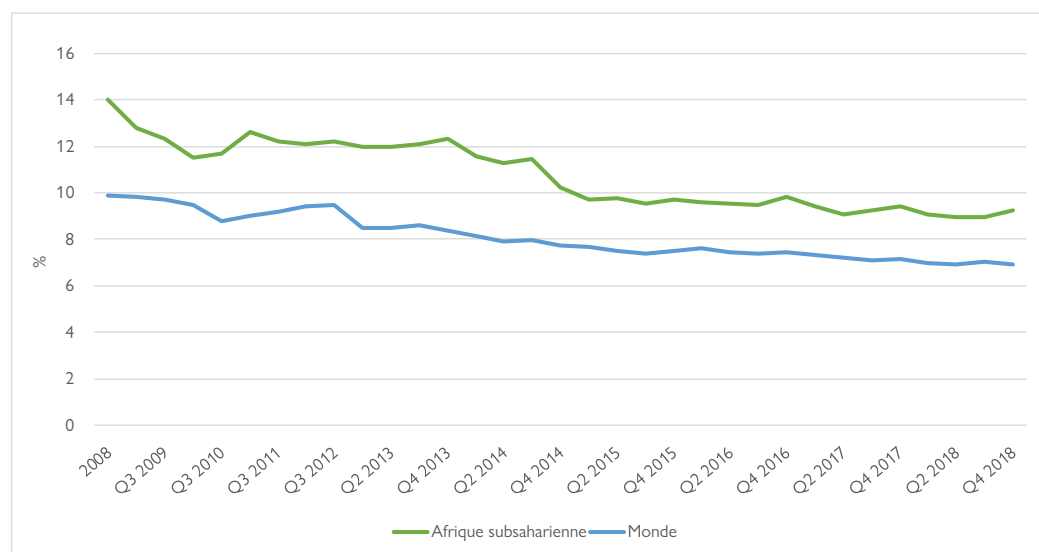


Source : Banque mondiale, 2017c.

Coûts et défis des transferts de fonds africains

Toutes les preuves disponibles montrent que l'Afrique est le continent le plus cher en matière de transferts de fonds, que ce soit à destination ou au sein du continent. Au quatrième trimestre 2018, en moyenne, il coûtait, en moyenne, 9 % pour envoyer de l'argent en Afrique, tandis que la moyenne mondiale était 7 %. (Banque mondiale, 2018a). Par ailleurs, le pays appliquant les coûts les plus élevés pour envoyer des fonds (l'Afrique du Sud avec 15,76 %) et les couloirs les plus coûteux se trouvent en Afrique. Bien que ce coût ait diminué (il s'élevait à 14 % en 2008, voir figure 4), il reste un défi majeur à relever afin d'atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) 10.c, et de se conformer aux résultats du Programme d'action d'Addis-Abeba 2015, qui a fixé un objectif de 3 % de coût en moyenne d'ici 2030 et un seuil de 5 % pour les couloirs.

Figure 4 : Coût moyen pour l'envoi de 200 dollars É.-U. en Afrique subsaharienne



Source : Banque mondiale, s.d.

Les principales causes des coûts élevés des transferts de fonds en Afrique sont les suivantes : (a) les marchés des changes ou liquides « fragiles » ; (b) la concurrence limitée ; (c) les marchés dominés par les banques ; (d) la perception du risque élevé des transferts de fonds ; (e) les marchés dominés par les liquidités ; (f) les faibles volumes d'entrée ; et (g) le besoin de faire des bénéfices.

Les prix des transferts de fonds se composent de deux éléments : les frais et les coûts de change (ou marges de change). Ceux-ci sont comparativement élevés pour les transferts vers et au sein de l'Afrique. Les marges de change sont plus élevées que dans d'autres régions du monde en raison de la liquidité ou de la « fragilité » des marchés des changes dans de nombreux pays du continent. De nombreuses banques ne voient pas d'un bon œil les transferts de fonds en raison de la perception du risque qui lui est associé (souvent non fondé) (tels que le blanchiment d'argent et la fraude potentiels) et de la faiblesse des volumes entrants et des marges bénéficiaires.

La majorité des transferts de fonds formels sont effectués en espèces. L'expéditeur paie le service en espèces, normalement par l'intermédiaire d'un agent, en faisant appel à un prestataire de services de transfert de fonds (normalement un opérateur de transfert de fonds), et le destinataire recueille normalement l'argent en espèces dans une agence bancaire. Ce « modèle traditionnel » représente environ 90 % de toutes les opérations de transfert de fonds (Financial Sector Deepening Africa, 2017). Il est encourageant de constater que l'Afrique arrive en tête du classement mondiale en ce qui concerne l'introduction des transferts de fonds par téléphone portable, et que leurs coûts intrinsèquement plus bas et leur possibilité d'accès dans des régions éloignées entraînent une traction rapide sur un certain nombre de marchés en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Le service Mpesa au Kenya a transformé la façon dont les gens gèrent leur argent au niveau national grâce aux paiements numériques et affiche désormais une nette croissance des transferts transfrontaliers effectués d'un téléphone à l'autre, apportant ainsi plus de commodité et de vitesse. Il permet également d'élargir la communauté d'utilisateurs en proposant des tarifs réduits. Un système similaire de transferts de fonds par

téléphone mobile a également été déployé en Afrique de l'Ouest notamment entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso par l'intermédiaire d'opérateurs tels que MTN et Airtel.

Sur la même lancée, la collaboration entre l'OIM et le Universal Postal System a permis aux habitants des zones rurales d'avoir un accès plus facile aux transferts de fonds à un coût réduit. L'inclusion financière étant particulièrement insuffisante en Afrique, les transferts de fonds ne peuvent généralement pas être virés sur un compte bancaire.

Il existe également un intérêt considérable à essayer d'utiliser les transferts de fonds pour des projets d'investissement à plus grande échelle en utilisant des instruments de placements structurés. Cette pratique, fréquemment appelée « investissement de la diaspora », est en réalité le mélange de deux phénomènes, à savoir la réorientation des transferts de fonds et l'accès à l'épargne de la diaspora. Force est de constater que la diaspora envoie fréquemment des fonds et qu'elle peut également avoir des économies dans son pays d'accueil (la Banque mondiale estime que l'épargne de la diaspora africaine s'élève à 50 milliards de dollars É.-U.) (Ratha et al., 2015). Si cette épargne était investie dans le pays d'origine de la diaspora, elle pourrait avoir un impact bénéfique considérable sur son économie.

STRATÉGIE DE L'UNION AFRICAINE EN MATIÈRE DE TRANSFERTS DE FONDS

La communauté internationale, par le biais de la cible 10.7c des ODD, s'est engagée à réduire les coûts de transaction des transferts de fonds des migrants à moins de 3 % et à éliminer les couloirs dont les coûts seraient supérieurs à 5 % et ce, d'ici 2030. Bien que les recettes des transferts de fonds dépassent l'Aide publique au développement (APD) (Banque mondiale, 2017a) et soient plus stables que les flux de capitaux privés, les coûts de transaction en Afrique restent élevés. L'Union africaine, consciente du rôle que jouent les transferts de fonds, a adopté des stratégies visant à garantir un plus grand impact de ces derniers. Le cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) a pour objectif de : (a) encourager la concurrence sur le marché des transferts de fonds ; (b) adopter des politiques macroéconomiques saines, favorables à l'investissement et à la croissance ; (c) créer des stratégies d'incitation et des possibilités d'investissement pour les expéditeurs de fonds dans les activités commerciales, entrepreneuriales et autres activités productives ; (d) améliorer la qualité des rapports de données sur les transferts de fonds et les statistiques migratoires ; et (e) faciliter l'accès aux services financiers et impulser l'utilisation et la sécurité des technologies telles que l'envoi d'argent via le téléphone mobile pour les transferts de fonds transfrontaliers. Pour mettre en œuvre ces stratégies, l'Union africaine a adopté un Plan d'action décennal qui comprend : la sensibilisation et la prise de conscience ; l'implication des parties prenantes ; la recherche, les enquêtes et les études portant sur les transferts de fonds ; la fourniture d'une assistance technique ; et la tenue d'ateliers et de formations pour le renforcement de capacités.

La création de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) en tant que bureau technique spécialisé de l'Union africaine est l'une des mesures les plus louables prises par l'Union africaine dans ce domaine. L'institut a pour fonction d'aider les États membres de l'Union africaine à réduire le coût des transferts de

fonds à destination et au sein de l'Afrique et à améliorer les cadres réglementaires et politiques dans lesquels s'effectuent les transferts de fonds, y compris les systèmes de mesure, de compilation et de déclaration des données sur les transferts de fonds. L'adoption en janvier 2018 du statut définissant la structure de gouvernance de l'Institut permettra de s'assurer qu'il soit bien outillé pour exécuter ses fonctions.

L'Union africaine reconnaît également l'importance de tirer parti des transferts de fonds et de l'épargne de la diaspora pour financer l'Agenda 2063 (Union africaine, 2013). En effet, la sécurisation des transferts de fonds de la diaspora en tant que nouveau dispositif d'intermédiation financière et commerciale ainsi que l'introduction de titres d'obligations pour la diaspora, sont prévus. L'Union africaine a élaboré un cadre stratégique et commercial pour une société financière de la diaspora africaine nommée African Diaspora Finance Corporation (ADFC) afin d'exploiter les placements de la diaspora en émettant et en gérant des titres d'obligations et des fonds mutuels et de dotation liés à la diaspora. Les concertations formelles sur la mise en œuvre de l'ADFC ont commencé en novembre 2019 (Union africaine, 2019).

MAXIMISER LES TRANSFERTS FINANCIERS DES MIGRANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'accent placé sur la contribution des transferts de fonds au développement en Afrique a été, jusqu'à récemment, moins important que dans d'autres régions du monde. Cela est dû en partie à la difficulté d'obtention de données exactes à ce sujet et aussi au fait que, historiquement, l'APD a toujours représenté la part la plus importante des flux d'envois de fonds vers le continent (Baldé, 2011).

Toutefois, dans de nombreux pays africains, les transferts de fonds sont devenus une véritable stratégie de subsistance des ménages, complétant les revenus de nombreux agriculteurs (BAD, 2017). Traditionnellement, les publications sur ce sujet réduisent les transferts de fonds à une utilisation pour la consommation de base et indiquent qu'ils ne peuvent être considérés comme une source de capitaux pour financer le développement dans les pays d'origine des migrants. Cependant, la réalité est toute autre.

Dans les faits, on estime que 75 % de l'argent des transferts de fonds reçu est utilisé pour la consommation (Ponsot et al., 2017), y compris la subsistance et le logement. Les 25 % restants offrent d'autres possibilités d'utilisation pour la production socioéconomique. Environ 10 % des transferts envoyés sont utilisés pour la prise en charge de besoins à long terme, tels que l'éducation et la santé, tandis qu'environ 15 % constituent l'épargne et l'investissement immobilier, les petits actifs et d'autres activités génératrices de revenus. Ce dernier chiffre a suscité une attention particulière et a engendré un large éventail d'initiatives en Afrique, souvent à titre pilote, visant à investir ces fonds dans les petites et moyennes entreprises et à encourager l'entrepreneuriat.

Les transferts de fonds sont souvent considérés comme étant meilleurs que l'aide étrangère en Afrique, car ils sont utilisés directement dans un objectif précis sans conditions préalables (Bodomo, 2013). Bien que les transferts de fonds n'aient pas d'impact direct sur la croissance (Baldé, 2011), ils demeurent plus efficaces que l'aide étrangère et stimulent l'épargne et l'investissement en Afrique

subsaharienne⁴. Ceci a pour conséquence une meilleure croissance. Les transferts de fonds contribuent à réduire les contraintes de liquidités et, lorsqu'ils sont investis, peuvent subvenir aux besoins des membres de la famille dans les pays où le chômage reste élevé (Shapiro et Mandelman, 2016).

Des données pour l'Afrique montrent également que les transferts de fonds sont responsables de l'augmentation des investissements des ménages dans l'éducation (Amega, 2018), l'entrepreneuriat et la santé, ayant tous trois un rendement social élevé.

Dans 18 pays d'Afrique subsaharienne, on constate qu'une augmentation de 10 % des transferts de fonds conduit à une hausse de la scolarisation du primaire et du secondaire de 4,2 % et 8,8 % respectivement (Amakom et Iheoma, 2014).

Les transferts de fonds semblent avoir un impact plus important sur la scolarisation dans le secondaire. En Afrique du Sud, par exemple, les enfants issus de ménages bénéficiant de transferts de fonds (noirs) avaient 30 % de chances supplémentaires de faire des études secondaires par rapport aux ménages non migrants qui n'en bénéficiaient pas (Lu et Treiman, 2007). Les ménages bénéficiaires de transferts de fonds avaient également 73 % plus de probabilité de faire des études secondaires et 130 % plus de probabilité d'avoir un niveau d'éducation supérieur à l'école secondaire.

IMPACTS DES INVESTISSEMENTS DE LA DIASPORA SUR LE DÉVELOPPEMENT

Les investissements directs et l'entrepreneuriat de la diaspora sont d'autres formes de transferts financiers jouant un rôle prépondérant dans le développement. Ceux-ci favorisent la création d'entreprises, la création d'emplois, la concurrence, l'innovation et la mise en place d'un réseau transnational d'entreprises (Plaza et Ratha, 2011).

Les membres de la diaspora sont moins réticents à prendre des risques que les non-migrants. Leur maîtrise de l'environnement politique, économique et culturel local, ainsi que leurs relations personnelles et leurs capacités linguistiques leur confèrent un avantage comparatif lorsqu'il s'agit de créer une entreprise dans leur pays d'origine (Newland et Tanaka, 2011).

Étant donné que l'absence de réglementations appropriées peut entraver les investissements, une des tâches importantes des gouvernements africains sera de créer un environnement commercial propice grâce à des politiques et des réglementations appropriées. Malheureusement, ceci n'est pas toujours le cas, bien qu'il existe des pays ayant réussi ce tour de force en proposant des solutions innovantes pour faciliter les transferts de fonds et l'investissement de la diaspora.

Il existe un certain nombre de pratiques exemplaires en matière d'optimisation des transferts de fonds. En 2017, le Nigéria a émis avec succès une obligation de la diaspora qui a permis de lever 300 millions de dollars. La demande pour cette obligation a dépassé de 130 % l'offre disponible (Rambarran, 2017).

⁴ Toutefois, lorsque l'aide étrangère est utilisée efficacement, elle peut constituer un complément important aux envois de fond. Elle permet aux ménages vulnérables d'avoir un revenu supérieur au seuil de subsistance voire d'utiliser une plus grande part des transferts de fonds à des fins d'épargne et de placement (Baldé, 2011).

L'Éthiopie a offert à sa diaspora les mêmes avantages et droits que les investisseurs nationaux par l'émission d'une « carte jaune » (une carte d'identité indiquant d'origine éthiopienne de son titulaire), et a introduit des mesures d'incitation à l'investissement pour sa diaspora, telles que l'exonération de droits de douane sur les marchandises importées et des tarifs aériens réduits pour les acteurs du développement et les entrepreneurs issus de la diaspora (Wolff et al., 2016).

En 2000, le gouvernement ghanéen a adopté un projet de loi accordant la double nationalité aux ressortissants Ghanéens vivant à l'étranger et, en 2005, le droit de voter aux élections nationales leur a été accordé (bien que cela n'ait pas encore été appliqué) (Gouvernement du Ghana, s.d.). Le National Remittances Credit Registry, hébergé par le ministère des finances et de la planification économique, a été mis en place pour aider le gouvernement ghanéen à diversifier les investissements du pays pour les membres de la diaspora qui envoient des fonds au pays. Il mettra au point une base de données centralisant les informations relatives aux flux nationaux de transferts de fonds. Les informations compilées seront utilisées pour générer des bénéfices financiers et établir les opportunités d'investissement pour les expéditeurs et les destinataires de ces transferts et pour le pays dans son ensemble (Wolff et al., 2016). Le gouvernement ghanéen a également créé une unité spéciale pour la diaspora, le Diaspora Affairs Bureau, logée au sein du cabinet du président (soutenu par le ministère des affaires étrangères), qui héberge et gère un site web de la diaspora qui fournit des informations vitales, telles que l'ouverture du marché du travail et les opportunités d'investissement pour les migrants, entre autres. Cette unité tient également des concertations régulières avec sa diaspora.

Plusieurs pays africains ont mis en place des programmes, soutenus par des politiques et des législations, qui proposent des incitations à l'investissement direct intérieur et des allègements fiscaux comparables à ceux dont bénéficient les investissements directs étrangers (IDE). Dans des pays comme la Gambie et le Ghana, le programme d'incitation est géré par l'agence nationale de promotion des investissements étrangers et une composante du programme des IDE. Le Maroc et le Sénégal quant à eux proposent des subventions, des dispositifs de cofinancement et des garanties de prêts aux investisseurs de la diaspora (Faal, 2019).

Communiquer efficacement avec la diaspora et mettre en réseau les organisations est un autre moyen pour les gouvernements de promouvoir les investissements productifs de la diaspora. Les organismes de mise en réseau encouragent l'entrepreneuriat de la diaspora en offrant aux chefs d'entreprise et aux professionnels locaux la possibilité de se rencontrer (en personne ou via Internet) et de discuter d'éventuelles opportunités d'affaires et d'investissement dans leur pays d'origine. Certains organismes participent à des partenariats public-privé pour faciliter la rencontre entre la population locale et les membres de la diaspora, tandis que d'autres encouragent la mise en réseau des chefs d'entreprise de la diaspora pour favoriser les partenariats et les opportunités dans les pays d'origine. L'initiative sud-africaine de mise en réseau en est une parfaite illustration.

Un autre exemple serait celui du gouvernement malien qui a mis en place des mécanismes institutionnels de consultations impliquant les communautés de la diaspora, notamment dans l'élaboration de la politique migratoire nationale. En 2015, le Nigéria a élaboré une politique migratoire qui met l'accent sur la mobilisation de la diaspora. En 2017, le Nigéria a adopté une loi créant la Nigerians in Diaspora Commission (NIDCOM), qui est désormais pleinement opérationnelle (NIDCOM, s.d.).

La Banque africaine de développement a également mis en place une initiative qui vise à identifier, pour chaque pays, les démarches nécessaires à la création d'un environnement optimal pour les investissements de la diaspora (DMA, 2015).

Encadré 1. La diaspora et l'Union africaine

L'Union africaine définit la diaspora africaine comme étant des personnes d'origine africaine, vivant en dehors du continent et qui, indépendamment de leur citoyenneté ou nationalité actuelle, sont prêtes à contribuer au développement du continent et à la consolidation de l'Union africaine.

L'Union africaine a élaboré une Feuille de route de la diaspora qui a été conçue lors du Sommet mondial de la diaspora africaine de 2012 qui s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud. Elle a été reprise dans la Déclaration de la diaspora de l'Union africaine, qui prévoit un plan d'action dans trois domaines : politique, économique et social. La Déclaration a également identifié cinq projets de legs de la diaspora destinés à donner un sens pratique à son engagement. Ces projets sont le Corps des volontaires de la diaspora africaine, la Base de données des compétences de la diaspora africaine, le Fonds d'investissement de la diaspora africaine et le Marché du développement pour la diaspora africaine.

Pour mieux comprendre et combler les lacunes dans l'implication de la diaspora, la Direction des citoyens et de la diaspora de la Commission de l'Union africaine (CIDO) a organisé un atelier continental biennal réunissant les points focaux de la diaspora dans les États membres de l'Union africaine, en plus des représentants des Communautés économiques régionales (CER), des organisations de la société civile, la diaspora africaine, des spécialistes de la mobilisation de la diaspora, des chargés de programmes sur les questions de la diaspora et des décideurs politiques.

Pour atténuer les défaillances dues à l'absence de systèmes de suivi et évaluation efficaces et mieux comprendre l'engagement de la diaspora, la CIDO a créé un outil d'auto-évaluation de la diaspora qui permet aux pays de mesurer leurs performances et leur niveau d'avancement en matière d'engagement de la diaspora et de comparer leurs résultats à ceux des autres États membres de l'Union africaine.

LES DÉFIS DES TRANSFERTS DES MIGRANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

De nombreux défis restent à relever pour faire des transferts de fonds africains un outil de développement plus efficace et plus performant. On pourrait citer : les lacunes des ménages bénéficiaires en matière de gestion efficace des fonds ; le faible niveau d'inclusion et de connaissances financières des migrants et de leurs familles au pays ; l'insuffisance ou l'absence d'infrastructures de paiement dans les pays d'origine et ; la fragmentation des marchés. Un certain nombre d'études ont tenté d'identifier ces défis et d'élaborer une série d'actions qui peuvent être prises pour les relever et obtenir les bénéfices éventuels inexploités de ce phénomène. L'étude *Remittances in ACP Countries: Key Challenges and Ways Forward* en fait partie. L'initiative conjointe du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne, gérée par l'OIM, a déployé 14 programmes de travail d'assistance technique sur tout le continent (Isaacs, 2017). Les enseignements tirés de ces programmes et d'autres études pratiques, telles

que le mécanisme de financement pour l'envoi de fonds du Fonds international de développement agricole, ont mis en évidence les six défis majeurs suivants :

- (a) le coût élevé des transferts de fonds. En effet, le coût moyen d'un envoi de fonds en Afrique est de 9 %, ce qui en fait la région du monde où les coûts sont les plus élevés. Les coûts intra-africains sont encore plus élevés ;
- (b) l'accès difficile aux services formels de transfert de fonds, tant sur les marchés émetteurs que récepteurs. Pour les migrants en situation irrégulière, il devient de plus en plus difficile d'accéder aux services formels de transfert de fonds car les pays d'accueil exigent que les opérateurs vérifient non seulement les pièces d'identité mais aussi si l'expéditeur est en situation régulière ou non dans le pays. Pour la réception des paiements, il existe de sérieux problèmes d'infrastructures, de systèmes de paiement et d'accès aux fonds dans les zones rurales ;
- (c) l'omniprésence des transferts de fonds informels. L'utilisation des transferts informels n'offre aucune garantie financière aux utilisateurs en cas de problème et peut, à plus grande échelle, nuire à l'économie du pays et l'exposer à des risques plus importants⁵.
- (d) la productivité limitée des transferts de fonds. Il est possible de tirer parti des transferts de fonds pour assurer l'inclusion financière et l'utilisation productive des fonds restants après prélèvement des 75 % utilisés pour la consommation. Rappelons que les transferts de fonds ont un impact direct sur le développement des communautés bénéficiaires et entraînent des bénéfices grâce aux effets multiplicateurs. Les initiatives visant à exploiter les 25 % restants des fonds envoyés ont généralement été à faible portée, non coordonnées et n'ont pas connu de véritable succès ;
- (e) l'absence de coordination des parties prenantes. Les transferts de fonds sont complexes de nature car ils impliquent au moins deux juridictions (voire trois) et de multiples parties prenantes dans chaque pays, à savoir, la banque centrale, le ministère des affaires étrangères, les régulateurs, le secteur privé, les institutions non gouvernementales, la diaspora, etc.. L'harmonisation des efforts entre ces entités s'est avérée problématique dans de nombreux pays.
- (f) le manque de données. En l'absence de données précises sur le flux des transferts de fonds, leur origine et leur destination, les usagers entre autres, il est difficile d'élaborer les politiques pertinentes. Par conséquent, l'importance des transferts de fonds et leur amélioration sont souvent sous-estimés.

Relever ces défis n'est pas chose facile. Une solution unique qui pourrait englober l'ensemble de ces défis n'existe pas. Une panoplie d'actions s'avère nécessaire :

- (a) mettre en place un cadre réglementaire pour les transferts de fonds transfrontaliers qui soit efficace et proportionné. Une série d'actions complémentaires est nécessaire pour garantir que l'environnement

⁵ Les transferts de fonds informels peuvent avoir des effets positifs, car ils peuvent garantir la continuité des flux en temps de crise et être très commodes.

juridique soit propice aux transferts de fonds formels et que les risques soient proportionnels à la nature des transactions. Ceci rassurera les opérateurs et contribuera à la réduction des coûts des transferts de fonds ;

- (b) créer ou améliorer les infrastructures locales de paiements en Afrique, notamment par le biais des nouvelles technologies. La solution la plus réaliste pour atteindre les objectifs mondiaux, tels que l'ODD 10.7c et le Programme d'action d'Addis-Abeba, consisterait en la simplification et la numérisation du modèle de fonctionnement des services de transfert de fonds ;
- (c) saisir les informations et les données de manière systémique sur tous les aspects du processus de transfert de fonds. Fixer des normes et veiller à ce que les sociétés et les banques qui effectuent les transferts de fonds fournissent des données précises et en temps opportun permettront d'élaborer des politiques et de planifier le développement de manière plus efficace ;
- (d) veiller à ce que les consommateurs aient accès à toutes les informations pertinentes sur les transferts de fonds d'une manière claire et conviviale. En l'absence d'informations précises sur les coûts réels des transferts de fonds, en particulier concernant le taux de change, il sera difficile pour les expéditeurs et leurs familles de faire un choix éclairé en matière de services de transfert d'argent ;
- (e) améliorer l'accès des migrants en situation irrégulière aux services de transfert de fonds. Des activités coordonnées sont nécessaires entre le pays bénéficiaire et le gouvernement du pays d'adoption pour parvenir à des accords d'assouplissement des exigences pour ceux qui souhaitent envoyer de l'argent ;
- (f) Identifier les « exemples concrets liés aux transferts de fonds qui peuvent servir d'enseignement » pour encourager les bénéficiaires de ces transferts à avoir recours aux services financiers formels. Par ailleurs, ces exemples peuvent être repris pour éduquer et sensibiliser à l'épargne, aux investissements et à d'autres services. Pour ce faire, d'importants travaux doivent être entrepris pour développer la formation financière des bénéficiaires de transferts de fonds, tel que ceci a été réalisé dans d'autres régions ;
- (g) transférer les transactions informelles dans les secteurs formels. Il s'agit d'utiliser une série de méthodes, notamment des réglementations plus équilibrées, des programmes d'éducation et de sensibilisation pour démontrer les avantages du recours aux services formels. Il faut également améliorer l'offre de produits formels pour concurrencer les avantages perçus du secteur informel.

Les défis à relever pour assurer la mise en œuvre des actions sont importants et nécessitent une coordination renforcée entre les parties prenantes. Les parties prenantes comprennent le gouvernement, les organismes régionaux tels que les CER, les unions monétaires et les organisations continentales, y compris l'Union africaine. La création d'un plan commun de transferts de fonds pour l'Afrique peut contribuer à atteindre ces objectifs.

L'AIR, créé en tant qu'organe de l'Union africaine, peut s'appuyer sur les progrès réalisés à ce jour pour jouer un rôle déterminant dans la convocation des principales parties prenantes aux transferts de fonds en Afrique afin de relever ces défis⁶.

CONCLUSION

La plupart des individus migrent pour des raisons économiques. Ils vivent et travaillent dans un autre pays, entre autres pour gagner de l'argent à envoyer au pays afin d'améliorer leur existence, celle de leur famille, de leurs proches et de leur communauté. Pour ce faire, ils envoient des fonds. La migration a donc un impact positif sur les transferts de fonds, et ces derniers sont sans aucun doute bénéfiques pour le développement.

Les transferts de fonds constituent un apport important et croissant de fonds aux individus et aux pays d'Afrique. Ils pourraient contribuer davantage au développement si toutes les conditions étaient réunies. Toutefois, il existe de nombreux défis à relever pour créer les conditions optimales pour des transferts de fonds efficaces et productifs qui soient correspondent aux objectifs mondiaux, tels que les ODD et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Une approche concertée, comprenant l'utilisation de la technologie, permettra d'apporter les solutions et de stimuler une réelle progression en Afrique. Cette approche à parties prenantes multiples nécessite de la détermination et un encadrement efficace.

⁶ L'AIR a été créé grâce au financement de l'Union européenne et au soutien d'un certain nombre d'organisations, telles que l'OIM et la Banque mondiale. Ses activités ont débuté en 2015. Il se concentre sur trois domaines : (a) la réduction des coûts ; (b) l'amélioration des données ; et (c) l'utilisation des transferts de fonds pour l'investissement. Depuis sa création, cet institut a connu un succès notable malgré des ressources limitées. Il a réussi à sensibiliser le continent aux envois de fonds, en faisant preuve d'un grand pouvoir de rassemblement et en aidant à renforcer les capacités de nombreux pays.

BIBLIOGRAPHIE

- Adams, R. et J. Page
2005 Do international migration and remittances reduce poverty in developing countries? *World Development*, 33(10):1645-1669.
- Agunias, D.
2006 Remittances and developments: Trends, impacts and policy options – A review of the literature. Migration Policy Institute, Washington, D.C.
- Amakom, U. et C.G. Iheoma
2014 Impact of migrant remittances on health and education outcomes in Sub-Saharan Africa. *International Organization of Scientific Research Journal of Humanities and Social Science*, 19(8) (Version I):33-44.
- Amega, K.
2018 Remittances, education and health in Sub-Saharan Africa. *Cogent Economics and Finance*, 6(1). doi: 10.1080/23322039.2018.1516488.
- Baldé, Y.
2011 The impact of remittances and foreign aid on savings/investment in Sub-Saharan Africa. *African Development Review*, 23(2):247-262.
- Banque africaine de développement (BAD)
2017 Remittances can harness Africa's development, researchers say. 11 décembre. Disponible à l'adresse : www.afdb.org/fr/news-and-events/remittances-can-harness-africas-development-researchers-say-17678/.
- Banque des règlements internationaux et la Banque mondiale
2007 General principles for international remittances. Committee on Payment and Settlements Systems. Disponible à l'adresse : www.bis.org/cpmi/publ/d76.pdf.
- Banque mondiale
2016 Migration and Remittances Factbook 2016. Troisième numéro. Washington, D.C.
2017a Migration and Remittances: Recent developments and outlook. Special topic: Pacte mondial pour les migrations. Migration and Development Brief 27, avril 2017.
2017b Migration and Remittances data: Bilateral Remittances Matrix, 2017.
2017c Migration and Remittances data: Annual Remittances Data, octobre 2017.
2018a Remittance Prices Worldwide. Numéro 28. Disponible à l'adresse : https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/rpw_report_december_2018.pdf.
2018b Migration and remittances: Recent developments and outlook. Migration and Development Brief 30, décembre 2018.
s.d. Remittance Prices Worldwide. Disponible à l'adresse : <http://remittanceprices.worldbank.org> (consulté le 10 juillet 2020).
- Bodomo, A.
2013 African diaspora remittances are better than foreign aid funds: Diaspora-driven development in the 21st century. *World Economics*, 14(4):21-28.
- Developing Markets Associates (DMA)
2015 A systematic approach to supporting diaspora investment. Study proposal. Disponible à l'adresse : www.developingmarkets.com/perspectives/systematic-approach-supporting-diaspora-investment.
- Faal, G.
2019 Strategic, Business and Operational Framework for an African Diaspora Finance Corporation: African Union Legacy Project on Diaspora Investment, Innovative Finance and Social Enterprise in Africa. Abridged Version. GK Partners, Londres et Addis Ababa.

Financial Sector Deepening (FSD) Africa

- 2017 Reducing Costs and Scaling Up UK to Africa Remittances through Technology: Reducing Poverty through Financial Sector Development. Nairobi. Disponible à l'adresse : www.fsdafrica.org/publication/reducing-costs-and-scaling-up-uk-to-africa-remittances-through-technology-2/.

Gouvernement du Ghana

- s.d. Ghana Citizenship Act, 2000 (Act 591). Disponible à l'adresse : www.gis.gov.gh/ACTS%20AND%20REGULATIONS/ACT%20591.pdf.

Gyimah-Brempong, K. et E. Asiedu

- 2015 Remittances and investments in education: Evidence from Ghana. *Journal of International Trade and Economic Development*, 24(2):247-262.

Isaacs, L.

- 2017 Remittances in ACP Countries: Key Challenges and Ways Forward. Informing Discussions of the ACP-EU Dialogue on Migration and Development. OIM, Bruxelles. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/remittances-ACP-countries-key-challenges-and-ways-forward>.

Lu, Y. et D.J. Treiman

- 2007 The effect of labor migration and remittances on children's education among Blacks in South Africa. On-Line Working Paper Series, CCPR-001-07. California Center for Population Research, Los Angeles. Disponible à l'adresse : <https://escholarship.org/uc/item/4s38n8qh>.

Newland, K. et H. Tanaka

- 2011 Mobilizing Diaspora Entrepreneurship for Development. Migration Policy Institute, Washington, D.C. Disponible à l'adresse : www.migrationpolicy.org/article/mobilizing-diaspora-entrepreneurship-development.

Nigerians in Diaspora Commission (NIDCOM)

- s.d. Page d'accueil. Disponible à l'adresse : <https://nidcom.gov.ng/>.

Plaza, S. et D. Rath (eds.)

- 2011 Diaspora for Development in Africa. Banque mondiale, Washington, D.C.

Ponsot, F., D. Terry, B. Vásquez et P. de Vasconcelos

- 2017 Sending Money Home: Contributing to the SDGs, one family at a time. Fonds international pour le développement agricole, Rome. Disponible à l'adresse : www.ifad.org/en/web/knowledge/publication/asset/39407416.

Rambarran, J.

- 2017 Launching diaspora bonds programme in Cabo Verde. Rapport préparé pour le Programme des Nations unies pour le développement, Cabo Verde

Ratha, D.

- 2007 Leveraging remittances for development. Policy Brief, 3(11).

Ratha, D., S. De, E. Dervisevic, S. Plaza, K. Schuettler, W. Shaw, H. Wyss, S. Yi et S.R. Yousefi

- 2015 Migration and remittances: Recent developments and outlook. Migration and Development Brief no. 24. Banque mondiale, Washington, D.C.

Shapiro, A. et F. Mandelman

- 2016 Remittances, entrepreneurship and employment dynamics over the business cycle. *Journal of International Economics*, 103(C):184-199.

Union africaine

- 2013 Financing agenda 2063, First 10-year plan. Agenda 2063 financing, domestic resource mobilization and partnership strategy. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/documents/33126-doc-08_financing_agenda_10_year_plan.pdf.
- 2019 African Diaspora Investment Fund (ADIF) Framework Validation Workshop. Press release, 18 novembre. Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/pressreleases/20191118/african-diaspora-investment-fund-adif-framework-validation-workshop>.

Wolff, V., S. Opuko-Owusu et D. Bloe

- 2016 Diaspora engagement on country entrepreneurship and investment– Policy trends and notable practices in the Rabat Process region. Background paper coordinated by the Secretariat of the Rabat Process, International Centre for Migration Policy Development. Disponible à l'adresse : www.rabat-process.org/images/RabatProcess/Documents/background-paper-thematic-meeting-bamako-2016-diaspora-engagement-rabat-process.pdf.

Les avantages de la migration en Afrique n'ont guère été évoqués ou décrits. Au fil des ans, le monde a été amené à croire que la migration africaine est une question d'exode massif suite aux conflits ou aux changements climatiques. Cependant, la migration comporte des avantages pour le continent en particulier et pour le reste du monde en général ; elle stimule la croissance, encourage les initiatives individuelles, permet l'acquisition de compétences et facilite les échanges culturels. De plus, elle renforce la croissance économique et offre des possibilités constructives à une population jeune pleine de vitalité. Le dessin de la couverture symbolise le rêve de liberté, de croissance infrastructurelle, de créativité productive et d'ambitions de réussite de la jeunesse – autant d'éléments que des voies de migration sûres et ordonnées pourraient faciliter.

©2019/Oyinlade OLUWASEUN (deuxième finaliste, concours de conception de la couverture du Rapport sur la migration en Afrique)



11

LE LIEN ENTRE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

CHAPITRE 11

LE LIEN ENTRE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Auteurs : Claire Walkey et Sabelo Mbokazi (Commission de l'Union africaine)

RÉSUMÉ

Ce chapitre étudie le lien entre migration et développement en Afrique en remettant en question le récit prédominant selon lequel la migration émane d'un développement défaillant voire, qu'elle constitue une entrave au développement dans les pays d'origine et de destination. Cependant, les faits montrent que la migration est à la fois le résultat du développement et un moyen de le stimuler. La particularité des migrants est explorée, montrant que le développement et un niveau d'éducation plus élevé constituent des facteurs déterminants de la propension d'une personne à migrer ; le niveau de développement ou la richesse personnelle détermine également le pays de destination. Le débat porte sur la manière dont la migration contribue au développement des pays d'accueil et d'origine par l'échange de nouvelles compétences et d'idées. Il s'agit également de comprendre la migration comme stimulant économique. Le chapitre étudie non seulement la contribution des travailleurs migrants pour accroître le développement et créer de l'emploi, mais aussi celle des migrants forcés. La conclusion quant à elle établira que le lien entre migration et développement est complexe et varie considérablement, et que les conditions et les cadres politiques et juridiques optimaux ne feront que renforcer les apports de la migration au développement.

INTRODUCTION

Ce chapitre examine la relation ou le lien entre migration et développement en Afrique. Avant le début des années 2000, le récit prédominant était que la migration émane d'un développement défaillant voire, qu'elle constitue une entrave au développement dans les pays d'origine et de destination (Bakewell, 2011). Des données plus récentes montrent toutefois que la migration est à la fois le résultat du développement et un moyen de le stimuler.

Premièrement, ce chapitre explore la particularité des personnes qui migrent, en montrant que le développement et un meilleur niveau d'éducation sont des facteurs déterminants de la propension d'une personne à émigrer. Deuxièmement, il examine comment la migration contribue au développement des pays d'accueil et d'origine par l'échange de nouvelles compétences et d'idées et peut agir en tant que stimulant économique. Cette rubrique se concentre sur deux enjeux particulièrement polémiques, à savoir la fuite des cerveaux et le rôle de la diaspora

dans l'acquisition de compétences (Bailey, 2010). Troisièmement, le chapitre explore comment, à la fois, les travailleurs migrants et les migrants forcés peuvent accroître le développement, stimuler la croissance économique et créer de l'emploi (Betts et al., 2014).

Cependant, les avantages de la migration pour le développement ne sont pas systématiques, et la migration n'est pas non plus la panacée en matière de développement. Comme nous le montrerons dans ce chapitre, le contexte dans lequel la migration s'effectue est important car de nombreux facteurs entrent en jeu et influent sur les migrants et les répercussions de la migration. Comme l'a indiqué de Haas, « la migration est à la fois une cause et une conséquence (parmi tant d'autres) des processus de transformation sociale qui sous-tendent le développement humain » (2009). Dans l'ensemble, bien que la migration soit considérée comme un processus de développement à part entière et un instrument de sa réalisation, elle devrait tout de même être intégrée à la planification du développement, avec des lois et des politiques conçues pour faciliter et optimiser ses avantages.

Le lien entre migration et développement dépend notamment de l'intégration de la migration dans la planification du développement économique afin d'intégrer les préoccupations migratoires à tous les stades de la planification du développement, à savoir, la conception, la mise en œuvre, le suivi et évaluation. Ainsi, la migration sera traitée comme un enjeu qui affecte toutes les sphères du développement humain et ancrée dans la stratégie de développement globale. Elle bénéficiera également d'une approche cohérente et coordonnée.

CONTEXTE

Skeldon s'étonne du fait qu'une phase de migration internationale dans le développement demeure une simple possibilité pour certains. Selon lui, la migration a toujours été, et sera toujours, partie intégrante du développement (2008). Dès les années 1970, des universitaires ont souligné les avantages éventuels de la migration pour les pays d'origine et de destination en Afrique (Adepoju, 1977). Néanmoins, ce n'est que depuis le début des années 2000 que la migration a été considérée comme essentielle au débat sur le développement.

Avant cela, on pensait que l'exode rural exacerbait les inégalités entre les ménages (Lipton, 1980). Bakewell attribue plus largement ce postulat à un « préjugé du sédentaire » dans les approches du développement en Afrique qui prône le contrôle de la mobilité et qui tend à présenter la migration comme un symptôme de l'échec du développement (Bakewell, 2011 ; de Haas, 2009).

Toutefois, il est désormais reconnu qu'une grande partie de cette réflexion antérieure était fondée sur une théorie et des données erronées (Massey et al., 1998:272). La « découverte » des transferts de fonds en tant que flux financier important vers les pays en développement a également suscité un intérêt accru pour le potentiel de la migration pour le développement (Bakewell, 2011:137 ; Ratha, 2003). On a donc commencé à prendre conscience de la valeur de la migration (Levitt et Nyberg-Sørensen, 2004). Le lien entre migration et développement a d'ailleurs créé un « buzz international » (Vammen et Broden, 2012:26) parmi les universitaires, les décideurs politiques, les agences internationales et les gouvernements (Black et al., 2006 ; Clemens, 2017 ; Nyberg-Sørensen et al., 2003).

LES CADRES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX DE MIGRATION

L'importance accordée au lien entre migration et développement se reflète dans les récents cadres internationaux et régionaux. À l'échelle internationale, l'Objectif 8 des Objectifs de développement durable fait explicitement référence à la migration, reconnaissant la valeur économique de la main-d'œuvre migrante. En outre, la cible 10.7 vise à « faciliter une migration ordonnée, sûre et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ».

Au niveau de la région de l'Afrique, le Cadre politique révisé pour la migration en Afrique et le Plan d'action (2018-2027) stipule que « il est évident que les migrations bien gérées peuvent générer des avantages significatifs pour les pays d'origine et de destination. Par exemple, la migration de la main-d'œuvre a joué un rôle important dans la satisfaction des besoins de main d'œuvre dans l'agriculture, la construction et d'autres secteurs, contribuant ainsi au développement économique de nombreux pays africains de destination. En outre, les retombées bénéfiques des migrations, telles que les transferts de fonds, le transfert de connaissances et de compétences, et les migrations de retour, ont parfois contribué de manière importante aux pays d'économies d'origine » (Union africaine, 2018).

En outre, le programme d'action d'Addis-Abeba 2015 souligne l'importance de la migration pour le développement et la nécessité d'une approche coordonnée. Le paragraphe 111 stipule que « nous entendons coopérer à l'échelle internationale et faire en sorte que les migrations s'opèrent dans la sécurité, en bon ordre et en toute régularité, dans le plein respect des droits de l'homme. Nous tenons à renforcer la coopération sur l'accessibilité et la transférabilité des avantages acquis, à améliorer la reconnaissance des diplômes, des compétences et de l'enseignement acquis à l'étranger, à baisser le coût de recrutement des migrants et à lutter contre les recruteurs sans scrupules, en fonction des particularités et des lois du pays ».

LE DÉVELOPPEMENT CONTRIBUE À LA MIGRATION

Si l'on suppose que la migration est le résultat d'un échec du développement, alors ce sont les personnes les plus démunies qui doivent migrer. Telle était la pensée dominante des débats sur le lien entre migration et développement. Toutefois, il existe aujourd'hui un consensus académique et politique selon lequel les plus démunis ne migrent pas (Bakewell, 2011:148 ; de Haas, 2009 ; Nyberg-Sørensen et al., 2002:51).

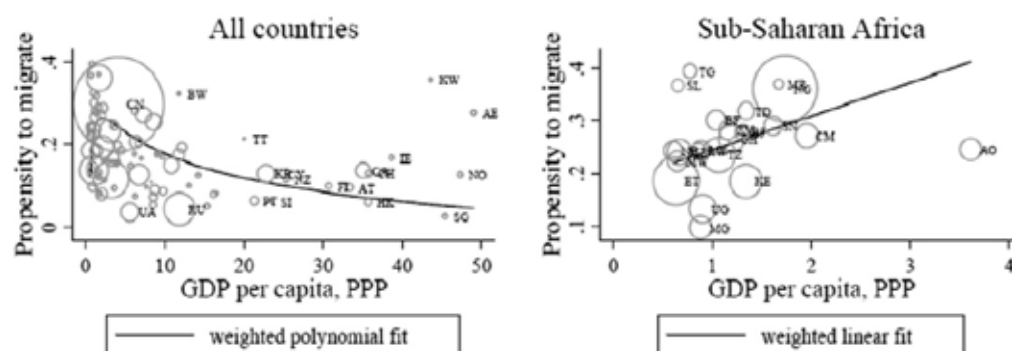
Massey explique que les migrants internationaux ne viennent pas de lieux démunis et isolés, déconnectés des marchés mondiaux, mais de régions et de nations qui vivent des changements et un développement rapides du fait de leur intégration aux réseaux mondiaux de commerce, d'information et de production. À court terme, la migration internationale ne découle pas d'un manque de développement économique, mais du développement lui-même (Massey et al., 1998:277).

En effet, pour migrer, des ressources sont nécessaires. La migration implique : des coûts directs, tels que les coûts de transport ; des coûts indirects liés au risque de se déplacer vers un nouveau lieu sans garantie de travail ou de logement ;

et les coûts d'opportunité de la migration. Cependant, les personnes aisées ont tendance à être moins enclins à émigrer en raison des rendements financiers et des investissements dans leur pays de résidence.

Martin et Taylor ont qualifié cette situation de « poussée de la migration », c'est-à-dire que la migration augmente avec le taux de développement mais finit par s'arrêter (Martin et Taylor, 1996). Comme l'indique la figure 1, il existe une relation positive entre le PIB mesuré à parité de pouvoir d'achat par habitant et la propension à migrer (Dustmann et Okatenko, 2014). Toutefois, les données recueillies à l'échelle mondiale montrent la tendance inverse, c'est-à-dire que la migration et l'intention de migrer diminuent avec l'augmentation du développement économique. La décision d'émigrer demeure complexe et implique des considérations non économiques, telles que le lien et la pression familiaux et culturels.

Figure 1 : Moyenne de l'intention de migrer et PIB mesuré à parité de pouvoir d'achat par habitant



Source: Dustmann and Okatenko, 2014.

En fait, le développement peut souvent accroître la migration car même si l'économie s'améliore, la capacité de gain sera toujours plus élevée ailleurs (Clemens, 2017). Ce n'est donc pas une coïncidence si les personnes et les sociétés aisées ont tendance à être généralement plus mobiles que ceux qui sont plus démunis (de Haas, 2009), et si les pays à revenu intermédiaire ont tendance à connaître davantage de migrations (Clemens, 2017). Le développement, y compris l'amélioration de l'éducation, peut également accroître les migrations car il élargit les perspectives et augmente les aspirations (ibid. ; Flahaux et de Haas, 2016). Les recherches menées par Afrobarometer montrent que l'aspiration à la migration augmente avec l'éducation ; une personne sur quatre ayant un diplôme d'études supérieures (25 %) déclare avoir beaucoup réfléchi à l'idée d'émigrer, contre 20 % des personnes ayant un diplôme d'études secondaires, 13 % ayant un diplôme d'études primaires et 8 % n'ayant aucune éducation formelle (Appiah-Nyamekye et Selormey, 2018). Cela contredit donc la logique des politiques, notamment celles des États donateurs occidentaux, qui visent à utiliser l'aide au développement pour réduire la migration en provenance d'Afrique et d'Amérique latine (de Haas, 2006).

Le niveau de développement ou de richesse individuelle sera également un facteur déterminant de l'orientation à prendre. Cela signifie que souvent, seuls les plus aisés émigrent vers le Nord. De même, la migration Sud-Sud, notamment celle en Afrique, est généralement moins coûteuse et donc plus accessible pour ceux qui sont relativement moins aisés (Bakewell, 2009).

LA MIGRATION CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT

L'autre aspect crucial du lien entre migration et développement est la manière dont la migration peut accroître le développement. Il est toutefois difficile de généraliser étant donné les modèles de migration variés. De même, il est important, dans le cadre de ce débat, de ne pas traiter uniquement de la migration du Sud vers le Nord, car elle ne concerne qu'une faible proportion des migrants (CNUCED, 2018). La migration en Afrique est plus courante et peut être plus importante pour le développement, car ses coûts plus faibles la rendent plus accessible à un plus grand nombre d'individus. Une modeste augmentation des revenus peut avoir un impact considérable sur le niveau de pauvreté (Bakewell, 2009 ; Flahaux et de Haas, 2016).

Les pays d'accueil en Afrique peuvent tirer profit de la migration ; les migrants peuvent combler les lacunes du marché du travail et apporter de nouvelles compétences, idées et innovations (Bakewell, 2009). Les pays ont besoin de politiques sur la manière d'intégrer les migrants, en particulier face à une éventuelle xénophobie, bien que peu d'études aient été effectuées dans ce domaine (ibid.). On peut également s'inquiéter de la pression que les migrants pourraient exercer sur les salaires et les services publics. Néanmoins, les faits montrent que les écarts de salaires restent faibles entre les pays africains (à l'exception de l'Afrique du Sud) dont les tendances migratoires sont variables, y compris entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Par conséquent, contrairement à l'attente générale, les pays d'accueil ne semblent pas plus enclins à offrir des salaires plus bas que les pays d'origine (CNUCED, 2018). De même, il n'existe pas de corrélation entre les dépenses de santé et d'éducation et les différents niveaux d'immigration ou d'émigration (bien que, en raison des données limitées, une corrélation formelle ne puisse être établie) (ibid.).

On estime également que les migrants et leurs familles tirent profit de la migration, notamment par le biais des transferts de fonds (voir chapitre 10). La question de savoir si la migration améliore le développement des pays d'origine au niveau communautaire ou national fait l'objet d'un débat plus large. Les gains en termes de développement sont souvent cités lorsque les migrants retournent dans leur pays d'origine, soit de manière permanente, soit dans le cadre d'une migration circulaire, et apportent avec eux de nouvelles technologies et des compétences, et contribuent aux échanges commerciaux, aux investissements et aux normes sociales (Commission européenne, 2011). Le capital obtenu grâce à la migration peut être utilisé pour des investissements et des activités commerciales, qui peuvent à leur tour stimuler l'emploi et la croissance économique. Les donateurs européens financent donc de nouveaux programmes pour aider les entrepreneurs de retour en Afrique à créer des entreprises (Åkesson et Baaz, 2015).

Les taux de la migration de retour sont toutefois faibles. Sur le nombre total de migrants internationaux, seuls 3 % sont retournés au Nigéria, 9 % au Sénégal et 25 % au Burkina Faso dans les 15 ans suivant la migration (Ratha et al., 2011). L'analyse de ce qui se passe si les migrants restent à l'étranger est donc source d'un débat plus important, notamment en termes de perte de personnes hautement qualifiées et l'impact sur les liens entre diaspora et pays d'origine. Cette question est d'ailleurs abordée dans la rubrique suivante.

Débat sur la fuite des cerveaux

La « fuite des cerveaux » désigne l'émigration de personnes formées ou qualifiées, entraînant un épuisement de la main-d'œuvre qualifiée dans un pays donné (CNUCED, 2018). Un rapport des Nations unies publié en 2013 a montré qu'un Africain sur neuf ayant suivi un enseignement supérieur vivait dans un pays développé, ce qui représente une croissance de 50 % au cours des dix dernières années (DAES/OCDE, 2013). Le secteur médical est le domaine plus concerné par ce débat. Une étude a montré que le nombre de médecins d'Afrique subsaharienne aux États-Unis d'Amérique avait augmenté de 38 % entre 2002 et 2011. Plus de la moitié de ce chiffre concerne les médecins nigériens, bien que le Libéria ait été le plus touché par ce phénomène. Selon les estimations, 77 % des 226 médecins libériens avaient migré vers les États-Unis (Tankwanchi et al., 2013). Logiquement, la migration des médecins aura un impact négatif sur le secteur de la santé du pays d'origine en raison de la baisse du nombre de médecins sur le territoire. Cette migration représente également une perte sur l'investissement en formation et en enseignement.

Un examen plus approfondi révèle une dynamique complexe qui pourrait compenser les pertes apparentes. La migration pourrait accroître les compétences et les connaissances de ceux qui émigrent, ce qui profitera plus tard au pays d'origine – si les migrants reviennent au pays (Black et al., 2006). De même, elle peut inciter à investir dans l'éducation pour des fins de migration, entraînant un développement accru des compétences nationales, avec la probabilité que tous les individus en bénéficiant ne migreront pas (CNUCED, 2018). Il est également important de s'interroger sur la nature du défi lui-même. Clemens indique que le niveau insuffisant du personnel de santé et les conditions médiocres de la santé publique dans certains pays africains touchés par l'émigration sont en fait le résultat de facteurs sans rapport avec l'émigration internationale des professionnels de santé. Il suggère que la fébrilité de la santé est plutôt due à : « la répartition géographique et le secteur public/privé des professionnels de la santé dans le pays d'origine ; aux faibles compétences du personnel de santé ; au manque d'incitations à la performance des professionnels de santé dans le pays d'origine ; et à l'importance accordée aux soins primaires plutôt qu'à la prévention dans la charge de morbidité en Afrique » (Clemens, 2017). Skeldon soutient également que le faible niveau des effectifs dans les zones rurales est dû à la préférence des professionnels pour les zones urbaines et que l'émigration est souvent une réaction au chômage (Skeldon, 2008 ; de Haas, 2009 ; Bakewell, 2011).

Des recherches montrent également que la « circulation des cerveaux » au sein de l'Afrique subsaharienne remplace la fuite potentielle des cerveaux vers les pays de l'OCDE. Dans les pays tels que le Ghana, l'Ouganda, le Nigéria et le Kenya, qui ont été les pays les plus touchés par cette fuite des cerveaux vers l'Occident, on constate désormais que les professionnels qualifiés migrent plutôt vers les pays africains en plein essor tels que le Gabon, le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud (voir encadré 1). Ces migrants ont ainsi trouvé une « alternative bien plus commode que la migration vers l'Europe, les États-Unis et le Moyen-Orient » (OCDE, 2007).

Encadré 1. La migration au sein de l'Afrique : l'exemple du Botswana

Le Botswana est passé de pays émetteur à pays récepteur de migrants et attire désormais des professionnels qualifiés (OCDE, 2007). La plupart de ces migrants travaillent dans le secteur privé ou à l'université, profitant de l'assouplissement du droit de résidence et d'entrée sur le territoire introduit au début des années 1990 (Adepoju, 2008). Près de trois quarts des médecins zimbabwéens ont choisi de s'installer dans le pays et en Afrique du Sud, suite à l'effondrement économique de leur pays d'origine (ibid.).

Contribution of diasporas

La diaspora peut également déclencher des changements politiques si elle obtient la double nationalité et le droit de vote. La diaspora ghanéenne a été particulièrement active dans la promotion de la double nationalité (Bump, 2006) afin de s'engager dans la politique intérieure (voir encadré 2). La diaspora peut aussi apporter des changements par le biais de transferts sociaux sous la forme de diffusion de certaines normes culturelles ou politiques (Levitt, 1998). Par exemple, on constate que la migration vers des pays dotés d'institutions démocratiques solides a des incidences sur la façon dont le vote et la démocratie dans le pays d'origine sont perçus. Une telle comparaison à l'égard des institutions politiques au Mali entre ceux qui n'ont pas quitter le territoire et les ressortissants maliens vivant en Côte d'Ivoire et en France a révélé que les non-migrants avaient une perception différente des institutions démocratiques maliennes. Le lieu de résidence du migrant joue un rôle important, car ceux qui avaient vécu en France étaient moins intéressés par la politique au Mali et plus sceptiques, tandis que ceux qui avaient vécu en Côte d'Ivoire semblaient plus indulgents à l'égard des institutions politiques au Mali. Bien évidemment, ceci varie selon le niveau d'instruction des migrants (CNUCED, 2018).

Encadré 2. Contribution politique de la diaspora ghanéenne

La diaspora ghanéenne souhaitait maintenir un intérêt politique au Ghana et s'engager activement dans la politique intérieure, en particulier dans le contexte de la libéralisation de la politique dans les années 1990. Les membres de la diaspora, en particulier ceux qui vivent au Canada et au Royaume-Uni, ont donc fait pression pour obtenir la double nationalité. Les progrès ont d'abord été lents, probablement car on pourrait penser que la diaspora s'oppose systématiquement au gouvernement en place. Après des années de lobbying, la diaspora ghanéenne a finalement obtenu gain de cause en 2000. Le nouveau gouvernement élu en 2000 a ensuite adopté une position proactive à l'égard de sa diaspora et a mis en œuvre les dispositions relatives à la double nationalité, leur accordant le droit de vote en 2002 (Whitaker, 2011).

Outre l'implication individuelle, l'engagement de la diaspora peut également se faire par le biais d'initiatives gouvernementales mises en œuvre, entre autres, par les ambassades. La Nigerians in Diaspora Organization – qui a des antennes en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique – a établi un partenariat avec le gouvernement nigérian pour organiser des événements annuels impliquant la diaspora et pour promouvoir des activités de développement, le transfert de compétences, le commerce et l'investissement (Adepoju, 2010). Les gouvernements reconnaissent le rôle d'émissaire ou de lobbyiste potentiel que

la diaspora peut jouer. Cette dernière assure la défense des intérêts nationaux à l'étranger et offre un potentiel économique d'encouragement et de coordination des investissements et des engagements collectifs (Nyberg-Sørensen et al., 2002).

Les gouvernements cherchent également à solliciter la contribution financière de leur diaspora (voir encadré 3). C'est dans cette optique que le gouvernement nigérian a choisi d'attribuer des titres d'obligations pour la diaspora. Les membres de la diaspora peuvent considérer ces titres comme le moyen de contribuer au développement tout en s'assurant des rendements potentiellement élevés grâce à leurs investissements. Les gouvernements devraient cibler les membres de leur diaspora. Le lien particulier rattachant la diaspora à sa patrie la rend susceptible d'en racheter la dette. Ceci garantit une levée de dette moins coûteuse et la durabilité de l'investissement surtout en ces temps d'incertitude économique (Famoroti, 2017).

Encadré 3. Mobilisation financière de la diaspora kenyane

Le Kenya a cherché à encourager l'implication économique de sa diaspora. En 2017, l'OIM a lancé l'initiative Send Money and Invest in Kenya : A Guide for Diaspora Remittances and Investments, en partenariat avec le ministère kenyan des affaires étrangères. Ce guide fournit des conseils à la diaspora kenyane dans trois domaines principaux : (a) le choix du prestataire de services de transferts de fonds et savoir lequel est le plus rentable ; (b) l'ouverture d'un compte bancaire au Kenya tout en résidant à l'étranger et effectuer des paiements (tels que des factures de services publics) ; et (c) l'investissement au Kenya, à la fois dans un but lucratif et non lucratif ; la création et l'enregistrement d'une entreprise ; investir sur les marchés des capitaux kenyans et coordonner les investissements groupés (Action pour la migration ACP-UE, 2017).

Les liens entre la diaspora et le pays d'origine sont également établis par le biais d'organisations spécifiques de la diaspora - souvent appelées associations de ville natale. Les associations de villes natales visent la mutualisation des ressources pour faciliter l'envoi de fonds et l'investissement au pays. Celles-ci prennent généralement la forme de projets d'infrastructure et de communication de base, tels que la construction de routes, de ponts, de systèmes d'acheminement d'eau potable, de systèmes de drainage, de puits, d'électrification et de téléphones (de Haas, 2009). Par exemple, l'organisation de la diaspora britannique African Foundation for Development (AFFORD) créée en 1994 a pour but d'« étendre et d'améliorer la contribution de la diaspora au développement de l'Afrique » (AFFORD, 2018). Elle souhaite améliorer la création d'emploi par l'octroi de subventions et la mise en place de centres de ressources pour les entreprises au Royaume-Uni et en Sierra Leone afin de transmettre les connaissances aux entrepreneurs et de fournir des conseils en affaires.

CONCLUSION

Le lien entre migration et développement est complexe et varie considérablement. Il est toutefois évident que la migration effectuée dans des conditions propices et soutenue par des cadres politiques et juridiques constitue un moteur puissant de développement. Les migrants économiques sont souvent bien éduqués et s'engagent dans la migration afin de contribuer au développement de leur famille et de leur communauté d'origine. La quête d'une vie meilleure est particulièrement démontrée par la capacité des migrants forcés qui, malgré des circonstances difficiles, à créer des réseaux économiques et de l'emploi. Les migrants conservent généralement une sorte de lien avec leur pays d'origine. Ce lien est parfois physique (visites régulières au pays, migration circulaire) ou se fait à distance par le biais de transferts (fonds, compétences, idées et normes sociales). Ceux-ci compensent les inquiétudes liées à la fuite des cerveaux et assurent un gain en compétences. Ce déplacement transnational permet de développer des réseaux qui peuvent faciliter le commerce, l'investissement et l'innovation. Globalement, la migration assure le dynamisme des économies, l'implication de la diaspora et permet des échanges internationaux, essentiels au développement.

BIBLIOGRAPHY

- Adepoju, A.
1977 Migration and development in tropical Africa: Some research priorities. *African Affairs*, 76(303):210-225.
2008 Migration in sub-Saharan Africa. *Current African Issues* No. 37. Institut nordique d'études africaines, Uppsala.
2010 Introduction: Rethinking the dynamics of migration within, from and to Africa. In: *International Migration within, to and from Africa in a Globalised World* (A. Adepoju, ed.). Sub-Saharan Publishers, Accra, pp. 9-45.
- Action ACP-EU (Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique - Union européenne) sur la migration
2017 Send Money and Invest in Kenya: A Guide for Diaspora Remittances and Investments. OIM, Belgique. Disponible à l'adresse : <http://kenya.iom.int/sites/default/files/Send%20Money%20booklet%20webversion%2020%20June.pdf>.
- African Foundation for Development (AFFORD)
2018 About us. Disponible à l'adresse : www.afford-uk.org/about-us/ (consulté le 17 juin 2020).
- Åkesson, L. et M.E. Baaz
2015 *Africa's Return Migrants: The New Developers?* Zed Books, Londres.
- Appiah-Nyamekye, J. et E. Selormey
2018 African migration: Who's thinking of going where? *African Migration, Mobility and Displacement (AMMODI)*, 25 juin. Disponible à l'adresse : <https://ammodi.com/2018/06/>.
- Bailey, A.
2010 Population geographies, gender, and the migration-development nexus. *Progress in Human Geography*, 34(3):375-386.
- Bakewell, O.
2009 *South-South Migration and Human Development: Reflections on African Experiences*. International Migration Institute Working Papers No. 15.
2011 Migration and development in sub-Saharan Africa. In: *Migration in the Global Political Economy* (N. Phillips, ed.). Lynne Rienner, Boulder, Colorado, pp. 136-158.
- Betts, A., L. Bloom, J. Kaplan et N. Omata
2014 *Refugee Economies: Rethinking Popular Assumptions*. Humanitarian Innovation Project, University of Oxford. Disponible à l'adresse : www.refugee-economies.org/assets/downloads/Refugee-Economies-Rethinking-Popular-Assumptions-2014.pdf.
- Black, R., J. Crush, S. Peberdy, S. Ammassari, L. McLean Hilken, S. Mouillesseux, C. Pooley, R. Rajkotia
2006 Migration and development in Africa: An overview. *African Migration and Development Series* No. 1. Idasa, Le Cap.
- Bump, M.
2006 Ghana: Searching for opportunities at home and abroad. Migration Policy Institute, 1er mars. Disponible à l'adresse : www.migrationpolicy.org/article/ghana-searching-opportunities-home-and-abroad.
- Clemens, M.A.
2017 Migration is a form of development: The need for innovation to regulate migration for Mutual benefit. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division de la population, Technical Paper No. 2017/8. Nations unies, New York.

- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- 2018 Economic Development in Africa Report 2018: Migration for Structural Transformation. Nations unies, New York. Disponible à l'adresse : <https://unctad.org/en/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=2118>.
- Commission européenne
- 2011 Commission Staff Working Paper: Migration and development (SEC(2011) 1353 final). Bruxelles. Disponible à l'adresse : [https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/b0dbfb9f-58a8-4f32-a0df-8ca0b9dc30c6/ language-en](https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/b0dbfb9f-58a8-4f32-a0df-8ca0b9dc30c6/language-en).
- de Haas, H.
- 2006 Turning the tide? Why 'development instead of migration' policies are bound to fail. International Migration Institute Working Papers, Paper 2.
- 2009 Mobility and Human Development. Human Development Research Paper 2009/01. Programme des Nations unies pour le développement, Human Development Reports Research Paper, avril.
- Dustmann, C. et A. Okatenko
- 2014 Out-migration, wealth constraints, and the quality of local amenities. *Journal of Development Economics*, 110:52-63.
- Département des Nations unies pour les affaires économiques et sociales (DAES)/OCDE
- 2013 World migration in figures. A joint contribution by UN-DESA and the OECD to the United Nations High-Level Dialogue on Migration and Development, 3-4 octobre. Disponible à l'adresse : www.oecd.org/els/mig/World-Migration-in-Figures.pdf.
- Famoroti, M.
- 2017 The potential of diaspora bonds in Africa. Centre for Africa, London School of Economics and Political Science. Disponible à l'adresse : <http://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2017/04/12/the-potential-of-diaspora-bonds-in-africa/>.
- Flahaux, M.-L. et H. de Haas
- 2016 African migration: trends, patterns, drivers. *Comparative Migration Studies*, 4(1). Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1186/s40878-015-0015-6>.
- Levitt, P.
- 1998 Social remittances: Migration driven, local-level forms of cultural diffusion. *International Migration Review*, 32(4):926-948.
- Levitt, P. et N. Nyberg-Sørensen
- 2004 The transnational turn in migration studies. *Global Migration Perspectives No. 6*. Commission mondiale pour les migrations internationales, Genève.
- Lipton, M.
- 1980 Migration from rural areas of poor countries: The impact on rural productivity and income distribution. *World Development*, 8(1).
- Martin, P. et J. Edward Taylor
- 1996 The anatomy of a migration hump. In: *Development Strategy, Employment and Migration: Insights from Models* (J. Edward Taylor, ed.). Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, pp. 43-62.
- Massey, D.S., J. Arango, G. Hugo, A. Kouaouci et A. Pellegrino
- 1998 *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*. Clarendon Press, Oxford.

- Nyberg-Sørensen, N., N. Van Hear et P. Engberg-Pedersen
 2002 The migration-development nexus: Evidence and policy options. State-of-the-art overview. *International Migration*, 40(5):3-47.
 2003 The Migration–Development Nexus: Evidence and Policy Options. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/migration-development-nexus>.
- Nations unies
 2015 Report of the Third International Conference on Financing for Development (A/CONF.227/20). Addis Ababa, 13–16 juillet. Disponible à l'adresse : www.undocs.org/A/CONF.227/20.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 2007 Policy Coherence for Development 2007: Migration and Developing Countries. Available at www.oecd.org/dev/migration-development/publications-policy-coherence-for-development-2007-migration-and-developing-countries.htm.
- Ratha, D.
 2003 Workers' remittances: An important and stable source of external development finance. In: *Global Development Finance 2003, Striving for Development Finance*. Banque mondiale, Washington, D.C., pp. 157-170.
- Ratha, D., S. Mohapatra, C. Ozden, S. Plaza, W. Shaw et A. Shimeles
 2011 Leveraging Migration for Africa: Remittances, Skills, and Investments. Banque mondiale, Washington, D.C. Disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2300>.
- Skeldon, R.
 2008 International migration as a tool in development policy: A passing phase? *Population and Development Review*, 34(1):1-18.
- Tankwanchi, A., C. Özden, S. Vermund et M. Kruk
 2013 Physician emigration from Sub-Saharan Africa to the United States: Analysis of the 2011 AMA Physician Masterfile (Physician Emigration from Sub-Saharan Africa). *PLoS Med.* 10(9), e1001513.
- Union africaine
 2018 The Revised Migration Policy Framework for Africa and Plan of Action (2018–2027), Draft. Addis Ababa. Disponible à l'adresse : https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/32718-wd-english_revised_au_migration_policy_framework_for_africa.pdf.
- Vammen, I.M. et B.M. Broden
 2012 Donor-country responses to the migration–development buzz: From ambiguous concepts to ambitious policies? *International Migration*, 50(3):26-42.
- Whitaker, B.E.
 2011 The politics of home: Dual citizenship and the African diaspora. *International Migration Review*, 45(4):755-783.

Arrivée de migrants éthiopiens rapatriés du Yémen à l'aéroport international d'Addis-Abeba.

© OIM 2019/Alemayehu SEIFESELESSIE



12

MIGRATION ET SÉCURITÉ
EN AFRIQUE: RÉPERCUSSIONS
SUR LE PROGRAMME DE LIBRE
CIRCULATION DES PERSONNES

CHAPITRE 12

MIGRATION ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE : RÉPERCUSSIONS SUR LE PROGRAMME DE LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Auteurs : Tsion Kebede Abebe (Institut d'études de sécurité) et
John Mugabo (Commission de l'Union africaine)

RÉSUMÉ

Ce chapitre traite du concept de sécurisation des migrations et de son impact sur les politiques migratoires en Afrique, ainsi que des obstacles à la réalisation du programme de libre circulation des personnes sur le continent. Par d'ailleurs, il reconnaît la fragilité de l'environnement sécuritaire de l'Afrique qui est touchée par un large éventail de menaces actuelles et émergentes, y compris de menaces non étatiques. Les milices et les groupes armés sont omniprésents dans les guerres civiles du continent, luttant à la fois pour et contre les gouvernements africains. Un lien s'est également créé entre les groupes criminels organisés impliqués dans la criminalité transnationale organisée, comme le terrorisme, les enlèvements, la traite des êtres humains, le trafic de migrants et la contrebande d'armes. De même, la porosité des frontières, l'absence de documents de voyage harmonisés, le manque de mise en adéquation des politiques des États membres et le manque de capacités et d'infrastructures appropriées pour la gestion des frontières constituent des préoccupations supplémentaires pour les États africains. La sécurisation de la migration se manifeste concrètement par le renforcement du contrôle aux frontières, le resserrement des politiques de visa et le profilage de la population. Néanmoins, les preuves de l'existence de liens entre migration et sécurité restent essentiellement empiriques. Le chapitre affirme qu'aucune corrélation claire entre la libre circulation des personnes et l'insécurité croissante ne peut être trouvée, et indique donc qu'il est important d'apporter des preuves sur les liens entre migration et sécurité afin de réfuter un débat public souvent mal éclairé.

INTRODUCTION

Ce document analyse comment la sécurisation accrue de la migration intra-africaine peut avoir des incidences sur le programme de libre circulation des personnes en Afrique. Le chapitre comporte six rubriques. La première met en évidence les tendances de la migration africaine. La deuxième traite de la sécurisation des migrations intra-africaines. Elle est suivie d'une rubrique qui étaye le programme de libre circulation des personnes sur le continent.

La quatrième analyse les répercussions de la sécurisation des migrations sur la mise en œuvre de la libre circulation des personnes en Afrique. Enfin, la dernière rubrique expose la manière dont les avantages de la libre circulation des personnes l'emportent sur les inquiétudes en matière de sécurité.

Le chapitre conclut en soulignant les points clés des recommandations politiques, tels que l'importance du renforcement de la coordination pour faire face aux menaces transnationales à la sécurité, en façonnant la perception qu'ont les citoyens africains de la libre circulation et en suivant les progrès de la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes.

TENDANCES MIGRATOIRES EN AFRIQUE

La migration africaine est principalement intracontinentale. 21 millions sur les 39,4 millions de migrants nés en Afrique (53,2 %) vivaient sur le continent en 2019 (OIM, 2019). Le nombre de migrants africains sur le continent a connu une nette augmentation. Près de 18,5 millions de migrants africains vivaient sur le continent en 2015 (ibid.). L'Afrique du Sud¹ est la principale destination des migrants internationaux avec 4 millions de migrants, suivie par la Côte d'Ivoire avec 2,5 millions. Sur les 20 premiers couloirs de migration en Afrique, celui entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire était le deuxième couloir le plus important en 2019 (OIM, 2019).

L'Europe est une destination de premier plan pour les migrants africains. 10,6 millions sur 39,4 millions de migrants africains dans le monde (soit 26,9 %) vivaient en Europe, suivie de l'Asie (avec 4,6 millions) et de l'Amérique du Nord (avec 3,2 millions) (ibid.). En dépit de ce que le récit principal dépeint, le nombre de migrants africains en Europe est l'un des plus faibles. En 2019, seuls 12,9 %² de migrants internationaux en Europe étaient originaires d'Afrique (ibid.).

Ces chiffres concernent la migration régulière. Les données sur la migration irrégulière entre les États africains sont difficiles à trouver. Pour y remédier, le continent a déployé quelques efforts. À cet égard, le trente-troisième sommet des chefs d'État de l'Union africaine a adopté, en février 2020, les projets de statuts de trois institutions continentales qui amélioreront les données et l'analyse de la gestion des migrations en Afrique. Parmi ces projets figurent : (a) les statuts pour la création d'un Centre africain d'étude et de recherche sur les migrations (au Mali) ; (b) les statuts pour la création d'un Observatoire africain des migrations (au Maroc) ; et (c) les statuts pour la création d'un Centre opérationnel continental pour la lutte contre les migrations irrégulières (au Soudan).

La création de ces institutions arrive à point nommé, car les migrations intra-africaines sont en augmentation. En l'espace de trois ans (2015-2018), le nombre de migrants africains réguliers en Afrique a augmenté de 2,5 millions. Il est également important de disposer de meilleures informations concernant les migrants irréguliers et de créer les institutions qui peuvent appuyer une telle initiative. Ces institutions fourniront un état de la situation de la circulation des Africains sur le continent

¹ Les migrants en Afrique du Sud se composent à la fois de migrants venant d'autres pays d'Afrique et de ceux qui se trouvent en dehors du continent.

² Ceci représente 10,6 millions de migrants internationaux sur 82 millions.

aux gouvernements africains. Ainsi, ces derniers pourront élaborer des politiques adaptées à la réalité. Le nombre de migrants et de personnes déplacées de force sur le continent ne cesse d'augmenter. Ce chiffre, s'élevant à près de 25,2 millions, rend la question du lien entre migration et sécurité plus pertinente que jamais.

SÉCURISATION DE LA MIGRATION INTRA-AFRICAINE

Le concept de sécurisation³ est issu de la Copenhagen School of Security Studies⁴. Elle ne réduit pas la question de menace à la sécurité à un enjeu strictement militaire. Il s'agit de tenir compte également de la dimension sociétale, environnementale, économique et politique (Peoples et Vaughan-Williams, 2010). En outre, elle affirme que les menaces à la sécurité sont l'œuvre de la société par le biais de la formulation discursive de la question. En fournissant des justifications pour des interventions extraordinaires dépassant les limites habituelles des procédures politiques (Behr, s.d.), les implications politiques des discours sur la sécurité sont renforcées⁵.

La sécurisation de la migration est le prolongement du concept de sécurisation et se réfère à l'encadrement de la migration perçue comme menace existentielle à la sécurité d'un État ou de sa société (Buzan et al., 1998). Cette conception limite de plus en plus les possibilités de migration régulière en raison de la réaction des gouvernements qui instaurent des politiques de plus en plus restrictives à l'égard des migrants. Les migrants font l'objet de surveillance, de détention et d'expulsion. Cette situation a un impact négatif sur la sécurité des migrants et les obligent à emprunter des voies plus dangereuses et à faire appel à des passeurs et à des trafiquants d'êtres humains auxquels ils versent des sommes exorbitantes pour atteindre leur destination. La sécurisation des migrations a également contribué à renforcer les dérives à l'encontre des migrants.

Le fait que le migrant soit un étranger issu d'un contexte différent sert de point d'entrée critique pour la sécurisation de récits le percevant comme un « envahisseur » de la société (Bigo, 2002). Cette perception est également à l'origine de l'attention disproportionnée portée à la lutte contre l'immigration clandestine, qui donne l'impression que toutes les migrations sont clandestines.

La sécurisation de la migration est démontrée de manière pratique par le renforcement des contrôles aux frontières, le resserrement des politiques de visa et le profilage de la population, entre autres. Il en ressort que certains pays africains à revenu moyen supérieur ont tendance à appliquer des règles plus strictes en matière d'attribution de visas aux voyageurs africains. La crainte d'un afflux important de personnes en provenance de pays à faible revenu et la course à l'emploi entre les migrants et les ressortissants sont quelques-unes des raisons invoquées pour justifier le durcissement de ces politiques (Abebe, 2018). Dans certains cas, ces inquiétudes ont conduit à des tendances xénophobes qui ont coûté la vie de migrants et détruit leurs biens. Ceci explique, en partie, la sécurisation croissante de la migration qui conduit à des restrictions de la circulation des Africains sur le continent. Par conséquent, le déploiement du programme de libre circulation des personnes en Afrique en est touché.

³ Propos tirés du rapport d'Abebe (2020).

⁴ Les travaux de Buzan et al. (1998) sont très pertinents à ce sujet.

⁵ Cette reconnaissance a été faite par l'Ecole de pensée de Paris sur la base de Balzacq, 2010 cité dans Vermeulen, 2018.

PROGRAMME DE LIBRE CIRCULATION DE L'AFRIQUE

La libre circulation des personnes est une composante majeure du programme d'intégration de l'Afrique. La promotion de la libre circulation des Africains au sein du continent est le quatrième projet phare de l'Agenda 2063 (Union africaine, s.d.), qui aspire à construire une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens, représentant une force dynamique sur la scène internationale » (ibid.). La libre circulation des personnes constitue également l'un des piliers du traité de l'Organisation de l'unité africaine instituant la Communauté économique africaine (traité d'Abuja).

Le traité d'Abuja prévoit l'adoption d'un protocole sur la libre circulation des personnes. Par conséquent, l'Union africaine a adopté le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement (Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation) en 2018. Le protocole consacre le droit des ressortissants africains de circuler librement, de résider, de travailler, d'étudier ou de faire des affaires dans l'un des 55 États membres de l'Union africaine (Abebe, 2018).

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de la libre circulation des personnes, certaines Communautés économiques régionales (CER) ont pris de l'avance. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont mis en place d'importantes politiques réciproques d'ouverture sur les visas entre leurs États membres respectifs. La CEDEAO est à un taux d'ouverture de 100 % tandis que la CAE est à 90 %. Parallèlement, grâce à d'autres conventions, tels que le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, l'Union douanière d'Afrique australe et les accords bilatéraux avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, de nombreux pays africains ont conclu des accords réciproques en matière de visas qui leur permettent de bénéficier d'un certain degré de liberté de circulation. En février 2020, l'Autorité intergouvernementale pour le développement a également approuvé le protocole sur la libre circulation des personnes établissant quatre libertés : (a) la circulation ; (b) le travail ; (c) les affaires ; et (d) la résidence (Maru, 2020).

Tout cela a conduit à la réduction du nombre de pays africains exigeant des visas pour les voyageurs africains. Un tiers des États africains appliquent une politique libérale en matière de visas. Cependant, « les Africains ont toujours besoin d'un visa pour se rendre dans 51 % des autres pays africains » (Banque africaine de développement, 2018).

IMPACT DE LA SÉCURISATION DES MIGRATIONS INTRA-AFRICAINES SUR LE PROGRAMME DE LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

La sécurisation accrue de la migration intra-africaine a des répercussions sur la ratification du programme de libre circulation des personnes en Afrique. En février 2020, le protocole n'avait été ratifié que par quatre pays (le Mali, le Niger, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe) sur les 15 requis (Union africaine, 2019). Cela en dit long sur la réticence des États africains à atténuer les difficultés actuelles des

Africains à se déplacer sur le continent, et ce, malgré le succès relatif de la mise en œuvre des accords de libre circulation des personnes par le biais des CER et/ou des accords bilatéraux (Maunganidze, 2017).

Différentes raisons sont invoquées pour expliquer la sécurisation accrue des migrations en Afrique, qui concerne directement le déploiement du programme de libre circulation des personnes. La première raison est liée à l'environnement sécuritaire actuel de l'Afrique, qui reste fragile avec un large éventail de menaces actuelles et émergentes, y compris des menaces non étatiques. Les factions de milices et les groupes armés sont omniprésents dans les guerres civiles du continent, luttant à la fois pour et contre les gouvernements africains. Les menaces émanant de groupes terroristes, tels qu'Al-Shabaab, Boko Haram et l'État islamique, sont considérées comme un problème de sécurité majeur.

D'une part, Al-Shabaab opère dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est, véritable plaque tournante qui se compose des pays d'origine des migrants à destination du Moyen-Orient et du Golfe (route de l'Est), des pays d'Afrique australe (route du Sud) et de l'Europe (route du Nord). La région héberge également plus de 4 millions de réfugiés d'Afrique sur 7,4 millions et plus de 8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays sur 17,8 millions (Abebe, 2020). D'autre part, un certain nombre de groupes militants, dont Boko Haram, opèrent en Afrique de l'Ouest (notamment dans le bassin du lac Tchad, le Sahel et le Sahara). Rappelons que l'Afrique de l'Ouest est la région ayant mis en place l'un des régimes de libre circulation des personnes les plus efficaces (Gandhi, 2018).

Les autres principaux sujets d'inquiétudes qui empêchent la mise en œuvre le programme de la libre circulation des personnes sont : (a) la porosité des frontières ; (b) l'absence de documents de voyage harmonisés ; (c) l'absence de mise en adéquation des politiques des États membres ; (d) le manque de capacités et d'infrastructures appropriées pour la gestion des frontières ; et (e) le manque d'informations sur le Protocole sur la libre circulation des personnes. Ces préoccupations ont favorisé la sécurisation du contrôle des frontières entre certains États africains. L'Algérie et le Maroc en sont un bon exemple. En 2014, le Maroc a déclaré avoir construit une clôture de sécurité dotée de capteurs électroniques au niveau de sa frontière avec l'Algérie afin d'endiguer le flux de trafic d'êtres humains et de prévenir l'éventuelle infiltration de terroristes. De même, l'Algérie a achevé la construction d'une tranchée le long de sa frontière avec le Maroc pour lutter contre le commerce transfrontalier illicite comme la contrebande de carburant, de dattes et de lait (Boukhars, 2019).

LES AVANTAGES DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES L'EMPORTENT SUR LES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

L'expérience des pays africains ayant mis en place un régime de libre circulation, tel que le Bénin, le Ghana, la Maurice, le Rwanda et les Seychelles, n'indique aucun lien direct avec l'exposition à des menaces à la sécurité. Ces pays n'ont pas été confrontés à de graves menaces à la sécurité suite à l'assouplissement de l'attribution de visas. Au contraire, l'expérience montre que les avantages associés à la mise en place d'un régime de libre circulation l'emportent largement sur les menaces à la sécurité.

Premièrement, le déploiement des régimes de libre circulation peut contribuer à la mobilité de la main-d'œuvre, aux transferts de compétences et de technologies entre ressortissants africains, puisque le protocole vise à faciliter la libre circulation des professionnels, des étudiants et des stagiaires afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires (Fondation Mo Ibrahim, 2019). À cet égard, le secteur technologique dynamique du Rwanda continue d'attirer des travailleurs provenant d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (OIM, 2019). De même, l'économie sud-africaine, en particulier le secteur des finances et des technologies de l'information et le secteur minier continuent d'attirer des migrants issus principalement de la région de l'Afrique australe (OIM, 2019). Si le Rwanda avait suivi le raisonnement de la sécurisation, il n'aurait pas établi un régime de visa gratuit en raison des problèmes de sécurité qui se posent au niveau de sa frontière avec la République démocratique du Congo. Aujourd'hui, la frontière entre le Rwanda (Rubavu) et la République démocratique du Congo (Goma) est la zone la plus fréquentée du continent (KT Press, 2018).

Deuxièmement, la promotion de la libre circulation des personnes sur le continent peut pousser les pays africains à adopter une approche globale à la gestion des frontières⁶ ce qui nécessite de meilleures institutions politiques et capacités d'exécution. Cela implique notamment la mise en place d'une meilleure intégration des infrastructures frontalières et de sécurité, le renforcement de l'intégrité des documents de voyage et l'adoption de l'innovation et la technologie pour gérer les frontières et la sécurité nationale (Abebe, 2018).

En 2014, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda ont lancé un visa de destination touristique unique⁷. Ces pays ont mis en place les infrastructures nécessaires, notamment en matière de frontières et de sécurité, ce qui leur a permis de bénéficier d'une coopération efficace. Jusqu'à présent, ces pays n'ont pas été touchés par des problèmes de sécurité plus importants.

Troisièmement, le prolongement du régime de libre circulation aura également une incidence directe sur une meilleure mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui vise à établir un marché continental unique pour les biens et les services (Union africaine, s.d.c). Le protocole de la ZLECAf a été adopté en 2018 et est entré en vigueur en mai 2019. Le rythme rapide de la mise en œuvre de la ZLECAf dénote de l'engagement politique accru dont elle bénéficie sur tout le continent. Elle tombe à point nommé et permettra de soutenir le développement de l'Afrique en renforçant le commerce. En 2016, seules 18 % des exportations totales de l'Afrique étaient intracontinentales, tandis que 59 et 69 % concernaient l'Asie et l'Europe respectivement (Sow, 2018). À cet égard, l'expérience de Chirundu, un point de passage frontalier unique établi en 2009 entre la Zambie et le Zimbabwe, en est une parfaite illustration. Ce point frontalier a réussi à faciliter la circulation des personnes et des biens tout en générant d'importantes recettes et en assurant une sécurité publique renforcée. Il a également permis de réduire le temps de passage au niveau de la frontière et de faciliter l'accès à de meilleures informations, tout en partageant des régimes commerciaux simplifiés grâce à la mise en place de bureaux d'information commerciale dans certaines zones frontalières (Chanda, 2018). Jusqu'à présent, le point de passage frontalier n'a pas été confronté à des menaces à la sécurité.

⁶ George Mukundi, directeur général du groupe Maendeleo et ancien chef du Secrétariat de l'architecture de la gouvernance africaine de l'Union africaine, a été cité par Abebe, 2018.

⁷ Le visa touristique d'Afrique de l'Est est un visa d'entrée simple destiné aux étrangers se rendant au Kenya, au Rwanda et en Ouganda.

CONCLUSION

Le déploiement des régimes de libre circulation en Afrique repose principalement sur la volonté politique de l'Union africaine et de ses États membres (Abebe, 2018). Malgré les problèmes de sécurité liés à la libre circulation des personnes, aucun des défis n'est insurmontable pour justifier la fermeture des frontières aux voyageurs africains de bonne foi. Au contraire, les avantages de l'ouverture des frontières aux Africains l'emportent sur les répercussions négatives sur la sécurité. Pour mieux mettre en œuvre le programme de libre circulation des personnes en Afrique, il convient d'envisager les recommandations politiques suivantes:

- (a) le renforcement de la coordination pour faire face aux menaces transnationales à la sécurité.

Les menaces transnationales à la sécurité ne connaissent pas de frontières. Il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes et des systèmes de prévention communs efficaces. À cet égard, les pays africains doivent renforcer la coordination, la coopération et le partage d'informations pour lutter ensemble contre les menaces transnationales à la sécurité. Cette mutualisation des efforts permettra de réduire les risques liés à la libre circulation des personnes. Parallèlement, il est important de mettre en place un système renforcé de gestion des migrations, ce qui implique la création de systèmes efficaces d'enregistrement de l'état civil et l'intégration des systèmes de gestion des frontières. De même, tous les services nationaux de renseignement et de sécurité des États membres de l'Union africaine, y compris les organismes chargés de l'application de la loi, le système judiciaire et l'immigration, devraient faire preuve d'innovation et s'adapter aux menaces contemporaines complexes à la sécurité. Les investissements visant à faire progresser les technologies de l'information et de la communication et la formation du personnel sont à envisager.

- (b) Façonner la perception qu'ont les citoyens africains de la libre circulation.

Les États membres de l'Union africaine devraient travailler sur la perception des citoyens pour qu'ils acceptent et apprécient les avantages de la libre circulation. Pour ce faire, il faut éduquer, sensibiliser, et informer le grand public. Il est particulièrement important de sensibiliser les citoyens aux avantages liés à la libre circulation des personnes afin que les migrants soient acceptés et puissent s'intégrer. Cela peut se faire par l'adoption et la mise en œuvre de politiques permettant aux immigrants et à la population locale de tisser des liens. La promotion de la mobilité sociale des immigrants par l'amélioration de la mobilité sur le marché du travail, la facilitation de l'esprit d'entreprise, le renforcement des compétences et l'accès à l'éducation permettront également d'y parvenir. Ces démarches limiteront l'exclusion sociale, les tendances xénophobes et la sécurisation générale des migrants.

(c) Suivre des progrès de la mise en œuvre.

Le suivi des progrès de la mise en œuvre du protocole sera également crucial, comme le prévoit le protocole. Ainsi, une méthode systématique de suivi devrait être établie pour répertorier les pratiques optimales et les défis rencontrés par les États membres. L'analyse coût-bénéfice de la libre circulation des personnes devrait également être réalisée, surtout pour convaincre les États membres réticents à la mise en œuvre (Isaacs, 2015).

(d) Renforcer la coopération avec les partenaires.

Différents partenaires soutiennent déjà le renforcement des capacités des pays africains en matière de gouvernance migratoire. Les pays africains doivent veiller à ce que ce soutien soit en parfaite adéquation avec la vision africaine de l'intégration continentale et ne vienne pas contrecarrer leur programme de libre circulation des personnes et d'intégration continentale. À cet égard, le Fonds fiduciaire de l'Union européenne peut être un instrument déterminant pour renforcer la libre circulation des personnes. La ZLECAf joue également un rôle fondamental par la mise en place d'un système solide de gestion des frontières qui facilitera la circulation des personnes. L'expérience de partenaires tels que l'Union européenne n'est pas à négliger pour la mise en œuvre du programme de libre circulation des personnes.

BIBLIOGRAPHIE

- Abebe, T.T.
2018 A new dawn for African migrants. Institut d'études de sécurité, 31 janvier. Disponible à l'adresse : <https://issafrica.org/iss-today/a-new-dawn-for-african-migrants>.
2020 Securitisation of migration in Africa: The case of Agedez in Niger. Institut d'études de sécurité, 4 mars. Disponible à l'adresse : <https://bit.ly/32PUdmN>.
- Banque africaine de développement (BAD)
2018 Africa Visa Openness Report 2018. Abidjan. Disponible à l'adresse : www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VisaOReport2018_R15jan19.pdf.
- Balzacq, T.
2010 Understanding Securitization Theory: How Security Problems Emerge and Dissolve. Routledge.
- Behr, A.W.
s.d. How is securitization of Africa changing everything? Disponible à l'adresse : www.academia.edu/9301518/How_is_Securitization_of_Africa_Changing_Everything.
- Bigo, D.
2002 Security and immigration: Toward a critique of the governmentality of unease. Alternatives, 27 Special Numéros 63-92.
- Boukhars, A.
2019 Barriers versus smugglers: Algeria and Morocco's battle for border security. Carnegie Endowment for International Peace, 19 mars. Disponible à l'adresse : <https://carnegieendowment.org/2019/03/19/barriers-versus-smugglers-algeria-and-morocco-s-battle-for-border-security-pub-78618>.
- Buzan, B., O. Wæver et J. de Wilde
1998 Security: A New Framework for Analysis. Lynne Rienner Publishers, Inc., Boulder et Londres.
- Chanda, G.
2018 One-stop border posts to improve trade. Zambia Daily Mail, 25 avril. Disponible à l'adresse : www.daily-mail.co.zm/one-stop-border-posts-to-improve-trade/.
- Fondation Mo Ibrahim
2019 2019 Ibrahim Forum Report: Africa's Youth: Jobs or Migration? Demography, economic prospects and mobility. Disponible à l'adresse : <https://mo-s3.ibrahim.foundation/u/2019/03/15121250/2019-Forum-Report.pdf>.
- Gandhi, D.
2018 Figures of the week: Internal migration in Africa. Africa in Focus. Brookings, 7 juin. Disponible à l'adresse : www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2018/06/07/figures-of-the-week-internal-migration-in-africa/.
- Isaacs, M.L.
2015 Freeing the movement of people in Africa. Daily Maverick, 2 octobre.
- KT Press
2018 Rwanda-DR Congo border records biggest traffic in Africa, rivals US-Mexico. 14 mai. Disponible à l'adresse : <https://ktpress.rw/2018/05/rwanda-dr-congo-border-records-biggest-traffic-in-africa-rivals-us-mexico/>.

- Maru, M.T.
2020 IGAD Ministers have endorsed the Protocol on Free Movement of Persons establishing four freedoms: of movement, work, business, and residence. Congratulations to team @IGADMmigration and collective effort of @igadsecretariat under the leadership of @DrWorkneh [DrMehari, tweet]. 27 février. Disponible à l'adresse : <https://twitter.com/DrMehari/status/1232934413136203779>.
- Maunganidze, O.A.
2017 Freedom of movement: Unlocking Africa's development potential. Policy Brief 111. Institut d'études de sécurité. Disponible à l'adresse : <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/policy-brief111.pdf>.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2019 World Migration Report 2020. Genève. Disponible à l'adresse : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020.pdf.
- Peoples, C. et N. Vaughan-Williams
2010 Critical Security Studies: An Introduction. Routledge, Oxon et New York.
- Sow, M.
2018 Figures of the week: Africa's intra- and extra-regional trade. Africa in Focus. Brookings, 29 mars. Disponible à l'adresse : www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2018/03/29/figures-of-the-week-africas-intra-and-extra-regional-trade/.
- Union africaine
2019 List of countries which have signed, ratified/acceded to the Protocol to the Treaty Establishing the African Economic Community Relating to Free Movement of Persons, Right of Residence and Right of Establishment. 17 juillet. Disponible à l'adresse : <https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-sl-PROTOCOL%20TO%20THE%20TREATY%20ESTABLISHING%20THE%20AFRICAN%20ECONOMIC%20COMMUNITY%20RELAT....pdf>.
- s.d.a Flagship projects of Agenda 2063. Disponible à l'adresse : <https://au.int/agenda2063/flagship-projects>.
- s.d.b Agenda 2063: The Africa We Want. Disponible à l'adresse : <https://au.int/agenda2063/overview>.
- s.d.c CFTA – Continental Free Trade Area. Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/ti/cfta/about>.
- Vermeulen, G.
2018 The securitisation of migration during the refugee crisis: The role of the EU institutes [Master thesis]. Université de Leide.

Une femme chargeant son téléphone grâce à une lampe solaire à Dollo Ado, État régional Somali, Éthiopie.

© OIM 2018/Muse MOHAMMED



13

MAXIMISER LES RÉSULTATS
DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
ISSUS DE LA MIGRATION DE
MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE

CHAPITRE 13

MAXIMISER LES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ISSUS DE LA MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE

Auteurs : Marina Manke (OIM), Oumar Diop (Commission de l'Union africaine), Samia Kazi Aoul (Organisation internationale du Travail (OIT)) et Kenza Dimechkie (OIT)

RÉSUMÉ

Ce chapitre examine la migration de main-d'œuvre en Afrique dans le contexte du développement humain et met en évidence ses principales tendances, sa gouvernance et les cadres de collaboration la régissant. Les cinq piliers thématiques visant à améliorer la gouvernance de la migration de main-d'œuvre sont examinés, en mettant l'accent sur les points suivants : (a) la cohérence des politiques existantes et le renforcement des capacités ; (b) la coopération bilatérale et régionale ; (c) la protection sociale ; (d) la qualité et la disponibilité des données sur la migration de main-d'œuvre ; et (e) le développement, la mise en adéquation et la reconnaissance des compétences. Bien que la demande de travailleurs hautement qualifiés dans des secteurs tels que l'ingénierie stimule la migration de part et d'autre du continent, la plupart des migrants sont concentrés dans des professions peu qualifiées et des secteurs souvent caractérisés par de mauvaises conditions de travail et de petits salaires. Par ailleurs, les migrantes sont plus susceptibles que les migrants de se trouver dans un emploi précaire. En réponse aux lacunes de la protection des migrants domestiques, plusieurs pays africains ont cherché à conclure des accords bilatéraux de travail avec les principaux pays de destination afin de mieux réguler les flux migratoires de main-d'œuvre. Une migration de main-d'œuvre mal gérée peut accroître la migration irrégulière, perpétuer l'exploitation et les problèmes de gouvernance pour les pays d'origine, de transit et de destination. Le Protocole sur la libre circulation des personnes et la Zone de libre-échange du continent africain (ZLECAF) soulignent la nécessité de créer des institutions et d'appliquer une meilleure gouvernance du marché du travail, pour mieux protéger les droits des travailleurs migrants.

INTRODUCTION

La recherche de possibilités de travail et de moyens de subsistance décents est un moteur essentiel de mobilité humaine dans le monde. 70 % des migrants internationaux en âge de travailler sont des travailleurs migrants, selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT) (OIT,

2018a). La migration de main-d'œuvre est une préoccupation de premier plan sur le continent africain, en raison de sa complexité et de son ampleur.

Par conséquent, le gouvernement, les Communautés économiques régionales (CER), la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires attachent une grande importance à la conception de systèmes de gouvernance et de mesures de protection des droits efficaces qui contribuent à élargir les possibilités des migrants et à favoriser le développement. Dans ce contexte, ce chapitre présente les principales questions liées à la migration de main-d'œuvre et à sa gouvernance en Afrique et met en évidence ses principales tendances, les efforts et les cadres de collaboration actuels la régissant.

LA MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

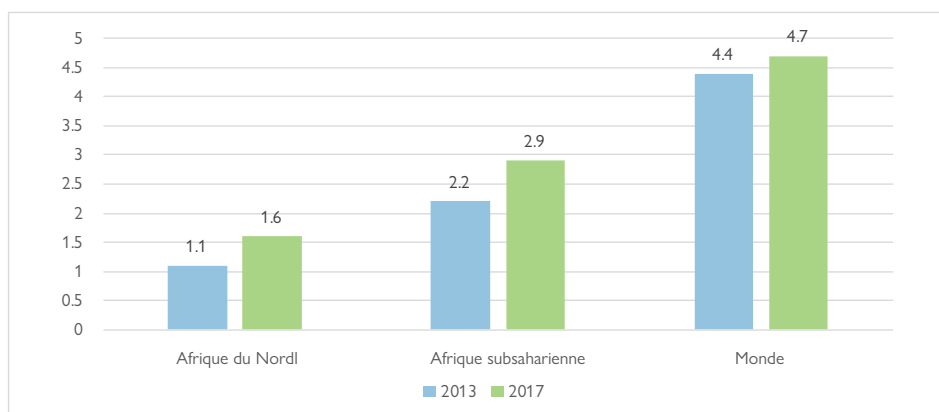
La jeunesse africaine et l'ancrage de la mobilité humaine dans l'histoire d'Afrique peuvent créer des opportunités pour stimuler le bien-être et la prospérité des migrants, de leurs familles et de leurs communautés. La région détient la population qui croît le plus rapidement au monde, ce qui offre un potentiel considérable pour nourrir l'activité et la croissance économiques en augmentant le volume du PIB brut du continent de 10 à 15 % d'ici 2030. Cependant, ce potentiel pourrait rester sous-utilisé si la création d'emplois de qualité et de possibilités d'investissement adéquates ne rattrape pas la croissance prévue de la population active.

En effet, malgré une amélioration des perspectives économiques de l'Afrique, avec une croissance estimée à 4,1 % en 2018 et 2019 (BAD, 2018), cette dernière restera insuffisante au vu des défis sociaux et du marché du travail actuels de l'Afrique. La lenteur de la croissance de l'emploi et les possibilités limitées d'emploi formel sont les défis qui touchent particulièrement les jeunes et les femmes. L'Afrique du Nord a le taux de chômage des jeunes le plus élevé au monde (29,3 %) (OIT, 2016a), le taux de chômage des femmes (19,8 %) y étant deux fois plus élevé que celui des hommes (9,3 %). En Afrique subsaharienne, la qualité de l'emploi reste médiocre, avec un niveau élevé d'emplois précaires (66 %) et de travailleurs pauvres (environ 30 %) (OIT, 2016a, 2018b)¹.

L'insuffisance des possibilités de travail dans les communautés d'origine est un facteur clé de la décision de migrer des jeunes Africains et Africaines et ce, tant en Afrique que vers d'autres régions du monde. La diminution de la main-d'œuvre, l'évolution des modes de vie et des profils de compétences laissent penser que les travailleurs migrants continueront à jouer un rôle important en comblant la pénurie de main-d'œuvre tout en contribuant aux systèmes de protection sociale (van Panhuys et al., 2017).

Figure 1 : Proportion de travailleurs migrants dans l'ensemble des travailleurs (en %)

¹ L'emploi précaire est « le travail pour son propre compte et le travail familial contributif » (définition de l'OIT)(2018b).



Source: OIT, 2018a.

ESTIMATIONS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS, TENDANCES MIGRATOIRES ET DÉMOGRAPHIE

On estime que l'Afrique accueille 7,9 % de la main-d'œuvre mondiale, dont une grande partie est africaine. Bien que le nombre de travailleurs migrants soit en augmentation, ils continuent à représenter une part relativement faible de la main-d'œuvre africaine (voir figure 1). L'Afrique subsaharienne compte 11,9 millions de travailleurs migrants, soit 2,9 % de sa main-d'œuvre. L'Afrique du Nord accueille 1,1 million de travailleurs migrants, soit 1,6 % de sa main-d'œuvre (OIT, 2018a).

La main-d'œuvre migrante africaine est jeune, avec un âge médian de 31 ans, soit huit ans de moins que la médiane mondiale (CNUCED, 2018). Cette situation est due en grande partie à la jeunesse de la population et au niveau de chômage élevé des jeunes dans la région, qui favorisent les migrations tant au sein qu'en dehors du continent.

Le nombre de femmes africaines qui migrent de manière indépendante pour travailler et étudier est en augmentation (Jonsson, 2009). Actuellement, on estime que les femmes représentent 30 % de l'ensemble des travailleurs migrants en Afrique. Ce chiffre est probablement dû au fait que les femmes se déplacent pour d'autres raisons (telles que le regroupement familial) et qu'elles subissent une forme de discrimination face à l'emploi (OIT, 2018a)². Le grand nombre de migrantes employées dans l'informel, non rémunérées ou sous-payées (les soins non rémunérés et le travail domestique) peut également expliquer leur faible part dans les statistiques de la population active (OIT, 2016b).

EMPLOI, CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROFILS DE COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS MIGRANTS INTRA-AFRICAINS

Globalement, les travailleurs migrants ont tendance à avoir des taux de participation à la population active plus élevés que les non-migrants, bien qu'il y ait des variations significatives selon le sexe et la sous-région. En Afrique du Nord, les migrantes ont un taux de participation beaucoup plus élevés que les femmes non migrantes à la population active (33,0 % contre 21,7 %), alors que le contraire est vrai en

² Ces chiffres reflètent l'ensemble de travailleurs migrants et ne tiennent donc pas compte des flux potentiellement importants de migrantes temporaires ou circulaires venues s'engager dans des activités telles que le commerce transfrontalier et le travail agricole saisonnier.

Afrique subsaharienne (47,3 % contre 65 % pour les femmes non migrantes) (OIT, 2018a). Au niveau des pays, de récentes études menées conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'OIT sur la contribution des immigrants aux économies de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Rwanda et de l'Afrique du Sud ont montré que les immigrants sont relativement bien intégrés au marché du travail national (OCDE/OIT, 2018). En Afrique du Sud et en Côte d'Ivoire, les immigrants ont un taux d'activité plus élevé que les travailleurs nés dans le pays. Le taux de chômage des travailleurs nés dans le pays est deux fois plus élevé que celui des travailleurs migrants. Au Ghana et au Rwanda, les migrantes s'en sortent moins bien que les femmes nées dans le pays, tant en termes de taux d'activité que de chômage. Cela pourrait être dû en partie au fait que les femmes sont plus susceptibles d'émigrer pour des raisons familiales plutôt que professionnelles. Par ailleurs, celles qui cherchent à entrer sur le marché du travail sont plus susceptibles de souffrir d'une double discrimination liée à leur statut de femme et d'immigrante.

Bien que les travailleurs migrants aient accès à l'emploi, ils continuent de faire face à des défis liés à sa qualité. Les travailleurs migrants africains sont concentrés dans des professions peu qualifiées et dans des secteurs souvent caractérisés par de mauvaises conditions de travail, notamment le travail agricole saisonnier, la construction, l'exploitation minière et le travail domestique. Des études menées dans certains pays africains suggèrent que, bien que les travailleurs migrants soient plus susceptibles d'occuper un emploi salarié que les travailleurs nés dans le pays, ils ont encore tendance à souffrir de désavantage salarial et de mauvaises conditions de travail (ibid.). En Afrique du Sud, par exemple, l'écart salarial entre les travailleurs migrants et les travailleurs nés dans le pays dans les professions peu ou moyennement qualifiées varie de 10 à 19 % (ibid.). Il existe également de nettes différences entre les sexes en ce qui concerne la qualité de l'emploi. Dans des pays comme le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Rwanda, les migrantes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes migrants d'occuper des formes d'emploi précaire³.

L'augmentation de la demande mondiale de travailleurs domestiques, ainsi que d'autres formes « d'assistance », notamment les enseignants, les travailleurs de la santé et autres travailleurs de soins à domicile – traditionnellement assurés par des femmes – a élargi les possibilités d'émigration pour les africaines qui cherchent un emploi. Ceci suscite des inquiétudes quant aux conditions de travail et à la qualité de vie à l'étranger. En dehors de la région, la demande de personnel soignant dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et du Moyen-Orient a généré un flux important de migrantes, en particulier en provenance d'Afrique de l'Est, mais aussi d'Afrique de l'Ouest (OIT, 2013). Au cours des cinq dernières années, face aux lacunes en matière de protection dont souffrent les travailleurs domestiques migrants en particulier, plusieurs pays africains, dont l'Éthiopie, le Ghana et l'Ouganda, ont cherché à conclure des accords bilatéraux de travail avec les principaux pays de destination afin de mieux réguler les flux migratoires de main-d'œuvre.

La demande de travailleurs hautement qualifiés en Afrique dans des secteurs tels que le génie, les technologies de l'information, l'éducation, la finance et la gestion, est également à l'origine des migrations sur l'ensemble du continent. La proportion de migrants occupant des postes hautement qualifiés est relativement élevée en Afrique du Sud (25,2 %), au Zimbabwe (16,1 %) et au Ghana (9,4 %).

³ L'emploi précaire est « le travail pour son propre compte et le travail familial contributif » (définition de l'OIT) (2018b).

Une part importante des travailleurs migrants originaires de ces mêmes pays sont également hautement qualifiés, tout comme une grande partie des travailleurs migrants issus du Sénégal (11,9 %) et de l'Éthiopie (11,9 %) (CNUCED, 2018).

EXPLORER LE LIEN ENTRE LA MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE ET LE DÉVELOPPEMENT

Au niveau individuel ou des ménages, les possibilités d'emploi hors du domicile aident à générer des revenus supplémentaires pour les migrants et leurs familles, souvent transférés par des canaux formels ou informels. On sait que les transferts de fonds des migrants sont utilisés pour améliorer l'alimentation, les soins de santé, l'éducation, le logement et aussi la création d'entreprise. Ceci contribue au renforcement du capital humain, à la réduction des inégalités et à l'éradication de la pauvreté.

Au niveau de la communauté ou du pays de destination, les migrants peuvent avoir un impact neutre ou positif sur la croissance économique, la productivité et l'emploi. À titre d'exemple, en Afrique du Sud, les immigrants n'ont pas d'impact négatif sur la situation des ressortissants sur le marché du travail. Au contraire, les migrants récents ont contribué à la hausse de l'emploi et des salaires mensuels des ressortissants, tout en diminuant le taux de chômage.

Pour ce qui est de la productivité en Afrique du Sud, l'impact de l'immigration sur le PIB par habitant s'est également avéré positif. Les estimations prévoient une augmentation de 5 % du revenu par habitant. En Côte d'Ivoire, la contribution des immigrés à la croissance économique est supérieure à leur part dans la population (OCDE/OIT, 2018).

Les travailleurs immigrés de l'économie formelle peuvent avoir un effet positif sur les finances publiques puisqu'ils versent des impôts et des prestations sociales. En Afrique du Sud, les immigrants ont un impact net positif sur le solde budgétaire du gouvernement. De même, au Ghana, la contribution des immigrés à l'équilibre fiscal du pays dépasse la contribution des ressortissants (par habitant). En Côte d'Ivoire, où l'on estime que 10 % des travailleurs sont nés à l'étranger, les effets sur le marché du travail et l'économie sont assez neutres dans l'ensemble. L'immigration n'est pas associée à une perte d'emploi ou de revenus pour les travailleurs ivoiriens (ibid.).

GOVERNANCE DE LA MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE

La recherche citée ci-dessus montre que la contribution des migrants à l'économie est directement liée à leur niveau d'intégration aux sociétés et au marché du travail du pays de destination, tant en termes de participation au marché du travail que de qualité des emplois (ibid.)⁴ ce qui souligne la nécessité de donner la priorité à la protection des droits des travailleurs migrants et à la prévention de toutes les formes de discrimination et de racisme. En d'autres termes, la migration de main-d'œuvre est plus susceptible d'avoir un impact positif sur les pays d'origine et de destination, et sur les travailleurs migrants eux-mêmes lorsque des

⁴ Voir également l'OIT, l'OCDE et la Banque mondiale, 2015.

politiques facilitant l'intégration sont mises en place pour les travailleurs migrants. L'application de l'égalité de traitement entre les travailleurs nationaux et migrants, notamment en termes de salaires ou d'accès à la protection sociale est également essentielle. Inversement, une migration de main-d'œuvre mal gérée peut accroître la migration irrégulière et augmenter le risque d'exploitation, ce qui pose des problèmes de gouvernance pour les pays d'origine, de transit et de destination.

Compte tenu de la nature transversale et complexe de la mobilité de la main-d'œuvre, sa gouvernance devrait être assurée dans le cadre d'une approche véritablement pangouvernementale et sociétale. Il est important qu'un partenariat soit établi avec les autorités chargées des migrations, le ministère du travail, de l'emploi et de l'éducation et d'autres organismes opérant sur le marché du travail local, national et régional. En outre, des solutions concrètes devraient être élaborées en collaboration avec le secteur privé, la société civile, les partenaires sociaux et les organisations de travailleurs migrants.

Afin d'assurer une migration de main-d'œuvre sûre, ordonnée et régulière, tout en respectant l'Objectif de développement durable (ODD) 10.7⁵, l'Assemblée des chefs d'État de l'Union africaine a approuvé le Programme conjoint UA-OIT-OIM-CEA sur la gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration (connu sous le nom de JLMP). Ce programme vise à renforcer la collaboration à l'échelle continentale en matière de gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Afrique. Les travailleurs migrants en Afrique et en provenance d'Afrique, ainsi que leurs communautés d'origine et de destination en sont les bénéficiaires.

Figure 2 : Principaux domaines thématiques du Programme conjoint en matière de migration de main-d'œuvre en Afrique



Note: Figure elaborated by the authors.

Conformément aux dispositions du JLMP, le Conseil consultatif africain sur la

⁵ L'ODD 10.7 vise à « faciliter une migration et une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ».

migration de main-d'œuvre (LMAC) a été créé en tant que structure tripartite pour renforcer la coordination et la coopération en matière de migration de main-d'œuvre sur le continent. Son objectif principal est la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le LMAC est composé de représentants de toutes les CER, des organisations patronales et de travailleurs, des organisations transfrontalières de femmes, des universités, des organisations de la diaspora, du Parlement panafricain, du Conseil économique, social et culturel, de l'OIT, de l'OIM et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). Les rôles et les responsabilités du LMAC comprennent : la facilitation de la coordination et l'harmonisation des actions visant à protéger les droits des migrants ; la consultation des décideurs et des acteurs non étatiques ; et le suivi des initiatives d'amélioration des systèmes et des politiques de migration de la main-d'œuvre.

La section suivante met en évidence les principaux domaines de travail pertinents pour améliorer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre en Afrique. Ceux-ci s'articulent autour de cinq piliers thématiques, à savoir : (a) la cohérence des politiques existantes et le renforcement des capacités ; (b) la coopération bilatérale et régionale ; (c) la protection sociale ; (d) la qualité et la disponibilité des données sur la migration de la main-d'œuvre ; et (e) le développement, la mise en adéquation et la reconnaissance des compétences.

Premier pilier – Améliorer la cohérence des politiques et des cadres existants et renforcer les capacités en matière de gouvernance de la migration de main-d'œuvre à l'échelle continentale

La migration de la main-d'œuvre et la libre circulation au sens large sont au programme de développement et d'intégration des dirigeants africains depuis plusieurs décennies (Olivier, 2018). Elle a été explicitement articulée dans le Traité instituant la Communauté économique africaine (traité d'Abuja), qui appelle ses États membres à coopérer en vue de développer, planifier et utiliser leurs ressources humaines. Par ailleurs, le Traité pousse à l'adoption des politiques pour l'emploi qui permettent la libre circulation des personnes au sein de la communauté. Cela implique l'harmonisation des politiques en matière d'emploi, de salaire, de travail, de sécurité sociale, d'orientation et de conseils professionnels. La mise en place et le renforcement de bourses du travail visant à faciliter la circulation de la main-d'œuvre qualifiée disponible d'un État membre à un autre, a été envisagée. L'Agenda 2063, adopté en 2015, plaide pour la libre circulation des personnes dans le cadre du programme d'intégration continentale. En janvier 2018, le Sommet des chefs d'État de l'Union africaine a adopté le Protocole sur la libre circulation des personnes, qui comporte des dispositions spécifiques sur la manière d'accélérer l'opérationnalisation de la libre circulation des travailleurs, le droit de résidence et le droit d'établissement sur le continent dans les années à venir. Des directives ont été élaborées pour aider les parties prenantes à tous niveaux à mettre en œuvre les dispositions relatives à la migration de main-d'œuvre. L'Accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine a également été adopté en mars 2018 par le Sommet extraordinaire des chefs d'État de l'Union africaine à Kigali. La ZLECAf stimulera la migration de la main-d'œuvre par l'intensification de la circulation des biens, des services et des capitaux.

Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) – adopté par les États membres de la Commission de l'Union africaine en 2006 et mis à jour en 2018 (Commission de l'Union africaine, 2018) - reconnaît que la migration de main-

d'œuvre a joué un rôle important en comblant les besoins des secteurs tels que l'agriculture, la construction entre autres, contribuant ainsi au développement économique de nombreux pays africains de destination. Le MPFA exige que les États membres et les CER établissent des politiques, des structures et une législation nationale transparentes, complètes et soucieuses des besoins des femmes en matière de migration de main-d'œuvre.

Les syndicats jouent un rôle important dans l'éducation des travailleurs en matière de migration de main-d'œuvre et coopèrent étroitement avec leurs organisations sœurs en Europe et au Moyen-Orient. À l'échelle continentale, le Réseau syndical africain sur la migration et l'Organisation de l'unité syndicale africaine surveillent, signalent et réagissent aux violations des droits des travailleurs, y compris des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Ils interviennent en s'engageant et en contribuant aux processus d'élaboration des politiques au niveau national, sous-régional et international.

En tant qu'organisation patronale continentale, Business Africa participe à divers dialogues et plates-formes politiques sur le continent et au-delà, notamment en Europe, avec pour objectif de contribuer à la création d'emplois décents en Afrique pour les résidents africains. Elle participe également au processus de libre circulation de la main-d'œuvre de migration intra-africaine de part et d'autre de l'Afrique et s'engage à défendre les principes du travail décent pour les travailleurs nationaux et les migrants, y compris dans le cadre de la migration de main-d'œuvre Afrique-Moyen-Orient.

Deuxième pilier – Coopération bilatérale et régionale

Les pays d'Afrique ont acquis une certaine expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux sur la mobilité de la main-d'œuvre et la sécurité sociale, tant au sein du continent, principalement pour les flux directs vers l'Afrique du Sud, qu'à l'extérieur. En outre, les CER ont commencé à travailler sur la libre circulation et la facilitation de la mobilité de la main-d'œuvre à différents niveaux. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la SADC et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ont pris beaucoup d'avance dans ce domaine.

La CEDEAO se distingue des autres par la coopération régionale et la réglementation de la mobilité de la main-d'œuvre la plus avancée. Elle a intégré la migration et la protection des droits des migrants dans un certain nombre de ces instruments régionaux et a réalisé des progrès notables en matière de réduction des formalités de procédure liées au visa ou au passage des frontières. La CEDEAO dispose du plus ancien protocole régional sur la liberté de circulation (CEDEAO, 1979) du continent, appuyé par plusieurs protocoles additionnels qui traitent de l'emploi et de la création d'entreprise.

Le cadre politique de 2014 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour la migration de la main-d'œuvre encourage : la migration de main d'œuvre intra-africaine ; la migration régulière ; la gouvernance migratoire ; les pratiques de recrutement équitables ; et la collecte de données sur la migration de main-d'œuvre. Il prévoit la mise en place de politiques nationales d'ici 2020. Un certain nombre de pays de la SADC, à savoir, l'Afrique du Sud, l'Eswatini, le Lesotho, la Namibie et les Seychelles, se sont depuis engagés dans l'élaboration de politiques nationales de migration de main-d'œuvre. La CAE a également

fait des progrès significatifs pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre pour éventuellement pleinement adopter la libre circulation.

Les pays d'Afrique ont fait des progrès considérables ces dernières années en améliorant la cohérence de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre. Elle fait désormais partie des politiques et des cadres liés à la migration. Les aspects de la migration sont inclus aux politiques de l'emploi et aux instruments du marché du travail. En outre, l'Eswatini, le Ghana, le Lesotho, le Nigéria, les Seychelles et le Zimbabwe ont élaboré des politiques indépendantes en matière de migration de main-d'œuvre ces dernières années.

Malgré ces efforts, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les capacités des institutions et des partenaires concernés qui participent directement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de réglementation de la mobilité de la main-d'œuvre, notamment celle du gouvernement⁶, d'autres institutions du marché du travail et des partenaires sociaux.

Troisième pilier – Renforcer la protection sociale

Les migrants en Afrique, comme ailleurs dans le monde, sont confrontés à d'importants défis pour accéder à la protection sociale. Cela est dû en partie aux restrictions juridiques liées à leur situation particulière (telles que la période d'emploi et la résidence, leur nationalité et leur statut de migrant). Le manque d'information ou de capacité contributive et la complexité des procédures administratives font partie des obstacles auxquels les migrants font face (van Panhuys et al., 2017).

Les conventions de l'OIT et les recommandations⁷ reconnaissent et abordent les difficultés spécifiques touchant les travailleurs migrants en matière d'accès à la sécurité sociale. L'OIT appelle à une coordination accrue entre les pays par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale garantissant la transférabilité des prestations de sécurité sociale. La Commission de l'Union africaine et les CER, en particulier la CEDEAO, la SADC et la CAE, en ont fait une priorité. Dans le cadre du JLMP, les actions prioritaires pour étendre la protection sociale aux travailleurs migrants comprennent la promotion de la mise en œuvre de la Convention générale révisée de la CEDEAO sur la sécurité sociale (2013) et du cadre politique de la SADC sur la transférabilité des prestations de sécurité sociale accumulées (2016). Il existe également une composante pour la diffusion d'informations sur les droits de sécurité sociale des travailleurs migrants. Le JLMP s'efforcera également d'aborder les obstacles à l'accès à la protection sociale dans l'économie informelle puisqu'elle concentre la majeure partie des travailleurs migrants dans la région.

Quatrième pilier – Améliorer la qualité et la disponibilité des données sur la migration de main-d'œuvre

La qualité et la disponibilité des données sur la migration de main-d'œuvre en Afrique est l'un des principaux domaines d'intervention stratégiques du JLMP. L'objectif global est d'améliorer la collecte de données sur l'activité économique,

⁶ D'après les résultats de l'enquête « Assessment survey for identifying capacity-building needs of labour market institutions in the governance and management of labour migration » menée dans le cadre du programme conjoint UA-OIT-OIM-CEA sur la migration de main-d'œuvre, octobre 2018.

⁷ Convention de 1952 concernant la sécurité sociale (norme minimale) (n° 102) ; Convention de 1962 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) (n° 118) ; Convention de 1982 sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale (n° 157) ; Recommandation de 1983 sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale (n° 167) ; et Recommandation de 2012 sur le seuil de protection sociale (n° 202).

l'emploi, les compétences, l'éducation, les conditions de travail et l'état de la protection sociale des migrants, le tout ventilé par sexe et par âge. À l'échelle continentale, des progrès considérables ont été réalisés. Une première édition du rapport statistique sur la migration de main-d'œuvre en 2017 (Commission de l'Union africaine, 2017) est d'ailleurs parue, avec la participation active de l'institut national de statistiques de 34 États membres. Parmi les autres mesures prises pour améliorer l'obtention de données sur la migration de main-d'œuvre, on peut citer les travaux sur la qualité et la comparabilité des sources statistiques basées sur les enquêtes auprès des ménages et le recensement, ainsi que l'initiative pilote de collecte de données issues de sources administratives. L'Institute of the Pan African University of Yaoundé représente le milieu universitaire au sein du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la migration de main-d'œuvre et est chargé de coordonner le programme de recherche sur la migration de main-d'œuvre en appui aux travaux du Conseil. La création de l'Observatoire des migrations de l'Union africaine au Maroc et du Centre de recherche sur les migrations au Mali constituent des étapes importantes qui contribueront à améliorer la qualité et la comparabilité des données.

Cinquième pilier – Remédier aux discordances des compétences par le développement, la mise en adéquation et la reconnaissance des compétences

Les travailleurs migrants peuvent potentiellement réduire l'inadéquation des compétences en comblant les pénuries du marché du travail local. Toutefois, les compétences et les qualifications des travailleurs migrants moyennement ou hautement qualifiés sont souvent sous-utilisées ; ces travailleurs sont souvent surqualifiés par rapport au poste qu'ils occupent. Les migrants peuvent également avoir des difficultés à accéder aux possibilités de formation et d'éducation qui leur permettraient de développer des compétences pertinentes, ce qui rend difficile la sortie de postes moins qualifiés. Dans les pays d'origine, les systèmes de développement des compétences sont souvent défaillants ou ne correspondent pas aux besoins du marché du travail. Ceci incite les jeunes à se rendre à l'étranger pour avoir accès à l'éducation, la formation et l'emploi (OIT, 2018c).

En Afrique, les gouvernements accordent désormais la priorité au développement et à la reconnaissance des compétences pour améliorer la productivité, la compétitivité économique et la croissance. Le Protocole sur la libre circulation des personnes rappelle : la propriété essentielle de la libre circulation des travailleurs (article 14) facilitée par des permis ou des laissez-passer (article 15) ; la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires, professionnels et techniques (article 18) ; et la transférabilité des prestations sociales (article 19). La Convention révisée de 2014 sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États africains (Convention d'Addis) est un instrument fondamental qui prévoit des organes et des procédures conformes à l'accord.

À titre d'exemple de collaboration au niveau régional, les États membres de la CAE ont signé des accords de reconnaissance mutuelle pour quatre professions entre 2011 et 2016 (comptable, architecte, ingénieur et vétérinaire) dans la région afin de faciliter la mobilité des travailleurs hautement qualifiés (Werquin et Panzica, 2018.) Dans la région de la SADC, un Cadre régional de qualifications (SADCQF) a été élaboré. Il constitue une référence pour les États membres et facilite la

mise au point et la mise en adéquation entre le cadre national, les descripteurs régionaux et les directives d'assurance qualité.

Outre le renforcement et la reconnaissance des compétences, les gouvernements et les partenaires au développement ont un rôle important à jouer dans la mise à l'essai et la mise à l'échelle des expériences de partenariat pour la mobilité des compétences qui ont été testées dans d'autres régions du monde. Le pilier « compétences » du JLMP prévoit d'aider les gouvernements et les pays d'Afrique à établir de tels partenariats à cet effet le long de certains couloirs de migration sur le continent. Ce travail sera encadré par le Partenariat mondial pour les compétences récemment établi entre trois agences onusiennes : l'OIT, l'OIM et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Ce partenariat a été annoncé en décembre 2018 à Marrakech. Plus précisément, les partenaires du JLMP et d'autres parties prenantes évalueront la dynamique du marché du travail dans des secteurs spécifiques et dans un groupe de pays d'origine et de destination. Les partenaires s'accorderont sur une étape de mise à l'essai qui réunira les efforts de plusieurs institutions. Il s'agit d'institutions de formation et d'éducation qui soutiennent et orientent les migrants avant leur départ ; d'organisations patronales établissant un cahier des charges du profil d'emploi spécifique pour répondre aux besoins du marché ; des ministères du travail et de l'intérieur des pays de destination pour assurer la légalité de l'emploi, déterminent la relation employeur-travailleur et les régimes de migration existants ; les communautés et les administrations locales dans le pays d'origine qui mettent au point des programmes de soutien spécifiques pour capitaliser sur les compétences et les expériences des migrants rapatriés. De tels partenariats de compétences ont été mis en œuvre en Asie du Sud-Est, dans la région Asie-Pacifique, mais aussi entre certains pays européens et les pays d'Afrique du Nord. Cette expérience envisagée dans le cadre de l'action prioritaire du JLMP sera analysée en profondeur et encouragée en vue de sa duplication sur l'ensemble du continent.

CONCLUSION

La migration et la mobilité des travailleurs sur le continent africain ont toujours joué et continueront de jouer un rôle important pour l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des moyens de subsistance. La migration de main d'œuvre permet la manifestation de liens grandissants entre les réseaux des migrants, les familles et les économies, et contribue grandement à l'intégration, à la prospérité et au développement durable du continent. Le continent dispose d'une main-d'œuvre jeune et croissante, et sa migration réduit la pression exercée sur le marché du travail national et fournit les compétences nécessaires dans les secteurs économiques en expansion. Le défi consiste à faire en sorte que la migration soit un choix et non une nécessité, en créant des possibilités de travail décent sur l'ensemble du continent (OIT, s.d.).

Les engagements des pays africains en faveur d'approches panafricaines et régionales à la gouvernance migratoire ont permis d'établir des priorités claires. Des progrès notables ont été réalisés au niveau régional, notamment en matière de reconnaissance des compétences, de protection sociale et de collecte de données. Des efforts continus sont nécessaires pour harmoniser les politiques nationales avec les cadres de gouvernance régionaux. Le JLMP offre l'opportunité

unique d'améliorer davantage la collaboration entre la Commission de l'Union africaine, les CER, les gouvernements, les institutions du marché du travail et les partenaires sociaux. Dans un monde du travail en mutation constante, les défis modernes posés par l'informel et l'inadéquation des compétences ne peuvent être résolus que par les efforts mutuels de tous les partenaires travaillant sur les migrations, l'emploi, l'éducation, mais aussi d'autres secteurs de développement économique.

Considérant l'impact du Protocole sur la libre circulation des personnes et de la ZLECAf sur les migrations et la libre circulation des travailleurs sur le continent – avec l'impulsion de l'industrialisation du continent – les États membres, les CER et l'Union africaine doivent accélérer la mise en œuvre des cadres politiques et des instruments juridiques existants auxquels ils se sont engagés. Ils doivent soutenir la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée sur tout le continent et accorder une protection appropriée aux travailleurs migrants et à leurs droits. Le renforcement des capacités des institutions du travail et de toutes les autres parties prenantes concernées, la coopération internationale, y compris la coopération entre les CER, et la communication sur les avantages de la migration de la main-d'œuvre sont d'une importance capitale pour la mise en œuvre. Le dialogue social sur la migration de main-d'œuvre, la mise à l'essai de partenariats de compétences et l'obtention de statistiques complètes et fiables sur la migration de main-d'œuvre seront utiles pour assurer la mise en adéquation entre la migration de main-d'œuvre et les besoins du marché du travail. L'intégration des travailleurs migrants dans les sociétés et les pays d'accueil doit également figurer au programme.

En outre, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour enrichir les connaissances sur l'importante contribution économique des travailleurs migrants à l'économie des pays d'origine et de destination.

En signant la position commune sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les gouvernements et les partenaires en Afrique ont une fois de plus affirmé leur volonté de collaborer pour l'identification de solutions politiques concrètes pour améliorer la situation des travailleurs migrants, de leurs familles et aussi des communautés où ils résident ou dont ils sont originaires. Il s'agit ensuite de mettre en œuvre le Pacte mondial pour les migrations et les instruments politiques et juridiques connexes afin de maximiser les avantages de la migration de main-d'œuvre tout en garantissant une migration sûre et ordonnée (ODD 10.7).

BIBLIOGRAPHY

Banque africaine de développement (BAD)

2018 African Economic Outlook 2018.

Commission de l'Union africaine

2017 Report on Labour Migration Statistics in Africa in 2015. Addis Ababa. Disponible à l'adresse : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/documents/publication/wcms_575651.pdf.

2018 Executive summary. Migration Policy Framework for Africa and Plan of Action (2018–2030). Addis Ababa. Disponible à l'adresse : <https://au.int/sites/default/files/documents/35956-doc-au-mpfa-executive-summary-eng.pdf>.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

1979 Protocol Relating to the Free Movement of Persons, Residence and Establishment. A/P 1/5/79, 29 mai.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

2018 Economic Development in Africa Report 2018: Migration for Structural Transformation. Nations unies, New York et Genève.

Jonsson, G.

2009 Comparative report: African migration trends. African Perspectives on Human Mobility Programme. Institut africain pour les migrations. Disponible à l'adresse : www.migrationinstitute.org/files/completed-projects/comparative-report.pdf.

Olivier, M.

2018 Presentation on research findings on implementation of the AU Free Movement Protocol to foster safe and orderly labour mobility in Africa. In: Fostering Labour Mobility 2018: Symposium Report. Bureau de l'Afrique de l'EST et de la Corne de l'Afrique de l'OIM, Nairobi. Disponible à l'adresse : <https://ronairobi.iom.int/sites/default/files/document/publications/IOM-AUC%20Labour%20Mobility%20Symposium%20Report%20%28English%29.pdf>.

OECD/ILO

2018 How Immigrants Contribute to Developing Countries' Economies. Publication de l'OCDE, Paris.

Organisation internationale du travail (OIT)

2013 Global Employment Trends 2013: Recovering from a second jobs dip. Genève.

2016a World Employment Social Outlook: Trends for Youth 2016. Genève.

2016b Women at Work: Trends 2016. Genève. Disponible à l'adresse : www.ilo.org/genderInformationresources/Publications/WCMS_457317/lang--en/index.htm.

2018a ILO Global Estimates on International Migrant Workers – Results and Methodology. Deuxième édition. Genève.

2018b World Employment Social Outlook: Trends 2018. Genève.

2018c Skills for migration and employment. Skills for Employment Policy Brief. Genève. Disponible à l'adresse www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ifp_skills/documents/publication/wcms_651238.pdf.

s.d. Fair migration agenda Disponible à l'adresse : www.ilo.org/global/topics/labour-migration/fair-migration-agenda/lang--en/index.htm.

Organisation internationale du Travail (OIT),

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale.

2015 The Contribution of Labour Mobility to Economic Growth. Joint Paper. Third meeting of G20 Employment Working Group. Cappadoce, Turquie, 23-25 juillet.

Van Panhuys, C., S. Kazi-Aoul et G. Binette

2017 Migrant access to social protection under Bilateral Labour Agreements: A review of 120 countries and nine bilateral arrangements. ILO Extension of Social Security Working Paper No. 57. Disponible à l'adresse : www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?ressource.ressourceId=54405.

Werquin, P. et F. Panzica

2018 Migrant Workers' Skills Portability in Africa at Regional Economic Community and Continental Level: Guidance Towards an African Qualifications Framework. OIT, Genève. Towards an African Qualifications Framework. ILO, Geneva.

Le personnel de l'OIM prélevant un échantillon dans un centre médical.

© OIM 2020



14

MIGRATION ET SANTÉ

CHAPITRE 14

MIGRATION ET SANTÉ

Auteurs : Sunday Smith (OIM), Benjamin Djoudalbaye
(Centres africains de prévention et de contrôle des
maladies) et Adam Ahmat (OMS)

Contributeurs : Jaqueline Weekers et Kolitha Wickramage (OIM)

RÉSUMÉ

Ce chapitre étudie la relation entre migration et santé, notamment la résilience, la vulnérabilité et les déterminants sociaux de la santé tout au long du cycle migratoire. Il soutient que la gouvernance de la santé dans le contexte migratoire devrait inclure le contrôle des maladies transmissibles, la sécurité sanitaire, la couverture sanitaire universelle (UHC) et les systèmes réceptifs aux migrations, qui sont tous essentiels à la sécurité sanitaire, à la santé publique et au développement. L'Objectif 3 des Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie africaine pour la santé et le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union africaine, les résolutions 61.17 et 70.15 de l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) proposent un cadre de mise en œuvre. Une grande importance est accordée à la recherche et aux données, aux cadres politiques et juridiques inclusifs, aux systèmes de santé et aux partenariats réceptifs aux migrations. En outre, les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme reconnaissent que toute personne a droit au meilleur état de santé physique et mentale possible, quel que soit son statut juridique. Par ailleurs, ils garantissent l'égalité et luttent contre la discrimination. Ces instruments englobent et protègent donc les migrants, quel que soit leur statut. Néanmoins, il est important de noter que les migrants africains se heurtent à des obstacles pour accéder aux services dans des systèmes de santé déjà surchargés, où la santé des migrants est traitée sous l'angle de la sécurité sanitaire : les migrants sont considérés comme vecteurs de maladies. En conclusion, la santé des migrants est essentielle à une gestion efficace des migrations et doit être intégrée aux objectifs des programmes de santé.

INTRODUCTION

Lorsque les individus migrent, ils entrent et passent par de nouveaux environnements qui peuvent présenter des risques différents pour la santé (Urquia et Gagnon, 2011). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme un état de bien-être physique, mental et social complet, outre l'absence de maladie ou d'infirmité. La santé dans le contexte migratoire se réfère généralement à la santé et au bien-être des migrants, de leurs familles et des communautés touchées par la migration, ainsi qu'aux répercussions de la mobilité humaine sur la santé.

Ce chapitre explore les aspects clés liés à la santé des migrants en Afrique, et soutient que sa gouvernance doit inclure le contrôle des maladies transmissibles, la sécurité sanitaire, l'UHC et les systèmes réceptifs aux migrations. Il s'agit essentiellement de la santé publique, du développement, et de la sécurité sanitaire. La résolution 61.17 de l'AMS fournit un cadre de mise en œuvre qui oriente ces efforts, en mettant l'accent sur la recherche et les données, les cadres politiques et juridiques inclusifs, les systèmes de santé et les partenariats réceptifs aux migrations.

Ce chapitre commence par explorer la relation entre migration et santé, y compris la résilience et la vulnérabilité tout au long du cycle migratoire. Il examine le droit des migrants à la santé et les principaux cadres au niveau mondial et continental, qui jettent les bases d'une intégration efficace de la santé dans la gouvernance des migrations. Ensuite, il examine la santé des migrants dans le contexte africain, en se concentrant particulièrement sur les maladies transmissibles, la sécurité sanitaire et l'UHC. L'action sanitaire pour les migrants sur le continent s'est concentrée sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles. Les liens et les préoccupations légitimes seront également abordés. Enfin, le chapitre démontrera que l'intégration de la santé des migrants aux systèmes de santé traditionnels et à la gestion globale des migrations est essentielle si l'on souhaite traiter les déterminants sociaux de la santé des migrants en profondeur. Les systèmes de santé qui intègrent les migrants et qui tiennent compte de leurs besoins sont essentiels pour assurer l'UHC et la sécurité sanitaire mondiale.

L'investissement dans la santé des migrants – avec l'intégration des besoins des migrants et des communautés (prestation, financement, politique, planification, mise en œuvre et évaluation des services de santé) – soutient les efforts visant à concrétiser l'UHC, ce qui est essentiel pour faire respecter le droit à la santé pour tous et contribuer au développement social et économique.

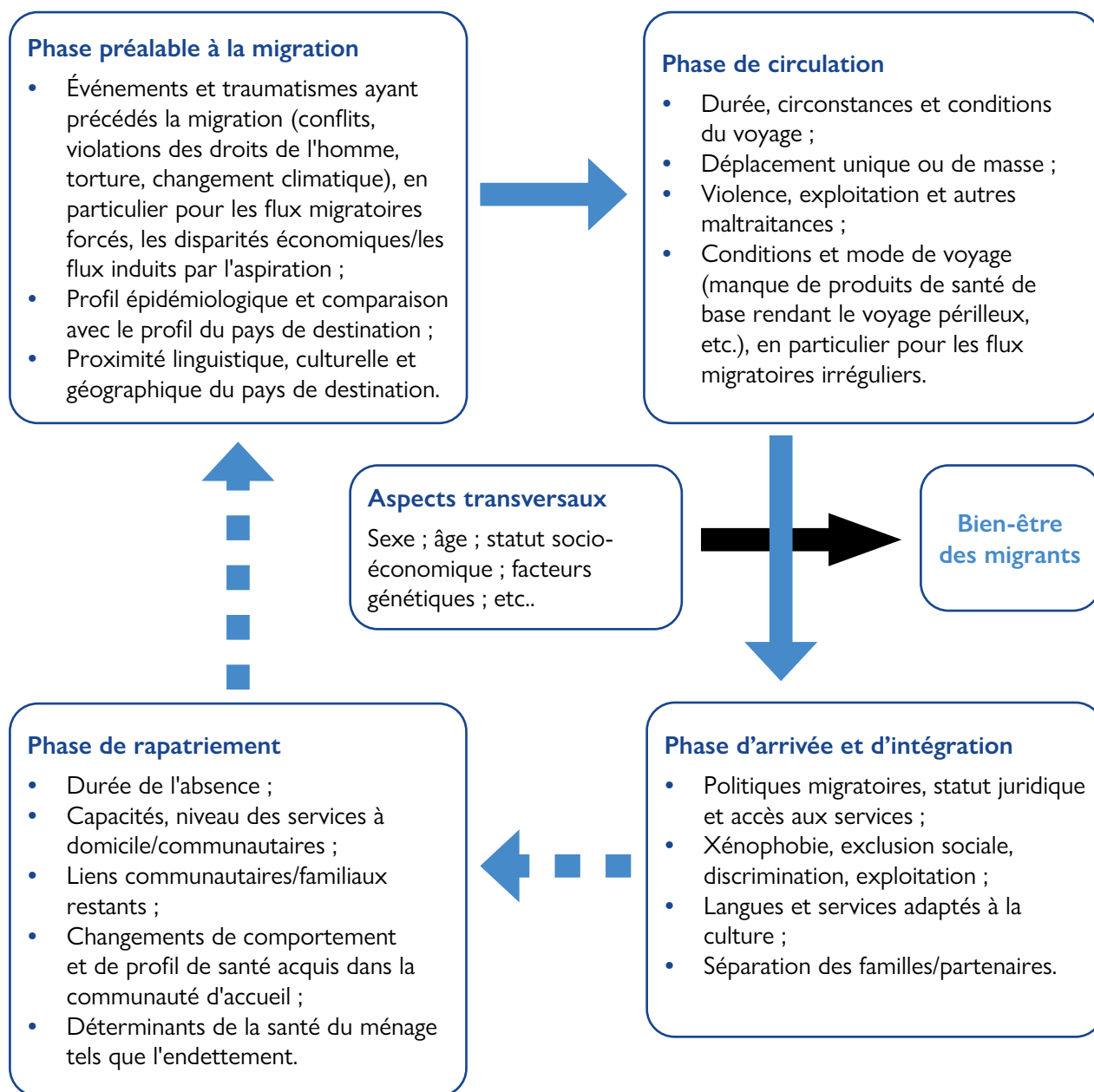
CONTEXTE

Relation entre migration et santé

Les déterminants sociaux de la santé sont les conditions dans lesquelles les gens naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent. Ces déterminants recoupent des secteurs tels que l'éducation, l'emploi, la sécurité sociale, le logement, et comprennent le rôle du genre dans la société, l'alphabétisation, le revenu, la disponibilité du système de santé publique, les conditions de vie et de travail, etc. Ces déterminants sont responsables des inégalités en matière de santé au sein et entre les pays (OMS, 2008). Les conditions et les circonstances entourant la migration peuvent présenter des risques ou agir comme des facteurs positifs pour le bien-être physique, mental et social des migrants.

Les déterminants de la santé varient tout au long du processus migratoire (voir figure 1) et peuvent regrouper les vulnérabilités sanitaires des migrants individuels ainsi que celles des communautés et des sociétés. Dans le même temps, les déterminants sociaux de la santé peuvent également favoriser la résilience, c'est-à-dire, la capacité à se remettre de chocs et à surmonter l'adversité, grâce à des réseaux de soutien et d'accès aux services, notamment de santé (Siriwardhana et al., 2018).

Figure 1 : Les déterminants sociaux de la santé des migrants



Source : OIM, 2019.

Résilience et vulnérabilité tout au long du cycle de migration

Les catégories et les itinéraires des migrants sont divers et variés. Certains migrants ont un meilleur accès à la santé que les communautés d'accueil. Cependant, les migrants issus de zones touchées par la pauvreté, les personnes déplacées, les groupes vulnérables (y compris les personnes ayant des problèmes de santé préexistants, les enfants non accompagnés ou séparés, les personnes âgées, les migrants handicapés et les victimes de la traite) et ceux dont les compétences éducatives, professionnelles et linguistiques sont limitées, sont plus exposés à des risques de problèmes de santé mentale et physique dans le cadre du processus de migration (Mosca et al., 2012).

En outre, la migration est une expérience qui varie selon le sexe. Bien que les femmes ne soient pas forcément vulnérables, les effets sur la santé des femmes et des hommes tout au long de la migration dépendent de nombreux facteurs : (a) le type de migration ; (b) les politiques et la perception des pays d'origine, de transit et de destination ; et (c) les relations entre les sexes au sein du ménage. Pendant le transit, les femmes et les filles – en particulier les migrantes en situation irrégulière – sont particulièrement exposées au harcèlement et aux abus sexuels. Les politiques discriminatoires peuvent limiter les canaux de migration légale, reléguant de nombreuses femmes au travail précaire ou en tant que personnes à charge, ce qui accroît leur vulnérabilité. Les femmes sont souvent cantonnées à des professions traditionnellement « féminines » – comme le travail domestique et le travail sexuel – ainsi que dans des emplois précaires, mal rémunérés et dans de mauvaises conditions. Les femmes ont également des besoins spécifiques en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, mais des obstacles juridiques, culturels ou linguistiques peuvent entraver l'accès à l'information et aux services (Fonds des Nations unies pour la population et OIM, 2006).

Le droit des migrants à la santé

La Constitution de l'OMS et les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme reconnaissent le droit à la santé de toutes les personnes, quel que soit leur statut juridique¹. La plupart d'entre eux garantissent l'égalité et embrassent la non-discrimination. Par conséquent, ils englobent et protègent les migrants, quel que soit leur statut. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) reconnaît que toute personne a droit au meilleur état de santé physique et mentale possible. Au niveau régional, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples reconnaît que toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

Un autre traité particulièrement pertinent est la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW), qui garantit à tous les migrants le droit de recevoir des soins médicaux d'urgence et des services sociaux et de santé pour les migrants réguliers dans les mêmes conditions que les ressortissants. Toutefois, la Convention stipule qu'elle n'affecte pas les droits plus favorables des autres traités. Par conséquent, les États sont tenus, en vertu de l'ICESCR, de réaliser le droit à la santé pour tous, sans discrimination, et de ne pas se concentrer uniquement sur les soins d'urgence.

¹ Le droit à la santé implique que toutes les conditions préalables sous-jacentes qui déterminent une bonne santé soient remplies. Il s'agit des déterminants sociaux de la santé, tels que l'alimentation, le logement, l'eau potable et des installations sanitaires adéquates, des conditions de travail sûres et un environnement sain. Il implique également que les soins de santé soient fournis conformément aux normes AAAQ – c'est-à-dire qu'ils soient disponibles, acceptables, accessibles (financièrement, physiquement et sans discrimination) et de bonne qualité, comme le mentionne l'Observation générale n° 14 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint (2012). L'ICESCR reconnaît que les ressources sont limitées, mais estime que les États sont tenus de prendre des mesures concrètes pour réaliser progressivement les droits énoncés dans le pacte, tout en garantissant que ces droits seront exercés sans discrimination fondée sur quelque motif que ce soit.

Cependant, certains États ont indiqué qu'ils ne peuvent ou ne souhaitent pas offrir le même niveau de protection à certains groupes de migrants au même titre que leurs ressortissants (Wickramage et al., 2018)².

Le droit à la santé s'applique tout au long du processus de migration : à l'arrivée, les politiques et procédures aux frontières doivent respecter la dignité et les droits de l'homme des migrants. Si les États ont le pouvoir de contrôler l'entrée, ils doivent le faire dans le respect du droit international et du Règlement sanitaire international (OMS, 2005). Le RSI vise à prévenir, à protéger contre, à contrôler et à apporter une réponse de santé publique à la transmission internationale des maladies tout en limitant les restrictions inutiles à la libre circulation. Les seules maladies justifiant l'exclusion sont les urgences de santé publique de portée internationale à potentiel épidémique, telles que définies par le RSI et déterminées par l'OMS. Une fois sur le territoire, tous les migrants ont droit aux soins de santé. Dans certains cas, des raisons de santé peuvent justifier légalement la régularisation des migrants sans papiers et empêcher leur expulsion (OIM, OMS et HCDH, 2013).

Principaux cadres de santé des migrants

La santé est essentielle à une migration sûre, ordonnée, régulière et humaine, mais elle est souvent négligée dans la prise de décision en matière de gouvernance migratoire. Les politiques migratoires restent souvent unidimensionnelles et ne tiennent pas compte des déterminants sociaux de la santé des migrants. Néanmoins, les principaux cadres mondiaux et continentaux signalent de plus en plus la volonté de traiter la santé des migrants comme une question de santé publique et mondiale (Wickramage et Annunziata, 2018).

Au niveau mondial, l'Agenda 2030, fondé sur le principe de « ne laisser personne de côté », est ancré dans les ODD³. Pour réaliser l'ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être, il faut répondre aux besoins des migrants en matière de santé. Il convient de noter la cible 3.8, qui est axée sur l'UHC et qui, de ce fait, inclut intrinsèquement les migrants. Les progrès réalisés dans le cadre des autres ODD amélioreront la santé des migrants, y compris des environnements de travail sûrs et sécurisés, des transferts de fonds moins coûteux et une migration sûre et ordonnée. Les progrès en matière de santé sont également essentiels pour atteindre les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, et les migrants sont confrontés à des vulnérabilités sanitaires disproportionnées dans certains contextes. Ainsi, la prise en compte de la santé des migrants est une condition sine qua non au développement (OIM, 2017).

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en décembre 2018, est conforme à la cible 10.7 des ODD, dans laquelle les États membres se sont engagés à coopérer au niveau international pour faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières (OIM, 2018a). Le Pacte mondial pour les migrations est un cadre mondial exprimant des objectifs communs en matière de gestion des migrations internationales. Le Pacte mondial pour les migrations présente la santé comme une priorité transversale et encourage les États à inclure

² Cinquante (50) États africains ont ratifié l'ICESCR, avec un signataire ; l'ICRMW a été ratifiée par 24 États africains et signée par 7.

³ L'Agenda 2030 a été influencé par la Position africaine commune (PAC) sur le programme de développement post-2015, adoptée par l'Union africaine en 2014. La PAC articule le consensus africain sur les objectifs de développement, y compris l'éradication de la pauvreté, qui, selon le document, est fondée sur l'autonomisation de chacun, y compris les personnes déplacées et autres migrants, grâce à une croissance inclusive et un accès accru à la protection sociale. La PAC exprime également des engagements à garantir les droits de l'homme universels sans discrimination et un accès universel et équitable aux soins de santé (Union africaine, 2014).

les migrants dans leurs politiques et stratégies. En outre, la résolution 61.17 de l'AMS sur la santé des migrants (2008) et la résolution 70.15 de l'AMS sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants (2017) appellent les gouvernements à promouvoir la santé des migrants par des politiques, des programmes et une coopération inclusifs. La Consultation mondiale de 2010 sur la santé des migrants a débouché sur un cadre opérationnel de mise en œuvre, basé sur les principaux piliers suivants : (a) le suivi de la santé des migrants par la recherche et les données ; (b) les politiques et cadres juridiques inclusifs dans tous les secteurs et à travers les frontières ; (c) les systèmes de santé sensibles et réactifs aux migrants ; et (d) les partenariats et les cadres multipartites.

À l'échelle continentale, l'Agenda 2063 de l'Union africaine est un cadre pour parvenir à la croissance et au développement durable. Une population en bonne santé et bien nourrie fait partie des objectifs à concrétiser. Ce programme appelle à un accès universel à des services de santé de qualité et reconnaît l'importance de traiter les déterminants sociaux de la santé. La Stratégie africaine 2016-2030 pour la santé promeut le bien-être de tous et reconnaît que les migrants, y compris les personnes déplacées, sont des groupes vulnérables. La santé en tant que droit humain pour tous, l'équité dans l'accès aux services de santé et la prise en compte des déterminants sociaux de la santé font partie des principes directeurs de cette stratégie. Le Cadre de politique migratoire de l'Union africaine pour l'Afrique (MPFA) vise à guider les États membres et les Communautés économiques régionales dans la gestion des migrations et considère la santé comme une question transversale. Le MPFA souligne le besoin de preuves de la corrélation entre la migration et la santé pour contribuer à des stratégies de santé efficaces, et note que la xénophobie et la marginalisation exacerbent les vulnérabilités et les conditions qui entravent l'accès aux soins. Il appelle à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de programmes et de stratégies inclusifs, et plaide pour l'inclusion des migrants dans les systèmes nationaux.

MIGRATION ET SANTÉ DANS LE CONTEXTE AFRICAIN

L'Afrique se caractérise par des flux migratoires importants, complexes et hétérogènes, à savoir : la migration de main-d'œuvre ; la migration mixte et irrégulière ; et les déplacements dus aux conflits, à l'instabilité politique et aux catastrophes environnementales. Le continent se caractérise par des flux intensifs provoqués par les crises, et des flux structurels à long terme de travailleurs migrants et d'étudiants.

De nombreux pays d'Afrique souffrent de systèmes de santé défaillants et d'une charge de morbidité élevée (OMS, 2018a), ce qui rend la mise en œuvre de l'UHC pour les autorités sanitaires difficile. Les migrants se heurtent à des obstacles pour accéder aux services de santé dans des systèmes de santé déjà surchargés. Parmi ces obstacles, on peut citer l'absence d'assurance maladie et de protection sociale à un prix abordable. Sachant que la migration pour le travail, le commerce et l'éducation est encouragée dans de nombreuses régions et blocs sous-régionaux d'Afrique pour la croissance économique, le développement et la réduction de la pauvreté, il faut veiller à assurer la protection sociale et sanitaire des migrants.

En outre, l'Afrique devrait abriter plus de la moitié de la croissance démographique mondiale prévue entre 2015 et 2050. D'ici 2050, près de 60 % de la population du continent devrait vivre dans des zones urbaines (DAES, 2017). Nombreux sont

ceux qui se déplacent vers les zones urbaines en quête de meilleurs moyens de subsistance ou d'éducation, mais qui vivent dans des cadres informels et peu sûrs, connaissent des perturbations sociales, sont confrontés à l'insécurité de l'emploi et ont un accès limité aux services. L'urbanisation peut accroître la vulnérabilité à des maladies telles que la tuberculose (TB) en raison de logements surpeuplés, et les maladies non transmissibles en raison de changements dans le mode de vie (Vearey et al., 2019 ; Oni et al., 2016).

Sécurité sanitaire mondiale, prévention et contrôle des maladies transmissibles et migration

La santé des migrants est souvent traitée sous l'angle de la sécurité sanitaire, où les migrants sont considérés comme des vecteurs de maladie. Cependant, malgré cette perception erronée et ce stéréotype nocif, il n'existe pas d'association systématique entre la migration et les maladies infectieuses dans les populations d'accueil (Abubakar et al., 2018 ; Aldridge et al., 2018).

MALADIES TRANSMISSIBLES ET MIGRATION DANS LE CONTEXTE AFRICAIN

Les maladies transmissibles sont associées à des déterminants socio-économiques, dont la pauvreté. De nombreux migrants à travers l'Afrique viennent de communautés touchées par un conflit ou une crise économique et entreprennent de longs voyages qui augmentent leur vulnérabilité et les problèmes de santé. Dans le même temps, la mobilité fréquente entrave l'accès aux services de prévention, de dépistage et de traitement ainsi que la continuité des soins.

- Les recherches menées sur certains travailleurs migrants dans toute l'Afrique – en particulier les chauffeurs de camion sur longue distance, les mineurs et les pêcheurs – démontrent une exposition accrue au VIH/SIDA (par exemple, Kissling et al., 2005 ; Morris et Ferguson, 2007 ; OIM, 2010). Les lieux les plus touchés par le VIH sont souvent liés à la mobilité à long terme, à proximité des principaux axes de transport ou dans les régions frontalières, bien qu'il n'existe pas de lien épidémiologique entre la migration et le VIH dans la population générale. Ces groupes sont confrontés à une vulnérabilité accrue en raison des inégalités, d'une protection sociale insuffisante, des violations des droits de l'homme, de la stigmatisation et des politiques discriminatoires, ainsi que des changements de comportement associés à la mobilité et à leur travail. Le comportement à plus haut risque est dû aux longues absences et à l'éloignement du domicile ou à des conditions de travail dangereuses (Mosca et al., 2012 ; Deane et al., 2010).
- La cartographie montre que le déplacement de population et la transmission du paludisme sont liés. Par exemple, à Nairobi, au Kenya, bien que la transmission locale du paludisme soit limitée ou inexistante, la maladie est une cause courante de morbidité, largement attribuée à la migration depuis des zones à plus forte endémicité comme le lac Victoria. Des facteurs tels que les infrastructures, la déforestation et l'instabilité politique entraînent le déplacement depuis et vers les zones d'endémie du paludisme. D'autres facteurs, en particulier dans les zones frontalières, comprennent la pauvreté, qui peut accroître l'exposition

à la maladie en raison de logements et de vêtements inadéquats, de mesures de prévention limitées, d'environnements de travail à haut risque et d'un accès insuffisant aux soins. Il est donc essentiel de comprendre les circonstances socio-économiques et environnementales ainsi que les mouvements de population pour contrôler et éliminer le paludisme (Ward et al., 2013 ; Pindolia et al., 2014).

- En ce qui concerne la tuberculose, les recherches sur les migrants se déplaçant des zones à forte incidence vers les zones à faible incidence indiquent que le risque est élevé au sein des ménages et des communautés de migrants, mais pas dans les populations d'accueil (Aldridge et al., 2016). Les migrants sont souvent plus exposés en raison des mauvaises conditions de vie dans des espaces surpeuplés et mal ventilés et du risque professionnel (par exemple, parmi les travailleurs migrants des mines en Afrique australe, on estime que près d'un tiers des infections à la tuberculose sont liées à l'exploitation minière), ainsi que de la vulnérabilité accrue au VIH et à la malnutrition, qui sont des facteurs de risque. La mobilité et les obstacles aux soins peuvent également retarder le diagnostic et le traitement, et l'absence de soins continus peut entraîner un défaut de traitement. Le défaut de traitement augmente la vulnérabilité à la tuberculose multirésistante (TB-MR), avec une morbidité et une mortalité accrues et des coûts plus élevés.
- Sans diagnostic, traitement, recherche des contacts et continuité des soins transfrontaliers en temps utile pour les migrants et les communautés, la lutte contre la tuberculose multirésistante restera un défi (OIM, 2012).

LA SÉCURITÉ SANITAIRE MONDIALE DANS LE CONTEXTE AFRICAIN

La sécurité sanitaire, c'est-à-dire, les efforts visant à prévenir et à atténuer les effets des événements de santé publique, généralement des maladies infectieuses, qui ont un impact sur la santé des populations vivant au-delà des frontières, est un enjeu de sécurité non conventionnel adopté par les gouvernements, en particulier suite à l'épidémie du virus Ebola (EVD) en Afrique de l'Ouest (McInnes et Lee, 2006). La crise du virus Ebola a en effet mis en lumière l'importance de réduire la vulnérabilité des sociétés face aux menaces de maladies infectieuses, qui peuvent facilement se propager au-delà des frontières nationales. Toutefois, il est également vrai que la transmission de ces maladies est fortement liée à des déterminants socio-économiques, dont la pauvreté. Les migrants sont souvent issus de communautés touchées par la guerre, les conflits ou les crises économiques et entreprennent de longs voyages épuisants qui augmentent leurs risques de contracter des maladies, notamment des maladies transmissibles.

En 2018, l'Afrique a été confrontée à de multiples épidémies de maladies infectieuses ayant des implications transfrontalières potentielles, notamment le choléra et les maladies hydriques en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, ainsi que deux épidémies de DVE en République démocratique du Congo. La première épidémie, déclarée le 8 mai 2018 dans la province de l'Équateur, a pris fin le 24 juillet, avec 54 cas et 33 décès liés à l'EVD (OMS, 2018b). Le 1er août 2018, une épidémie sans lien avec la maladie a été déclarée dans le Nord-Kivu, qui a enregistré plus de 600 cas en

2018 et a continué à s'accroître en 2019. Les neuf pays voisins de la République démocratique du Congo⁴ ont déployé des efforts colossaux pour soutenir les capacités et la préparation en matière de RSI en réponse aux deux épidémies d'EVD, compte tenu des risques liés aux transports, aux liens commerciaux et aux déplacements.

La mobilité transfrontalière pourrait accroître le risque de transmission internationale de l'EVD. Toutefois, cette mobilité se fait en grande partie par l'intermédiaire de communautés frontalières dans lesquelles les déplacements internationaux font partie de la vie quotidienne par le biais de petits échanges commerciaux, de liens familiaux, etc. Les mesures visant à inhiber les déplacements internationaux ne sont ni souhaitables ni susceptibles d'être efficaces ; il vaut mieux renforcer les capacités en matière de RSI et mettre en place des systèmes de santé solides capables de mettre en œuvre la prévention, la détection précoce et le traitement des maladies transmissibles et non transmissibles afin de protéger la santé publique (Heyman et al., 2015). Dans ce contexte, malgré le succès des récits anti-immigration, le risque d'importation d'agents infectieux dans les pays développés, tels que les virus Ebola, Marburg, Lassa et du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRM), reste faible. L'expérience a montré que, lorsque l'importation a lieu, elle concerne des voyageurs réguliers, des touristes ou des travailleurs de la santé plutôt que des réfugiés ou des migrants.

Couverture sanitaire universelle incluant les migrants dans le contexte africain

L'UHC estime que tous les individus bénéficient de services de santé nécessaires – de la promotion de la santé à la prévention, au traitement, à la réadaptation et aux soins palliatifs – sans difficultés financières (OMS, 2019). Garantir l'existence de l'UHC est la clé du meilleur investissement pour une Afrique plus sûre, plus juste et plus saine.

Néanmoins, la migration est un déterminant fondamental de la santé, et les migrants en Afrique sont souvent confrontés à des inégalités en matière de santé et de soins.

Ces dernières années, on constate un engagement croissant en faveur de l'UHC dans le monde entier. De nombreux pays africains ont d'ailleurs entrepris des réformes de santé axées sur l'UHC (Wagstaff et al., 2016). Cependant, une analyse récente indique que le programme Afrique de l'OMS n'est en mesure de fournir que 48 % des services de santé nécessaires. L'écart entre les pays est assez visible (OMS, 2018a).

Le financement de la santé reste un défi majeur. Les pays africains, conformément à la Déclaration d'Abuja de 2001, se sont engagés à investir 15 % de leur budget annuel dans la santé. Toutefois, très peu d'entre eux ont atteint et maintenu cet objectif. En outre, en 2015, les estimations mondiales indiquaient que les pays devaient investir 86 dollars É.-U. par habitant dans les services de santé essentiels et le renforcement des systèmes de santé. Bien que plusieurs pays africains, tels que l'Algérie, la Guinée équatoriale, Maurice et les Seychelles, ont dépassé ce niveau de dépenses, la plupart ne l'ont toujours pas atteint (McIntyre et al., 2017).

⁴ Angola, Burundi, République centrafricaine, Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie.

En outre, les groupes vulnérables, y compris les migrants, en particulier les sans-papiers, sont confrontés à des obstacles qui sapent l'UHC, bien que l'inclusion des migrants dans les systèmes de santé soit généralement rentable. De nombreux pays reconnaissent les migrants ou des groupes spécifiques de migrants comme populations vulnérables dans les stratégies et les politiques liées à la santé. Les migrants sont pris en compte dans les initiatives régionales et sous-régionales suivantes : (a) la Stratégie régionale en matière de migration et de santé pour les îles du sud-ouest de l'océan Indien (2016-2018) ; (b) la Déclaration de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur la tuberculose dans le secteur minier (2012) ; (c) le Cadre politique pour la mobilité des populations et les maladies transmissibles dans la région de la SADC (2009) ; et (d) la Stratégie régionale sur la programmation intégrée en matière de santé, de VIH/SIDA le long des couloirs de transport de la Communauté de l'Afrique de l'Est (2015-2020), entre autres. Toutefois, alors que la résolution 61.17 de l'AMS et les cadres mondiaux et continentaux appellent à une politique et une législation inclusives, les cadres nationaux liés à la santé varient sur le continent, certaines lois et politiques sanitaires traitant de la santé pour tous, et d'autres se limitant aux ressortissants. Pour atteindre l'UHC, il est nécessaire d'analyser les lois, politiques et pratiques pertinentes au niveau national et de combler les lacunes (Onarheim et al., 2018).

Le personnel de santé pose un autre défi pour atteindre les CHU, ainsi que la sécurité sanitaire. Pour réaliser l'UHC, les ressources du système de santé doivent être réparties de manière à répondre aux besoins de la population. Les ressources humaines pour la santé – médecins, infirmières et autres travailleurs de la santé – sont nécessaires pour assurer une couverture sanitaire conforme aux normes des critères de disponibilité, d'accessibilité, d'accessibilité et de qualité (AAAQ), (financièrement, physiquement et sans discrimination) (Campbell et al., 2013). Au niveau mondial, 18 millions de professionnels de santé supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030 pour atteindre les ODD et l'UHC. L'Afrique a le plus faible nombre de travailleurs de la santé pour 1 000 habitants, bien que les pays à revenu élevé disposent de huit fois plus de personnel de santé que les pays à faible revenu en Afrique. Les travailleurs de la santé sont généralement concentrés dans les zones urbaines, ce qui compromet l'accès équitable (OMS, 2018a). Malgré cette faible concentration, de nombreux pays connaissent un exode important du personnel de santé qualifié vers l'étranger. Si les pays d'origine peuvent tirer profit des transferts de fonds et de l'amélioration des connaissances, des technologies et des compétences acquises par les travailleurs de la santé à l'étranger, il est important de créer des environnements plus propices, avec une formation et des conditions de travail améliorées afin de garantir que la capacité des services appuie l'UHC (Aluttis et al., 2014). La migration des travailleurs de la santé continuera néanmoins à augmenter. Des outils mondiaux et continentaux, notamment le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international du personnel de santé et le Cadre régional africain pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé, ainsi que la résolution 61.17 de l'AMS, fournissent un cadre pour promouvoir les bonnes pratiques et prévenir les effets négatifs de la migration des travailleurs de la santé (OIM, 2018b).

CONCLUSION

Un changement pour la concrétisation de l'équité et de l'inclusion des migrants, et de « ne laisser personne de côté », conformément aux ODD, est essentiel pour promouvoir et améliorer la santé des migrants et des communautés d'accueil, ainsi

que la santé publique en général. L'exclusion des migrants de l'accès aux services de santé va non seulement à l'encontre des droits de l'homme (Ammar, 2018), mais constitue également une pratique néfaste en matière de santé publique. Une telle exclusion accroît non seulement leur vulnérabilité face à la mauvaise santé, mais elle exacerbe également la discrimination et les inégalités. Les restrictions concernant le moment et les types de services dont les migrants peuvent bénéficier les excluent des programmes de prévention. Ceci a un impact sur leur capacité à prévenir la maladie et entraver leur accès aux soins au stade précoce de la maladie, moment où le traitement est susceptible d'être moins cher et plus efficace (OIM, 2016 ; Bauhoff et Göppfarth, 2018). Le refus de fournir des services de santé complets, abordables et adaptés aux migrants constitue un risque pour la santé publique, avec des incidences négatives sur les migrants et les communautés. En fin de compte, les coûts sanitaires et économiques plus élevés sont directement pris en charge par le migrant et les systèmes de santé, et indirectement par la société dans son ensemble en raison du handicap et du fardeau résultant de la maladie. Les enseignements tirés des contextes migratoires passés montrent que restreindre l'accès aux services de santé préventifs et aux soins de santé primaires aux migrants est contre-productif en raison du coût élevé associé aux soins d'urgence, ainsi que des risques possibles pour la santé publique (Bozorgmehr et Razum, 2015).

Néanmoins, la santé des migrants est souvent négligée dans les décisions relatives à la gouvernance migratoire (Wickramage et Annunziata, 2018). Cependant, la communauté internationale de la santé et les gouvernements africains doivent considérer la santé des migrants comme un élément essentiel de la gestion efficace des migrations. En outre, la santé des migrants doit être intégrée aux objectifs des programmes de santé en tant qu'objectif appliqué pour garantir la prise en compte de la dimension de la mobilité. Cette optique peut être intégrée dans divers programmes, tels que le programme africain de santé en zone urbaine, ainsi que le commerce et le développement. Les besoins des migrants et des communautés touchées par la migration devraient donc être intégrés à la prestation, au financement, à la politique, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des services de santé (Siriwardhana et al., 2018). Investir dans la santé des migrants permettra d'atténuer les effets négatifs des migrations sur la santé et de garantir des gains durables pour l'Afrique. Pour y parvenir, les capacités techniques en matière de santé des migrants doivent être renforcées aux niveaux national et régional par des moyens intersectoriels. L'expérience acquise dans d'autres régions a montré que les efforts interministériels visant à faire progresser la santé dans le contexte migratoire par des moyens fondés sur des données probantes peuvent déboucher sur des trajectoires de développement positives et atténuer les risques sanitaires (OIM, 2017).

Le cadre de mise en œuvre de la résolution 61.17 de l'AMS sert de guide pour soutenir des systèmes de santé axés sur l'individu, inclusifs et réceptifs, qui garantissent aux migrants l'accès à des services de santé de qualité. L'amélioration de la recherche et de la collecte des données permettra de soutenir des politiques et des pratiques fondées sur des données probantes, le suivi de la santé des migrants, ainsi que les efforts visant à traiter la santé des migrants. Les cadres politiques et juridiques qui intègrent la migration et la santé et qui sont conformes au droit international, dans tous les secteurs, sont d'une importance capitale. Tant la recherche que les politiques peuvent soutenir un environnement propice à la lutte contre la xénophobie, l'exclusion et les mythes et stéréotypes nuisibles, qui ne font que miner la santé des migrants.

Les partenariats, les dialogues et la coopération intersectorielle et transfrontalière peuvent soutenir ces efforts et la sécurité sanitaire (OMS et OIM, 2010, 2017).

BIBLIOGRAPHIE

- Abubakar, I., R. Aldridge, D. Devakumar, M. Orcutt, R. Burns, M.L. Barreto, P. Dhavan, F.M. Fouad, N. Groce, Y. Guo, S. Hargreaves, M. Knipper, J.J. Miranda, N. Nyovani Madise, B. Kumar, D. Mosca, T. McGovern, L. Rubenstein, P. Sammonds, S.M. Sawyer, K. Sheikh, S. Tollman, P. Spiegel et C. Zimmerman
2018 The UCL-Lancet Commission on Migration and Health: The health of a world on the move. *The Lancet*, 392(10164):2606–2654.
- Aldridge, R.W., L.B. Nellums, S. Bartlett, A.L. Barr, P. Patel, R. Burns, S. Hargreaves, J.J. Miranda, S. Tollman, J.S. Friedland et I. Abubakar
2018 Global patterns of mortality in international migrants: a systematic review and meta-analysis. *The Lancet*, 392(10164):2553-2566.
- Aldridge, R.W., D. Zenner, P.J. White, E.J. Williamson, M.C. Muzyamba, P. Dhavan, D. Mosca, H.L. Thomas, M.K. Lalor, I. Abubakar et A.C. Hayward
2016 Tuberculosis in migrants moving from high-incidence to low-incidence countries: a population-based cohort study of 519 955 migrants screened before entry to England, Wales, and Northern Ireland. *The Lancet*, 388(10059):2510-2518.
- Aluttis, C., T. Bishaw et M.W. Frank
2014 The workforce for health in a globalized context – global shortages and international migration. *Global Health Action*, 7(1):23611.
- Ammar, W.
2018 Migration and health: Human rights in the era of populism. *The Lancet*, 392(10164):2526-2528.
- Bauhoff, S. et D. Göppfarth
2018 Asylum-seekers in Germany differ from regularly insured in their morbidity, utilizations and costs of care. *PLoS One*, 13(5):e0197881.
- Bozorgmehr, K. et O. Razum
2015 Effect of restricting access to health care on health expenditures among asylum-seekers and refugees: a quasi-experimental study in Germany, 1994–2013. *PLoS One*, 10:e0131483.
- Campbell, J., J. Buchan, G. Cometto, B. David, G. Dussault, H. Fogstad, I. Fronteira, R. Lozano, F. Nyongator, A. Pablos-Méndez, E.E. Quain, A. Starrs et V. Tangcharoensathien
2013 Human Resources for Health and Universal Health Coverage: Fostering Equity and Effective Coverage. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé*, 91(11):853-863.
- Deane, K.D., J.O. Parkhurst et D. Johnston
2010 Linking migration, mobility and HIV. *Tropical Medicine and International Health*, 15(12):1458-1463.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES), Division de la population.
2017 World Population Prospects: The 2017 Revision, Key Findings and Advance Tables. Working Paper No. ESA/P/ WP/248. Nations unies, New York.
- Heymann, D., L. Chen, K. Takemi, D. Fidler, J. Tappero, M. Thomas, T. Kenyon, T. Frieden, D. Yach, S. Nishtar, A. Kalache, P. Olliaro, P. Horby, E. Torreale, L. Gostin, M. Ndomondo-Sigonda, D. Carpenter, S. Rushton, L. Lillywhite, B. Devkota, K. Koser, R. Yates, R. Dhillon et R. Rannan-Eliya
2015 Global health security, the wider lessons from the west African Ebola virus disease epidemic. *The Lancet*, 385(9980):1884-1901.
- OIM, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCHR)
2013 International Migration, Health and Human Rights. OIM, Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/international-migration-health-and-human-rights>.

- Kissling, E., E.H. Allison, J.A. Seeley, S. Russell, M. Bachmann, S.D. Musgrave et S. Heck
2005 Fisherfolk are among groups most at risk of HIV: Cross-country analysis of prevalence and numbers infected. *AIDS*, 19(17):1939-1946.
- McInnes, C. et K. Lee
2006 Health, security and foreign policy. *Review of International Studies*, 32(1):5-23.
- Mcintyre, D., F. Meheus et J.-A. Røttingen
2017 What level of domestic government health expenditure should we aspire to for universal health coverage? *Health Economics Policy and Law*, 12(2):125-137.
- Morris, C.N. et A.G. Ferguson
2007 Sexual and treatment-seeking behaviour for sexually transmitted infection in long-distance transport workers of East Africa. *Sexually Transmitted Infections*, 83(3):242-245.
- Mosca, D., B. Rijks et C. Schultz
2012 Health in the post-2015 development agenda: The importance of migrants' health for sustainable and equitable development. In: *Migration and the United Nations Post-2015 Development Agenda* (F. Laczkó and L.J. Lönnback, eds.). OIM, Genève, pp. 93-105. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/migration-and-united-nations-post-2015-development-agenda>.
- Onarheim, K.H., A. Melberg, B.M. Meier et I. Miljeteig
2018 Towards universal health coverage: including undocumented migrants. *BMJ Global Health*, 3(5):e001031.
- Oni, T., W. Smit, R. Matzopoulos, J.H. Adams, M. Pentecost, H.-A. Rother, Z. Albertyn, F. Behroozi, O. Alaba, M. Kaba, C. van der Westhuizen, M.S. King, N.S. Levitt, S. Parnell et E.V. Lambert
2016 Urban health research in Africa: themes and priority research questions. *Journal of Urban Health*, 93(4):722-730.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2010 Mining Sector Report: Regional Assessment on HIV-Prevention Needs of Migrants and Mobile Populations in Southern Africa. Pretoria.
- 2012 Migration and tuberculosis: a pressing issue. Migration and Health Position Paper Series. Genève. Disponible à l'adresse : www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/Migration-Tuberculosis-A-Pressing-Issue.pdf.
- 2016 Summary Report on the MIPEX Health Strand and Country Reports. IOM Migration Research Series, No. 52. Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/mrs-no-52-summary-report-mipex-health-strand-and-country-reports>.
- 2017 Migration Health Research to advance evidence-based policy and practice in Sri Lanka. Volume 1. Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/migration-health-research-advance-evidence-based-policy-and-practice-sri-lanka>.
- 2018a Mainstreaming the health of migrants in the implementation of the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration. Infosheet. Genève. Disponible à l'adresse : www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/Migration-Health/mhd_infosheet_gcm_dec2018_for_website.pdf.
- 2018b Migration of health workers. Infosheet. Disponible à l'adresse : www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/Migration-Health/mhd_infosheet_migration_of_health_workers_10.09.2018.pdf.
- 2019 Social determinants of migrant health. Disponible à l'adresse : www.iom.int/social-determinants-migrant-health.
- Pindolia, D.K., A.J. Garcia, Z. Huang, T. Fik, D.L. Smith et A.J. Tatem
2014 Quantifying cross-border movements and migrations for guiding the strategic planning of malaria control and elimination. *Malaria Journal*, 13:169.
- Siriwardhana, C., B. Roberts et M. McKee
2018 Vulnerability and Resilience. Thematic Discussion Paper: Second Global Consultation on Migrant Health: Resetting the agenda. OIM, Genève. Disponible à l'adresse : www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/Migration-Health/Vulnerability%20and%20Resilience%20paper%20excerpts_%20final.pdf.

Fonds des Nations Unies pour la population et OIM

- 2006 Female Migrants: Bridging the Gaps throughout the Life Cycle. Selected Papers, réunion du Groupe d'experts FNUAP-OIM, New York, 2-3 mai 2006. New York et Genève.

Union africaine

- 2014 Common African Position (CAP) on the Post-2015 Development Agenda. Addis Ababa.

Urquia, M.L. et A.J. Gagnon

- 2011 Glossary: Migration and health. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 65(5):467-472. Disponible à l'adresse : www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21282138.

Vearey, J., I. Luginaah, N.F. Magitta, D.J. Shilla et T. Oni

- 2019 Urban health in Africa: a critical global public health priority. *BMC Public Health*, 19(1):340.

Wagstaff, A., D. Cotleary, P.H.V. Eozenou et L.R. Buisman

- 2016 Measuring progress towards universal health coverage: with an application to 24 developing countries. *Oxford Review of Economic Policy*, 32(1):147-189.

Ward, C., N. Motus et D. Mosca

- 2013 A Global Report on Population Mobility and Malaria: Moving towards elimination with migration in mind. OIM, Genève. Disponible à l'adresse : <https://migrationhealthresearch.iom.int/global-report-population-mobility-and-malaria-moving-towards-elimination-migration-mind>.

Wickramage, K. et G. Annunziata

- 2018 Advancing health in migration governance, and migration in health governance. *The Lancet*, 392(10164):2528-2530.

Wickramage, K., L.O. Gostin, E. Friedman, P. Prakongsai, R. Suphanchaimat, C. Hui, P. Duigan, E. Barragan et D.R. Harper

- 2018 Missing: Where are the migrants in pandemic influenza preparedness plans? *Health and Human Rights Journal*, 20(1):251-258.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2005 International Health Regulations (2005). Troisième numéro. Genève.
2008 Closing the Gap in a Generation: Health Equity through Action on the Social Determinants of Health. Rapport final de la Commission des déterminants sociaux de la santé. Genève.
2018a The State of Health in the WHO African Region: An Analysis of the Status of Health, Health Services and Health Systems in the Context of the Sustainable Development Goals. Bureau régional pour l'Afrique, Brazzaville.
2018b Ebola Virus Disease Democratic Republic of the Congo: Declaration of the End of the Outbreak. External Situation Report 17, 25 juillet. Disponible à l'adresse : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/273348>.
2019 Universal health coverage (UHC). Factsheet, 24 janvier. Disponible à l'adresse : [www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-\(uhc\)](http://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-(uhc)).

OMS et OIM

- 2010 Health of Migrants: The Way Forward. Rapport de la Consultation mondiale OMS-OIM, Madrid, Espagne, 3-5 mars 2010. Genève.
2017 Health of Migrants: Resetting the Agenda. Report of the Second Global Consultation, Colombo, Sri Lanka, 21-23 février 2017. Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/health-migrants-resetting-agenda>.

Un groupe de rapatriés éthiopiens venu de Djibouti jouant au babyfoot dans un Centre de transit de l'OIM à Addis-Abeba, Éthiopie. © OIM 2019/Alemayehu SEIFESELESSIE



15

LES VULNÉRABILITÉS
INAPPARENTES DES ENFANTS
MIGRANTS AFRICAINS NON
ACCOMPAGNÉS

CHAPITRE 15

LES VULNÉRABILITÉS INAPPARENTES DES ENFANTS MIGRANTS AFRICAINS NON ACCOMPAGNÉS

Auteurs : Heba Abdel-Latif (OIM) et
Edward Addai (UNICEF)

Contributeurs : Ayalew Asseffa et Samrawit Getaneh Damtew
(Commission de l'Union africaine / Comité africain
d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant)

RÉSUMÉ

Ce chapitre décrit les vulnérabilités et la situation traumatisante des enfants migrants non accompagnés (UMC) en Afrique et explore les cadres mondiaux et continentaux qui permettent de répondre et d'atténuer ces vulnérabilités. Il existe une multitude de raisons qui pousse les enfants, y compris les UMC, à migrer ou à fuir en Afrique : le commerce transfrontalier ; les liens familiaux ; les conflits ; l'insécurité ; la peur de la persécution ; les violations des droits de l'homme ; les possibilités de travail saisonnier ; ou encore l'accès limité à l'éducation et aux services de santé. Il n'existe pas de données systématiques et harmonisées concernant les UMC en Afrique, car le déplacement d'enfants à l'intérieur des pays et au-delà n'est pas suffisamment signalé. Le chapitre relève que les UMC sont susceptibles d'être victimes de maltraitance et d'exploitation sexuelle, de travail forcé, de détention, de violence physique et sexiste. Cette situation est d'autant plus aggravée par le poids de la xénophobie, de l'apatridie et de la discrimination résultant des préjugés selon lesquels les migrants sont des criminels et constituent un fardeau social et économique pour les États d'accueil. La Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC), la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et la Convention de Kampala offrent une protection aux UMC en plus du droit international des droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit humanitaire. Le chapitre conclut toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire pour combler l'écart entre les engagements pris et la mise en œuvre de ces cadres. Les gouvernements doivent : adopter une approche globale à la protection des enfants, indépendamment de leur nationalité et de leur statut ; harmoniser les données sur l'ensemble du continent ; et utiliser les forums existants pour défendre les UMC africains.

INTRODUCTION

De nos jours, de plus en plus d'enfants migrent. La plupart se déplace seul. En 2017, au moins 300 000 enfants migrants non accompagnés et séparés de leur famille sont passés par 80 pays, soit cinq fois plus qu'en 2012 (UNICEF, 2017a). Le nombre d'UMC dans le monde est probablement beaucoup plus élevé ; les UMC sont désormais reconnus comme faisant partie des flux migratoires mixtes mondiaux actuels.

D'après l'article 2 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), « on entend par enfant tout être humain âgé de moins de 18 ans ». Les enfants non accompagnés, quant à eux, désignent les personnes de moins de 18 ans « qui ont été séparées de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille et qui ne sont pas prises en charge par un adulte qui, de par la loi ou la coutume, est chargé de le faire » (Comité des droits de l'enfant des Nations unies, paragraphe 7, 2005). Pour contextualiser les interventions relatives aux UMC en Afrique, il est important de comprendre le rôle de l'enfant dans la société africaine. En Afrique, l'enfant fait partie intégrante du bien-être de sa famille et de sa communauté, et est encouragé à contribuer à la subsistance du ménage, en particulier dans les sociétés rurales (Hashim et Thorsen, 2011).

Les raisons pour lesquelles les enfants – y compris les UMC – migrent en Afrique sont multiples et dépendent de facteurs sociaux, économiques et culturels. Le commerce transfrontalier, les liens familiaux, les conflits et les possibilités de travail saisonnier sont quelques-uns des facteurs qui poussent les enfants et/ou leurs familles à migrer. Ils fuient par crainte de persécution, d'insécurité, de violation des droits de l'homme, de manque de protection contre la violence, de pauvreté et d'accès limité à l'éducation et aux services de santé.

Les défis liés au voyage et à la réinstallation sans un parent ou un adulte de confiance font des UMC l'un des groupes de personnes en déplacement les plus vulnérables. Ces enfants sont des proies faciles pour les abuseurs, les exploiters, les passeurs et les trafiquants, ce qui les rend vulnérables aux abus sexuels, au travail forcé, à la détention, à la violence physique et sexiste (Commission européenne, 2017). La situation de ces enfants est aggravée par le fait qu'ils sont le plus touché par la xénophobie, l'apatridie et la discrimination, en raison de la perception erronée selon laquelle les migrants sont des criminels et du fardeau socioéconomique qui pèse sur les États d'accueil (CAEDBE, 2018).

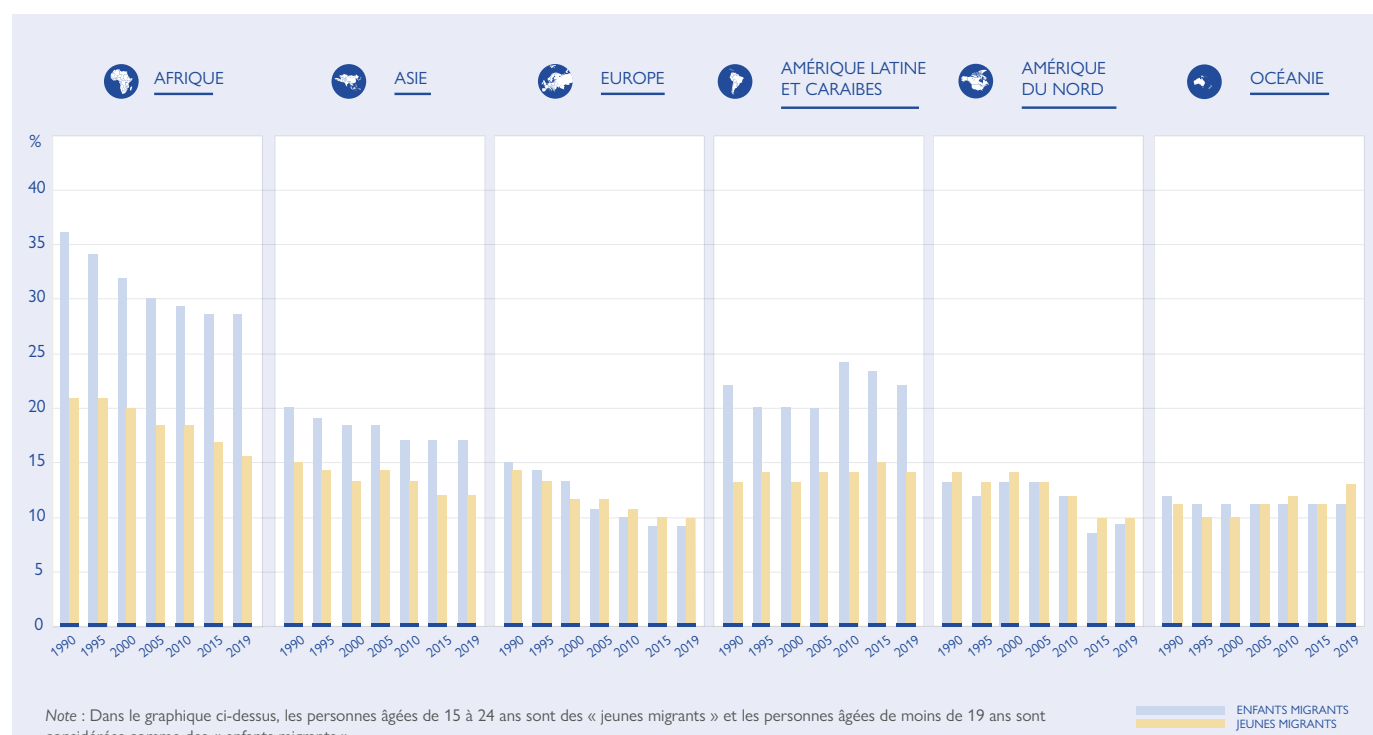
Ce chapitre se concentre sur les réalités des UMC en Afrique et les défis qu'elles posent selon la région. Il met en évidence le discours sur la migration intra-africaine des UMC et son impact, dans le but de renforcer l'importance de la perspective régionale (coopération transfrontalière). En outre, il formule des recommandations pour créer un dialogue spécifique sur les UMC à l'échelle continentale dans le but de développer une sphère de protection pour les UMC en Afrique.

ANALYSE DE LA SITUATION DES ENFANTS MIGRANTS NON ACCOMPAGNÉS EN AFRIQUE

Selon l'UNICEF, 13,5 millions d'enfants en Afrique se sont déplacés en raison de la pauvreté, des conflits et des changements climatiques. Ces enfants, avec ou sans leur famille, sont susceptibles d'envisager de migrer à la recherche de moyens de subsistance et d'autres formes de soutien social leur permettant de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les recherches existantes ont mis en évidence des modèles migratoires variant selon la région d'Afrique. Les enfants en déplacement qui suscitent des inquiétudes sont les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les migrants (se déplaçant pour des raisons économiques ou en réponse aux changements climatiques), ainsi que les personnes victimes de la traite (CAEDBE, 2018).

Les données montrent que sur un milliard de migrants dans le monde, près de 75 % se déplacent à l'intérieur de leur propre pays. En outre, 3 % des Africains vivent dans un pays différent de celui où ils sont nés, et seul moins de 1 % de la population africaine a migré vers l'Europe (Migration pour le développement, s.d.). En outre, l'ampleur de la migration circulaire au sein du continent africain dépasse de loin celle de la migration internationale ; plus de 80 % des réfugiés africains ont trouvé asile dans d'autres pays africains. En ce qui concerne les enfants et les jeunes migrants, le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES, 2019) a indiqué que 14 % de la population migrante totale sont des enfants migrants, tandis que 11,4 % sont des jeunes migrants âgés de 15 à 24 ans. L'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine continuent à détenir le pourcentage le plus élevé d'enfants migrants par rapport aux autres régions du monde (voir figure 1).

Figure 1 : Proportion d'enfants et de jeunes migrants parmi les migrants par région d'accueil, 1990-2019 (en pourcentage)



Source : DAES, 2019.

On ne connaît la proportion exacte d'UMC ; ceci est révélateur du manque de données et de recherche mettant en évidence la situation critique des UMC, surtout Afrique. Néanmoins, la collecte de données sur le déplacement d'enfants au sein et entre les pays africains est généralement sous-évaluée, mais quelques études à petite échelle ont mis en évidence certains des problèmes auxquels les enfants non accompagnés sont confrontés. Ces derniers sont les premières victimes de la traite des êtres humains (van Reisen et Al-Qasim, 2017). Les données existantes sont souvent lacunaires, car les enfants sont souvent cachés/invisibles, souvent en raison de la clandestinité de leur déplacement. Par conséquent, il n'existe pas de données systématiques et harmonisées sur les UMC en Afrique, rendant impossible la quantification claire de l'ampleur du problème.

Ces études ont révélé que l'angoisse et les difficultés associées au déplacement et à la réinstallation sans un parent, tuteur ou autre adulte déclenchent souvent le désespoir et le stress post-traumatique touchent davantage les enfants plutôt que les autres groupes de réfugiés et de migrants (Sanchez-Cao et al., 2013 ; Vervliet et al., 2014 ; Oppedal et Idsoe, 2015).

La séparation d'avec les familles et le milieu crée des difficultés et des facteurs de stress et expose les UMC à la violence tant dans leur pays d'origine que dans les pays de transit. Dans les pays de destination, les UMC sont confrontés à des facteurs de stress supplémentaires liés à la réinstallation, notamment aux obstacles à l'éducation, à une ségrégation accrue, ainsi qu'à la méfiance, l'incompréhension et l'incapacité à bénéficier pleinement des systèmes de protection disponibles. Les personnes en transit sont confrontées au risque de détention, ce qui est une préoccupation croissante chez les enfants en déplacement, en particulier dans les centres de protection des mineurs. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a fait état de sa stratégie mondiale visant à mettre fin à la détention. Le manque de données et d'informations, la détention et l'idée de son utilisation en tant que moyen dissuasif pour les pays, entravent tout processus politique visant à fournir des alternatives à la détention (HCR, 2014).

L'insuffisance de recherches et de données sur cet enjeu de taille, en particulier dans le cas de l'Afrique, illustre la nécessité d'étudier le problème dans différentes régions afin de tracer les axes migratoires et de documenter les expériences des mineurs non accompagnés. Ceci permettra d'identifier les questions pertinentes que les communautés économiques régionales (CER) et les États-nations doivent traiter.

DÉPLACEMENT D'ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS EN AFRIQUE : RISQUES ET VULNÉRABILITÉ

Il existe quatre grands axes migratoires en Afrique avec des profils différents. Il s'agit de l'axe du nord, de l'ouest, de l'est et du nord, qui sont composées de différents groupes de migrants, y compris les UMC. L'axe de l'Est consiste en des déplacements de la Corne de l'Afrique vers le Yémen et l'Arabie Saoudite. L'instabilité au Yémen due à la guerre civile augmente les risques auxquels tous les migrants en général sont confrontés, y compris les enfants. Le nombre d'enfants en déplacement, y compris les UMC, est inconnu pour cet axe. Les migrants de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique se déplacent également vers le nord de l'Europe en passant par la mer Méditerranée et/ou vers les autres régions de l'Afrique à l'ouest (UNICEF et OIM, 2017). En 2016, l'OIM a fait état de 100 000 enfants en déplacement vers l'Europe, dont un tiers d'UMC (CAEDBE, 2018).

L'axe du sud est dominé par des migrants provenant principalement de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique se dirigeant vers l'Afrique du Sud via la République-Unie de Tanzanie, le Malawi et le Mozambique par voie maritime et terrestre. Cet axe est principalement utilisé par des migrants éthiopiens et somaliens. Des cas d'UMC ont été identifiés en Zambie. Le nombre de migrants se déplaçant vers le sud est plus faible que ceux se déplaçant vers le nord. Cependant, il est nécessaire d'étudier cet axe en profondeur pour comprendre ses propriétés et les populations l'utilisant. Il faudra également traiter les problèmes associés, notamment celui de la protection.

Les axes du nord et du Sinaï sont également fréquentés par les migrants originaires de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique via le Soudan et l'Égypte à destination d'Israël. Depuis 2012, les déplacements via cet axe ont diminué en raison des mesures restrictives prises à la frontière entre le Sinaï et Israël, ainsi que du risque d'enlèvement ou de traite le long de cet axe (CAEDBE, 2018). Les migrants utilisant les axes d'Afrique occidentale et centrale à destination de l'Afrique du Nord via le Niger passent par les anciennes routes commerciales reliant Ndjamena à Tombouctou. La population en déplacement présente des profils migratoires mixtes, à la fois volontaires et involontaires. Les données concernant cet axe montrent un nombre croissant d'UMC en déplacement, notamment au Niger, en provenance du Burkina Faso, de la Gambie, du Nigéria, du Mali, de la Guinée-Bissau et de la Côte d'Ivoire (ibid.).

Sur l'ensemble de ces itinéraires, les groupes de migrants les plus vulnérables sont : les enfants de moins de 5 ans (6 %) ; les femmes enceintes et allaitantes (4 %) ; les personnes âgées (4 %) ; les UMC (3 %) ; et les personnes vivant avec un handicap (2 %). Les flux migratoires mixtes le long de ces axes connaissent une augmentation du nombre d'UMC ; le nombre total d'enfants migrants représente 31 % de la migration en Afrique. À titre d'exemple, une enquête menée en 2016 sur les femmes et les enfants migrants en Libye a fait état de 256 000 migrants, dont 23 102 enfants. Un tiers de ces enfants n'étaient pas accompagnés, même si les chiffres réels devraient être au moins trois fois plus élevés (UNICEF, 2017b).

Les enfants et/ou leurs familles ne se déplacent pas au hasard (OIM, 2013). Dans les cas de déplacement forcé, le voyage de ces enfants est généralement accompagné d'une période de planification et de prise de décision, soit libre, soit souhaitée et transmise par les parents de l'enfant (ibid.). Le choix d'un itinéraire et d'une destination spécifiques dépend généralement des objectifs migratoires, de la motivation et des opportunités recherchées dans les pays de destination (ibid. ; Sambo et Terenzio, 2013). Les enfants ont souvent recours à des itinéraires dangereux et engagent des passeurs pour les aider à traverser les frontières, car ils n'ont que très peu de possibilités légales en matière de déplacement (UNICEF, 2017a).

Les enfants migrants accompagnés et non accompagnés sont confrontés à plusieurs problèmes en tant que migrants volontaires et involontaires, dont le premier est lié à la protection (ibid.). Ils souffrent également de l'absence d'un accès régulier à l'eau, à la nourriture et aux services de santé tout au long de leur voyage.

En outre, le déplacement est souvent pénible, car les migrants courent le risque de se faire agresser, arrêter, violer, enlever voire tuer (ibid.). Cela soulève plusieurs problèmes de sécurité pour les UMC, en particulier pour les jeunes garçons sans

papiers qui pourraient être traités comme des adultes. Dans ce cas, ils peuvent être détenus et privés de services et d'une procédure légale adaptée aux enfants.

La détention des enfants est une préoccupation grandissante pour les organisations non gouvernementales et la société civile. Les cas d'enfants non accompagnés sont plus fréquents parmi les personnes déplacées. Dans le cadre de la procédure de demande d'asile, les enfants se trouvent confrontés à plusieurs risques, comme mentionné précédemment, notamment la détention. La détention est préjudiciable à la santé et au bien-être des enfants et peut nuire à leur développement, ce qui fait des alternatives à la détention une priorité importante dans la réponse aux UMC sur le continent.

Par conséquent, les acteurs mondiaux, continentaux et régionaux ont discuté des stratégies et élaboré des principes directeurs que les pays doivent adopter pour traiter les problèmes des enfants en déplacement, ce qui inclut également les UMC. Ces principes sont guidés par les données existantes sur les enfants en déplacement dans le monde entier. Toutefois, ils reconnaissent l'importance du contexte et des réalités des différents pays et régions.

CADRES MONDIAUX, CONTINENTAUX ET RÉGIONAUX CONCERNANT LES ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS

La question des UMC continue d'être traitée par les mécanismes de consultation mondiaux, régionaux et interétatiques sur les migrations, par le biais de cadres, de dialogues et d'actions mondiaux, continentaux, et nationaux sur les migrations. À l'échelle internationale, les UMC sont protégées par le droit international des migrations, notamment mais pas exclusivement, par le biais de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la CADBE. Ces deux instruments sont complétés par le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire qui ont inclus des clauses sur la protection des UMC.

En outre, 46 États membres de l'Union africaine, sous l'égide de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ¹(CADHP, s.d), ont ratifié la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Union africaine, 2019) qui établit des obligations en matière de protection et d'assistance à tous les réfugiés et demandeurs d'asile. La Convention de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), qui a été signée par 40 États et ratifiée par 31 d'entre eux en mars 2020 (Union africaine, 2020), oblige également les États parties à protéger les enfants contre le recrutement et à fournir une protection et une assistance spéciales aux enfants déplacés séparés et non accompagnés (Norwegian Refugee Council, 2017).

Outre les cadres relatifs aux réfugiés et aux personnes déplacées, il existe en Afrique plusieurs cadres continentaux et sous-régionaux qui favorisent l'adoption d'instruments internationaux et la mise en place de législations nationales

¹ L'article 23 appelle spécifiquement les États parties à la Charte « à prendre toutes les mesures appropriées pour qu'un enfant qui demande le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié conformément au droit international ou national applicable, qu'il soit non accompagné ou accompagné de ses parents, de ses tuteurs légaux ou de ses proches, bénéficie d'une protection et d'une assistance humanitaire appropriées dans la jouissance des droits énoncés dans la présente charte et dans les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à caractère humanitaire auxquels les États sont parties ». La charte étend cette protection aux enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays (voir l'article 23 de l'OUA, 1990).

appropriées pour lutter contre les migrations irrégulières entre les États membres. Ces instruments, en plus de promouvoir les efforts de collaboration régionaux et sous-régionaux pour lutter contre la traite et le trafic de migrants, encouragent les États membres à sauvegarder et à aider les besoins des groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants. Dans le Cadre de la politique migratoire pour l'Afrique et son plan d'action (2018-2030), l'une des recommandations aux États est de répondre aux besoins particuliers des groupes vulnérables de migrants clandestins, notamment les femmes enceintes, les femmes avec enfants et les mineurs non accompagnés. En ce qui concerne les instruments sous-régionaux, le Cadre politique de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur les migrations recommande à ses États membres de renforcer leurs politiques nationales sur le trafic de migrants, ainsi que de concentrer leur attention sur le découragement et l'élimination éventuelle du trafic d'enfants.

En outre, il existe des instruments communs à l'Union africaine et à l'Union européenne tels que la Déclaration conjointe Afrique-Union européenne sur la migration et le développement, qui encourage la coopération dans tous les domaines de la lutte contre la migration illégale ou irrégulière et le renforcement des efforts visant à criminaliser la traite et le trafic dans la législation nationale.

En outre, le Plan d'action de Ouagadougou de l'Union africaine pour lutter contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (adopté par la Conférence ministérielle sur la migration et le développement à Tripoli les 22 et 23 novembre 2006) exige des États membres de l'Union africaine qu'ils adoptent les cadres législatifs et politiques nécessaires pour lutter contre la traite des êtres humains conformément aux normes internationales, et qu'ils mettent en place des mécanismes de protection et d'assistance aux victimes. Le plan d'action est actuellement en cours de révision sur la base des réactions des États membres concernant les difficultés de mise en œuvre et les lacunes existantes.

Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu une réunion de haut niveau sur la lutte contre le déplacement massif de réfugiés et de migrants, au cours de laquelle la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants a été adoptée. Dans cette déclaration, les États membres ont réaffirmé la nécessité de protéger les droits de l'homme de tous les réfugiés et migrants, quel que soit leur statut, y compris les femmes en danger et les enfants, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés ou qui sont séparés de leur famille (OIM, 2017).

Récemment, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières² promeut une approche adaptée aux enfants, fondée sur « les obligations juridiques internationales existantes en matière de droits de l'enfant, et défend le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant à tout moment, en tant que considération primordiale dans toutes les situations concernant les enfants dans le contexte des migrations internationales, y compris les enfants non accompagnés et séparés ». En outre, le Pacte mondial sur les réfugiés met en évidence les besoins spécifiques des enfants tout au long du document (Nations unies, 2018).

En ce qui concerne les enfants en détention, un certain nombre d'interventions ont été menées par les organismes internationaux et locaux dans différents pays

² Adopté à Marrakech au Maroc en 2018.

afin de mettre fin à la détention des enfants. La convention internationale et continentale sur la détention des immigrants comprend les éléments suivants :

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966 ;
- Convention relative au statut des réfugiés (Convention sur les réfugiés), 1951 ;
- Convention relative aux droits de l'enfant, 1989 ;
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1969 ;
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1984 ;
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Convention sur les travailleurs migrants), 1990 ;
- Protocole facultatif à la Convention contre la torture, 2002 ;
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981 ; et
- Charte arabe des droits de l'homme (révisée), 2004.

L'OIM a également mis au point un modèle de déterminants de la vulnérabilité des migrants (DoV) (voir figure 2) comme nouvelle approche pour analyser et répondre aux vulnérabilités des migrants. Il examine les facteurs de vulnérabilité à quatre niveaux : individuel, familial, communautaire et structurel (OIM, 2018). Chaque facteur peut créer un risque ou une protection. Un barème de la vulnérabilité est établi, de très vulnérable à non vulnérable, sur la base de l'interaction de ces risques et des facteurs de protection à différents niveaux (ibid.).

Figure 2 : Modèles de détermination de la vulnérabilité



Source : OIM, 2019.

Ce cadre complète le processus de détermination de l'intérêt supérieur (DIS) de l'UNICEF, selon lequel un décideur est tenu de peser et d'équilibrer tous les facteurs pertinents d'un cas particulier, en accordant le poids approprié aux droits et obligations reconnus dans la CDE et d'autres instruments des droits de l'homme, afin que la décision globale protège au mieux les droits des enfants. L'institutionnalisation du modèle de la DoV et du processus de DIS pour garantir une procédure régulière aux UMC en Afrique aidera les États à mieux comprendre les lacunes spécifiques des services et des politiques de protection actuels.

Ainsi, bon nombre de processus et procédures ont été mis en place pour remédier à certaines des vulnérabilités dont souffrent les enfants non accompagnés. Par conséquent, il est évident que s'il existe des politiques et des cadres législatifs complets au niveau international et continental, il est nécessaire que les pays abordent les problèmes que rencontrent les enfants non accompagnés sous une optique transfrontalière afin de mettre en place un programme complet qui réponde aux vulnérabilités extrêmes des enfants non accompagnés.

DIALOGUES RÉGIONAUX SUR LES MIGRATIONS EN AFRIQUE CONCERNANT LES ENFANTS MIGRANTS NON ACCOMPAGNÉS

Les CER³ de toute l'Afrique ont contribué à déterminer les moyens de traiter la migration en tant qu'enjeu thématique. Guidées par les cadres internationaux et continentaux, elles ont fait le point sur leurs réalités migratoires régionales et ont exploré des stratégies pour traiter les questions liées aux UMC. Au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les États membres ont adopté un ensemble de normes communes pour mieux protéger et prendre soin des enfants en déplacement. Cela favorise la gestion des cas régionaux et transfrontaliers et la normalisation des services, notamment l'assistance, l'orientation, la DIS et le retour. L'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de l'Afrique de l'Est sont en train d'élaborer un cadre régional.

Chaque CER a également mis en place des mécanismes de coopération et de coordination régionale qui pourraient servir de plate-forme pour répondre aux besoins des UMC. Ces mécanismes comprennent des dialogues et des initiatives qui se concentrent sur la migration en général et la question de la migration irrégulière et mixte en particulier. Ces mécanismes sont :

- (a) le Dialogue sur la migration pour les États d'Afrique centrale ;
- (b) le Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) ;
- (c) le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest ;
- (d) le Dialogue sur la migration pour les États membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; et
- (e) l'Initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique.

En raison de l'accent particulier placé sur la migration, ces plateformes de dialogue permettent aux principales parties prenantes de faire le point sur la

³ L'IGAD, la CEDEAO, la SADC, le COMESA, la CAE, l'UMA, la CEN-SAD et la CEEAC.

réalité des questions migratoires, y compris les approches et les stratégies visant à répondre aux préoccupations liées aux UMC. Par exemple, la MIDSA de 2016 a spécifiquement évoqué les besoins de protection des UMC, les États membres préconisant l'élaboration d'un cadre régional visant à protéger les migrants vulnérables en mettant l'accent sur les UMC. En outre, il est nécessaire de poursuivre le dialogue sur les réalités des centres de rétention de migrants, notamment en ce qui concerne l'établissement d'une coopération avec d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé.

DES RECOMMANDATIONS SUR LA RÉPONSE ET LA PROGRAMMATION AU NIVEAU NATIONAL

Certains États africains, tels que Djibouti, le Lesotho et l'Ouganda, ont adopté des lois nationales qui interdisent la détention de réfugiés et de demandeurs d'asile, y compris les enfants. Une présomption partielle contre la détention existe également en Angola, au Botswana, au Malawi, en Afrique du Sud, en Zambie et au Zimbabwe (International Detention Coalition, 2018). L'Éthiopie et l'Ouganda disposent d'une législation dont les articles englobent tous les enfants sans discrimination de nationalité, de statut juridique (République d'Ouganda, 2016), d'âge ou de sexe.

Le défi majeur sur le continent est l'application cohérente de ces cadres aux niveaux national et international. Les législations et les programmes destinés à sauvegarder les UMC manquent généralement d'efficacité dans leur application et leur mise en œuvre, et de nombreux États donnent la priorité aux questions migratoires du point de vue de la sécurité nationale et frontalière plutôt qu'à la protection des droits de l'homme et des UMC⁴. La coopération régionale et internationale reste un défi en raison des capacités et des ressources institutionnelles limitées et d'un engagement politique insuffisant (Marchand et al., 2017; *ibid.*).

Il existe des recommandations programmatiques spécifiques que les États membres peuvent adopter pour améliorer leurs réponses aux besoins des UMC. Il s'agit notamment de renforcer les systèmes de données sur les migrants, notamment pour identifier et suivre les déplacements et les besoins des populations vulnérables, y compris les enfants non accompagnés. Cela nécessiterait le renforcement des capacités des États en matière de collecte, de gestion et d'analyse des données. Comme il existe encore des lacunes importantes dans les rapports sur les UMC, il serait également important de veiller à ce que les données collectées soient rendues publiques et accessibles à d'autres pays. Des activités de recherche régulières devraient être menées en mettant l'accent sur les questions relatives aux UMC sur le continent, qui peuvent être étayées par des preuves plus fiables et plus cohérentes et une analyse plus rigoureuse.

Les résultats des données et les preuves peuvent conduire à l'introduction d'un système holistique qui offre protection et assistance aux UMC le long des couloirs de migration, et qui organise des options de déplacement plus régulières afin de réduire la dépendance des UMC vis-à-vis des passeurs et leur risque de devenir victimes de la traite. Les efforts visant à contrôler et à mettre fin au trafic et à

⁴ Important de noter que, conformément à l'article 37 de la CDE, la détention des CMU constitue une violation grave des droits de l'homme.

la traite des êtres humains nécessitent également une amélioration de la gestion des frontières et la lutte contre la corruption des fonctionnaires. Il faut également s'efforcer d'intégrer des personnels d'immigration adaptés aux enfants, tels que des travailleurs sociaux, des tuteurs, des éducateurs, des représentants légaux et toute autre personne ayant reçu une formation spécifique pour traiter les enfants et les droits de l'enfant. À cet égard, il serait utile de développer des systèmes de gestion des dossiers liés aux approches des DoV et de la DIS.

En outre, il faudrait s'efforcer de modifier les perceptions négatives de la migration, mettant ainsi fin à la criminalisation des migrants, car la détention des UMC est une grave violation des droits de l'homme, conformément à l'article 37 de la CDE. Il convient d'assurer le renforcement des capacités des principales parties prenantes par des initiatives qui peuvent être rendues plus efficaces, efficientes et durables dans la gestion des migrations.

Les organisations internationales et nationales ont inauguré pour renforcer les capacités et soutenir les migrants de différents types, y compris les UMC, directement ou indirectement. À cet égard, il convient de souligner le rôle de la communauté internationale.

Ces recommandations et d'autres recommandations supplémentaires sur l'amélioration des services devraient s'appuyer sur les structures et mécanismes nationaux et régionaux existants en matière de protection de l'enfance. Il existe un certain nombre d'études, notamment le rapport de la CAEDBE de l'Union africaine (2018) sur la cartographie des enfants en déplacement en Afrique, qui fournit un cadre et justifie la nécessité de créer une sphère de protection pour les UMC et de guider les CER et les États membres afin qu'ils renforcent leurs approches et mieux répondent aux préoccupations associées aux UMC.

CONCLUSION

En conclusion, les UMC qui se déplacent volontairement et involontairement sont confrontés à plusieurs défis qui ne sont pas encore suffisamment compris et documentés au niveau régional et national. Les réalités vécues par les UMC sont très pertinentes et le manque important de preuves et de données disponibles rend difficile la formulation de stratégies pour résoudre ces défis et ces limites. Bien qu'un cadre solide pour traiter les UMC existe sur le continent, il reste beaucoup à faire pour combler le fossé entre les engagements et la mise en œuvre.

Pour progresser dans la résolution des problèmes rencontrés par les UMC et combler les lacunes des politiques et des pratiques, les principales priorités devraient consister à aider les gouvernements à adopter une approche globale à la protection des enfants, indépendamment de leur nationalité et de leur statut. Il est également important d'harmoniser les données sur l'ensemble du continent et d'utiliser les forums inter et intrarégionaux existants pour défendre les UMC en Afrique.

ANNEXE

Article 23 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

L'article 23 est la disposition la plus pertinente concernant le sort des enfants réfugiés et déplacés en Afrique. Il prévoit l'obligation des États parties à la charte, qui est de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les enfants qui demandent le statut de réfugié (ou qui sont considérés comme réfugiés). Il veille à ce que ces enfants bénéficient d'une aide humanitaire appropriée dans la jouissance des droits énoncés dans la charte et dans les autres instruments internationaux et humanitaires auxquels l'État concerné est partie. Les États parties sont censés veiller à ce que ces enfants jouissent des droits prévus par la charte, qu'ils soient non accompagnés ou accompagnés de leurs parents, de leurs tuteurs légaux ou de leurs proches. La disposition précise que les enfants qui demandent le statut de réfugié ou qui sont considérés comme réfugiés ont les mêmes droits que les autres enfants dans le pays pour jouir de tous les droits prévus par la charte.

En outre, il est stipulé que les États parties ont l'obligation de coopérer avec les organisations internationales existantes qui protègent et aident les réfugiés dans leurs efforts pour protéger et aider un tel enfant, ainsi que de rechercher les parents ou autres proches parents d'un enfant réfugié non accompagné afin d'obtenir les informations nécessaires à la réunification avec la famille. Dans le cas où aucun parent, tuteur légal ou proche parent ne peut être trouvé, il est prévu que l'enfant bénéficie de la même protection que tout autre enfant de façon permanente ou temporaire s'il est privé de son milieu familial pour quelque raison que ce soit.

Un aspect important de cette disposition est qu'elle étend la protection accordée aux enfants demandeurs d'asile et réfugiés aux enfants déplacés à l'intérieur de leur pays, que ce soit suite à une catastrophe naturelle, à un conflit armé interne, à un conflit civil, à l'effondrement de l'ordre économique et social ou pour toute autre raison. Cela s'explique par le taux élevé de déplacements internes des enfants en Afrique et par la nécessité de remédier à leur sort.

BIBLIOGRAPHIE

- Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE)
2018 Mapping Children on the Move within Africa. Addis Ababa.
- Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)
s.d. State Parties to the African Charter. Disponible à l'adresse : www.achpr.org/states (consulté le 9 juillet 2020).
- Commission européenne
2017 The protection of children in migration. Communication from the Commission to the European Parliament and the Council, COM(2017) 211 final. Bruxelles, 12 avril, p. 15. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0211&from=en>.
- Comité des droits de l'enfant des Nations unies
2005 General comment no. 6: Treatment of unaccompanied and separated children outside their country of origin. CRC/GC/2005/6, 1er septembre.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES)
2019 International migrant stock 2019. Disponible à l'adresse : www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp.
- Hashim, I. et D.D. Thorsen
2011 Child Migration in Africa. Zed Books, Londres et New York.
- Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
2014 Beyond detention: a global strategy to support governments to end the detention of asylum-seekers and refugees. Genève, 2014.
- International Detention Coalition
2018 A complementary resource to There are alternatives – The handbook for preventing unnecessary immigration detention. Melbourne. Disponible à l'adresse : www.idcoalition.org/wp-content/uploads/2018/04/There-are-alternatives-Africa-2018.pdf.
- Marchand, K., J. Reinold et R.D. Silva
2017 Study on migration routes in the East and Horn of Africa. Maastricht Graduate School of Governance. Disponible à l'adresse : <https://i.unu.edu/media/migration.unu.edu/publication/4717/Migration-Routes-East-and-Horn-of-Africa.pdf>.
- Migration for development
s.d. Page d'accueil. Disponible à l'adresse : www.migration4development.org/en (consulté le 29 juin 2020).
- Nations unies
1989 Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre à New York. Disponible à l'adresse : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&lang=en.
- 2018 Rapport of the Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Part II: Global compact on refugees. A/73/12 (Part II), New York. Disponible à l'adresse : www.unhcr.org/gcr/GCR_English.pdf. Norwegian Refugee Council
- 2017 Realizing Africa's promise to the internally displaced. 4 avril. Disponible à l'adresse : www.nrc.no/news/2017/march/kampala/.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2013 Children on the Move. Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/children-move>.
- 2017 World Migration Report 2018. Genève. Disponible à l'adresse : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf.
- 2018 Reducing Vulnerabilities and Empowering Migrants: The Determinants of Migrant Vulnerability model as an analytical and programmatic tool for the East and Horn of Africa. Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique de l'OIM, Nairobi. Disponible à l'adresse : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DoV%20in%20EAHA%20for%20WEB.pdf>.

- 2019 IOM Handbook on Protection and Assistance for Migrants Vulnerable to violence, exploitation, and abuse. Genève. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/iom-handbook-migrants-vulnerable-violence-exploitation-and-abuse>.
- s.d. Child and young migrants. Disponible à l'adresse : <https://migrationdataportal.org/themes/child-and-young-migrants> (mis à jour le 7 juillet 2020).
- Oppedal, B. et T. Idsoe
2015 The role of social support in the acculturation and mental health of unaccompanied minor asylum seekers. *Scandinavian Journal of Psychology*, 56(2):203-211.
- Organisation de l'unité africaine (OUA)
1990 Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. 11 juillet 1990 (CAB/LEG/24.9/49).
- Gouvernement de la République de l'Ouganda
2016 The Children (Amendment) Act, 2016. Replacement of section 4 of the principal Act, (j).
- Sambo, M.H. et F. Terenzio
2013 Children on the move: A different voice. In: *Children on the Move*. OIM, Genève, pp. 13-26. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/children-move>.
- Sanchez-Cao, E., T. Kramer et M. Hodes
2013 Psychological distress and mental health service contact of unaccompanied asylum-seeking children. *Child Care Health Development*, 39(5):651-659.
- UNICEF
2016 Uprooted: The Growing Crisis for Refugee and Migrant Children. New York.
2017a A Child is a Child: Protecting children on the move from violence, abuse and exploitation. New York. Disponible à l'adresse : www.unicef.org/publications/index_95956.html. Citing European Commission, The protection of children in migration, Communication from the Commission to the European Parliament and the Council, COM(2017) 211 final. Bruxelles, 12 avril 2017, p. 15.
2017b A deadly journey for children: The migration route from North Africa to Europe. Communiqué de presse, 28 février. Disponible à l'adresse : www.unicef.org/press-releases/deadly-journey-children-migration-route-north-africa-europe.
- Union africaine
2019 List of countries which have signed, ratified/acceded to the OAU Convention Governing the Specific Aspects of Refugee Problems in Africa. 16 mai. Disponible à l'adresse : <https://au.int/sites/default/files/treaties/36400-sl-OAU%20Convention%20Governing%20the%20Specific%20Aspects%20of%20Refugee%20Problems%20in%20Africa.pdf>.
2020 List of countries which have signed, ratified/acceded to the African Union Convention for the Protection and Assistance of Internally Displaced Persons in Africa (Convention de Kampala). 18 juin. Disponible à l'adresse : <https://au.int/sites/default/files/treaties/36846-sl-AFRICAN%20UNION%20CONVENTION%20FOR%20THE%20PROTECTION%20AND%20ASSISTANCE%20OF%20INTERNALLY%20DISPLACED%20PERSONS%20IN%20AFRICA%20%28KAMPALA%20CONVENTION%29.pdf>.
- UNICEF et l'OIM
2017 Harrowing Journeys: Children and youth on the move across the Mediterranean Sea, at risk of trafficking and exploitation. New York et Genève. Disponible à l'adresse : www.data.unicef.org/resources/harrowing-journeys/.
- van Reisen, M. et T. Al-Qasim
2017 Eritrean unaccompanied minors in human trafficking. In: *Human Trafficking and Trauma in the Digital Era: The Ongoing Tragedy of the Trade in Refugees from Eritrea* (M. van Reisen and M. Mawere). Langa RPCIG, Bamenda, pp. 193-217.
- Vervliet, M., M.A. Meyer Demott, M. Jakobsen, E. Broekaert, T. Heir et I. Derluyn
2014 The mental health of unaccompanied refugee minors on arrival in the host country. *Scandinavian Journal of Psychology*, 55(1):33-37.

« La manière dont nous percevons et projetons la migration façonne et transmet nos convictions de manière tangible sur la contribution que la migration en tant que phénomène mondial peut apporter à l'identité de l'Afrique. Dans mon travail artistique, j'essaie de mettre en relation le paradigme de la migration africaine et la culture de la migration de l'oiseau. L'oiseau est libre de voyager à travers le monde tout en restant toujours attiré par les battements du cœur de sa patrie. »

© 2019/Charcoal NSIBANDE (premier finaliste, concours de conception de la couverture du Rapport sur la migration en Afrique)



16

L'AVENIR DE LA MIGRATION EN AFRIQUE

CHAPITRE 16

L'AVENIR DE LA MIGRATION EN AFRIQUE

Auteurs : Ashraf El Nour (OIM), Ahunna Eziakonwa (Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)) et Daria Krivonos (Copenhagen Institute for Futures Studies (CIFS))

Contributeurs : Timothy Shoup, Ayodele Olusola et Abdirahman Olow (OIM)

RÉSUMÉ

Les moteurs de l'avenir de la migration en Afrique sont examinés dans ce chapitre à l'aide d'une méthodologie d'études prospectives/d'élaboration de scénarios afin de développer trois scénarios exploratoires pour l'avenir de l'Afrique d'ici 2050. Tout d'abord, « l'Afrique autonomisée » illustre un avenir où l'Afrique utiliserait la technologie et la mise en réseau pour surmonter ses obstacles et créer de nouvelles opportunités. Ce scénario suggère que le Protocole de libre circulation sera le moteur de la croissance économique, car l'amélioration de la mobilité et des opportunités réduira l'envie et le désir de migrer hors du continent. Il propose des politiques visant à attirer les talents africains nés et formés à l'étranger pour qu'ils reviennent. Deuxièmement, le « ralentissement en Occident » propose que les pays développés s'effacent et se referment sur eux-mêmes, ce qui limiterait fortement les perspectives pour l'Afrique. Dans ce scénario, la migration des Africains très instruits se fera vers l'Asie, mais elle sera insignifiante par rapport aux mouvements internes. Le ralentissement de l'Occident devrait entraîner un retour massif de la diaspora africaine précédente. Troisièmement, « la façon de faire typiquement à l'africaine » soutient que les pays africains ont choisi une stratégie qui leur est propre et qui mêle technologie de pointe et culture africaine traditionnelle. Dans ce scénario, l'Afrique devient une destination migratoire clé, de nombreux migrants occidentaux se déplaçant vers l'Afrique soit pour accéder à de grands marchés en expansion et profiter de faibles coûts de production, soit pour profiter de l'âge d'or des Occidentaux âgés qui se déplacent en raison du faible coût de la vie et de l'amélioration de leur qualité de vie. Les auteurs concluent que ceci offre à l'Afrique la possibilité de devenir une destination de migration et d'investissement pour le reste du monde.

INTRODUCTION

La migration est une réponse aux contextes et perspectives de développement de toute société¹. Elle passe d'une perspective de développement faible à une perspective de développement élevé. C'est un moyen naturel de répondre aux

¹ Il s'agit des aspects économiques, sociaux, environnementaux et politiques du développement qui entraînent la circulation des personnes tant à l'intérieur des pays qu'entre eux.

dynamiques économiques et de développement des sociétés. Le vieillissement de la population dans la plupart des régions du monde, par opposition à une démographie jeune en Afrique, est un autre moteur de la migration mondiale.

Si elle est bien exploitée, elle peut stimuler le développement en tant que source d'investissement (tels que les transferts de fonds), moteur de la formation du capital humain (en permettant notamment d'acquérir des compétences non disponibles dans les pays d'origine) et source majeure de croissance économique et de changements institutionnels associés aux externalités de la diaspora.

Toutefois, si elle n'est pas efficacement exploitée, elle pourrait constituer un frein au développement et devenir cause de la fuite des cerveaux, source de tensions dans les communautés d'accueil et incitation à la violation des droits des migrants. La migration est donc une arme à double tranchant qui nécessite des efforts réfléchis et concertés pour aboutir à des résultats de développement positifs pour les pays d'accueil et d'origine.

Par conséquent, les perspectives de développement de l'Afrique joueront un rôle majeur dans la manière dont la migration des populations à l'intérieur et à l'extérieur du continent est envisagée. La question fondamentale est de savoir quelles seront les perspectives de développement de l'Afrique en 2050. Ce chapitre examine trois voies de développement possibles et les tendances migratoires qui leur sont associées en Afrique. Pour les besoins de ce chapitre, la définition onusienne de la migration et des migrants, suite à la révision de 1998, sera utilisée pour décrire l'avenir des migrations en Afrique. Cette définition classe les migrants « comme des personnes qui changent de pays de résidence habituelle, quelle que soit la raison de leur migration ou leur statut juridique, pour une résidence temporaire ou permanente ». Cette définition est particulièrement utile pour ce chapitre puisque les scénarios ne permettent pas d'explorer en profondeur les complexités économiques, politiques et sociales de la délocalisation, mais plutôt d'appliquer les déclencheurs possibles de l'avenir des migrations pour l'Afrique vers 2050.

L'avenir de l'Afrique et des migrations africaines dépendra de plusieurs facteurs qui ne sont pas toujours prévisibles. Certains sont internes à l'Afrique et dépendent principalement du développement au sein du continent, tandis que d'autres sont externes, l'Afrique n'ayant que peu ou pas d'influence sur les migrations. Ces tendances globales qui déterminent l'avenir des migrations africaines sont classées en cinq grandes catégories : (a) l'intensification des connaissances ; (b) la croissance économique ; (c) l'autonomisation ; (d) la mondialisation ; et (e) le changement anthropogène. Les principaux éléments et moteurs de chaque tendance sont repris en annexe 1. Il détaille les tendances générales, omniprésentes et à long terme qui affectent la plupart du monde et presque toutes les sphères de la société et formule des suggestions sur la façon dont chaque mégatendance peut affecter l'avenir des migrations africaines.

Il est important de noter que l'Afrique est loin d'être un territoire homogène, et que différentes régions de l'Afrique trouveront probablement des voies différentes vers 2050 dans chacun des scénarios individuels. Toutefois, en raison des contraintes d'espace, il n'est pas possible d'explorer ces différences en détail, et les scénarios reflètent donc les dénominateurs communs plus importants pour l'Afrique.

SCÉNARIOS POUR LA MIGRATION AFRICAINE

L'avenir n'est pas gravé dans la pierre, c'est pourquoi, dans le cadre du débat sur l'avenir des migrations pour l'Afrique, plusieurs scénarios très différents qui illustrent un éventail de futurs possibles sont établis. Ils peuvent être une source d'inspiration pour les dirigeants et les décideurs sont pris en compte. Trois scénarios de ce type, fondés sur une analyse des facteurs qui motivent la migration et l'avenir de l'Afrique en général, sont produits. Ces scénarios s'étendent jusqu'en 2050 pour montrer les changements substantiels. Bien qu'ils permettent une projection dans l'avenir, ces scénarios restent tout de même suffisamment proches du présent pour être pertinente et reconnaissable.

On pense que la manière dont certains développements plus larges (voir le tableau des tendances globales) se déroulent et la mesure dans laquelle ils exercent une influence les uns sur les autres, le tout articulé autour d'une série de profondes incertitudes.

- (a) La technologie créera-t-elle une plus grande prospérité pour tous ou divisera-t-elle davantage les nations et les sociétés en exacerbant les inégalités et la polarisation ?
- (b) L'automatisation profitera-t-elle en fin de compte à l'Afrique en raison des augmentations de productivité, qui ne seront pas compensées par les pertes d'emplois liées à l'automatisation ?
- (c) L'Afrique ne profitera-t-elle pas de l'avantage d'être une région à bas salaires parce qu'il est moins coûteux d'automatiser la production dans le monde développé ou même en Afrique ?
- (d) Le monde développé supprimera-t-il les barrières commerciales, permettra-t-il l'accès au marché, favorisera-t-il la migration documentée, éliminera-t-il les flux financiers illicites et réduira-t-il le fardeau de la dette de l'Afrique ?
- (e) L'Afrique s'efforcera-t-elle de devenir culturellement plus proche du monde occidental ou aura-t-elle une identité locale plus forte ?
- (f) Les ressources pétrolières et gazières resteront-elles un facteur économique important d'ici 2050, ou la transition vers les énergies renouvelables sera-t-elle largement parachevée d'ici là ?

Bien que ces questions n'aient pas d'incidence directe sur l'avenir des migrations, elles pourraient bien en avoir une indirectement, et peuvent donc être considérées explicitement ou implicitement dans les scénarios ci-dessous.

Trois avenir équilibrés et neutres pour l'Afrique sont choisis dans les scénarios, mais il convient de noter que l'Afrique doit surmonter des défis importants afin de s'épanouir au cours des trois prochaines décennies. Il serait facile de concevoir un scénario pessimiste où l'Afrique souffre des effets du changement climatique et de la surpopulation et ne parvient pas à trouver la stabilité, l'unité et la coopération nécessaires pour faire face à ces problèmes. Toutefois, ces scénarios pessimistes ne sont utiles qu'à des fins d'avertissement et risquent de conduire au fatalisme, tandis que des scénarios plus équilibrés peuvent inspirer et appeler à une action et une collaboration motivées. Un scénario de maintien du statu quo n'est pas non plus fourni, car il est fortement improbable qu'il soit de mise sur une période de 30 ans.

Les scénarios sont créés selon la méthode futuriste appelée « backcasting », par laquelle des visions d'avenir plausibles et ciblées sont d'abord créées pour l'Afrique puis les voies qui pourraient y mener sont examinées. En d'autres termes, plutôt que de s'appuyer sur le présent pour définir l'avenir, on choisit la méthode inverse. Les scénarios explorent l'interaction entre les facteurs externes et les politiques qui sont adoptées pour y faire face.

Il est important de souligner une fois de plus que considérer l'Afrique comme un continent homogène serait réducteur. L'Afrique est un vaste continent qui abrite de nombreuses nations et traditions culturelles différentes. Elle est touchée par des forces et des faiblesses économiques et connaît des niveaux et une vitesse de développement variés. Tandis que les scénarios ci-dessous illustrent les voies générales que l'Afrique pourrait emprunter vers le milieu de ce siècle, les pays et les régions suivront probablement, pour diverses raisons, une trajectoire différente.

SCÉNARIO 1 : UNE AFRIQUE AUTONOMISÉE

Principaux facteurs

En 2050, l'Afrique a adopté la stratégie de « l'accélération », évitant ainsi les goulets d'étranglement et les défis associés aux deux premières révolutions industrielles et créant un avantage comparatif par rapport aux pays développés. Les infrastructures héritées réduisent l'urgence et l'agilité de l'introduction de solutions basées sur les nouvelles technologies. Cela a été essentiel pour créer des emplois durables pour les jeunes Africains (moins de 30 ans) qui représentent plus de 60 % de la population. Les appareils électroniques personnels, l'accès à Internet et les réseaux communautaires sont des aspects importants de cet avenir, tout comme la gouvernance efficace qui crée un cadre solide pour une autonomisation locale élargie. Des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'égalité des sexes dans de nombreux pays, permettant à un nombre croissant de femmes de contribuer davantage à la société et à la croissance économique tout en exerçant un plus grand contrôle sur les décisions familiales. Le plus important, peut-être, est le sentiment général d'optimisme et d'espoir dû à des initiatives et à une collaboration interafricaines concrètes.

Presque tout le monde a accès à l'internet grâce aux données mobiles, à la connexion sans fil à haut débit, aux ballons stratosphériques (comme le projet Loon de Google) (Project Loon, s.d.) et aux réseaux de satellites (comme SpaceX Starlink (Daniels, 2018)). Cela permet : d'accéder à des informations et à des possibilités pédagogiques par le biais de programmes interactifs automatisés alimentés par l'intelligence artificielle ; à des marchés virtuels et à des espaces de collaboration, à des informations et à la culture ; ainsi qu'à des données satellitaires sur la météo, les progrès agricoles, la faune et la flore, la circulation et entre autres. Des logiciels hautement performants de traduction en temps réel suppriment les barrières linguistiques, permettant l'accès à des informations écrites ou orales dans presque toutes les langues. Cette connectivité et la myriade d'information, en plus des infrastructures en expansion comme les routes, les chemins de fer, les ports, les aéroports, et les services publics, est l'épine dorsale de « l'Afrique autonomisée ».

La plupart des foyers ou des villes parviennent à satisfaire leurs propres besoins en énergie grâce aux panneaux solaires, aux éoliennes, aux unités de biogaz, aux

moulins à eau et d'autres solutions énergétiques durables, à partir de la taille du ménage (Gordon, 2019). Les fermes et les villages isolés deviennent de plus en plus autonomes grâce aux énergies renouvelables et à d'autres technologies décentralisées, tandis que les foyers en milieu urbain sont reliés à un réseau intelligent (voir Smart Grid, s.d.), où l'excédent de production d'électricité est vendu ou stocké pour une utilisation ultérieure.

La modernisation des techniques agricoles, la transformation des communautés rurales et un meilleur accès à l'éducation pour les Africains des zones rurales ont permis à l'agriculture de devenir une activité de haute technologie et à faible impact écologique, grâce à l'utilisation de capteurs connectés, de drones et de satellites pour surveiller les champs. Des robots fonctionnant à l'énergie solaire récoltent, désherbent et fournissent des quantités précises d'eau, d'engrais ou de pesticides. Les technologies les plus coûteuses sont détenues conjointement par un collectif d'agriculteurs dans le cadre d'un modèle de partage de l'économie. Les zones moins fertiles sont utilisées pour le bétail qui fournit du lait, de la viande, de la laine et du cuir, avec des méthodes d'élevage qui assurent une santé optimale des prairies (Williamson, 2015). Des cultures et du bétail génétiquement modifiés non brevetés sont introduits uniquement pour améliorer la nutrition ou réduire l'impact environnemental. La crainte des organismes génétiquement modifiés reste forte en Europe, mais l'Afrique devrait y avoir recours puisque sa priorité est de nourrir sa population croissante ; la sécurité alimentaire est également importante.

Alors que les produits fabriqués en Afrique sont encore principalement destinés au marché intérieur, ce qui assure un degré élevé d'autosuffisance au continent, la production africaine est de plus en plus intégrée au marché mondial et atteint une capacité de production optimale. La production est fortement automatisée, mais de nombreux ingénieurs, concepteurs et artisans qualifiés restent nécessaires. Les obstacles au commerce intérieur ont été supprimés pour la plupart, mais de nombreuses barrières commerciales (tarifaires et techniques) à l'égard du monde occidental sont toujours en place, ce qui limite les exportations vers ces pays.

Des communautés d'innovateurs rattachés aux universités africaines collaborent à des projets à forte intensité de connaissances, notamment pour améliorer l'agriculture, atténuer les effets du changement climatique et assurer la généralisation de l'accès aux soins médicaux. L'accent placé sur le développement de solutions décentralisées et peu coûteuses a réduit la nécessité de développer des infrastructures à grande échelle. Fortes de leur succès, ces solutions sont exportées vers les pays en développement d'Asie et d'Amérique du Sud et les pays développés tels que le Canada, l'Australie et la Fédération de Russie. L'Afrique devra : (a) cesser d'exporter des produits de base en développant des chaînes de valeur nationales et régionales ; (b) approfondir l'espace fiscal et de politique ; (c) investir dans la jeunesse pour garantir l'offre de compétences sophistiquées au reste du monde ; (d) plaider en faveur d'une approche équilibrée à la mondialisation - circulation des technologies, du commerce, des finances et des personnes ; et (e) promouvoir une approche équilibrée du développement en assurant simultanément la transformation des zones rurales et urbaines. Une main-d'œuvre féminine bien formée est une nouvelle ressource essentielle pour ces centres d'innovation et, de fait, la création d'une main-d'œuvre féminine instruite a été l'un des principaux facteurs de bouleversement du développement de l'Afrique au cours des deux dernières décennies, à l'horizon 2050.

La migration au sein de l'Afrique autonomisée

Au niveau international, dans ce scénario, la migration continue de s'inscrire au programme des États membres des Nations unies. En 2050, on s'attend à ce que la collaboration et la coopération en matière de gestion mondiale des migrations se développe davantage. D'ici là, cette coopération aura permis à tous de mieux comprendre et gérer cet enjeu. Ainsi, une réponse appropriée sera apportée aux situations de crise par le biais de l'examen des causes profondes et la prise de mesures préventives pour faire en sorte que la migration soit bénéfique pour tous. Historiquement, l'Afrique a été le chef de file tant dans l'élaboration d'initiatives locales que dans l'adaptation et la mise en œuvre d'instruments internationaux sur la gestion des migrations. Des politiques migratoires fondées sur des données factuelles, en partie grâce à l'accumulation de données, contribueront à faire progresser les avantages de la migration pour tous. Les progrès technologiques permettront de faire des prévisions plus précoces, ce qui donnera suffisamment de temps pour réagir aux catastrophes humanitaires.

Au niveau régional, outre le processus mondial dont elle dispose, l'Afrique continuera à jouer un rôle de premier plan dans la gestion des migrations grâce à ses protocoles régionaux et à son processus régional. L'intégration régionale sur le continent, en partie stimulée par la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la coopération mondiale en matière de migration, aura favorisé l'établissement de liens plus étroits et permis aux Africains de se déplacer plus librement sur le continent pour leur travail. Le Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement contribuera à stimuler la croissance économique. Une plus grande liberté de circulation et de possibilités aura réduit la tendance et le désir de migrer hors du continent. Bien que la migration hors du continent se poursuive, l'Afrique aura mis au point des politiques pour attirer les meilleurs talents nés et formés à l'étranger et les inciter à revenir au pays.

Au niveau national, les villes africaines seront mieux reliées entre elles grâce à une collaboration en matière de politiques économiques et migratoires. Afin d'attirer les meilleurs talents, les villes seront obligées d'investir dans les infrastructures éducatives pour s'épanouir dans les sociétés avancées sur le plan technologique.

SCÉNARIO 2 : UN RALENTISSEMENT EN OCCIDENT

Principaux facteurs

En 2050, les pays développés sont en train de perdre leur hégémonie économique et politique. La croissance économique est faible en Europe et aux États-Unis parce que l'industrie manufacturière et les services numériques, et avec eux l'innovation, se sont largement déplacés vers l'Asie et l'Afrique. La plupart des pays occidentaux et les pays asiatiques les plus développés ont une population vieillissante et âgée et sont confrontés à un faible taux de fécondité. Les populations diminuent lentement en raison du nationalisme xénophobe, réduisant l'immigration à des niveaux inférieurs à ceux nécessaires pour compenser les faibles taux de natalité. Le reste de la production est fortement automatisée, ce qui réduit le besoin de main-d'œuvre, et une proportion croissante de personnes en âge de travailler sont employées dans le secteur des soins de santé et des soins aux personnes âgées. Mais la plupart des pays occidentaux n'ont pas réussi à comprendre que leurs

économies reposent essentiellement de la consommation, ce que l'automatisation ne peut pas résoudre. Elle ne peut que remédier à la pénurie de main-d'œuvre, mais ne peut guère stimuler la demande globale. Certains pays ont commencé à connaître une sous-utilisation de leur système éducatif. Cela met l'économie à rude épreuve, et beaucoup d'infrastructures s'effondrent. Une série de bulles économiques qui ont éclaté a davantage ralenti la croissance et entraîné des niveaux d'inflation élevés dans l'Union européenne et surtout aux États-Unis. L'Amérique du Sud et la Fédération de Russie ne s'en sortent pas mieux, en proie à un manque d'innovation, à l'érosion des infrastructures et à des niveaux élevés de corruption. La croissance économique mondiale est modérée, avec l'Asie comme principal moteur ; mais la Chine et le Japon, autrefois moteurs de la croissance asiatique, sont limités par le vieillissement de la population et le manque de main-d'œuvre jeune. Plutôt que de combler ce déficit par la main-d'œuvre d'Afrique, ces nations de haute technologie se sont concentrées sur le développement de robots et d'intelligence artificielle pour gérer un éventail croissant de tâches.

Le manque d'opportunités en Occident et dans les régions plus développées de l'Est pousse les Africains cherchent fortune à l'intérieur de l'Afrique plutôt qu'à l'extérieur. Le niveau élevé de l'inflation dans les pays occidentaux ont considérablement allégé le fardeau de l'ancienne dette extérieure, qui était généralement libellée en devises occidentales avant que la Chine n'entre en jeu. Il y a moins de conflits sur le continent, bien que certaines nations continuent à souffrir de tensions ethniques, politiques ou religieuses ; l'accord de paix dans la Corne de l'Afrique en est un bon exemple. Le changement climatique a entraîné des problèmes récurrents de sécheresse et d'inondations, mais le prix mondial des denrées alimentaires reste bas en raison de la surproduction et de la réduction des déchets grâce aux moyens technologiques. Désormais, l'aide est déployée dans les zones concernées bien avant que les problèmes ne se transforment en catastrophes humanitaires. Cela a créé un niveau de stabilité qui rend les investissements à long terme en Afrique plus attrayants, issus du continent et de l'Asie, et les opportunités n'ont cessé d'augmenter en Afrique. L'Afrique est la deuxième région du monde, après l'Asie, qui connaît un essor économique.

Un investissement régulier dans l'amélioration des infrastructures telles que les routes, les voies ferrées et les réseaux électriques (qui sont les infrastructures qui renforceront la résilience face au changement climatique) ont créé une catégorie de travailleurs migrants régionaux qui se déplacent de part et d'autre du continent, d'un projet d'infrastructure à l'autre.

Le taux d'urbanisation est élevé, car beaucoup de personnes recherchent des opportunités dans les villes, et bien qu'il y ait beaucoup de problèmes et de défis liés à la croissance urbaine rapide (tels que l'augmentation des bidonvilles, la pollution et des infrastructures sanitaires insuffisantes), les nouvelles mégalo-poles africaines sont devenues des creusets de croissance économique, comme cela a été le cas en Asie dans les premières décennies du siècle.

Bien que l'automatisation soit un enjeu de taille pour l'emploi, il s'est avéré que les craintes d'un chômage de masse étaient exagérées. Les efforts requis pour développer et construire le matériel et les logiciels nécessaires à une automatisation complète sont assez importants et les exigences ont tendance à évoluer rapidement. Ainsi, il est souvent plus rapide de reconvertir les employés plutôt que de reprogrammer ou de reconstruire le matériel automatisé. Avec une main-d'œuvre africaine croissante, trouver de la main-d'œuvre n'est pas un

problème majeur. Toutefois, l'économie est plutôt polarisée, avec des salaires bas pour les travailleurs peu qualifiés en raison de la concurrence, et d'importantes recettes pour les propriétaires d'usines, de grandes exploitations agricoles et d'infrastructures. Ce phénomène qui aggrave et accroît les inégalités de revenus.

L'Afrique n'est pas tout à fait un centre d'innovation, mais ce qui est présent suffit à stimuler la croissance. Toutefois, la stratégie de rattrapage est sous-optimale dans certains domaines, ce qui entraîne une déstabilisation de certaines économies africaines. Le rythme rapide de l'évolution de ces technologies de pointe met à l'épreuve la capacité de l'Afrique à faire face et à s'adapter.

La migration dans le contexte du ralentissement en Occident

En Afrique, il existe une importante migration vers les villes en expansion et, d'ici 2050, plus de 60 % de la population sera urbaine. Des programmes de développement rural accélérés sont nécessaires pour permettre l'exode rural grâce à la localisation de la gouvernance migratoire, afin d'éviter de trop solliciter les capacités du gouvernement. Lagos et Kinshasa atteignent toutes deux une population de 40 millions d'habitants, et une douzaine d'autres grandes villes africaines ont dépassé les 30 millions. Les réseaux reliant les villes ont fortement localisé la gouvernance migratoire et ont affecté les schémas et les axes utilisés par les migrants. Les infrastructures de transport entre ces mégalo-poles s'améliorent constamment, ce qui permet à la population urbaine de se déplacer facilement vers les villes offrant les meilleures opportunités. Certaines des plus grandes villes ont du mal à absorber l'afflux de personnes et tentent de limiter les migrations, mais sans grand succès, car il est difficile de contrôler la migration vers les quartiers périphériques des bidonvilles qui sont également des sources de main-d'œuvre bon marché qui alimentent la croissance. Il est donc nécessaire de mettre en place trois axes de développement : (a) une approche de développement national qui favorise une symbiose entre les communautés rurales et urbaines ; (b) un développement régional qui favorise la croissance des couloirs régionaux et des chaînes de valeur ; et (c) une mise en œuvre complète de la Zone de libre-échange du continent africain (ZLECAf).

Les projets d'infrastructure sur le continent attirent de nombreux travailleurs migrants qui passent au projet suivant aussitôt le premier terminé. Grâce à la mise en œuvre complète des protocoles de libre circulation, les travailleurs expérimentés n'ont aucune difficulté pour trouver un emploi, et il existe peu de restrictions à la migration intra-africaine pour les adultes désireux de travailler grâce aux accords de quasi libre circulation entre de nombreux pays africains. Il existe une certaine migration hors d'Afrique.

Elle concerne principalement des personnes très instruites qui se rendent en Asie. Toutefois, cette migration est insignifiante par rapport aux déplacements internes. Le ralentissement de l'Occident a entraîné un retour massif de la diaspora africaine au pays. La fuite des cerveaux est beaucoup moins inquiétante, bien que l'Afrique ne soit pas à la pointe des développements technologiques et économiques.

Certains Européens et Asiatiques bien éduqués migrent vers l'Afrique, mais en raison d'une technologie moins avancée sur le continent, les opportunités sont trop rares pour provoquer des vagues migratoires importantes vers l'Afrique. La plupart des pays occidentaux et les économies asiatiques les plus développées ont à peine assez de jeunes pour répondre à leurs propres besoins de main-d'œuvre, ce qui réduit la motivation de leurs jeunes à migrer.

La diminution de la population occidentale entraîne une sous-utilisation des infrastructures et des équipements pédagogiques. Remplir ces installations et générer des revenus pour les faire fonctionner est une opportunité de développement de compétences supplémentaires pour les jeunes africains qui pourraient se les offrir. Cela pourrait également favoriser la création de solides programmes d'échange entre les universités africaines et celles du reste du monde, en particulier du monde occidental.

SCÉNARIO 3 : LA VOIE AFRICAINE

Principaux facteurs

La majeure partie du monde a connu une forte croissance économique entre 2020 et 2050, en partie grâce à l'augmentation de la productivité des technologies d'automatisation et à des politiques de distribution efficaces, qui ont permis d'éviter une polarisation économique extrême. Il s'agit notamment de politiques visant à soutenir la démocratisation et la répartition des richesses, tout en freinant l'évasion fiscale, la corruption économique et politique, le blanchiment d'argent international et les flux financiers illicites, ainsi que la destruction illégale des ressources naturelles de l'Afrique, notamment la déforestation et la surpêche dans les océans. L'accroissement des richesses conduit à mettre davantage l'accent sur le changement climatique, faisant ainsi progresser la transition vers une économie mondiale durable.

Dans la plupart des pays africains, l'accent est placé sur la coopération et l'unité, et en 2035, la plupart des troubles violents en Afrique ont pris fin. Pour ce qui est de l'avenir, les pays avant-gardiste ont refusé d'imiter la culture occidentale et ont préféré soutenir les mesures visant à construire une identité africaine du XXI^e siècle fondée sur une technologie de pointe, combinée à l'actualisation des meilleurs éléments des traditions et de la culture locales. Comme l'indique l'Agenda 2063, l'objectif est de choisir une voie africaine unique pour l'avenir plutôt que de se contenter de rattraper les anciennes nations développées. Les magasins de grandes marques sont mal vus, alors que les alternatives locales sont activement soutenues. La fierté de l'héritage africain est forte, mais elle ne fait pas obstacle au changement. L'architecture, la mode et la culture populaire s'inspirent de la tradition tout en utilisant les nouvelles technologies pour créer une culture qui a un pied dans le passé et une tête dans l'avenir. Il existe un désir de ne pas laisser les villes africaines ressembler trop aux villes modernes du monde entier, qui ont tendance à avoir les mêmes magasins de marques mondiales et les mêmes styles d'architecture. Pourquoi s'efforcer d'être comme tout le monde quand on peut suivre son propre chemin ? Le soutien à la culture locale et à l'architecture innovante ayant ses racines dans le passé aide à atteindre cet objectif. Un enseignement et une formation professionnelle de qualité sont très répandus et constituent des facteurs clés.

L'accent est placé sur le renforcement des capacités technologiques locales grâce au soutien des universités techniques et des entreprises dans certaines industries de haute technologie, principalement le transport, l'énergie et la robotique, en partie inspirées par le succès de l'initiative « Made in China 2025 » (Institut pour la sécurité et la politique de développement, 2018). Les robots et l'IA jouent un rôle important dans le développement d'infrastructures durables en Afrique. Inspirées par l'initiative chinoise « Belt and Road » (Chazy et McBride, 2020), les machines intelligentes travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en collaboration avec des travailleurs humains pour construire des autoroutes, des ponts, des chemins de fer,

des ports et des aéroports, le tout principalement pour les véhicules électriques automatisés, reliant ainsi lentement mais sûrement les villes du continent.

Un projet majeur en cours consiste à reboiser certaines régions du Sahara (comme la Grande Muraille verte) pour capturer le carbone et assurer une source de nourriture et de bois d'œuvre (voir, par exemple, le Sahara Forest Project, s.d.). L'une des premières usines de fusion commerciales au monde a été construite près de Mombasa. En 2039, l'Agence nationale pour la recherche et le développement spatial a envoyé la première africaine dans l'espace avec le vaisseau spatial Anansi IV, lancé depuis le port spatial d'Abuja ; mais depuis lors, l'agence spatiale nigériane s'est principalement concentrée sur les satellites, les sondes robotisées et l'exploitation des astéroïdes.

Le tourisme s'est considérablement déplacé sur le continent africain. Le progrès technologique accroît la mobilité mondiale et facilite les voyages. La combinaison de la stabilité, de l'offre culturelle et des sites patrimoniaux uniques, et d'un climat chaud avec de vastes réserves naturelles fait de l'Afrique une destination très populaire pour les touristes africains et étrangers. Le tourisme urbain vers les grandes villes uniques de l'Afrique a considérablement augmenté. Par conséquent, le tourisme représente aujourd'hui environ 10 % du PIB de l'Afrique, soit le triple de ce qu'il était en 2019. L'Agenda 2063 de l'Union africaine et la ZLECAf ont joué un rôle important dans cette augmentation du tourisme sur le continent. Parallèlement, les objets historiques pillés dans le passé par les musées et les collectionneurs occidentaux sont rapatriés au fur et à mesure en Afrique et le succès du Grand Musée égyptien, construit sur les poutres de la pyramide égyptienne, qui a ouvert ses portes en 2020, a entraîné l'essor de musées prestigieux dans toute l'Afrique. Les visiteurs de ces musées affluent de toutes les régions d'Afrique, ainsi que d'autres régions du monde. Les meubles de, les tissus, les spécialités alimentaires et les vins locaux d'artisans africains (comme le vin sud-africain) sont de plus en plus populaires dans le monde entier. La croissance phénoménale de l'économie créative comme celle de Nollywood au Nigéria offre une diversification économique avec un engagement maximal des jeunes.

La planification familiale et l'amélioration de l'éducation des femmes ont permis de réduire la croissance démographique à un niveau inférieur à la prévision médiane des Nations unies. La population africaine est de 2,3 milliards d'habitants en 2050, avec un pic de 3,8 milliards prévu d'ici la fin du siècle, tandis que la prévision médiane antérieure des Nations unies pour 2100 était de 4,5 milliards. La proportion de personnes en âge de travailler est très élevée. Ceci constitue généralement un avantage économique, bien que de nombreuses personnes dans le secteur du tourisme aient des difficultés à trouver du travail, haute saison touristique exclue. Toutefois, avec des salaires décentes pendant la saison touristique et un coût de vie peu élevé, la plupart des gens parviennent à vivre d'emplois saisonniers, et beaucoup choisissent de fréquenter les universités hors saison, en ligne ou en présentiel. Tout le monde ne profite pas de la même manière de ces évolutions, et la polarisation économique est un problème. Les bidonvilles aux infrastructures sanitaires et de transport médiocres se développent en dehors des grandes villes, bien loin des centres touristiques, industriels et financiers.

Les migrations à l'africaine

À l'échelle mondiale, les migrations sont en augmentation, alimentant une nouvelle classe de citoyens du monde ayant des liens avec divers continents. L'Afrique se

développe comme une destination de migration centrale grâce à ses industries florissantes et ses universités cotées. Les instruments mondiaux de coopération en matière de migration resteront un outil précieux pour les gouvernements africains et les États membres des Nations unies afin de tirer profit des migrations.

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement continuera de contribuer à resserrer les liens entre les pays africains. L'intensification des liens entre les pays africains rendra le voyage plus abordable.

Les personnes instruites, en particulier les jeunes, ont tendance à étudier et à travailler dans différentes régions du monde. Les industries africaines florissantes et les universités techniques de premier plan attirent les migrants de l'étranger, tant les étudiants que le personnel universitaire, et nombreux sont ceux qui choisissent de rester en Afrique plutôt que de rentrer dans leur pays de résidence habituelle. Le voyage initiatique ou de découverte de l'identité est de plus en plus populaire chez les jeunes Africains. Des titres de transport peu coûteux pour les jeunes, calqués sur le modèle de la carte européenne Interrail² permettent à la plupart des jeunes de gérer leur voyage financièrement. Bon nombre de ces jeunes s'installent dans des pays ou des régions dont ils ne sont pas originaires.

Les saisons touristiques variant en Afrique en raison des différents climats, de nombreuses personnes migrent au gré des saisons pour servir les touristes partout où il y a de l'emploi. En outre, la forte croissance démographique en Afrique a conduit de nombreux migrants occidentaux à se déplacer vers l'Afrique pour accéder à de vastes marchés en pleine expansion et profiter des faibles coûts de production. On constate également une migration constante vers d'autres régions du monde, et les jeunes travailleurs relativement bien instruits sont généralement bien accueillis par un monde riche à la population vieillissante. Réciproquement, un nombre croissant d'Occidentaux âgés se rendent en Afrique pour mieux vivre leur âge d'or. Le faible coût de la vie, l'amélioration des infrastructures et de la qualité de vie, le climat idéal, la richesse culturelle ainsi que l'amélioration de la sécurité les poussent à s'installer en Afrique.

CONCLUSION

La migration est un puissant baromètre de la dynamique des progrès du développement. Elle constitue donc une partie importante de l'histoire, de la réalité et de l'avenir de l'Afrique. Pour tirer parti de ses avantages, il en reviendra à l'Afrique de planifier et de répondre à l'avenir qui l'attend, y compris à la transformation en cours. L'Afrique dispose de nombreux instruments mondiaux (le Pacte mondial pour les migrations, le Programme des Nations unies pour 2030) et continentaux (l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour 2063, la Zone continentale de libre-échange et le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes). La migration est devenue l'un des principaux programmes politiques des Nations unies et des principales nations du monde. Le présent chapitre et les scénarios mis en évidence ci-dessus ont pour but de stimuler les discussions et de susciter un débat indispensable.

² Consulter le site : www.interrail.eu/en/interrail-passes/global-pass.

L'élaboration de scénarios exploratoires est un exercice utile pour toute une série de parties prenantes et de décideurs qui réfléchissent à la manière d'entreprendre une planification à long terme et élaborent des stratégies à cet égard. Plus important encore, l'évaluation de l'avenir des migrations doit tenir compte des principales incertitudes qui entourent les facteurs économiques, politiques et environnementaux à l'origine des migrations. Les moteurs de la migration en Afrique continueront d'évoluer alors que le continent entre dans le milieu du XXI^e siècle.

Une approche de la migration par bonds peut sembler pertinente. Mais son impact déstabilisateur sur l'Afrique en fait un choix sous-optimal. La voie africaine offre au continent la possibilité de devenir une destination de migration et d'investissement pour le reste du monde – tout en devenant le point de départ d'infrastructures surdéveloppées et sous-utilisées dans des régions où la population vieillit.

Comme l'illustrent les scénarios établis, il n'est pas difficile d'imaginer un avenir positif et réaliste pour l'Afrique. Toutefois, il est important de se rappeler que cet avenir ne se réalise pas de lui-même ; il est le résultat d'actions prises par les dirigeants africains pour résoudre les problèmes très réels auxquels le continent est confronté. Les événements qui se produisent en dehors de l'Afrique peuvent être à l'origine de facteurs importants sur lesquels les dirigeants africains n'ont guère de prise, ce qui souligne la nécessité d'adopter des stratégies d'avenir souples et résistantes, et de faire en sorte que l'Afrique et ses alliés collaborent pour réaliser le meilleur scénario d'avenir possible. La réalisation d'un avenir positif pour l'Afrique nécessitera l'engagement soutenu de l'ensemble du continent et de ses partenaires mondiaux à travailler ensemble pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte et que la migration continue à être positive, sûre et bénéfique pour tous.

Il reste essentiel d'investir massivement dans le développement de la jeunesse, notamment dans le renforcement des compétences et de l'esprit d'entreprise, ainsi que dans le développement politique, social et du leadership. Il faut également revitaliser les zones rurales, établir des liens entre les zones rurales et urbaines, créer des mégalo-pôles entre les pays africains, développer des couloirs régionaux et mettre en œuvre la ZLECAf. Tous ces éléments sont essentiels à l'approfondissement de la migration intra-africaine pour la transformation et au développement du continent. Cela nécessite une direction dévouée, un suivi engagé, une vision et une planification à long terme, le tout accompagné d'une gouvernance réactive, transparente et responsable.

ANNEXE

Les tendances globales qui déterminent l'avenir des migrations africaines

Amélioration des connaissances		
 Automatisation L'automatisation améliorera la productivité et réduira le besoin de main-d'œuvre peu qualifiée. L'utilisation accrue de robots dans les pays développés risque de saper l'avantage traditionnel des pays en développement en matière de coût de la main-d'œuvre (Idowu, 2018). En 2033, le coût de fonctionnement des robots aux États-Unis sera inférieur aux salaires kenyans (Overseas Development Institute, 2018).	 Explosion de l'information Les technologies de communication et d'information avancées, y compris l'accès par réseau satellite ou stratosphériques, amélioreront les communications et fourniront un accès omniprésent aux connaissances, à l'éducation et aux marchés mondiaux. Les capteurs intelligents peuvent recueillir des données détaillées sur la météo, le trafic, l'agriculture, la criminalité et bien d'autres choses encore, qui peuvent être analysées pour établir des prévisions et favoriser la résilience, réduisant ainsi la pression migratoire.	 Amélioration de la santé De meilleures connaissances médicales, une meilleure nutrition et de meilleures conditions de vie permettront de réduire la mortalité pour tous les groupes d'âge, ce qui conduira à une pyramide des âges moins abrupte avec une plus grande fraction de la population en âge de travailler. De nouveaux outils médicaux peuvent être utilisés pour lutter plus efficacement contre les épidémies, réduisant ainsi la migration depuis les régions touchées.
Croissance économique		
 Une richesse nationale accrue Le PIB global de l'Afrique, mesuré à parité de pouvoir d'achat, devrait tripler vers 2050 (PricewaterhouseCoopers, 2017). Si les bénéfices de la croissance sont effectivement distribués, cela permet d'éradiquer l'extrême pauvreté et d'améliorer massivement les infrastructures, y compris celles de transport.	 Polarisation Si les tendances actuelles, notamment l'urbanisation rapide, se poursuivent, une fraction croissante de la richesse se concentrera entre les mains de l'élite, les riches s'enrichissant bien plus rapidement que les personnes démunies.	 Immatérialisation À mesure que les besoins matériels de base seront satisfaits, les biens et les besoins immatériels passeront au premier plan. Le marché de la culture, du divertissement, de la santé et du développement personnel se développeront, et engendrera la création d'emplois et de main-d'œuvre dans ces secteurs.
Autonomisation		
 Décentralisation Des libertés civiles améliorées et l'accès aux biens et aux opportunités étaient autrefois réservés à l'élite. Ce revirement permet l'innovation ascendante. La production d'énergie décentralisée y compris les énergies renouvelables, rendra les communautés sont autosuffisantes.	 Individualisation Des libertés civiles améliorées et l'accès aux biens et aux opportunités étaient autrefois réservés à l'élite. Ce revirement permet l'innovation ascendante. Il existe une plus grande liberté en termes de choix de modes de vie, d'identité, et moins de persécutions liées aux croyances religieuses et à l'identité sexuelle. Ceci réduira la migration induite par le risque de persécutions.	 Érosion des frontières Il s'agit de l'érosion des distinctions comme la classe, la nationalité et l'appartenance religieuse. Dans certains lieux et régions le travail et les loisirs se mêlent et les services sont disponibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7.
Mondialisation		
 Mondialisation du marché More multinational Davantage de multinationales opéreront en Afrique et au-delà. Si la mondialisation est réellement pratiquée, les entreprises africaines auront plus facilement accès aux marchés étrangers et l'infrastructure sera améliorée et le commerce au sein et à l'extérieur de l'Afrique sera accru. Tout ceci permettra la croissance de l'économie africaine et la création d'emplois.	 Migration croissante La tendance globale est à la migration des étudiants, des travailleurs et des retraités. Toutefois, une migration plus importante induite par la guerre, la pauvreté et le changement climatique est à envisager au sein et hors d'Afrique. La migration de part et d'autre des frontières sera plus facile.	 Meilleure prise de conscience dans le monde Il y a une prise de conscience croissante vis-à-vis des problèmes mondiaux tels que le changement climatique, l'évasion fiscale, la guerre, le terrorisme et la pollution. Ces problèmes nécessitent une action internationale. Il est probable que l'Afrique ne sera pas la seule à devoir traiter ces enjeux de taille. Il faudra réduire la pression exercée par la migration hors des régions les plus touchées en trouvant des solutions aux problèmes identifiés.
Changement anthropogène		
 Changement climatique On s'attend à un climat plus chaud, à une hausse du niveau de la mer et à des conditions météorologiques plus extrêmes en raison de l'activité humaine. L'agriculture locale en pâtira, entraînant des migrations dues à la famine, à moins que la transformation rurale et l'adaptation au changement climatique ne soient prioritaires. Selon la Banque mondiale, près de 143 millions de personnes pourraient être déplacées en raison du changement climatique d'ici 2050, rien qu'en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine.	 Agglomération Les Nations unies prévoient que 58 % des Africains vivront dans des villes d'ici 2050 ; ce chiffre s'élevait à 40 % en 2016. La quasi-totalité de la croissance démographique nette en Afrique concernera les zones urbaines, avec 1,4 milliard d'Africains en zone urbaine d'ici 2050 ; ce chiffre est de 0,5 milliard aujourd'hui. Cette migration vers les grandes villes entraînera probablement la formation d'immenses bidonvilles.	 Augmentation des besoins en ressources La population africaine devrait atteindre 1,6 milliard d'habitants d'ici 2030 et 2,5 milliards d'habitants d'ici 2050 (DAES, 2017). L'accroissement de la population et de la richesse s'accompagne d'un besoin croissant de nourriture, d'eau, d'énergie et de matières premières. L'extraction à valeur ajoutée et le transport des ressources créeront de l'emploi et attireront de la main-d'œuvre, mais l'extraction peut également créer des problèmes environnementaux qui font fuir la population locale.

BIBLIOGRAPHY

- Chatzky, A. et J. McBride
2020 China's massive Belt and Road initiative. Council on Foreign Affairs, (mise à jour le 28 janvier). Disponible à l'adresse : www.cfr.org/backgroundunder/chinas-massive-belt-and-road-initiative.
- Daniels, P.
2018 SpaceX Starlink: Here's everything you need to know. Digital Trends, 4 novembre. Disponible à l'adresse : www.digitaltrends.com/cool-tech/what-is-spacex-starlink.
- Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES), Division de la population
2017 World Population Prospects: The 2017 Revision. Nations unies, New York.
- Gordon, O.
2019 Off-grid energy has key role in Kenya's new electrification strategy. African Sustainable Energy Association, 25 janvier. Disponible à l'adresse : <http://afsea.org/off-grid-energy-has-key-role-in-kenyas-new-electrification-strategy/>.
- Idowu, T.
2018 African countries are importing robots and young people's jobs are at risk. CNN Marketplace Africa, 12 avril. Disponible à l'adresse : <https://edition.cnn.com/2017/08/22/africa/robots-in-africa/index.html>.
- Institute for Security and Development Policy
2018 Made in China 2025, juin 2018. Disponible à l'adresse : isd.eu/publication/made-china-2025.
- Overseas Development Institute
2018 Risk to African manufacturing as operating robots in the US set to become cheaper than wages in Kenya within 15 years. 19 mars. Disponible à l'adresse : www.odi.org/news/854-risk-african-manufacturing-operating-robots-us-set-become-cheaper-wages-kenya-within-15-years-new.
- PricewaterhouseCoopers
2017 The World in 2050. The Long View: How will the global economic order change by 2050? Disponible à l'adresse : www.pwc.com/gx/en/issues/economy/the-world-in-2050.html.
- Project Loon
s.d. Page d'accueil. Disponible à l'adresse : www.saharaforestproject.com (consulté le 30 juin 2020).
- Projet Sahara Forest
s.d. Page d'accueil. Disponible à l'adresse : www.saharaforestproject.com (consulté le 30 juin 2020).
- Smart Grid
s.d. What is the Smart Grid? Page d'accueil. Disponible à l'adresse : www.smartgrid.gov/the_smart_grid (consulté le 30 juin 2020).
- Williamson, J.
2015 The benefits of managed grazing systems. Penn State Extension, 28 avril. Disponible à l'adresse : <https://extension.psu.edu/the-benefits-of-managed-grazing-systems>.

RAPPORT SUR LA MIGRATION EN AFRIQUE

REMETTRE EN
QUESTION
LE RÉCIT